



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-dixième session

210 EX/22.INF
PARIS, le 13 octobre 2020
Anglais et français seulement

Point 22 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME (41 C/4) ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (41 C/5)

Résumé

En application des résolutions 40 C/102 et 40 C/103, la Directrice générale a organisé une série de consultations dans le cadre du processus préparatoire en vue de l'élaboration de ses propositions préliminaires concernant le Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5). Le présent document d'information contient les résultats d'une série de réunions de consultation avec les commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi que l'analyse des réponses au questionnaire sur le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5). Il est structuré comme suit :

Partie I : Rapports des consultations régionales et sous-régionales des commissions nationales pour l'UNESCO ;

Partie II : Analyse des réponses au questionnaire sur le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) :

La partie II (A) contient l'analyse des réponses des États membres et Membres associés au questionnaire distribué par le biais de la lettre circulaire CL/4311.

La partie II (B) contient l'analyse des réponses des organisations non gouvernementales en partenariat officiel et des fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.

La partie II (C) contient l'analyse des réponses des organisations intergouvernementales.



Job: 202002350

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PARTIE I – RAPPORTS DES CONSULTATIONS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DES COMMISSIONS NATIONALES POUR L’UNESCO

États arabes

- A. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO de la région des États arabes, Le Caire, Égypte (26-27 février 2020)

Asie et Pacifique

- B. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO des pays couverts par les bureaux multipays de l’UNESCO à Almaty, New Delhi et Téhéran (22 juin 2020)
- C. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO dans le Pacifique (23-24 juin 2020)
- D. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO de l’Asie de l’Est et du Sud-Est (24-25 juin 2020)

Afrique

- E. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO des pays d’Afrique de l’Ouest, du Sahel et d’Afrique centrale (22-24 juin 2020)
- F. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO des pays d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe (23-24 juin 2020)

Amérique latine et Caraïbes

- G. Rapport consolidé de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes (2 juillet 2020)

Annexes

- G.1 Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO en Amérique latine (29 juin 2020)
- G.2 Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO dans les Caraïbes (30 juin 2020)

Europe et Amérique du Nord

- H. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l’UNESCO de la région Europe et Amérique du Nord (20-22 juillet 2020)

Annexe : Contribution conjointe des commissions nationales pour l’UNESCO à la transformation stratégique de l’UNESCO

PARTIE II – ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LE PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR 2022-2029 (41 C/4) ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022-2025 (41 C/5)

- A. Analyse des réponses des États membres et des Membres associés
- B. Analyse des réponses des organisations non gouvernementales en partenariat officiel et des fondations et institutions similaires entretenant des relations officielles avec l’UNESCO
- C. Analyse des réponses des organisations intergouvernementales

INTRODUCTION

1. Conformément à la feuille de route adoptée par la Conférence générale dans ses résolutions 102 et 103, le processus de consultation en vue de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) a été lancé dès le début de 2020. En premier lieu, les consultations, par le biais de trois questionnaires en ligne, ont été initiées à la fin du mois de mars 2020 pour solliciter des contributions des États membres et Membres associés, des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations, ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG), sur les futures orientations stratégiques et les axes programmatiques prioritaires de l'UNESCO. À la date de clôture de cette phase de consultation, 130 États membres et Membres associés, 101 organisations non gouvernementales et fondations et 13 organisations intergouvernementales avaient répondu aux questionnaires, et ce en dépit de la situation de crise générée par la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale. Ainsi, ce résultat historique, qui surpassé ceux des années précédentes, témoigne de l'intérêt porté à l'Organisation et à son avenir par les États membres et l'ensemble de ses partenaires.
2. En parallèle, des consultations régionales et sous-régionales ont été menées, en présentiel pour la région des pays arabes (au Caire, Égypte, en février 2020), et en virtuel pour les autres régions (juin et juillet 2020). Seule la réunion interrégionale, qui devait se tenir à Lugano en Suisse du 25 au 29 mai 2020, n'a pu avoir lieu à ces dates et a dû être reportée en raison de la crise sanitaire.
3. Les consultations ont permis à 159 commissions nationales de se réunir, de débattre des priorités régionales et sous-régionales, et de formuler des recommandations concernant les orientations stratégiques futures de l'action de l'UNESCO et les priorités futures de son programme.
4. Le présent document d'information est structuré en deux parties : la première partie présente les rapports des consultations des commissions nationales pour l'UNESCO aux niveaux régional et sous régional ; et la deuxième partie présente les analyses synthétiques des réponses reçues au questionnaire de la part des États membres et Membres associés, et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales.

PARTIE I – RAPPORTS DES CONSULTATIONS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO

INTRODUCTION

Conformément à la feuille de route pour la préparation du Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (résolution 40 C/103), l'UNESCO a organisé, entre février et juillet 2020, une série de consultations régionales avec les commissions nationales pour l'UNESCO. La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes a eu lieu les 26 et 27 février au Caire, en Égypte. En raison de la pandémie de COVID-19, les autres consultations ont été organisées en ligne en juin, au niveau sous-régional, en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et au niveau régional, en Europe et Amérique du Nord, comme suit :

États arabes	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes, Le Caire, Égypte, 26-27 février 2020
Asie et Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays couverts par les bureaux multipays de l'UNESCO à Almaty, New Delhi et Téhéran, 22 juin 2020 Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO dans le Pacifique, 23-24 juin 2020 Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, 24-25 juin 2020
Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays d'Afrique de l'Ouest, du Sahel et d'Afrique centrale, 22-24 juin 2020 Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, 23-24 juin 2020
Amérique latine et Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO en Amérique latine, 29 juin 2020 Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO dans les Caraïbes, 30 juin 2020 Consultation conjointe pour la région Amérique latine et Caraïbes, 2 juillet 2020
Europe et Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe et Amérique du Nord, 20-22 juillet 2020

Les consultations, animées par les directeurs et chefs des bureaux hors Siège de l'UNESCO, ont rassemblé plus de 230 représentants de 159 commissions nationales pour l'UNESCO, parmi lesquels un certain nombre de représentants de la jeunesse. Les participants ont partagé leurs points de vue sur les défis urgents à l'échelle régionale et sous-régionale, ainsi que sur les mesures que l'UNESCO doit prendre pour relever ces défis au cours de la période couverte par la prochaine Stratégie à moyen terme. Ils ont également échangé leurs expériences et formulé des propositions concernant le rôle que devraient jouer les commissions nationales pour faire progresser l'action de l'UNESCO au profit de ses États membres. Les rapports de ces consultations sont présentés ci-après.

États arabes

A. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes, Le Caire, Égypte (26-27 février 2020)¹

Introduction

La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes s'est tenue les 26 et 27 février 2020 au Caire, en Égypte. Quatorze commissions nationales ont participé à la consultation qui a été présidée par la Secrétaire générale de la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO, Mme Ghada Abdelbary, avec l'appui de deux rapporteurs, Mme Tala Zein, Secrétaire générale de la Commission nationale libanaise pour l'UNESCO et Mme Alma Alkoos, représentante de la Commission nationale des Émirats arabes unis pour l'UNESCO. Les résultats de cette consultation sont présentés ci-dessous.

Grandes lignes de la future stratégie

Il est important d'assurer le plein respect de l'Acte constitutif de l'UNESCO, en particulier de son article 1(3), qui stipule que l'Organisation ne doit intervenir en aucune matière relevant essentiellement de la juridiction des États, et de l'article 7, concernant le rôle des commissions nationales.

Il est essentiel de fournir aux commissions nationales un questionnaire objectif et complet sur la prochaine Stratégie à moyen terme, ainsi que la vision du Secrétariat pour l'avenir de l'Organisation, en temps utile pour permettre aux commissions de tenir les consultations nécessaires à l'échelle nationale, selon la procédure suivie dans le cadre de la précédente stratégie.

Fonctions de l'UNESCO

Il est essentiel de promouvoir la fonction de l'UNESCO consistant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États membres. Il faudra pour cela mettre en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines visant à préserver l'expertise de l'Organisation et à intégrer les bonnes pratiques internationales pour permettre aux États arabes de bénéficier de l'expertise des autres États, tout en leur donnant la possibilité de partager leur propre expertise et de tirer le meilleur parti de la plate-forme offerte par l'UNESCO.

Objectifs de développement durable prioritaires devant être abordés du point de vue de la région arabe

Il est important pour l'UNESCO de mettre l'accent sur la réalisation de l'ODD 4 compte tenu de l'importance considérable que revêt l'éducation pour la région. Notez qu'il est essentiel d'envisager la mise en œuvre de programmes novateurs destinés à permettre à la région arabe de tirer parti de l'expertise accumulée par l'Organisation dans ce domaine et d'identifier les meilleures pratiques internationales. Pour atteindre cet objectif, il convient d'adopter une vision moderne qui tienne compte de l'évolution des technologies et qui vise principalement à permettre aux jeunes d'acquérir les compétences pour l'avenir. En outre, il est important de mettre en place des programmes de lutte contre l'extrémisme. Il faut aussi développer l'enseignement supérieur, en tirant parti de la compétence unique de l'UNESCO dans ce domaine.

L'UNESCO doit aider les États arabes à trouver des solutions innovantes aux défis qu'ils rencontrent dans les domaines qui relèvent de la sphère de compétence de l'Organisation, notamment les problèmes liés à la pénurie d'eau et au changement climatique, qui sont des priorités pour les États arabes. Il est par ailleurs dans l'intérêt des États arabes de faire un bond en avant scientifique dans le cadre de l'initiative sur la Science ouverte.

¹ Le rapport en arabe est disponible [ici](#).

Il est important de mettre en œuvre l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes de manière durable dans l'ensemble des programmes de l'Organisation.

Il est essentiel d'accorder davantage de place aux partenariats, qu'ils soient locaux (avec le secteur privé et la société civile par le biais des comités nationaux), régionaux (y compris la coopération entre les commissions arabes) ou internationaux.

Le Groupe des États arabes souligne l'importance d'axer les efforts de l'UNESCO sur la réalisation des ODD 6, 9, 11, 13, 14, 15 et 16.

Le groupe est conscient que la mise en œuvre de ce qui précède nécessitera d'éviter les chevauchements d'activités entre l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies, compte tenu en particulier des évolutions qui ont eu lieu au sein du système des Nations Unies au cours des dernières décennies, notamment au niveau de ses mécanismes de défense des droits de l'homme. Cela permettra à l'UNESCO de se concentrer plus efficacement sur ses principaux domaines de compétence que sont l'éducation, la science et la culture.

Autres priorités devant être abordées du point de vue de la région arabe

Il est essentiel d'accorder une priorité absolue à la protection du patrimoine culturel arabe, compte tenu des défis sans précédent auxquels il se trouve confronté, en favorisant la mise en œuvre de la Convention de 1970 sur la prévention du commerce illicite des biens culturels et le renforcement des capacités des États arabes de récupérer leurs antiquités, en tenant compte des compétences fondamentales de l'UNESCO dans ce domaine. En outre, il est important d'accroître le nombre de sites arabes inscrits sur les listes du patrimoine mondial et de renforcer les capacités des États arabes dans la sphère de la culture en les aidant à formuler des lignes directrices et en leur fournissant l'expertise nécessaire.

Il convient de soutenir les commissions nationales arabes dans leurs efforts visant à permettre aux jeunes d'acquérir les compétences essentielles liées au travail de l'Organisation, notamment en organisant des réunions de consultation régionale en coordination avec les commissions nationales arabes afin de recueillir des points de vue sur le rôle de l'UNESCO, conformément aux règles en vigueur.

L'efficacité des programmes relevant de la priorité Afrique doit être évaluée afin de déterminer la mesure dans laquelle ils ont atteint des résultats concrets et d'assurer leur compatibilité avec l'Agenda 2063.

Coordination entre l'UNESCO et les États arabes

Il est important que tous les programmes et les activités bilatérales et régionales de l'Organisation et de ses bureaux régionaux soient alignés sur les plans régionaux adoptés au niveau des États arabes ; il est essentiel que le mémorandum d'accord qui sera négocié par le Bureau régional au Caire et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes assure cette cohérence.

La concrétisation de cette vision exige les éléments suivants :

- application des concepts de pluralité culturelle dans la structure organisationnelle du Secrétariat de l'UNESCO ; représentation géographique équitable dans tous les postes et respect des droits de la région arabe en ce qui concerne la rotation géographique des postes ;
- promotion de l'utilisation de l'arabe comme l'une des six langues officielles des Nations Unies afin de maximiser les avantages que les États arabes tirent de l'UNESCO ;
- participation des États arabes à l'élaboration d'indicateurs de mesure approuvés par l'UNESCO ;

- meilleure utilisation des installations de l'UNESCO dans la région arabe afin de servir les objectifs nationaux de tous les États, notamment des bureaux de l'UNESCO, des centres de catégorie 2, des écoles UNESCO et des réseaux associés, des réseaux de clubs, des réseaux de chaires et des réseaux de villes créatives et apprenantes ;
- opérationnalisation de la plate-forme des commissions nationales approuvée lors de la 5^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO (Kenya, juin 2018) ;
- intégration de la technologie dans les activités des réunions et des programmes de l'UNESCO, dans le cadre d'une mise à niveau globale des modalités de fonctionnement de l'Organisation.

Asie et Pacifique

B. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays couverts par les bureaux multipays de l'UNESCO à Almaty, New Delhi et Téhéran (22 juin 2020)

Introduction

La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Asie et Pacifique (sous-groupe 2) comprenant les pays couverts par les bureaux multipays de l'UNESCO à Almaty, New Delhi et Téhéran, a eu lieu le lundi 22 juin 2020, à 11 heures (CET), sous la présidence de M. Punchinilame Meegaswatte, Secrétaire général de la Commission nationale de Sri Lanka pour l'UNESCO.

Mme Zulfiya Burkhon, Secrétaire générale de la Commission nationale du Tadjikistan pour l'UNESCO, a assumé la fonction de rapporteur.

Conformément à l'ordre du jour convenu, la séance d'ouverture a débuté par les allocutions de bienvenue de M. Éric Falt, Directeur du Bureau de l'UNESCO à New Delhi, au nom des organisateurs (directeurs et chefs des bureaux de l'UNESCO à Almaty, Dhaka, Islamabad, Kaboul, Katmandou, New Delhi, Tachkent et Téhéran), suivies d'une allocution spéciale de M. Firmin Matoko (Sous-Directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures). Une présentation de M. Mohammed Djelid, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique, a présenté le processus et l'état de préparation de ces documents stratégiques clés.

Les représentants de quatorze (14) pays de la région de l'Asie centrale et du Sud ont participé à l'événement en ligne, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Kazakhstan, les Maldives, le Népal, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, la République kirghize, le Sri Lanka, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Le présent rapport contient un résumé analytique des déclarations nationales soumises par les commissions nationales.

Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4)

Contexte global : tendances et défis régionaux

La région Asie et Pacifique, comme toutes les régions du monde, commence seulement à mesurer les impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Les commissions nationales des pays de la région de l'Asie centrale et du Sud reconnaissent l'importance stratégique d'étendre la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines, de la culture ainsi que de la communication et de l'information, pour relever ces défis sans précédent.

Dans cette sous-région vaste, diverse et complexe, les pays sont confrontés à la nécessité de relever les défis mondiaux actuels tels que la pauvreté persistante et les inégalités croissantes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, l'accès aux ressources, les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles, l'urbanisation croissante et l'émergence de mégapoles, les conflits, l'inégalité d'accès aux connaissances et aux technologies, ainsi que les inégalités entre les sexes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle.

Une autre tendance majeure est l'importance accrue des nouvelles technologies qui ont généré une fracture numérique, une évolution des besoins en matière d'emploi, des écarts dans les capacités d'utilisation de ces nouvelles technologies et le besoin de compétences pour le XXI^e siècle.

Ces défis ont un impact sur la vie des gens. De la santé à la sécurité alimentaire, en passant par les inégalités et les besoins liés au développement humain, l'importance de continuer à marcher sur le chemin de la paix et du développement durable est réaffirmée.

Rôle de l'UNESCO dans la prochaine Stratégie à moyen terme (2022-2029)

Dans ce contexte, le mandat de l'UNESCO visant à « élèver les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes » est plus pertinent que jamais. La crise sanitaire mondiale actuelle a engendré des défis sans précédent pour le monde, qui nous donnent l'occasion de repenser l'ambition collective du Programme 2030 et de trouver des moyens de la réaliser au mieux.

L'UNESCO peut et doit être un chef de file en matière d'innovation, un catalyseur pour une coopération internationale renforcée et des partenariats améliorés produisant plus d'impact, ainsi qu'un chef de file pour la conception de cadres solides permettant de traiter de manière adéquate des questions complexes, conformément aux priorités nationales et régionales.

Tout en promouvant l'éducation comme condition préalable à la stabilité, au développement et à la paix, le rôle de l'UNESCO devrait se concentrer sur la construction de la paix et la transformation sociale en favorisant des sociétés inclusives et résilientes, le renforcement des capacités pour développer les capacités institutionnelles et humaines, ainsi que l'élaboration de normes et de standards pour soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en œuvrant dans les différents secteurs SC, SHS, CLT et CI.

Cadre d'orientation global pour l'action de l'UNESCO pour 2022-2029 : concentrer les efforts et les ressources à l'appui de la mise en œuvre des ODD

Le cadre d'orientation global pour l'action de l'UNESCO pour 2022-2029 devrait rester fondé sur les objectifs stratégiques primordiaux que représentent la réalisation de la paix et du développement durable. La pandémie de COVID-19 a touché tous les aspects de la vie, et notamment les systèmes éducatifs du monde entier, avec les fermetures d'écoles, de collèges et d'universités, qui ont entraîné des répercussions économiques et sociétales considérables à long terme.

Il conviendrait d'aligner étroitement les efforts et les ressources de l'UNESCO pour 2022-2029 sur les objectifs de développement durable, en mettant l'accent notamment sur les objectifs spécifiques liés à sa mission de contribuer à la réalisation des 17 ODD. Une attention particulière devrait être portée à l'ODD 4 sur l'éducation de qualité pour tous, à l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, à l'ODD 6 sur l'eau, à l'ODD 11 sur les villes et communautés durables, à l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces, ainsi qu'à l'ODD 17 sur les partenariats pour réaliser les 17 objectifs. Il demeure de la plus haute importance de soutenir la coordination, l'évaluation et le suivi, le plaidoyer, le renforcement des capacités et la fourniture de conseils stratégiques aux États membres en vue de faciliter la réalisation des ODD à l'échelle régionale et nationale. L'UNESCO devrait continuer de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des filles et des femmes dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de l'homme en général. L'adaptation des ODD à chaque pays devrait tenir compte de l'importance de mener des actions contextualisées au niveau national tout en conservant des approches régionales en matière de renforcement des capacités. La pertinence des ODD au sein du mandat de l'UNESCO est confirmée, mais l'Organisation pourrait être appelée à recentrer ses travaux sur un nombre restreint d'ODD et d'axes d'action, notamment en cherchant des domaines qui ne sont pas couverts par d'autres partenaires de développement, afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser la valeur ajoutée de l'UNESCO.

En tant qu'organe intellectuel du système des Nations Unies, l'UNESCO doit réaffirmer son rôle de laboratoire d'idées, en particulier pour s'assurer que la science, la technologie, l'innovation et le savoir soient au cœur de la réalisation des ODD. Les programmes de l'UNESCO devraient fournir un accès direct permanent aux meilleures pratiques et expériences internationales, tout en permettant aux États membres d'accéder aux nouvelles technologies et pratiques.

Domaines d'action transversaux stratégiques

Les commissions nationales des pays de la région d'Asie centrale et du Sud soulignent l'importance cruciale d'une action interdisciplinaire dans le cadre du mandat de l'UNESCO.

Promouvoir des sociétés ouvertes et pacifiques, exploitant la diversité comme leur force. Le contexte mondial actuel révèle un niveau croissant d'intolérance dans de nombreux pays, en particulier entre différents groupes ethniques et raciaux, ainsi qu'entre les populations locales et migrantes. L'UNESCO doit renforcer et promouvoir une culture de la paix et de la non-violence à l'appui de la diversité et de l'égalité à tous les niveaux. Il reste impératif de souligner la nécessité d'éliminer toutes les sortes de discrimination fondées sur la couleur et les croyances, la race et la religion, et d'instiller le respect de tous les peuples, de leurs cultures, de leurs civilisations, de leurs valeurs et de leurs modes de vie. Il est essentiel de faire prendre conscience du besoin de solidarité mondiale et de l'interdépendance mondiale croissante entre les peuples et les nations.

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. L'impact de la pandémie de COVID-19 souligne la nécessité d'un effort mondial pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités croissantes qui sapent les aspirations à l'inclusion sociale, à la prise de décision participative et inclusive ainsi qu'à l'édification de sociétés pacifiques.

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour bâtir des sociétés inclusives et créatives. Conformément à la priorité donnée aux efforts visant à atteindre l'ODD 4, l'UNESCO devrait s'employer à relever les grands défis et à surmonter les principaux obstacles pour promouvoir l'éducation équitable de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, réaliser l'égalité des genres et assurer le développement d'un capital humain autonome, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

Faire progresser les normes éthiques et les cadres politiques pour le nouvel environnement numérique. La révolution technologique et l'émergence de l'intelligence artificielle ont de profonds effets sur les sociétés. Il conviendrait notamment de réduire la fracture numérique et de garantir la disponibilité des ressources en mettant l'accent sur les pays en développement, afin de s'assurer que la révolution numérique profite à tous.

Améliorer la durabilité environnementale et prendre des mesures visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. Pour faire face à l'urgence climatique, il faut rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables tout en assurant la protection des ressources naturelles afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et de contribuer à la mise en place d'institutions responsables et inclusives à tous les niveaux. Le tourisme est considéré comme un moyen efficace d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable et à participer plus activement à l'économie mondiale, tout en favorisant la croissance urbaine et rurale et en donnant aux communautés locales les moyens de prospérer. La vision du développement durable de l'UNESCO devrait promouvoir la protection et la promotion du patrimoine culturel ainsi que la préservation de la biodiversité.

Priorités globales et groupes cibles prioritaires

L'égalité des genres est considérée comme un puissant levier pour réaliser le Programme 2030, inextricablement lié aux 17 objectifs de développement durable, et devrait rester une priorité globale traitée à travers tous les programmes de l'UNESCO dans la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029. En prêtant une attention particulière à l'éducation des filles et des femmes, et en répondant aux besoins des femmes vulnérables, migrantes et déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'UNESCO verrait l'impact de ses actions renforcé. Une expertise spécialisée en matière d'égalité des genres dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO est nécessaire pour s'assurer que les efforts de renforcement des capacités soient étendus, afin de soutenir les priorités des États membres. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'exacerbation des violences

domestiques a mis en évidence le besoin urgent de promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau local, ainsi que de renforcer les droits des filles et des femmes et d'encourager un leadership accru des femmes et leur participation aux systèmes de gouvernance, de même que leur autonomisation économique. L'UNESCO devrait également promouvoir la participation des femmes et des filles à la planification des politiques et stratégies.

L'Afrique devrait également rester une priorité globale de l'UNESCO, bien qu'il soit important d'envisager la refonte des stratégies de mise en œuvre des deux priorités globales sur la base du suivi et de l'évaluation, ainsi que des enseignements tirés des cycles précédents.

La jeunesse est considérée comme une force motrice dans toutes les sociétés, jouant un rôle actif dans le développement politique, social et culturel. L'UNESCO devrait continuer de renforcer ce rôle en faisant participer les jeunes dans tous ses domaines de compétence. À cet égard, une attention accrue et mieux ciblée doit être accordée aux jeunes des pays à revenu faible et intermédiaire et des pays en transition. Les jeunes se trouvent confrontés à d'importants défis qui affectent des aspects importants de leur vie. L'UNESCO devrait promouvoir les investissements dans la recherche, les politiques et les programmes afin de créer un environnement favorable axé sur les droits dans lesquels les jeunes prospèrent, exercent leurs droits, retrouvent l'espoir et le sens du partage et s'engagent en tant qu'acteurs et innovateurs sociaux responsables. La priorité devrait être donnée à la participation des jeunes aux programmes scientifiques au travers des partenariats noués par l'UNESCO avec les universités, les établissements universitaires et les fondations publiques et privées, afin que les jeunes participent à la définition de solutions innovantes aux défis mondiaux actuels. La création de partenariats avec les organisations de jeunes œuvrant dans le cadre du mandat de l'UNESCO serait un catalyseur pour améliorer l'action programmatique sur le terrain. Le programme des jeunes cadres, le programme de stages et les programmes de renforcement des capacités devraient être renforcés afin de permettre aux jeunes des pays à faible revenu de mieux faire entendre leur voix au sein de l'Organisation.

Autres questions

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la précédente Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour la période 2014-2021 devraient être appliqués dans le but d'ajuster les politiques et de réduire les programmes qui n'ont pas produit les résultats escomptés ou qui n'ont pas répondu aux attentes, et ce afin de maximiser l'impact avec des investissements limités. À l'échelle nationale, la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales, ainsi que la collaboration avec les ONG et le secteur privé, sont importantes à cet égard.

Les commissions nationales pour l'UNESCO doivent être considérées comme des acteurs clés à la pointe de la transformation sociale dans leur pays. À cet égard, la coopération entre les commissions nationales et les bureaux nationaux, multipays et régionaux de l'UNESCO devrait être renforcée, améliorée et mise en synergie. L'UNESCO a l'avantage unique d'être la seule organisation du système des Nations Unies à disposer d'un aussi vaste réseau de commissions nationales, et cette force devrait être exploitée de manière efficace.

Programme et budget pour 2022-2025 (41 C/5)

Domaines thématiques prioritaires

Éducation

Les participants réaffirment leur engagement en faveur d'une vision commune de l'éducation en tant qu'outil le plus puissant pour transformer des vies. Étant la seule organisation des Nations Unies chargée de couvrir tous les aspects de l'éducation, l'UNESCO doit continuer de jouer son rôle de chef de file dans la réalisation de l'ODD 4 – Éducation 2030. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de réaffirmer le rôle essentiel de l'éducation en vue du développement durable (EDD)

et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) pour promouvoir la solidarité mondiale et la durabilité pour tous, tout en utilisant l'éducation inclusive comme outil pour ne laisser aucun enfant de côté. À cet égard, le rôle essentiel de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation multilingue fondée sur la langue maternelle est un facteur important de soutien aux enfants issus des minorités ethniques.

La pandémie a également révélé l'importance de rassembler les enseignants, les concepteurs de programmes, les directeurs d'école et les autres parties prenantes de tous les domaines et niveaux d'éducation sur une seule plate-forme pour faire le lien entre la pratique en classe, la théorie pédagogique et la recherche universitaire. Pour appuyer ces objectifs, il conviendrait également d'aider les États membres à adhérer aux nouvelles conventions mondiales telles que celle sur la reconnaissance des qualifications en vue de promouvoir l'inclusion et la mobilité dans l'enseignement supérieur.

L'UNESCO devrait continuer d'insister sur l'importance d'améliorer l'accès en augmentant le nombre d'écoles, de collèges et d'universités. L'éducation pour tous devrait être renforcée dans les domaines prioritaires clés de l'éducation, tels que la formation des enseignants, l'enseignement supérieur, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'intelligence artificielle, ainsi que l'alphabétisation et l'éducation des réfugiés. L'éducation devrait surtout continuer de mettre l'accent sur la santé, la sécurité et le bien-être des apprenants. Le réSEAU devrait être un partenaire de mise en œuvre efficace sur le terrain.

L'UNESCO devrait soutenir le développement d'un enseignement et d'une formation techniques et professionnels (EFTP) de qualité, y compris des approches doubles, afin d'améliorer la flexibilité et la compétitivité des marchés du travail et de réduire les taux de chômage, en particulier chez les jeunes.

Sciences exactes et naturelles

À la lumière de la crise de la COVID-19, les commissions nationales soutiennent fortement les initiatives et les projets visant à promouvoir la science ouverte, y compris le libre accès à l'information scientifique. À cet égard, l'UNESCO devrait également jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la vulgarisation scientifique afin de favoriser les liens entre l'enseignement des sciences et la prise de décision.

Une attention renouvelée pour les sciences fondamentales devrait inclure le lien avec des questions telles que l'eau propre et l'assainissement, l'énergie abordable, propre et renouvelable, l'innovation et le développement des infrastructures, ainsi que la biodiversité. La technologie peut être exploitée pour garantir le droit d'être à l'abri de la faim, la bonne santé et la prévention des maladies, ainsi que les applications scientifiques pour la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Il est particulièrement important de renforcer les capacités des systèmes d'informations scientifiques et technologiques afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés.

La science, la technologie et l'innovation sont considérées comme des catalyseurs importants pour la réalisation des ODD, en particulier dans le cadre des mesures prises pour répondre à l'urgence climatique (en mettant l'accent sur l'implication des jeunes chercheurs) et l'égalité entre les sexes dans la science (par exemple, par la promotion de l'enseignement des STIM). L'UNESCO devrait continuer de soutenir l'élaboration de politiques nationales relatives à l'eau ainsi que de politiques nationales de réduction des risques de catastrophe. À cet égard, il est très important de renforcer le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) et le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB).

Commission océanographique intergouvernementale

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) devrait continuer de s'intéresser aux effets du réchauffement de la planète et du changement climatique sur nos océans, qui constituent 71 % de la surface du globe. L'UNESCO devrait continuer de promouvoir la coopération entre les États membres en encourageant ceux d'entre eux qui ne sont pas encore parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à y adhérer. Il convient de promouvoir des programmes intersectoriels dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

Sciences sociales et humaines

L'UNESCO, à travers son mandat dans le domaine des sciences sociales et humaines, peut apporter une contribution essentielle au scénario de l'après-COVID-19, notamment dans le cadre de son Programme Gestion des transformations sociales (MOST), ainsi qu'en appuyant l'établissement de règles et de normes sur l'éthique de l'intelligence artificielle. L'Organisation doit ouvrir la voie non seulement sur le plan de l'élaboration de normes éthiques mais aussi de la réduction de la fracture numérique. Les travaux sur l'intelligence artificielle doivent également favoriser l'accès rapide aux informations scientifiques les plus récentes.

Les résultats de ce grand programme doivent être essentiellement axés sur le développement économique inclusif, avec une attention particulière portée à l'emploi et à la protection sociale, notamment chez les jeunes. Il faut continuer de promouvoir le sport comme un outil permettant d'aborder les questions relatives à l'inclusion, à l'égalité et aux droits de l'homme, notamment les sports traditionnels et autochtones.

Le renforcement de la promotion du dialogue interculturel en faveur d'une culture de la paix, de la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que de la promotion des droits de l'homme, doit rester une priorité. Le suivi de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) doit être assuré en soutenant les activités de recherche pertinentes.

Culture

Les participants ont réaffirmé avec force leur attachement à la protection et à la préservation du patrimoine culturel. L'Organisation doit continuer à apporter son aide dans la préparation des dossiers d'inscription des sites historiques de valeur universelle exceptionnelle sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et à appuyer les activités de sensibilisation en faveur de l'établissement d'inventaires et de la ratification des conventions. L'appui aux paysages culturels et à l'élaboration de plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial en vue de satisfaire aux normes internationales demeure une priorité essentielle. Le soutien technique et financier exceptionnel apporté par l'UNESCO pour reconstruire le patrimoine culturel endommagé doit être renforcé.

La pandémie de COVID-19 a porté un coup sévère aux pratiques du patrimoine vivant. L'UNESCO doit soutenir le développement de secteurs culturels solides en mettant l'accent sur les industries de la création, qui sont des sources de revenus et de bien-être économique. Le patrimoine culturel immatériel et la Convention sur la diversité culturelle jouent un rôle important dans la préservation et la promotion de la diversité et dans le déploiement de la créativité. Le tourisme durable peut également être un moteur pour la reprise économique, avec la mise en place de cours et de formations dans le domaine du tourisme, aux niveaux national et sous-régional, fondés sur un socle commun de qualifications et de programmes universitaires.

L'UNESCO, en tant qu'institution responsable du patrimoine culturel au sein du système des Nations Unies, doit poursuivre ses efforts visant à encourager les États membres à adhérer aux conventions relatives à la culture, notamment à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation

et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Les mécanismes de présentation de rapports au titre des conventions relatives à la culture devraient être simplifiés. Il est proposé en outre de créer une série de documentaires UNESCO pour faire connaître la richesse de la culture et du patrimoine de la région, de promouvoir les diplômes universitaires supérieurs dans le domaine de la culture, ainsi que d'intensifier la coopération dans le cadre du Projet Union européenne/UNESCO sur les corridors du patrimoine des Routes de la soie en Afghanistan, en Asie centrale et en Iran.

Communication et information

La crise de la COVID-19 en cours illustre bien l'absolue nécessité de renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et d'examiner les questions relatives à la désinformation et aux informations fallacieuses. À cet égard, il conviendrait que l'UNESCO renforce ses efforts visant à lutter contre la désinformation et les fausses informations et à appeler l'attention sur la sécurité des journalistes. Compte tenu de l'importance du rôle joué par les médias dans nos sociétés, la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, l'accès à l'information et la transformation numérique doivent demeurer une priorité essentielle. L'éducation aux médias et à l'information peut contribuer efficacement à atteindre ces objectifs.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une dimension importante et font partie intégrante des besoins du XXI^e siècle dans toutes les sociétés ; il convient donc d'accorder la priorité aux domaines de la science des données et de l'analyse des données, ainsi qu'à l'intelligence artificielle (IA). L'accès universel à Internet doit aussi être encouragé pour réduire la fracture numérique. Le Programme Mémoire du monde est considéré comme un mécanisme efficace pour préserver le patrimoine documentaire.

Renforcer les activités interdisciplinaires et intersectorielles

Des mesures concrètes permettant de mobiliser la valeur ajoutée, l'expertise et l'expérience pluridisciplinaires de l'UNESCO doivent être mises en œuvre de façon à accroître son efficacité. Les grands programmes de l'UNESCO doivent travailler davantage en synergie, selon les besoins et les possibilités, en adéquation avec l'objectif primordial visant à instaurer la paix et le développement durable ainsi qu'avec les objectifs de développement durable. Des programmes et projets régionaux intersectoriels doivent être envisagés.

Parmi les principaux axes prioritaires de la coopération intersectorielle figurent le rôle de chef de file de l'UNESCO concernant l'ODD 4 – Éducation 2030, l'éthique et l'intelligence artificielle ainsi que le patrimoine naturel et culturel. La mise en place de cadres communs à tous les secteurs pourrait soutenir les groupes cibles prioritaires, comme les peuples autochtones, ou encourager la prise en compte des questions de genre ou l'inclusion sociale. Le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe restent d'importants domaines transversaux. Les actions en faveur de l'autonomisation des jeunes et de moyens de subsistance durables peuvent également constituer un axe pluridisciplinaire essentiel sur le terrain.

Renforcer la pertinence et la présence de l'UNESCO dans le monde

Le dispositif hors Siège de l'UNESCO doit être renforcé et disposer de ressources suffisantes, y compris en personnel (doté des compétences adéquates en fonction des besoins et des priorités propres au pays), en vue d'améliorer l'exécution du programme et de répondre aux besoins et aux priorités des États membres, que ce soit au niveau national, sous-régional ou régional. L'UNESCO doit continuer à prendre des mesures à des fins d'harmonisation avec la réforme du système des Nations Unies et renforcer sa capacité de participer aux plates-formes de coopération régionales. Le renforcement de la présence de l'UNESCO dans le monde doit également passer par une coopération accrue avec les commissions nationales de l'UNESCO. La proposition tendant à recentraliser le réseau autour des bureaux régionaux est considérée par certains comme une mesure susceptible de creuser la distance et d'affaiblir les liens avec les États membres, ainsi que la présence de l'UNESCO sur le terrain.

Renforcer les réseaux et les partenariats de l'UNESCO

Les objectifs de développement durable ont un champ d'application complet et ambitieux. Ils ne pourront être réalisés que dans le cadre de partenariats solides et inclusifs. L'UNESCO doit faire davantage appel à sa famille étendue, notamment les instituts de catégories 1 et 2, les commissions nationales, les chaires UNESCO, le réSEAU et les clubs UNESCO, en vue d'apporter un soutien technique, en échangeant des connaissances utiles, des solutions innovantes et créatives ainsi que les meilleures pratiques concernant les ODD. Ce solide réseau doit également permettre de susciter des partenariats publics et privés. L'établissement de partenariats régionaux, une collaboration plus étroite avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des partenariats avec le secteur privé sont importants pour contribuer à resserrer les liens entre les États membres dans la région.

Les directives portant sur les réseaux de l'UNESCO avec différents groupes de partenaires doivent être mises à jour afin de faire figurer les modalités et les formes de coopération de l'UNESCO avec les organisations de partenaires et vice-versa, de façon à garantir les synergies et l'impact des actions.

À l'échelon national, les équipes de pays des Nations Unies peuvent énormément contribuer à instaurer des synergies, des interactions et des partenariats avec les partenaires de développement. Les partenariats multipartites peuvent permettre de placer un accent particulier sur les ODD au niveau national. L'établissement d'une antenne locale ou d'un point focal de l'UNESCO dans les pays n'accueillant pas de bureau hors Siège peut permettre de renforcer les partenariats et la mobilisation de ressources.

Autres questions intéressant la sous-région

Le Programme de participation de l'UNESCO, qui offre un complément essentiel aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes relevant du mandat de l'UNESCO, devrait être renforcé en tant que mécanisme permettant d'agir efficacement sur le terrain.

Parmi les autres propositions avancées concernant l'action de l'UNESCO, citons : (i) la création d'un système d'alarme global transmettant aux États membres les alertes pertinentes dans leurs domaines de compétence ; (ii) la célébration régionale conjointe des journées internationales pertinentes, en vue de renforcer les partenariats ; (iii) des activités régionales telles qu'une exposition de photographies virtuelle pour rendre hommage au travail des professionnels de la santé pendant la pandémie.

Conclusions

Les commissions nationales réaffirment l'actualité et l'importance de cette consultation sous-régionale dans le cadre du processus d'élaboration des principaux documents stratégiques afin que l'UNESCO puisse y inclure l'apport essentiel des commissions nationales, parties prenantes clés au sein de la famille de l'UNESCO.

Alors que la pandémie de COVID-19 continue de s'étendre, l'UNESCO doit rester mobilisée, car cette crise révèle toute l'importance du multilatéralisme et de la coopération internationale, notamment dans le cadre du mandat de l'UNESCO et de ses domaines d'action.

Dans un monde de plus en plus complexe et incertain, les commissions nationales d'Asie centrale et d'Asie du Sud réaffirment l'importance de la coopération et font appel à l'UNESCO pour les aider à relever les défis d'aujourd'hui et de demain et à répondre à la nécessité de renforcer la résilience face à d'éventuelles nouvelles crises de cette nature à l'avenir.

C. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO dans le Pacifique (23-24 juin 2020)

Introduction

Le présent rapport de synthèse rend compte des réunions de consultation tenues auprès des commissions nationales de la région du **Pacifique** les 23 et 24 juin 2020 (consultation bilatérale), et des commentaires transmis par écrit afin d'éclairer l'élaboration des propositions préliminaires de la Directrice générale sur le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et sur le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5), qui seront soumis à l'examen du Conseil exécutif, à sa 210^e session, en automne 2020. La consultation était présidée par les Palaos le 23 juin 2020 et par le Samoa le 24 juin 2020.

Les présidents ont entamé les consultations en présentant les processus d'établissement du programme et du budget et de planification à moyen terme de l'UNESCO, tout en soulignant le rôle des commissions nationales pour l'UNESCO dans ces processus. Ils ont tous deux insisté sur la nécessité pour **chaque pays** de définir **ses attentes** dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles, des océans, des sciences sociales et humaines et de la communication et l'information à l'intention du Secrétariat. Ils ont souligné le caractère crucial de la période couverte par la Stratégie à moyen terme, correspondant aux **10 dernières années décisives** du Programme 2030.

Les présidents ont passé en revue les commissions nationales participantes sur quelques aspects clés de la Stratégie à moyen terme actuelle (2014-2021), notamment les deux objectifs primordiaux de l'Organisation, consistant à contribuer à une **paix durable** ainsi qu'à un **développement durable équitable** et à l'**éradiation de la pauvreté**. Ils ont rappelé qu'il fallait garder à l'esprit l'objectif défendu par les États membres du Pacifique à la 40^e session de la Conférence générale, consistant à éléver les **PEID au rang de priorité globale** dans la Stratégie à moyen terme (41 C/4) pour 2022-2029, puisque la Stratégie pour 2014-2021 ne comptait que l'Afrique et l'Égalité des genres parmi ses priorités globales. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait continuer à s'exprimer collectivement d'une voix forte pour **éclairer la prise de décision de l'Organisation** et à **faire campagne pour siéger au Conseil exécutif de l'UNESCO**. Les présidents ont également demandé au Secrétariat de **renforcer la présence de l'UNESCO dans le Pacifique** et d'**apporter davantage de ressources techniques et de capacités organisationnelles à l'appui des PEID du Pacifique**.

L'ensemble des participants a vivement apprécié les consultations menées et a demandé au Secrétariat d'organiser régulièrement des réunions et des consultations auprès d'eux. Bien que les commissions nationales du Pacifique soient invitées à diverses réunions organisées par le Siège et les bureaux régionaux, elles ne sont pas en mesure d'y participer car ces réunions se tiennent durant les heures et les jours de travail, alors qu'il fait nuit dans la région du Pacifique.

Contexte général

Le Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique regroupe **16 États membres** et un **Membre associé** : l'Australie, les Fidji, les îles Marshall, Kiribati, les îles Cook, les îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Nioué, les Tokelau, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu. Sur ces 17 membres, **15 sont des petits États insulaires en développement (PEID)**. Ces 17 pays couvrent ensemble des masses terrestres continentales (Australie et Nouvelle-Zélande) ainsi que des milliers d'îles et d'atolls de différentes superficies, populations, ressources naturelles, économies et cultures, dispersés dans l'immense bassin de l'océan Pacifique. On estime à 41,57 millions le nombre de personnes vivant dans les 17 États du Pacifique couverts par le Bureau, parmi lesquelles **11,06 millions habitent dans les 15 PEID**. Au sein de cette population des PEID du Pacifique, **50 % au moins sont des jeunes** (âgés de moins de 25 ans). Parmi ces 11,06 millions, plus de 8,8 millions vivent en

Papouasie-Nouvelle-Guinée, plus de 0,88 million aux Fidji, plus de 0,66 million dans les îles Salomon, 0,3 million au Vanuatu et 0,19 million au Samoa. Le reste se répartit dans les autres PEID.

Le Pacifique est une région riche du point de vue culturel. Les PEID se caractérisent par une très grande diversité sur le plan racial, ethnique, linguistique et social, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans le reste de la Mélanésie. La quasi-totalité des PEID du Pacifique sont gouvernés selon des systèmes coutumiers distincts et leur gouvernance statutaire est largement influencée par les pratiques coutumières traditionnelles.

Le tourisme figure parmi les principaux secteurs économiques des PEID du Pacifique, avec la pêche de subsistance et commerciale, la sylviculture commerciale et l'agriculture de subsistance. Près de 80-90 % de la population vit d'activités économiques informelles. Certains PEID du Pacifique dépendent de plus en plus des revenus de l'extraction minière, ce qui pourrait inspirer d'autres PEID du Pacifique en quête de solutions pour faire face aux effets économiques de la pandémie de COVID-19. Les envois de fonds représentent une part importante des liquidités apportées aux marchés en expansion des PEID du Pacifique, ce qui stimule la consommation des ménages et les investissements dans l'éducation et la santé. L'industrie et le secteur des services constituent des pans majeurs de l'économie australienne au sein de laquelle le tourisme et les industries de la création occupent une place importante. L'économie de la Nouvelle-Zélande repose essentiellement sur l'agriculture et le secteur des services ; le tourisme et les industries de la création y représentent également une part majeure.

Le Pacifique, bordé par la Ceinture de feu ou Ceinture circumpacifique, est l'une des parties du monde les plus frappées par des catastrophes naturelles. Outre le changement climatique, la région subit des catastrophes naturelles d'une fréquence, d'une intensité et d'une variété extrêmes : cyclones tropicaux, séismes, tsunamis, inondations, raz-de-marée, glissements de terrain, sécheresse, incendies de forêt et éruptions volcaniques. Ses populations sont par ailleurs de plus en plus victimes d'épidémies et de pandémies.

Les enjeux humanitaires et de développement des PEID, notamment des PEID du Pacifique, ont fait l'objet d'une attention croissante dans les travaux du système des Nations Unies menés dans le cadre du Programme d'action de la Barbade adopté en 1994, de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice de 2005 et dans le document final de l'examen Maurice +5. Les vulnérabilités des PEID sont mises en évidence dans le document « L'avenir que nous voulons », adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), en 2012. La troisième Conférence internationale sur les PEID, qui s'est tenue à Apia (Samoa) en 2014, a abouti à la mise en place de plus de 300 partenariats et à l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Dans certains domaines spécifiques, les Orientations sollicitent expressément l'aide de l'UNESCO. L'UNESCO y a donné suite en élaborant un Plan d'action pour les PEID, évalué en 2018, et un nouveau plan d'action est en cours d'élaboration.

Entre 2018 et 2019, une série de réunions préparatoires régionales et une réunion interrégionale visant à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa ont conduit à l'adoption de la résolution A/RES/74/3, qui appelle à l'action dans les domaines prioritaires suivants : les sources innovantes et pérennes du financement du développement ; les effets du changement climatique ; la fréquence, l'ampleur et l'intensité des catastrophes naturelles ; l'urgence de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; les systèmes de santé publique ; la collecte de données démographiques ; les débouchés commerciaux, ainsi que la croissance et la diversification économiques. De nouveaux partenariats sont recherchés dans les domaines de l'énergie propre, de l'industrie, de l'urbanisation inclusive et durable, de la consommation et de la production, de l'action pour le climat en vue de la résilience, de la biodiversité et de la diversité océanique et des ressources en eau douce.

Résumé des discussions sur le Projet de 41 C/4

1. Cadre global d'orientation concernant l'action de l'UNESCO et les ODD pour la période 2022-2029

Les objectifs de développement durable (ODD) prioritaires qui ressortent de la réponse mondiale soumise dans le cadre des questionnaires sont pour la plupart validés par les États membres du Pacifique, car ils couvrent un certain nombre de questions qui sous-tendent le discours plus large sur le développement dans la région du Pacifique. Par ordre d'importance, les **ODD 4, 8, 13, 14, 15 et 16** sont les plus importants à l'échelon des objectifs, suivis de près par les **ODD 6, 9, 11 et 17**, et les questions transversales de la jeunesse et du genre. À l'échelon des cibles des ODD, les consultations et autres commentaires formulés semblent donner la priorité aux enjeux suivants :

- (i) l'élévation du niveau de la mer (cibles ODD 14.2, 14.5, 14.7, 14.a et 14.c) et la pollution des océans (cibles ODD 14.1 et 14.3) ;
- (ii) le changement climatique (cibles ODD 13.3 et 13.b), les catastrophes naturelles (cibles ODD 13.1 et 13.3) ;
- (iii) la perte de biodiversité liée aux phénomènes El Niño et La Niña (cibles ODD 15.1, 15.2, 15.5, 15.8 et 15.9) ;
- (iv) la diminution des ressources en eau douce (cibles ODD 6.3, 6.5, 6.6, 6.a et 12.2) ;
- (v) les défis relatifs au capital humain (cibles ODD 1.5, 2.4, 3.5, 3.7, toutes les cibles de l'ODD 4, 8.5 10.4, 10.7 et 11.2), notamment l'éducation (ODD 4 et cibles ODD 8.6, 9.5, 9.b, 12.8 et 12.a) ;
- (vi) le tourisme durable (cibles ODD 8.9, 12.b, 14.7 et les paragraphes 33 et 36 de la résolution A/RES/70/1) ;
- (vii) les maladies non transmissibles (cibles ODD 3.4, 3.8 et 3.b) ;
- (viii) l'éloignement géographique (cibles ODD 3.c, 4.b, 4.c, 7.b, 9.a, 10.6, 10.b, 11.c, 13.b, 14.7, 14.a, 17.12 et 17.18), enjeu transversal et dimension importante du Programme 2030 dont l'ambition est de ne laisser personne de côté ;
- (ix) le recul de l'intégration sociale des jeunes (cibles ODD 3.5, 3.7 et 16.7) et le sport (cibles ODD 3.4, 3.5 et 8.2) ;
- (x) une connectivité numérique et un accès à l'information limités (cibles ODD 4.b, 5.b, 9.b, 9.c, 17.6 et paragraphe 15 de la résolution A/RES/70/1) ;
- (xi) l'accès limité à l'énergie/l'électricité (cible ODD 7.a) ;
- (xii) les inégalités entre les sexes (cibles ODD 5.1, 5.2, 5.5, 5.b, 8.5, 8.8, 13. et 17.8) ;
- (xiii) les menaces concernant la culture et l'identité (cibles ODD 8.2, 8.3, 8.9, 11.4, 12.b et paragraphes 33 et 36 de la résolution A/RES/70/1).

Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, les quatre premiers thèmes mentionnés ci-dessus et le dernier d'entre eux (i à iv et xiii) sont reliés de manière intrinsèque au Pacifique et forment un domaine d'action intersectoriel. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réalisé ces dernières décennies des progrès considérables dans ces ODD prioritaires. Ces deux pays continuent toutefois d'affronter certaines difficultés en ce qui concerne l'égalité des genres, les émissions de gaz à effet de serre et, ce qui n'est pas le cas des PEID du Pacifique, le vieillissement de la population. Les paragraphes suivant récapitulent les contributions apportées par les États membres, notamment par leurs commissions nationales, y compris par le biais de courriels, d'appels et de questionnaires.

1.1 **L'isolement géographique et numérique, les îles et les atolls de faible altitude**, les petites masses terrestres et sur les atolls, **l'absence ou la rareté des sols et des nappes d'eau douce**, ainsi que les **petites populations** à forte mobilité des PEID du Pacifique entraînent des difficultés spécifiques, qui rendent **les actions pour le développement et les interventions humanitaires très coûteuses** et qui font du **renforcement des capacités un besoin permanent** en vue développement durable. L'éloignement géographique et les petites populations à forte mobilité, notamment, entravent le développement d'économies d'échelle concernant la production et le développement de secteurs économiques, notamment les industries de la création dans l'économie formelle. L'Australie et la Nouvelle-Zélande constituent deux partenaires de développement majeurs ainsi que des marchés de l'emploi pour les PEID du Pacifique.

1.2 Malgré les difficultés évoquées plus haut, l'environnement intact, les ressources sous-marines et des traditions culturelles incomparables également influencées par les tendances migratoires intergénérationnelles permettent d'observer une forte tendance en faveur du **développement du secteur du tourisme**.

1.3 L'isolement des PEID du Pacifique a également renforcé la résilience des sociétés qui y vivent et, à de nombreux égards, les a rendues autosuffisantes. Ces communautés ont survécu en s'appuyant sur leurs **savoirs traditionnels**, en maintenant l'ordre social et la primauté communautaire grâce à de **solides traditions**. L'Australie et la Nouvelle-Zélande s'attachent de plus en plus au rapprochement interculturel, en mettant en valeur les **atouts des communautés autochtones** vivant sur leurs territoires.

1.4 Dans le contexte actuel, la résilience est cependant soumise à **rude épreuve en raison des effets du changement climatique** – augmentation des **migrations économiques ou de détresse, déplacements, effondrement des structures domestiques traditionnelles et diminution des ressources naturelles** de subsistance, pollution et dégradation de l'environnement entraînant la **disparition de la vie et de la biodiversité marines**. Les deux grandes économies de la région, également touchées dans une même mesure par le changement climatique, ont toutefois de meilleures capacités d'adaptation.

1.5 Certains problèmes persistants liés à **l'inégalité entre les sexes, à la marginalisation des jeunes dans les processus de décision et à l'exclusion des personnes handicapées** continuent de peser sur l'obtention de résultats en matière de développement. Les femmes sont sous-représentées dans les domaines techniques et scientifiques mais surreprésentées dans l'économie informelle et les domaines administratifs. Bien que les PEID du Pacifique aient accompli d'importants progrès dans la promotion des femmes et des jeunes, ces deux groupes demeurent sous-représentés dans les organes et aux postes de décision, notamment dans les parlements, qui continuent d'enregistrer dans le Pacifique les niveaux de représentation féminine les plus faibles du monde et une représentation limitée des jeunes. La région du Pacifique continue également d'afficher l'un des taux les plus élevés au monde concernant les violences fondées sur le genre. La situation est exacerbée par une urbanisation non maîtrisée, l'effondrement des modes de protection traditionnels, d'importantes lacunes dans les dispositifs de protection statutaires et juridiques destinés à lutter contre les discriminations sexistes, les violences domestiques et les violences sexuelles, ainsi que par les droits de propriété, notamment les droits fonciers.

2. Domaines d'action transversaux stratégiques

Une série de thèmes est ressortie des soumissions et des interventions des participants. Ces thèmes doivent être considérés comme autant de domaines dans lesquels le travail sectoriel doit apporter un changement et devraient donc devenir une préoccupation prioritaire des responsables politiques et des planificateurs de développement. Il s'agit : de la prévention des pandémies et des maladies non transmissibles pour améliorer la **santé** des populations des PEID du Pacifique, de la **réduction des risques de catastrophe** et de la **préparation** aux catastrophes naturelles, de la **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques** au service du développement durable (2021-2030), de **l'égalité des genres** en fonction de la spécificité des contextes nationaux, de la préparation à la lutte

contre le **changement climatique**, de l'**énergie** comme catalyseur de la connectivité numérique et de la continuité de l'éducation, et de la **connectivité numérique** pour la continuité de l'éducation. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se dit préoccupée par la question de l'énergie, révélatrice selon elle du développement insuffisant, déséquilibré et inéquitable des infrastructures. Les points suivants présentent les domaines qui ont fait l'objet de discussions plus approfondies (selon l'ordre ci-après).

2.1 Le **changement climatique** apparaît incontestablement à la fois comme une question à part entière et comme un enjeu qui s'inscrit dans les politiques des différents secteurs. Sur le plan des partenariats également, il requiert la coopération des États membres et de l'ensemble des pouvoirs publics d'un pays. Dans les PEID du Pacifique, l'interdépendance entre les effets biophysiques du changement climatique sur les masses terrestres des îles et des atolls, la qualité de l'eau et du sol, les infrastructures et les effets socioculturels est particulièrement marquée. Cela recoupe la question des **risques naturels**. Certains PEID du Pacifique de faible altitude sont fréquemment inondés, ce qui provoque la dégradation des ressources côtières et la salinisation de l'eau, et rend ces pays de moins en moins habitables. Les habitants de ces îles sont déplacés, avec dans l'ensemble d'importantes répercussions sur leur éducation, leur santé et leur bien-être, leurs systèmes de savoirs traditionnels ainsi que sur leur culture et leur identité.

2.2 Les États membres des PEID du Pacifique continuent de mettre l'accent sur le **tourisme durable**, domaine dans lequel ils souhaitent que l'UNESCO soit active. L'économie des PEID du Pacifique repose sur le tourisme. À la suite de la fermeture des frontières internationales en raison de la COVID-19, la demande englobe le recours nécessaire aux technologies numériques ainsi que le développement et la promotion des sites patrimoniaux, des réserves de biosphère et des arts du spectacle. L'éducation et la formation des acteurs du tourisme, notamment des entreprises d'organisation de voyages et d'accueil dans les secteurs du tourisme patrimonial, de l'écotourisme et du tourisme communautaire, ainsi que l'utilisation des technologies en vue de collecter et d'exploiter des données, sont désormais reconnues comme un domaine essentiel dans lequel l'UNESCO doit s'impliquer afin de soutenir le tourisme durable des PEID du Pacifique. L'assistance traditionnellement apportée à l'élaboration des propositions d'inscription de sites doit associer la mise en place de systèmes technologiques de production de données et la formation des autorités publiques compétentes et des acteurs du secteur touristique afin de répondre aux normes de gestion et surveiller l'évolution des écosystèmes et de la biodiversité de façon à agir en temps voulu.

2.3 La **Décennie pour les sciences océaniques** a été mentionnée par un certain nombre d'États membres, l'accent étant mis sur l'amélioration de la compréhension du bassin océanique du Pacifique et de la gestion des ressources marines ainsi que sur le renforcement du rôle de la Commission océanographique internationale (COI) dans le Pacifique. Par ailleurs, certains estiment que la Décennie pourrait avoir une influence sur la vie politique, les grandes orientations et le débat public. Les licences libres, la clarté du propos, le débat et la consultation de tout un éventail d'opinions et de points de vue sont jugés nécessaires pour mobiliser des partenariats variés et favoriser le succès de la Décennie.

2.4 L'accès aux **technologies numériques** et l'inclusion numérique, à l'instar du changement climatique, apparaissent comme une question complexe omniprésente, qui peut entraver les actions en faveur du développement et les interventions humanitaires, notamment sur le plan de la sauvegarde des archives, des musées et du patrimoine culturel immatériel. En milieu rural, l'accès à Internet est essentiel pour l'éducation, ainsi que pour combler les inégalités d'accès à toute une série de services permettant d'assurer la continuité de l'éducation en temps de crise. Il a été vivement préconisé de s'appuyer sur l'innovation technologique pour promouvoir le développement d'une économie créative et pour soutenir le tourisme durable.

3. Priorités globales et groupes cibles prioritaires

La quasi-totalité des États membres ont rappelé la demande qu'ils avaient exprimée lors de la 40^e session de la Conférence générale, en 2019, en vue d'élever les PEID au rang de priorité globale et de leur accorder la même attention que celle qui est portée à l'Afrique par l'Organisation. La

plupart des États membres considèrent que l'égalité des genres est un important domaine de leurs plans de développement et bon nombre d'entre eux sont dotés de stratégies complètes. Cependant, on observe des inégalités en ce qui concerne la représentation des hommes et des femmes dans la prise de décision ainsi que d'importantes lacunes concernant les progrès réalisés pour atteindre les cibles relatives à la lutte contre les inégalités et dans le suivi des progrès. Tous les États membres du Pacifique ont un point de vue sur la jeunesse ; et les jeunes, en tant que classe de population, sont surtout un sujet de préoccupation dans les PEID du Pacifique. La participation des jeunes et leur préparation semblent être l'approche prédominante, bien que quelques-uns envisagent également les jeunes dans des fonctions d'encadrement social et politique. Ces aspects sont développés ci-après par ordre d'importance.

3.1 Le sentiment qui domine est que le Secrétariat considère de moins en moins les PEID du Pacifique comme une priorité et que **la région ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite**. Ces pays souhaitent que les **PEID soient élevés au rang de priorité globale dans le document 41 C/4 pour 2022-2029**, afin que le Secrétariat apporte à ce groupe interrégional d'États membres l'appui technique, les allocations financières et la présence de l'UNESCO dont il a besoin. Ils prennent acte du Plan d'action pour les PEID mais font part de leur déception quant aux résultats obtenus et appellent l'attention sur les défis et les lacunes que représente la mise en œuvre des priorités du Pacifique. Ils souhaiteraient que le nouveau Plan d'action comporte une liste d'actions prioritaires, élaborées en fonction de leurs besoins et appuyées par des ressources financières pour être mises en œuvre. Les États membres ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de la **représentation du Pacifique au sein du Conseil exécutif**.

3.2 **L'égalité des genres** est l'un des thèmes récurrents des consultations. Cette question est abordée selon différents angles, notamment comme une question de planification et de politique d'intégration, ainsi que sur le plan de l'attention particulière à accorder aux filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'équilibre entre hommes et femmes dans la participation aux changements culturels et institutionnels et à la prise de décision en la matière est important.

3.3 Les **jeunes** sont sans nul doute considérés comme des acteurs majeurs du développement. Cependant, les raisons de leur inclusion ou de leur prise en compte dans les politiques et les projets sont très variables. Certains estiment que les opinions des jeunes sont essentielles à la vie politique et à l'élaboration de solutions aux défis locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. D'autres considèrent que les questions relatives aux jeunes sont étroitement liées aux questions de citoyenneté et de cohésion sociale. D'autres encore continuent de voir les jeunes comme de futurs dirigeants et acteurs de la société et accordent une grande importance à leur éducation et à leur préparation, lesquelles ne mettent pas suffisamment l'accent sur la prise de décision. Dans l'ensemble, plusieurs points de vue ont exprimé la nécessité de définir les fondements d'une conceptualisation de la jeunesse, d'une citoyenneté active et des pratiques d'engagement social et politique de manière décentralisée pour mieux répondre aux différents contextes nationaux.

4. Questions diverses

Les États membres ont abordé les questions de la présence de l'UNESCO sur le terrain, de sa responsabilité et de son efficacité. Les discussions et les commentaires ont porté sur les aspects ci-après.

4.1 **La présence de l'UNESCO à l'échelle des pays** en général, et dans le Pacifique en particulier, a été abordée. Les États membres ont le sentiment que l'UNESCO devrait traiter le Pacifique comme une région à part entière et NON l'incorporer à l'Asie. Ils sont favorables à une présence interdisciplinaire au niveau des pays qui permettrait à l'Organisation de s'adapter aux différents contextes nationaux et de se rapprocher de ses parties prenantes. Ils ont déclaré avoir besoin d'une présence active, éclairée et dotée de ressources suffisantes, distincte de la présence en Asie. Les États membres ont indiqué que, pour s'engager avec succès, l'Organisation devait avoir une **présence forte dans le Pacifique** à l'échelle régionale de façon à mettre en place des

desks/antennes au niveau des pays, ce qui lui permettrait de véritablement comprendre les contextes sociaux, écologiques et culturels et d'inscrire ses actions dans ce cadre. Ils ont également souligné qu'un plus grand nombre de fonctionnaires internationaux étaient nécessaires, de même que le transfert continu des capacités aux parties prenantes nationales. Ils ont souhaité que l'Organisation prenne des décisions qui reflètent la compréhension des intérêts des États membres et l'intégrité du processus décisionnel du Secrétariat.

4.2 Une demande concernant la création d'un **bureau de l'UNESCO en Micronésie** (États fédérés de) pour les États membres du Pacifique Nord a été formulée, afin d'harmoniser la présence de l'UNESCO avec la réforme des bureaux multipays et de mieux répondre aux besoins du Pacifique Nord. Les États membres craignent que la distance et les frais de **voyage** ainsi que la taille restreinte du Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique ne se traduisent par une moindre attention à leur égard. Un besoin similaire concernant la **présence de l'UNESCO a aussi été exprimé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée**, qui fait face à des difficultés de développement complexes et dont les modalités de travail sans équivalent ne peuvent être comprises à distance.

4.3 Les États membres insistent tous sur la nécessité de promouvoir et mettre en œuvre **des approches, une présence et des plates-formes et programmes intersectoriels**. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et un certain nombre de PEID du Pacifique demandent qu'il soit mis fin au cloisonnement sectoriel et aux **doubles emplois au sein des secteurs**.

4.4 La question des **capacités et des ressources des commissions nationales** est soulevée par la plupart d'entre elles. Elles reconnaissent que cette question n'est pas nouvelle, ni limitée à la région Pacifique. Elles jugent très lourd le travail que leur impose la communication avec l'UNESCO, d'où un faible taux de réponse étant donné que, le plus souvent, cette communication a trait à des domaines dans lesquels l'UNESCO intervient peu dans leur pays. Certaines estiment également nécessaire un programme permanent qui serait conçu pour guider et former les nouveaux membres des commissions nationales. Les PEID du Pacifique font observer que leurs problèmes de ressources humaines, que ne connaissent pas les pays de plus grande taille, les empêchent de combler eux-mêmes les lacunes dans leurs capacités. Une concertation au niveau des pays et le fait que le Bureau de l'UNESCO dans le Pacifique mettrait en œuvre leurs priorités plutôt que de s'en tenir aux instructions du Siège constitueraient à leurs yeux un changement essentiel. De l'avis des États membres, un tel changement permettrait en effet d'accroître le degré de coopération au service des objectifs de l'UNESCO et d'articuler les valeurs de l'Organisation avec les motivations d'une commission nationale. La présence de membres du personnel de l'UNESCO auprès d'eux les aiderait, suggèrent-ils, à réaffirmer le mandat de l'Organisation, et leur donnerait le sentiment de liens resserrés et d'une meilleure communication avec elle.

4.5 Deux États membres ont évoqué de fortes attentes concernant le **contrôle redditionnel interne**, la transparence et la souplesse indispensables pour accroître l'**efficacité** des méthodes de travail de l'Organisation. L'Australie souhaiterait plus de transparence au sujet des ressources et du budget du Bureau du **Pacifique**.

Résumé des discussions concernant le projet de 41 C/5

1. Domaines thématiques prioritaires

Les PEID du Pacifique doivent compter avec une très forte proportion d'enfants et de jeunes dans leur population, des ressources naturelles rares et fragiles, leur éloignement du reste du monde, de fréquentes manifestations des aléas naturels, une dépendance à l'égard des importations qui les rend vulnérables aux crises des marchés extérieurs, le changement climatique et l'élévation du niveau des océans. La plupart d'entre eux ont connu récemment une intensification des épidémies et pandémies. Les PEID du Pacifique conçoivent l'UNESCO comme une organisation qui appuie l'éducation, favorise une croissance économique soutenue, œuvre à la conservation de leur environnement naturel et culturel, et les aide à renforcer leur résilience face aux problèmes sociaux et environnementaux et à sauvegarder leurs systèmes de savoir traditionnels, garants de moyens d'existence durables.

1.1 Éducation

1.1.1 L'accent est tout particulièrement mis sur la nécessité de soutenir le suivi et l'établissement de rapports concernant l'ODD 4 et l'évaluation dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'éducation. Au cours des dernières décennies, d'importants progrès ont été accomplis au niveau de l'éducation de base dans l'ensemble du Pacifique. Néanmoins, l'accès universel à l'enseignement primaire et au second cycle du secondaire demeure problématique dans les PEID du Pacifique les plus peuplés. On note des différences significatives entre les États membres du Pacifique en ce qui concerne l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes des îles ou atolls isolés et des provinces reculées, la parité entre les genres dans toutes les matières, le taux d'abandon des jeunes élèves de sexe masculin dans le secondaire, les obstacles détournant les jeunes filles des disciplines STIM et les résultats de l'apprentissage. Presque tous ces États ont appelé l'attention sur les insuffisances en matière de suivi des progrès accomplis, ainsi que d'évaluation des résultats de l'apprentissage et des retombées sociales.

1.1.2 **Enseignement gratuit et de qualité pour les filles et les garçons et pour les femmes et les hommes adultes** (cibles ODD 4.1 et 4.6) – C'est un défi particulier pour certains PEID du Pacifique, signalé notamment comme tel par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui invoque des provinces reculées, une situation de conflit, des défis et plusieurs autres problèmes.

1.1.3 Accès universel aux services d'**éducation et protection de la petite enfance** (EPPE) (cible ODD 4.2) – Tous les États membres du Pacifique considèrent l'EPPE comme un domaine d'action important. Le Samoa décrit également l'EPPE comme un domaine dans lequel divers secteurs doivent travailler de concert en vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des méthodes et ressources pédagogiques qui instillent dans l'esprit des jeunes la confiance dans leur identité de peuple du Pacifique et la conscience sereine d'être des citoyens du monde.

1.1.4 **Enseignement et formation techniques et professionnels** (EFTP), **enseignement supérieur et éducation tout au long de la vie** (cibles ODD 4.3 et 4.4) – Presque tous les États membres du Pacifique sont convaincus que des services d'EPPE, d'enseignement supérieur et d'apprentissage tout au long de la vie pertinents et de qualité sont un moyen essentiel de se doter des capacités humaines indispensables au développement durable, s'agissant en particulier de promouvoir un développement constructif de la jeunesse et d'accéder à un développement économique viable. Ce message a été délivré avec une vigueur particulière par les États membres de Mélanésie et de Micronésie. On note en outre une prise de conscience croissante des compétences requises dans le domaine des technologies vertes pour promouvoir un tourisme durable dans les PEID du Pacifique, ainsi que des efforts nécessaires en matière d'EFTP et d'enseignement supérieur pour soutenir l'accès des femmes et des filles aux disciplines STIM.

1.1.5 **Éducation inclusive et utilisation de la technologie au service de l'inclusion et de la préparation aux catastrophes** pour faire face aux aléas naturels et aux épidémies et pandémies, et **maîtrise des technologies de l'information et de la communication** (TIC) exigée sur le marché du travail (cibles ODD 4.4, 4.A, 4.B) – Si les États du Pacifique, dans leur ensemble, ont réalisé d'importants progrès vers la réalisation de l'ODD 4, de forts retards subsistent en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées et des autres groupes défavorisés. La technologie apparaît comme une panacée face à ce problème. Les PEID du Pacifique sont depuis longtemps déjà soucieux de mener à bien leur transformation numérique en renforçant les compétences des jeunes en matière de TIC. Dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19, l'inclusion et la préparation aux catastrophes apparaissent comme deux enjeux complémentaires. Cela étant, tous les États membres entendent faire en sorte que les groupes sociaux désavantagés présents sur leurs territoires aient accès aux services de formation et en bénéficient pleinement, avec le soutien d'enseignants sachant s'adapter aux besoins et styles d'apprentissage de chacun. On constate une forte volonté d'évoluer, dans le contexte créé par la pandémie de COVID-19, vers une plus large diffusion des modalités d'apprentissage mixtes et une utilisation plus générale des TIC dans l'éducation et la formation.

1.1.6 Identité des peuples du Pacifique, éducation au développement durable (EDD) et éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) (cible ODD 4.7) – Ces trois thèmes sont perçus comme étroitement liés aux fins d'une meilleure adaptation de l'ODD 4 au contexte propre au Pacifique. On reconnaît la nécessité d'encourager le régionalisme afin d'autonomiser la population jeune de cette région tout en la préparant à reconsiderer ses relations avec le milieu social et écologique pour bâtir un avenir viable et permettre son intégration dans le reste du monde. Les États membres du Pacifique souhaitent presque unanimement la prise en compte des questions relatives au développement durable dans tous les aspects de la pédagogie, de la recherche sur l'éducation et de l'EFTP et soulignent l'importance du développement non cognitif pour promouvoir la compréhension de la diversité, le respect des cultures et des comportements plus citoyens. Différents pays jugent à cette fin indispensable que le système éducatif intègre à tous les niveaux les questions liées au respect de l'identité des peuples du Pacifique ; les connaissances, compétences et attitudes qu'implique la citoyenneté mondiale ; le changement climatique ; la biodiversité ; la consommation et l'utilisation durables de ressources renouvelables ; et la responsabilité sociale.

1.1.7 Revalorisation de la profession enseignante et développement des compétences des enseignants (cible ODD 4.C) – Les PEID du Pacifique sont unanimes à juger nécessaire d'investir davantage, sur les plans technique et financier, dans la formation des enseignants. Certains engagent des professionnels de l'enseignement venus de l'étranger, car nombre de ces États ne disposent que de programmes de formation traditionnels, qui ne dotent pas pleinement les enseignants des compétences requises en matière de TIC, d'éducation inclusive et de développement des compétences non cognitives des élèves. Quelques PEID, en particulier le Samoa et les Tonga, soulignent la nécessité d'élaborer de nouveaux contenus pour améliorer les compétences des professionnels de l'étranger en ce qui concerne les identités et les cultures du Pacifique. Un effort particulier est fait pour attirer les jeunes dans l'enseignement, et amener les enseignants à comprendre les résultats attendus au-delà des textes et des normes. Les îles Salomon ont suggéré d'aider les enseignants à acquérir des compétences relatives à l'apprentissage tout au long de la vie afin qu'ils s'adaptent à la nécessaire utilisation des TIC dans leur pratique pédagogique. Il apparaît également important d'aider les enseignants à acquérir les aptitudes nécessaires au dialogue et à la négociation de sorte qu'ils puissent ensuite les transmettre à leurs élèves.

1.2 Sciences exactes et naturelles

1.2.1 Eau/hydrologie (cibles ODD 6.3, 6.5, 6.6, 6.A, 12.2) – La question de l'eau douce retient davantage l'attention des partenaires de développement depuis quelques années. Les PEID du Pacifique sont en grande partie tributaires des ressources en eau d'origine pluviale. Alors que la demande d'eau douce se fait plus exigeante sur le double plan quantitatif et qualitatif, presque tous les PEID du Pacifique ont des difficultés à y faire face, du fait qu'ils ne disposent que de capacités limitées sur le plan des services hydrologiques. Des solutions aux problèmes relatifs à l'eau doivent être trouvées pour venir en aide à un certain nombre d'institutions, y compris les services météorologiques, qui sont en général partiellement ou totalement responsables des ressources en eau douce. Il importe de renforcer les capacités techniques et humaines relativement limitées des prestataires de services hydrologiques.

1.2.2 Changement climatique (cibles ODD 11.b, 13.3, 13.b) – L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets font l'objet d'un travail considérable. Les États membres du Pacifique attendent de l'UNESCO qu'elle prenne en compte le changement climatique dans les activités de ses différents secteurs de telle sorte que l'évaluation des risques liés au changement climatique et les mesures d'**atténuation** soient intégrées dans tous ses domaines d'intervention. Ils souhaiteraient qu'elle soutienne le développement des capacités nationales dans les secteurs qui sont pour elle prioritaires comme le patrimoine, les ressources côtières, la biodiversité, etc. Un troisième domaine de travail envisagé est la promotion de la formation à la climatologie à l'école et dans l'enseignement supérieur.

1.2.3 **Biodiversité** (cibles ODD 15.1, 15.2, 15.5, 15.8, 15.9) – Le Pacifique voit sa biodiversité s'amenuiser rapidement pour diverses raisons, notamment le changement climatique, les espèces invasives, les activités humaines, qui entraînent la destruction des habitats, des problèmes liés à l'eau et d'autres difficultés encore. Le Réseau des réserves de biosphère du Pacifique, PacMAB, marque le pas depuis 2014. Les États membres sont intéressés par la perspective d'apporter un soutien décisif aux trois réserves de biosphère et d'appuyer les candidatures présentées par d'autres PEID du Pacifique. La biodiversité est reconnue comme la principale ressource touristique du Pacifique, indispensable au relèvement du secteur du tourisme affecté par la pandémie de COVID-19. Le développement du réseau PacMAB apparaît donc important pour la promotion du **tourisme durable**, qui va nécessiter des efforts considérables une fois la pandémie vaincue, et un travail intersectoriel faisant intervenir en particulier le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur de la culture.

1.3 Commission océanographique intergouvernementale (COI)

1.3.1 **Élévation du niveau des océans** (cibles ODD 14.2, 14.5, 14.7, 14.a, 14.c) et **pollution des océans** (ODD 14.1, 14.3) – Les États membres du Pacifique ont manifesté un intérêt considérable pour la **Décennie des sciences océaniques**. L'Australie et la Nouvelle-Zélande entendent l'une et l'autre jouer un rôle important pendant la Décennie. La Nouvelle-Zélande souhaiterait aussi que des activités intersectorielles visent à assurer la prise en compte des savoirs traditionnels dans les sciences océaniques. Les PEID du Pacifique voudraient que leurs îles et leurs atolls fassent l'objet de plus amples recherches ouvertes et participatives en vue de promouvoir la santé des océans, les moyens d'existence fondés sur les ressources marines, le génie océanique, outre les recherches axées sur l'amélioration des prévisions permettant de lancer plus rapidement l'alerte en cas de catastrophe naturelle. De manière générale, on note un intérêt accru pour une mise en œuvre multipartite de la Décennie des océans, à laquelle serait associée la population, en vue de la réalisation de ses six objectifs sociaux.

1.3.2 **Aléas naturels** (cibles ODD 13.1, 13.3) – Les États membres du Pacifique souhaitent que le travail habituel de coordination et d'échange d'informations de la COI en matière d'alerte rapide aux tsunamis se poursuive dans le cadre du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWS). Les PEID de la région estiment que ce dernier est sous-financé et ne dispose pas des capacités requises pour les aider adéquatement à mener à bien les activités de base telles que les réunions, les opérations du réseau PacWAVE et les formations. Ils considèrent que la COI devrait prendre la tête des efforts pour faciliter la coordination des services d'alerte aux catastrophes marines au moyen de plates-formes informatiques et sensibiliser et préparer les organismes nationaux chargés de la gestion des catastrophes, les ONG humanitaires internationales et nationales et les organisations communautaires et autres afin que tous travaillent de concert.

1.4 Sciences sociales et humaines

1.4.1 Le **handicap** (cibles ODD 1.3, 4.5, 4.a, 8.5, 9.2, 10.2, 11.2, 11.7, 16.7, 17.18, paragraphes 19, 23, 25 et 74(g) de la résolution A/RES/70/1) figure parmi les causes majeures d'exclusion et d'inégalité. Même si l'on prête quelque attention à ce problème au niveau de l'éducation de base et de la protection de la petite enfance, la plupart des personnes handicapées restent défavorisées dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Il est suggéré d'engager une collaboration fondée sur les droits de l'homme avec les acteurs de ces deux domaines en vue d'élargir leur vision, leur compréhension et leur formation relatives à l'utilisation des technologies d'assistance. Il est également jugé souhaitable que l'UNESCO apporte une contribution sous la forme d'idées et d'un soutien à la formulation de politiques innovantes pour la promotion d'un environnement inclusif pour tous. Ces suggestions visent spécifiquement à aider les jeunes handicapés des deux sexes et les autres groupes de handicapés.

1.4.2 Le **sport** (cibles ODD 3.4, 3.5, 8.2) et le développement sont activement promus comme facteurs de diversification des économies des PEID du Pacifique, qui s'efforcent aussi de lutter contre le dopage. L'éducation physique est extrêmement nécessaire dans les établissements

d'enseignement de tous niveaux. Les États du Pacifique Nord, en particulier, voient dans les sports et jeux traditionnels un important moyen de sauvegarder leur culture et leurs traditions et de promouvoir la santé et les modes de vie et le tourisme durables. Là encore, il est suggéré d'axer tout spécialement ces mesures sur les jeunes gens de l'un et l'autre sexes. Le sport est considéré comme hautement prioritaire par Fidji, les États fédérés de Micronésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il représente aussi un domaine thématique important s'agissant de briser les préjugés sexistes qui font traditionnellement obstacle à la participation, ainsi qu'à l'équité et à l'inclusion.

1.5 Culture

1.5.1 La mise en œuvre des **instruments normatifs** (cibles 8.2, 8.3, 8.9, 11.4, 12.B, paragraphes 33 et 36 de la résolution A/RES/70/1) relatifs au patrimoine culturel immatériel, au patrimoine culturel subaquatique, au patrimoine mondial et à la diversité des expressions culturelles est hautement prioritaire dans tous les États de la région. Tout en notant l'importance des autres conventions culturelles ayant pour objet le trafic de biens culturels, le retour et la restitution des biens culturels et la protection de ces derniers en cas de conflit armé, les PEID du Pacifique souhaiteraient être davantage soutenus dans l'établissement des propositions d'inscription et dans l'exécution des obligations leur incomitant au titre des conventions déjà ratifiées. Les PEID du Pacifique comptant déjà des sites du patrimoine mondial sur leur territoire se sont dits particulièrement conscients de la nécessité d'en assurer la conservation et l'entretien, conformément aux plans de gestion approuvés, et ont appelé l'attention sur leurs difficultés liées à l'insuffisance des compétences professionnelles et techniques et des ressources financières. Si quelques sites du patrimoine mondial sont gérés en parfaite adéquation avec les plans relatifs au secteur du tourisme, tel n'est pas le cas des autres, qui ne génèrent pas de revenus. Les PEID du Pacifique demandent à recevoir des conseils techniques et professionnels, une aide au renforcement des compétences et un soutien financier pour résoudre leurs difficultés en matière de conservation et de gestion et obtenir l'adhésion pleine et entière de leurs gouvernements et la participation des communautés locales à la gestion des sites. Des demandes similaires ont été formulées concernant le patrimoine culturel immatériel et la promotion du patrimoine culturel subaquatique et la diversité des expressions culturelles.

1.5.2 **Industries créatives et développement fondé sur la culture** (cibles ODD 4.3, 4.4, 8.2, 8.3, 8.9) – Les PEID du Pacifique cherchent à combiner les ressources créatives et numériques afin de se relever plus vite des effets de la pandémie de COVID-19. Ils considèrent que ces effets contrarient la réalisation de tous les ODD et souhaitent donc s'appuyer sur l'innovation technologique pour promouvoir le développement de l'économie créative. Malgré les craintes de détournement du patrimoine culturel immatériel, on note une demande accrue de soutien à l'événementiel, aux arts du spectacle, aux multimédias et à l'animation, entre autres, qui créent des emplois, stimulent la consommation et favorisent le tourisme durable. Il ressort des discussions qu'un travail intersectoriel serait également nécessaire dans ce domaine, par exemple entre le Secteur de l'éducation et le Secteur de la culture pour renforcer les connaissances, les compétences et les capacités en matière de commerce international, y compris en ligne, avec le concours du Secteur de la communication et de l'information pour soutenir les arts et plates-formes numériques, et du Secteur des sciences exactes et naturelles pour prendre en compte les questions de durabilité sur le plan environnemental. Dans ces domaines d'activité, il est préconisé de considérer les jeunes comme un groupe cible.

1.5.3 **Tourisme durable** (cibles ODD 8.9, 11.4, 12.B, 14.7, paragraphes 33 et 36 de la résolution A/RES/70/1) – Les discussions relatives à cette approche de la mise en œuvre des instruments normatifs et du développement fondé sur la culture ont fortement insisté sur le tourisme durable, principalement parce que c'est l'un des secteurs les plus importants de l'économie en termes d'emploi et de revenus. Les remarques faites au sujet des villes créatives et des sept domaines de création, à savoir l'artisanat et les arts folkloriques, le design, le cinéma, la gastronomie, la littérature, les arts des médias et la musique, révèlent une attention particulière à la gastronomie.

1.5.4 Les **savoirs traditionnels** (cibles ODD 2.5, 4.5, paragraphes 23, 25, 52 et 79 de la résolution A/RES/70/1) et les pratiques et symboles qui leur sont associés interviennent dans divers domaines, dont l'agriculture et la pêche traditionnelles, la gestion du littoral, la médecine et la biodiversité, la navigation, les arts culinaires et le tatouage, mais toujours en tant qu'éléments faisant partie intégrante du patrimoine culturel immatériel et de l'identité des PEID du Pacifique. Les risques d'utilisation abusive et de détournement, ainsi que de perte, du patrimoine culturel suscitent de fortes préoccupations. Certains de ces PEID souhaiteraient par conséquent que le patrimoine culturel immatériel, y compris les savoirs traditionnels, soient inclus dans les programmes d'études et dans les matériels d'enseignement et d'apprentissage. Suite à la pandémie de COVID-19 et pour accélérer le relèvement et offrir des exemples de pratiques résilientes dans le domaine de l'alimentation, huit PEID du Pacifique ont souhaité qu'on les aide à faire revivre leurs pratiques agricoles et halieutiques traditionnelles.

1.6 Communication et information

1.6.1 Les **TIC/technologies numériques** (cibles ODD 4.b, 5.b, 9.b, 9.c, 17.6, paragraphe 15 de la résolution A/RES/70/1) au service du développement des connaissances, de la création numérique, de l'archivage et de la conservation muséale, de la diffusion de contenus, de la création et de la gestion de données, et de la réduction des risques de catastrophe suscitent un intérêt croissant. Le recours aux technologies d'assistance pour l'inclusion des handicapés dans le système éducatif et sur le marché de l'emploi est souvent mentionné par les États membres, en particulier les PEID du Pacifique. Les nouveaux médias numériques, notamment la radio, sont considérés comme un modèle à suivre à l'avenir. Le numérique est jugé essentiel pour l'élaboration de politiques et de plans fondés sur des données factuelles, l'utilisation des savoirs traditionnels dans des contextes inédits comme la pandémie de COVID-19 et l'amélioration des services.

1.6.2 **Droit et accès à l'information et à la liberté d'expression** (cibles ODD 9.c, 16.10). Ce droit et cet accès sont plus ou moins développés dans le Pacifique, très étendus et solidement garantis par la loi dans certains des États et encore à concrétiser dans d'autres. Il y a à cela diverses raisons, notamment une connectivité médiocre, des systèmes administratifs reposant sur des documents papier, l'influence des hiérarchies traditionnelles et la tendance à l'autocensure, des moyens limités en matière de médias imprimés et électroniques et la faiblesse relative des organismes de défense des droits civils et politiques, y compris la société civile. Même si ces problèmes n'ont pas dans le Pacifique les effets catastrophiques qu'ils peuvent avoir dans d'autres parties du monde, ils freinent le développement des connaissances et des capacités, les avancées en matière de droits sociaux et culturels, d'égalité et de non-discrimination, d'accès à la justice et de droit à réparation, de droits à la santé et à l'éducation, et l'accès aux services, tout particulièrement des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

1.6.3 La **Mémoire du monde** et les archives (cible ODD 16.10) ont été mentionnées au sujet de la numérisation et de la réduction des risques de catastrophe. La Nouvelle-Zélande souhaiterait que l'Organisation mette mieux à profit les registres de la Mémoire du monde et les inscriptions sur ces registres.

1.6.4 **Le développement des médias, la liberté de la presse et l'éducation à l'information** (cible ODD 16.10) sont considérés comme des domaines dans lesquels l'UNESCO doit s'investir pour combattre la désinformation, l'intolérance religieuse, le racisme et la violence. On attend de l'UNESCO qu'elle soit capable de toucher les populations des zones reculées, ainsi que les internautes. Ces attentes impliquent la diversité des médias, la promotion des médias communautaires et le dialogue avec les jeunes qui sont en ligne. Un certain nombre de questions ont été soulevées concernant les capacités des médias, leur complicité et leur censure, y compris l'autocensure.

2. Priorités globales

Les attentes demeurent vives s'agissant de faire des PEID une priorité globale de l'UNESCO dans le 41 C/4. Veuillez vous reporter à la section 4.1 pour plus de détails.

2.1 Groupes cibles prioritaires

Les jeunes et les genres marginalisés dans certains contextes nationaux, ainsi que les personnes handicapées. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux sections 4.2 et 4.3.

2.1.1 Partenariats pour le développement

Les États membres et les PEID du Pacifique souhaitent que l'UNESCO réponde aux besoins propres à leur contexte particulier en renforçant la coopération et la coordination entre eux et avec les organisations régionales du Pacifique. Ils comptent sur des partenariats de recherche et de développement internationaux pour assurer le succès de la Décennie des sciences océaniques et de la transformation numérique dans le Pacifique.

2.1.2 Renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain

Les États membres du Pacifique souhaiteraient une présence plus vigoureuse et dotée de plus amples ressources de l'UNESCO dans le Pacifique. Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux sections 5.1 et 5.2.

2.1.3 Renforcement des réseaux et partenariats de l'UNESCO

Il est nécessaire d'accroître le rôle de l'UNESCO dans tout le Pacifique. Un certain nombre de mesures ont été suggérées, consistant notamment à améliorer la présence de l'Organisation, renforcer les capacités des commissions nationales, donner plus de ressources au Bureau du Pacifique. L'adage « loin des yeux, loin du cœur » doit être pris au sérieux, étant donné les distances et les difficultés de communication dans le Pacifique. Les Tonga ont fait par exemple observer que maintenir les réseaux actifs et motivés et créer de nouveaux partenariats exigeait un investissement en temps, en capacités et en présence, de telle façon que les membres des réseaux et leurs partenaires, actuels et potentiels, communiquent et travaillent de concert. Cet État est d'avis que la présence sur le terrain est indispensable pour mobiliser des ressources financières.

2.1.4 Mettre à profit les partenariats publics et privés

S'il existe en Australie et en Nouvelle-Zélande d'excellentes possibilités de partenariats publics et privés, les PEID du Pacifique ont un secteur privé très peu développé. Néanmoins, la nouvelle initiative du Bureau de l'UNESCO visant à favoriser les partenariats avec des sociétés de télécommunication montre que le nouvel espace numérique est propice à des partenariats public-privé appropriés et peut aider les PEID du Pacifique à combler la fracture numérique. De nouveaux partenariats avec les organisations de la société civile sont également préconisés.

3. Autres questions pertinentes dans la (sous-)région

3.1 Diversification des partenariats

De nouveaux partenariats avec les organisations de la société civile, et plus particulièrement avec les organisations de jeunesse et les organismes culturels, ont été encouragés, compte dûment tenu des capacités limitées de ces entités.

Les actions en faveur du développement sont souvent menées dans le Pacifique par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales régionales, qui jouent un rôle de premier plan dans la prestation de services aux PEID. La région se caractérise par un certain nombre de cadres régionaux, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre et le suivi des objectifs de

développement durable (ODD), les jeunes, l'éducation, l'égalité des genres, l'inclusion des personnes handicapées, la culture, les TIC, le développement des ressources humaines, etc. Le Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique entretient des relations de bonne coopération avec plusieurs organisations régionales et dans certains domaines, comme l'éducation et les océans, qui sont demeurés une des pierres angulaires de son action au fil des dernières décennies.

Conclusions

Le développement des États du Pacifique dépend de la capacité de leurs institutions et de leurs peuples de gérer les ressources disponibles de manière durable. Les défis auxquels ils font face aujourd'hui et les besoins futurs auxquels il leur faut être préparés nécessitent des compétences aussi bien nouvelles que traditionnelles. Ils exigent aussi de l'UNESCO qu'elle soit capable de manifester une présence adaptée aux fins recherchées et de mobiliser des ressources adéquates à cet effet. À l'avenir, l'UNESCO devra œuvrer dans le cadre de programmes intersectoriels et soutenir l'adoption de technologies répondant aux besoins des PEID et de nature à faciliter une gestion durable des ressources naturelles.

Pour certains des PEID du Pacifique, le plus grand défi est le caractère restreint de leurs ressources humaines. Les capacités techniques indispensables pour gérer le processus de développement dans un environnement écologiquement fragile demandent à la fois des compétences intersectorielles et une expertise spécifique dans certains domaines, dont plusieurs de ces États ne disposent pas nécessairement. Les plus petits d'entre eux, en particulier, sont soumis à de multiples pressions exercées par différentes catégories de parties prenantes, et ne peuvent répondre à toutes pour diverses raisons. Le partage des tâches entre différents secteurs de l'UNESCO, et les messages émanant d'innombrables entités et personnes au sein de l'Organisation, ne sont pas adaptés aux PEID du Pacifique, qui ont des difficultés à suivre ces flux de communication et à y répondre.

Le développement durable dans le Pacifique requiert des politiques et des plans intégrés et à long terme, des approches inclusives et une coopération plus étroite pour faire face aux besoins de longue date ainsi qu'aux défis nouveaux créés par la pandémie de COVID-19. La diversification de l'économie, la relance du tourisme et l'adaptation aux évolutions technologiques sont autant d'éléments essentiels pour améliorer le capital humain et la gouvernance. Les PEID du Pacifique sont prêts à explorer des domaines nouveaux, comme les industries créatives, et à offrir de nouveaux débouchés à leurs jeunes, et ils doivent être soutenus par un investissement adéquat dans l'éducation, la technologie et la recherche, ainsi que la conservation des ressources naturelles et culturelles.

Certains des PEID voient leur cohésion sociale sans cesse menacée tandis que d'autres font face à de nouveaux problèmes touchant les jeunes, entre autres difficultés sociales. Ces changements demandent à être gérés correctement dans le sens de l'inclusion et, si possible, avec des solutions culturellement adaptées. Les jeunes du Pacifique risquent de perdre la résilience, les connaissances, et les compétences traditionnelles qui sont indissociables d'un mode de vie durable sur les îles et les atolls. Dans le même temps, il faut les préparer à introduire les changements nécessaires, y compris en ce qui concerne l'égalité des genres et l'inclusion des minorités sociales, culturelles et religieuses présentes dans leurs communautés, et leur faire acquérir les compétences qu'exige leur intégration au niveau mondial. Lors de la planification des programmes de l'UNESCO, il importe de reconnaître les évolutions dont ont déjà bénéficié les femmes et les filles du Pacifique, mais aussi les profonds préjugés dont elles sont encore victimes.

Les acteurs des PEID du Pacifique ont besoin qu'on les aide à résoudre leurs problèmes de capacités humaines en tenant compte de leur culture et de leurs savoirs traditionnels, ainsi que des débouchés locaux. Le risque de perdre leur résilience culturelle, environnementale et socioéconomique est réel. Les solutions devront favoriser le partage des compétences expertes, l'utilisation des TIC et des approches du développement socioéconomique qui ne viennent pas éroder leur culture et leur identité, tout en renforçant les capacités de leur jeunesse.

D. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (24-25 juin 2020)

Introduction

La consultation sous-régionale en ligne des commissions nationales pour l'UNESCO s'est tenue dans des circonstances exceptionnelles marquées par les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du globe. Pour assurer une consultation sûre et inclusive des États membres, les bureaux multipays de l'UNESCO à Bangkok, Beijing et Jakarta ont coorganisé des réunions virtuelles en vue de préparer la Stratégie à moyen terme (41 C/4) et le Programme et budget (41 C/5) de l'UNESCO. Au total, **14 commissions nationales pour l'UNESCO et six bureaux hors Siège** de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont participé à ces consultations virtuelles les 24 et 25 juin 2020.

La consultation avait pour objectif principal de contribuer aux propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les projets de 41 C/4 et 41 C/5 en vue de leur soumission au Conseil exécutif à sa 210^e session. Il s'agissait d'éclairer et de guider la Directrice générale sur les questions de positionnement stratégique et de leadership de l'UNESCO dans le prochain cadre stratégique à moyen terme 2022-2029, et de formuler des recommandations concernant les futures priorités du programme intéressant la région pour le prochain cycle de programmation quadriennal 2022-2025.

La consultation pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est a offert aux États membres, ainsi qu'à leurs commissions nationales pour l'UNESCO, une occasion d'examiner et de définir leurs priorités, dans le cadre en particulier de la mise en œuvre du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** et des autres programmes de développement mondiaux et régionaux pertinents pour ce qui concerne l'action de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique.

Les délégations suivantes ont été élues par les commissions nationales pour l'UNESCO aux fonctions de présidents et rapporteurs pour cette consultation :

Session 1 (24 juin) : présidence – Thaïlande ; rapporteurs – Indonésie

Session 2 (25 juin) : présidence – Brunei Darussalam ; rapporteurs – Chine.

À l'ouverture des travaux, le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Bangkok a replacé la réunion dans son contexte et rappelé qu'elle avait pour objet de contribuer à l'élaboration des documents 41 C/4 et 41 C/5. Il a remercié les États membres des nombreuses idées et contributions apportées dans leurs réponses au questionnaire qui leur avait été envoyé préalablement à la consultation en ligne. Ces réponses et les tendances générales ont été présentées à titre d'analyse préliminaire afin de nourrir les discussions.

Contexte

La région Asie-Pacifique n'est actuellement pas en voie de réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Les progrès ne sont pas linéaires, mais on voit se dessiner les bases d'une prochaine accélération. Alors que débute la Décennie d'action pour le développement durable, il est urgent d'agir.

Les délégués se sont accordés sur le fait que la pandémie de COVID-19 et ses effets représentaient une menace qui allait perdurer – non seulement comme crise de santé publique, mais aussi comme obstacle au développement durable ayant des incidences immédiates et à plus long terme sur notre avenir collectif. Ils se sont penchés sur l'importance des 17 ODD et sur le mandat unique et transversal de l'UNESCO qui lui permettait, au fil du temps, de répondre de manière efficace à diverses situations. Cela est essentiel car la pandémie de COVID-19 a amplifié des inégalités tenaces, y compris en Asie de l'Est et du Sud-Est.

Les deux sections suivantes présentent un résumé des discussions qui ont eu lieu pendant la consultation organisée par trois bureaux multipays en vue de nourrir l'élaboration des documents 41 C/4 et 41 C/5 à la lumière des contributions de 14 pays de la région Asie-Pacifique.

Le rapport s'appuie sur les réponses des États membres au questionnaire et sur les consultations des commissions nationales pour l'UNESCO menées à l'échelle des sous-régions.

Session 1. Résumé des discussions sur le projet de 41 C/4

Considérant la signification et l'impact immédiats de la pandémie de COVID-19, les délégués ont formulé des recommandations visant à éclairer et façonner la stratégie et le budget à venir de l'UNESCO. Étant donné le mandat transversal de l'Organisation, la crise actuelle appelle à la solidarité et exige une réflexion approfondie sur son action et ses objectifs futurs.

1.1 Cadre d'orientation pour l'action de l'UNESCO en 2022-2030

L'UNESCO joue un rôle central en tant que laboratoire d'idées et organisme normatif dans ses domaines de compétence. Conformément à son Acte constitutif, l'UNESCO a pour mission de contribuer à la consolidation de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel afin de promouvoir un esprit de solidarité et d'humanité commune. Son mandat dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et de l'information est sans équivalent au sein du système des Nations Unies et lui permet de relever les défis mondiaux les plus pressants.

À la lumière du cadre général guidant l'action collective de l'UNESCO, les délégués sont convaincus que sa mission devrait être complétée par cette nouvelle visée : « **promouvoir la solidarité sur le fondement de notre humanité commune** ». Face à la pandémie mondiale, les délégués ont réaffirmé que l'UNESCO se devait de promouvoir un développement pacifique et durable.

La mission et le leadership de l'UNESCO apparaissent décisifs pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les délégués ont reconnu la nécessité de concentrer les capacités et les ressources de l'UNESCO en fonction de son avantage comparatif dans les différents secteurs, y compris en tant que **chef de file mondial pour l'ODD 4, sur l'éducation de qualité pour tous**. L'éducation renforce et rend possibles les progrès vers la réalisation de nos objectifs communs. Huit au moins des ODD revêtent toujours une importance centrale au regard des orientations actuelles de l'UNESCO. Il s'agit des objectifs suivants :

- ODD 4 : L'UNESCO est la seule organisation des Nations Unies dont le mandat couvre tous les aspects et tous les niveaux de l'éducation, y compris la formation des enseignants et l'enseignement supérieur. Les délégués ont considéré que l'ODD 4 et le rôle de chef de file de l'UNESCO dans sa mise en œuvre constituent une priorité stratégique dans leurs sous-régions et dans le reste du monde.
- ODD 5 : L'égalité des genres est indissociablement liée à l'ODD 4 parce que l'éducation des femmes et des filles est particulièrement importante pour assurer l'alphabétisation de base, renforcer la participation à la vie sociale et améliorer les perspectives d'avenir de toutes et de tous.
- ODD 6 : Seul programme intergouvernemental du système des Nations Unies ayant pour objet l'étude et la gestion de l'eau, en relation avec l'éducation et le développement des capacités, le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO contribue de manière stratégique à traduire la science dans des actions concrètes en faveur de la sécurité de l'eau. Le PHI devrait continuer de mettre en œuvre l'ODD 6 en encourageant la recherche hydrologique et en aidant les États membres en leur prodiguant des avis techniques et des formations.
- ODD 11 : Nombreux sont les obstacles à la réalisation de cet objectif. Les villes auront besoin de plans de mise en œuvre et de soutiens solides pour atteindre les cibles pertinentes. Des solutions innovantes sont nécessaires pour aider à la création de villes centrées sur l'être humain, dont les citoyens contribuent à influencer le mode de vie et les relations intercommunautaires.

- ODD 13 : Le changement climatique est un enjeu commun auquel tous les êtres humains doivent faire face ensemble à l'échelle de la planète. Si d'autres entités des Nations Unies s'occupent du changement climatique, l'UNESCO, forte de son mandat, peut, à travers ses différents secteurs, apporter une importante contribution dans ce domaine en donnant la parole à diverses parties prenantes et en mettant en avant les points de vue locaux.
- ODD 14 : En tant qu'organisation appelée à jouer un rôle de premier plan dans la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), la COI se trouve tout naturellement en position de mobiliser les parties et de faire sensiblement avancer la réalisation de cet ODD.
- ODD 15 : La biodiversité revêt une grande importance dans nos vies, de par ses effets sur des aspects essentiels de notre bien-être. Elle est toutefois menacée par les activités humaines. L'UNESCO peut largement contribuer à la conservation de la biodiversité par l'intermédiaire des réserves de biosphère, qui promeuvent des solutions conciliant préservation et utilisation durable de la biodiversité, et jeter les bases scientifiques d'une meilleure interaction entre les populations et leur environnement de nature à protéger la biodiversité.
- ODD 16 : Organisation portant un intérêt particulier aux questions relatives à la communication et à l'information, l'UNESCO peut faire sensiblement progresser le discours de la communauté internationale. Les questions plus traditionnelles telles que la liberté de la presse et la sécurité des journalistes doivent continuer de figurer parmi ses priorités, mais l'UNESCO doit prêter également attention à de nouveaux enjeux tels que l'éducation aux médias et à l'information, s'agissant de l'accès à l'information, y compris aux nouveaux médias, et les effets perturbateurs que peut avoir sur nos sociétés un environnement où l'information est pléthorique.

1.2 Domaines d'action transversaux stratégiques

Le travail interdisciplinaire et intersectoriel de l'UNESCO lui permet d'aborder des domaines d'action transversaux. Les quatre objectifs énumérés dans le questionnaire relient entre eux les différents secteurs de l'UNESCO et peuvent aider à mobiliser la coopération entre les États membres. Par ailleurs, les contraintes budgétaires exigent un niveau de concentration élevé et la mise à profit des compétences et des réseaux propres à l'UNESCO. Pour guider ce travail, les délégués ont largement approuvé quatre objectifs stratégiques :

- (a) ***Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage de tous tout au long de la vie*** – L'éducation est au cœur de la mission de l'UNESCO, à savoir édifier la paix. Pour mettre à profit son rôle de chef de file mondial pour l'ODD 4 et ses vastes réseaux, les délégués souhaitent que l'UNESCO intègre dans sa stratégie des principes directeurs visant à garantir **à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**. Chacun doit bénéficier d'un accès équitable à une éducation de qualité, et avoir la possibilité de retourner à l'école s'il l'a quittée trop tôt. Améliorer l'accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie implique notamment de redynamiser le **Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)**. Tout entière mobilisée, l'UNESCO peut promouvoir le respect et l'apprentissage mutuel en vue de l'édification de sociétés créatives et pacifiques.
- (b) ***Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets*** – Le changement climatique est un défi complexe auquel il faut répondre à l'échelle de la planète. L'approche interdisciplinaire adoptée par l'UNESCO à l'égard de cet enjeu et son mandat transversal en ce qui concerne le changement climatique lui permettent de sensibiliser les jeunes aux événements climatiques, et contribuent de manière significative, par l'éducation, la science et la culture, à instaurer une collaboration effective entre les États membres aux fins du renouvellement des plans stratégiques et de la réalisation des ODD.

- (c) ***Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques en encourageant le dialogue interculturel*** – L'UNESCO dispose de multiples moyens, instruments normatifs et fonctions pour favoriser l'édification de sociétés inclusives et pacifiques. Les programmes de mégascience, tels que ceux qui ont trait à la place des femmes dans la science et aux plates-formes de science ouverte pour une collaboration inclusive, peuvent dégager une vision du monde fondée sur l'observation factuelle qui viendra éclairer les décisions relatives à la construction de sociétés plus pacifiques. Le dialogue interculturel est essentiel pour assurer la coexistence pacifique des civilisations. Les délégués ont proposé d'ajouter le dialogue interculturel au nombre des priorités transversales comme un moyen de concentrer les efforts de l'UNESCO et de susciter un dialogue propice à la paix aux niveaux national, régional et mondial.
- (d) ***Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique*** – Tous les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est subissent les effets préoccupants d'une fracture numérique qui se font sentir jusqu'au sein d'une même famille et entre les générations. À cet égard, le fossé risque de se creuser entre les élèves et étudiants privilégiés et ceux qui sont marginalisés. L'avantage comparatif de l'UNESCO réside dans son mandat fédérateur et sa démarche humaniste. Les politiques et pratiques novatrices, qui concrétisent nos valeurs dans les domaines d'action transversaux, peuvent aider les États membres à atteindre plusieurs cibles des ODD. Des initiatives, des normes éthiques et des cadres d'action nouveaux sont nécessaires pour mieux comprendre et réduire la fracture numérique entre les communautés, y compris l'accès restreint et les difficultés des groupes vulnérables les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19. La connectivité demeure une des clés de l'efficacité en la matière. Il est par exemple nécessaire d'améliorer et de promouvoir plus avant l'enseignement et l'apprentissage à distance.

Il est également nécessaire d'inscrire dans le 41 C/5 des initiatives intersectorielles d'un caractère plus transversal afin d'en renforcer la mise en œuvre dans le sens de ces quatre priorités. Les délégués ont identifié deux priorités transversales additionnelles :

- ***Éducation en vue du développement durable (EDD)*** – Les délégués ont évoqué l'importance fondamentale, pour la réalisation des ODD, de faire de l'éducation en vue du développement durable une priorité transversale. L'EDD implique une philosophie de l'autosuffisance en même temps que de l'interdépendance planétaire. L'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont pour l'UNESCO deux moyens de répondre au COVID-19 et aux conflits qui éclatent partout dans le monde. L'EDD devrait, par exemple, être mieux soutenue par des échanges virtuels et transfrontières entre élèves et enseignants dans le cadre du réSEAU.
- ***Usage des sites désignés par l'UNESCO pour contribuer à la réalisation des ODD correspondants*** – Les délégués ont parlé de la nécessité pour l'UNESCO de renforcer la gestion des sites du patrimoine mondial, des géoparcs et des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et de démonstration du développement durable afin de répondre aux besoins des communautés locales et groupes vulnérables.

Les délégués ont approuvé les orientations stratégiques et souligné plus avant l'importance fondamentale de l'EDD et le rôle des sites désignés par l'UNESCO comme des priorités transversales indispensables à la réalisation de nos objectifs mondiaux. Le dialogue interculturel était aussi un moyen nécessaire et transversal de concentrer les efforts et de susciter les changements voulus dans les cœurs et les esprits aux niveaux national, régional et mondial.

1.3 Autres questions

Les priorités globales Afrique et Égalité des genres, et les groupes cibles prioritaires tels que les jeunes et les personnes handicapées, ainsi que l'importance des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), demeurent des enjeux primordiaux pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est. L'avantage comparatif de l'UNESCO dans toute la région tient à l'approche pluridisciplinaire et inclusive avec laquelle elle pilote l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et le suivi de politiques transversales. L'UNESCO doit renforcer sa fonction de laboratoire d'idées et de catalyseur de la coopération dans les domaines qu'elle considère comme prioritaires.

Session 2. Résumé des discussions sur le projet de 41 C/5

Les délégués ont débattu des ressources requises pour une prise en compte effective dans tous les programmes des priorités globales de l'UNESCO – Afrique et Égalité des genres. Ils ont insisté sur l'importance, à cet effet, de la **solidarité et de la coopération internationale**. L'UNESCO est, à cet égard, un véritable laboratoire d'idées qui aura clairement pour rôle à l'avenir de définir des normes pour l'ensemble du monde.

2.1. Domaines thématiques prioritaires :

1. **Éducation** – L'éducation a été décrite comme le volet le plus important de l'action de l'UNESCO, dont il convient de relever encore le rang de priorité. La qualité de l'éducation sera pour l'Organisation un domaine essentiel dans ses efforts pour produire des effets tangibles et présenter des résultats aux États membres de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et au reste du monde. Les délégués ont recommandé de lancer des programmes sur l'évaluation de l'éducation et des recherches étudiant l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur l'éducation.
2. **Sciences exactes et naturelles** – En liaison avec d'autres secteurs, le Secteur des sciences exactes et naturelles peut réfléchir aux défis transversaux et éclairer les réponses de l'UNESCO, y compris en matière de réduction des risques de catastrophe et de collecte et analyse de données. La recherche et la prospective sont notamment importantes à cet égard. L'UNESCO devrait aussi faire davantage pour encourager l'éducation scientifique du public et lancer les programmes de mégascience qu'exigent les grands enjeux scientifiques.
3. **Commission océanographique intergouvernementale (COI)** – En tant qu'organisme intergouvernemental chargé des sciences de la mer au sein du système des Nations Unies, la COI a pour rôle stratégique de promouvoir la coopération internationale aux fins de la recherche, des services et du renforcement des capacités dans les domaines de la conservation des océans et du changement climatique avec le concours de divers secteurs et entités des Nations Unies. Les délégués ont confirmé qu'ils étaient prêts à soutenir la COI sous la forme de fonds-en-dépôt.
4. **Sciences humaines et sociales (SHS)** – Plate-forme de recherche et de collaboration axée sur la création et l'utilisation des connaissances au service de sociétés justes et inclusives, ce Secteur peut jouer un rôle de liaison, en ce qui concerne par exemple l'éducation de qualité ou l'éducation physique et la lutte contre le dopage dans le sport, entre autres enjeux interdisciplinaires. Les délégués ont également recommandé d'inscrire le projet des Routes de la soie dans le budget du programme ordinaire.
5. **Culture** – Le mandat et les instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture sont essentiels pour en appeler à notre humanité commune et favoriser la compréhension mutuelle et la paix. Les délégués ont souligné l'importance des conventions culturelles de l'UNESCO, y compris pour la sauvegarde du patrimoine

culturel immatériel, la nécessité de renforcer la confiance sur la base de la compréhension mutuelle, ainsi que l'impératif consistant pour l'UNESCO à éviter les aléas et activités néfastes sur le plan moral aux niveaux local, régional et mondial.

6. **Communication et Information** – En pleine pandémie mondiale, les délégués avaient une conscience aiguë de l'importance d'une communication exacte et d'informations fiables. Une même prise de conscience est cruciale en ce qui concerne la lutte contre la discrimination (ethnique, sociale), mais aussi contre l'isolement, grâce à l'apprentissage à distance, en étant particulièrement attentif aux jeunes. Les sociétés du savoir ont besoin de citoyens avertis en matière d'information et possédant les compétences et les connaissances requises pour rechercher, acquérir, partager et utiliser l'information. Il est vital que l'UNESCO investisse constamment dans des activités de soutien à l'éducation aux médias et à l'information. Les recherches et les publications de l'UNESCO sont utiles en version imprimée aussi bien qu'en ligne, en particulier dans les régions reculées où l'accès à l'Internet demeure problématique. Le Programme Mémoire du monde, une fois réformé afin de mieux mobiliser les États membres, devra notamment être mis en œuvre à plus large échelle et atteindre pleinement sa visée ultime, à savoir la préservation du patrimoine documentaire.

2.2. Priorités globales

Les délégués ont réaffirmé leur forte volonté de voir les priorités globales Afrique et Égalité des genres rendues opérationnelles et prises systématiquement en compte grâce à des programmes concrets dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

- (a) **Afrique** – La mise en œuvre de la stratégie globale pour la priorité Afrique nécessite un renforcement de l'approche intersectorielle et interdisciplinaire. Faisant fond sur le **Programme 2030, l'Agenda 2063 et l'initiative « Une Ceinture et une Route »**, l'UNESCO devrait se concerter avec la Commission de l'Union africaine de façon à mieux articuler sa stratégie et ses programmes en faveur de l'Afrique avec les initiatives bilatérales et multilatérales. Pour qu'une stratégie repensée se révèle plus efficace, l'UNESCO devra intensifier ses efforts de coopération aux fins de l'élaboration de politiques pertinentes et travailler en liaison avec les États membres africains. Cela aboutira à des résultats stables et durables au niveau des pays comme à l'échelon régional. Les délégués appuient fermement la priorité Afrique en raison de la pandémie et des besoins accrus auxquels il faudra répondre en période de relèvement. Une stratégie bénéficiant d'une coordination et d'un budget adéquats devra déboucher sur des projets concrets appuyés dans l'ensemble du système par des outils de suivi et d'établissement de rapports appropriés.
- (b) **Égalité des genres** – Il apparaît nécessaire dans la région Asie-Pacifique de continuer de renforcer les capacités pour améliorer l'égalité des genres, tout spécialement dans les États membres nécessitant un plus ample soutien. Ce que l'on attend de l'UNESCO, c'est un impact accru sur le terrain. L'UNESCO doit intensifier la mise en œuvre des projets d'éducation des filles et des femmes, notamment en élaborant des programmes phares pour la priorité Égalité des genres.

2.3. Groupes cibles prioritaires

Les délégués ont largement approuvé les groupes désignés comme cibles prioritaires, en particulier les jeunes et les petits États insulaires en développement (PEID), mais aussi les pays les moins avancés (PAM).

- (a) **Les jeunes** – Les jeunes ne sont pas seulement les bénéficiaires des changements que nous souhaitons voir se produire dans le monde, ils y apportent aussi une contribution essentielle. Le réSEAU a été salué par beaucoup comme un exemple de ce que

l'UNESCO peut faire pour promouvoir la paix auprès des jeunes, notamment par l'éducation. Au titre de la mobilisation de la jeunesse, la Stratégie à moyen terme doit offrir aux jeunes des espaces qui leur permettent de mieux faire entendre leur voix – tant en ligne qu'au sein de leurs communautés – et reconnaître leur contribution positive en tant qu'agents du développement durable, ainsi que dans l'intérêt de l'Organisation. L'UNESCO doit donner à ses États membres plus de moyens de participer activement et efficacement aux activités de la jeunesse, et établir ou améliorer, par l'intermédiaire des commissions nationales, des mécanismes permettant aux jeunes de prendre part à ses activités dans tous les domaines et à tous les niveaux. Pour mieux canaliser la créativité, l'esprit d'innovation et le potentiel de la jeunesse, il importe que la mobilisation des jeunes soit systématiquement intégrée dans tous les programmes et tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

- (b) **PEID** – Bien que non représentés dans la consultation pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, les PEID souffrent d'un manque de connectivité et la collaboration de tous les États membres leur est nécessaire pour mieux répondre à leurs besoins spéciaux et aux difficultés imminentes que représente le changement climatique.
- (c) **PMA en transition** – Les PMA devraient figurer parmi les groupes cibles prioritaires. L'expérience unique des pays en développement et les obstacles auxquels ils se heurtent continuent d'avoir une influence critique sur le développement durable aux niveau local et mondial. Il importe que l'UNESCO fasse entendre sa voix pour que la transition des PMA et les politiques et programmes correspondants soient utiles pour tous.

2.4. Partenariats pour le développement

- (a) **Renforcement de la présence sur le terrain et de la pertinence de l'UNESCO** – Les bureaux hors Siège de l'UNESCO doivent impérativement être renforcés pour accroître la participation des acteurs locaux, y compris les gouvernements, à de multiples niveaux. Il importe que l'UNESCO évite toute concurrence entre le Siège et les bureaux hors Siège, mais aussi entre organismes. À cet effet, il est nécessaire de clarifier les attributions respectives des bureaux régionaux, multipays et nationaux. Le rôle des délégations permanentes et des commissions nationales pour l'UNESCO, et la coopération avec elles, doivent être renforcés. Les politiques de mobilité et de rotation du personnel pourraient être elles aussi améliorées.
- (b) **Renforcement des réseaux et partenariats de l'UNESCO** – Des partenariats innovants sont indispensables à de multiples niveaux. Le vaste réseau des partenaires de l'UNESCO (par exemple les centres de catégorie 2, les chaires et les sites désignés) peut être mieux mis en valeur et mobilisé pour gagner en impact, en efficience et en efficacité. Guidés par les commissions nationales, les partenariats sont d'excellents moyens d'échanger des vues et d'accroître l'impact et la visibilité de l'UNESCO.
- (c) **Mettre à profit les partenariats avec des entités publiques et privées** – La demande et les possibilités de partenariats publics et privés, notamment avec les gouvernements locaux, sont grandes. Les partenariats doivent créer des liens au-delà de la seule mobilisation de ressources. Ils doivent tous avoir pour moteur des valeurs et des objectifs partagés de façon à répondre à la fois aux besoins de l'UNESCO et à ceux des parties prenantes. Là encore, le rôle des commissions nationales est décisif.

2.5. Autres questions pertinentes pour la sous-région

L'intelligence artificielle dans l'éducation, y compris ses aspects éthiques, est une priorité transversale essentielle pour l'UNESCO. Des initiatives phares sont nécessaires pour mieux promouvoir une approche de l'IA centrée sur l'être humain. À cet égard, l'UNESCO est à même de

faciliter un débat mondial sur le rôle de diverses technologies, dont l'IA, pour créer un monde plus inclusif, plus ouvert et plus juste. L'UNESCO doit renforcer sa fonction de laboratoire d'idées et de catalyseur de la coopération intersectorielle dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Conclusions

Face à une pandémie mondiale, les délégués ont réaffirmé l'importance de la mission et du mandat de l'UNESCO, qui appelle à édifier les défenses de la paix dans l'esprit des femmes et des hommes. La promotion d'une éducation de qualité, des sciences et de la culture a été considérée comme indispensable à l'instauration du développement durable. Les délégués ont reconnu que la contribution de l'UNESCO, en tant que chef de file pour l'ODD 4, aux efforts visant à offrir à tous des possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie était une priorité fondamentale, exigeant une coopération plus stratégique entre les secteurs, la participation des jeunes et des partenariats axés sur des objectifs communs.

Les participants souhaitent que l'UNESCO concrétise les priorités des États membres, y compris les deux priorités globales Afrique et Égalité des genres, qui doivent être systématiquement prises en compte dans tous les programmes de l'Organisation. L'EDD et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont d'une importance cruciale pour exploiter les avantages comparatifs de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. Les délégués ont appelé à plus de solidarité face à des défis indissociablement liés. Il convient aussi d'accroître les initiatives transversales associant les différents secteurs afin que la mise en œuvre des programmes serve ces priorités.

Renforcer la présence de l'UNESCO dans le monde exige des partenariats vigoureux pour éviter toute concurrence et mieux coordonner l'exécution des programmes, en optimisant notamment la mobilisation et l'utilisation des ressources. À cet égard, il est plus essentiel que jamais que les commissions nationales pour l'UNESCO jouent leur rôle de guides aidant à emporter l'adhésion des acteurs locaux. Étant donné sa présence limitée sur le terrain, l'UNESCO doit améliorer les capacités de collaboration au sein de cette « famille » que constituent ses instituts, ses chaires et ses réseaux et conjuguer chaque fois que possible le travail en ligne et les rencontres en face-à-face. Des modalités de travail flexibles peuvent aussi inciter les jeunes talents à collaborer avec l'UNESCO et ses vastes réseaux de partenaires. Approfondir les partenariats avec les gouvernements locaux sera aussi un gage futur de succès, d'impact et de visibilité accrue. De concert avec le système des Nations Unies, l'UNESCO peut mieux mobiliser ses nombreux partenaires pour promouvoir avec efficience et efficacité le développement durable, l'esprit de solidarité et nos aspirations communes à la paix.

Afrique

E. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays d'Afrique de l'Ouest, du Sahel et d'Afrique centrale (22-24 juin 2020)

Introduction

En vue d'améliorer son action dans les États membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé, du 22 au 24 juin 2020, une consultation pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, suite à la résolution 40 C/102, adoptée par la Conférence générale à sa 40^e session, qui donnait quitus à la Directrice générale pour organiser des réunions de consultation sous-régionales avec les commissions nationales pour l'UNESCO.

Ces assises avaient pour objectif général de fixer un cadre d'échange, visant à donner aux commissions nationales l'occasion de définir, de manière consensuelle et collective, les orientations et les priorités au niveau sous-régional en vue de guider le travail de l'UNESCO pour les huit prochaines années, dans la perspective de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres agendas de développement mondiaux et régionaux pertinents pour les domaines de compétence de l'UNESCO, d'une part, et de contribuer au renforcement de la coopération régionale en vue de lutter contre la COVID-19 et bien d'autres défis contemporains, d'autre part.

De manière spécifique, il s'agissait de préparer la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et le Programme et budget pour 2022-2025 (41 C/5).

Cette rencontre, qui s'est tenue en virtuel avec la participation d'un bon nombre de commissions nationales de l'Afrique, a connu trois grands mouvements : l'ouverture des travaux, les séances plénières et les séances parallèles.

L'ouverture des travaux

Deux allocutions ont constitué l'essentiel de cette rubrique, notamment le mot de bienvenue du Secrétaire général de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO et le discours du Directeur du Bureau régional de l'UNESCO à Dakar.

Dans son mot introductif, M. Firmin Matoko, Sous-Directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures, ayant souscrit aux civilités d'usage, a tenu à rappeler l'un des objectifs majeurs de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, à savoir apporter une valeur ajoutée pour porter haut le message de l'Organisation dans ses États membres. Ainsi, après avoir relevé le caractère crucial du contexte lié à la situation sanitaire mondiale, il lui a plu de relever qu'il était plus que jamais opportun que l'UNESCO se dote d'une stratégie à moyen terme pour traiter sereinement l'urgence contextuelle.

Poursuivant son propos, il a indiqué qu'il appartenait aux différents États membres, à travers leurs commissions nationales, de fixer le cap de manière participative et consensuelle. Pour clore son propos, il a émis le vœu que la présente consultation permette à l'UNESCO d'avoir un meilleur positionnement au sein des équipes de pays des Nations Unies, en vue d'une meilleure et prompte réalisation des objectifs de développement durables (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Prenant la parole à son tour, M. Dimitri Sanga, Directeur du Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, après avoir lui aussi sacrifié au rituel des civilités d'usage, a rappelé le contexte de la tenue de cette consultation, présenté les attentes de l'Organisation à la fin des assises, et décliné l'agenda de la réunion, ainsi que la méthodologie de travail des trois jours consacrés à la consultation.

Les séances plénières

Deux séances ont été organisées à cet effet, l'une le premier jour et l'autre, le troisième jour.

La première séance

Elle a été consacrée à la mise en place du Bureau de la consultation et à la présentation d'un exposé thématique axé sur la « Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) ».

Le Bureau a été constitué comme suit :

- Président : M. Aliou Ly, Secrétaire général de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO ;
- Rapporteur : M. Sally Maïgari, Secrétaire général de la Commission nationale du Cameroun pour l'UNESCO.

S'agissant de l'exposé thématique de M. Djelid, Représentant de la Directrice générale de l'UNESCO, il en est ressorti qu'aucun pays n'était en position d'atteindre les 17 ODD du fait de l'impact des défis mondiaux. L'orateur est revenu sur quelques défis liés notamment à la problématique du changement climatique, la vision pour l'horizon 2030, l'alignement sur les plates-formes mondiales pour le changement, les meilleures stratégies pour maintenir la priorité Afrique, l'égalité des genres, et la garantie de la poursuite des transformations stratégiques initiées, entre autres.

Pour illustrer ses arguments et en guise de conclusion, il a relevé que ces défis correspondaient également aux premières tendances qui s'étaient dégagées des questionnaires renseignés par les États membres, avec une insistance sur le fait que l'Afrique avait l'un des taux de réponses le plus élevé, ce qui constituait un point positif pour ce continent.

Dans les échanges qui ont suivi cette présentation, les préoccupations ci-après ont été soulevées :

- la nécessité du renforcement de l'éducation inclusive pour tous les jeunes et les populations exclues et vulnérables, d'une part, et des programmes de formation ou d'enseignement technique et professionnel, d'autre part ;
- le renforcement de la présence de l'UNESCO sur le terrain ;
- la pleine mesure de l'impact de la pandémie de COVID-19 et des opportunités offertes pour le renforcement de la résilience des systèmes éducatifs africains.

Face à toutes ces préoccupations, le représentant de la Directrice générale a indiqué que les rapports produits par les différentes régions seraient examinés et consolidés en vue d'apporter des réponses à ces préoccupations. S'agissant de l'impact de la COVID-19, il a relevé l'importance d'envisager sa prise en compte dans des schémas à court et à long termes. À ce sujet, les propositions constructives des sous-régions Afrique centrale et Afrique de l'Ouest restent attendues.

En tout état de cause, de cette première séance plénière, il est ressorti que les résultats des travaux seraient consignés dans un rapport qui guiderait le processus d'élaboration de la feuille de route relative à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et au Programme et budget pour 2022-2025 (41 C/5), objet des présentes assises.

La deuxième séance

Cette séance, présidée par M. Aliou Ly, a d'abord permis de ressortir les principales caractéristiques des régions Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Ainsi, l'analyse de la situation géoéconomique de la région du Sahel, met en exergue un indice de développement humain faible entraînant un état de pauvreté, une démographie importante, un système éducatif à double vitesse et peu adapté aux

problèmes que pose la jeunesse, un accroissement des inégalités et des vulnérabilités, et la perte d'environ 80 % en termes de qualités d'apprentissage à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ces caractéristiques sont également celles qu'on trouve en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, auxquelles il faut ajouter des crises sociales et politiques récurrentes, et la menace des changements climatiques, notamment aux environs du lac Tchad.

Cependant, les trois sous-régions regorgent d'importantes opportunités : une population jeune, des ressources naturelles abondantes, un héritage culturel important, un dividende démographique à transformer, etc.

À l'issue de cette séquence, un certain nombre de préoccupations et d'attentes ont été soulevées, telles que la nécessité du développement des infrastructures dans le domaine des TIC, la formation des enseignants à de nouvelles thématiques émergentes telles que l'intelligence artificielle, le renforcement de la créativité de la jeunesse africaine et son employabilité, la promotion des industries créatives, etc.

Par ailleurs, une forte interpellation s'est exprimée pour que l'UNESCO aborde la question des violences systémiques et racistes qui secouent différentes parties du monde. À toutes ces préoccupations, des assurances ont été données par le Président de séance qui a émis le vœu de voir les présentes assises approfondir l'analyse des questions soulevées en vue d'y répondre plus efficacement.

Les séances parallèles

Ayant pour thème « Programme et budget de l'UNESCO pour 2022-2025 (41 C/5) », cette phase des travaux en sous-groupes avait pour consigne les points ci-après :

1. Le renforcement de l'orientation programmatique de l'UNESCO : éducation, sciences exactes et naturelles, Commission océanographique intergouvernementale, sciences sociales et humaines, communication et information, et culture ;
2. Le renforcement de l'interdisciplinarité et le travail intersectoriel ;
3. Le renforcement de la présence de l'UNESCO dans le monde ;
4. Le renforcement des réseaux et des partenariats de l'UNESCO ;
5. Les autres questions d'importance (sous-)régionale (impact de la COVID-19 sur le C/5 de l'UNESCO).

Les enseignements essentiels qui ressortent des discussions des groupes sont les suivants :

S'agissant du point n° 1 concernant le **renforcement de l'orientation programmatique de l'UNESCO : éducation, sciences exactes et naturelles, Commission océanographique intergouvernementale, sciences sociales et humaines, communication et information, et culture**, les États se sont prononcés ainsi :

- dans le secteur de l'éducation, il a été relevé que le numérique et l'intelligence artificielle constituaient véritablement une opportunité pour le développement de l'enseignement en ligne et à distance. À ce sujet, les participants ont insisté sur la nécessité du renforcement des capacités pour la formation à distance, qui s'est avérée importante dans le contexte de la crise sanitaire mondiale en cours. Un accent particulier a été mis sur le programme d'enseignement au profit des personnes à besoins éducatifs spéciaux ;

- dans le secteur des sciences exactes et naturelles, les États ont requis l'initiation des réflexions sur la protection de l'environnement pendant et après la crise sanitaire, au regard de la montée de nouvelles habitudes et de nouveaux réflexes.

Par ailleurs, la solidarité interétatique a également été mise en exergue par les participants, en vue d'une réforme globale du système sanitaire. Les États ont appelé à l'adoption de mesures de résilience avec l'appui de l'UNESCO et à la promotion des études prospectives pour la gestion des futures crises possibles.

En ce qui concerne les sciences sociales et humaines, outre la question pertinente de l'inclusion sociale, les États sont revenus sur la question de la bioéthique et de la gestion de la crise sanitaire actuelle et des crises futures. À ce sujet, un accent plus particulier a été mis sur le racisme systémique qui gagne la planète dans le contexte de cette crise sanitaire.

Dans le domaine de la culture, les États ont rappelé l'apport de la culture en cette période de COVID-19, surtout pour l'aspect psychologique des populations. Les États ont également évoqué la précarité dans laquelle vivaient les acteurs de la culture. La problématique de la numérisation des sites du patrimoine mondial a aussi été soulevée, pour promouvoir leur accessibilité même en période de confinement. En outre, les États ont insisté sur la question du trafic illicite des biens culturels qui prend de l'ampleur.

Ainsi, la COVID-19 ayant mis en lumière la fracture numérique entre les pays du Sud et ceux du Nord, il a été recommandé de mettre en place une institution spécifique pour promouvoir l'économie numérique.

S'agissant du point n° 2 concernant le **renforcement de l'interdisciplinarité et le travail intersectoriel**, les États, après avoir relevé que la thématique de la « jeunesse » était transversale aux différents programmes, ont reconnu, d'une part, sa priorité dans tous les secteurs de l'UNESCO et, d'autre part, la nécessité de continuer à former les enseignants à l'éducation aux médias et à promouvoir la lecture pour les enfants et les jeunes. Aussi, le renforcement de la promotion de l'interdisciplinarité a-t-il été recommandé par les participants, qui ont suggéré, dans la même veine, la valorisation des potentiels scientifiques par la mise en place des centres de recherche et d'innovation, afin d'encourager la connexion entre les centres de recherche des différents pays.

Dans cette optique, les États sont tombés d'accord pour le renforcement de la coopération entre les chaires UNESCO et les centres de catégories 1 et 2 puisque, face à un problème commun, les États mènent des recherches en vase clos. C'est dans ce cadre que les commissions nationales ont sollicité un appui pour la modernisation de leurs bibliothèques.

Dans cet ordre d'idées, les ressources éducatives libres ont été plébiscitées comme mécanisme de promotion de l'interdisciplinarité. Ainsi, les questions liées à l'éthique, la promotion de l'égalité des genres et la culture de la paix ont fait écho lors de différentes interventions comme des points devant être au centre de l'interdisciplinarité.

S'agissant du point n° 3 concernant le **renforcement de la présence de l'UNESCO dans le monde / renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain**, les États ont encouragé le Siège à mettre en œuvre ce qui était prévu dans la transformation stratégique de l'UNESCO en mettant un accent sur le renforcement des capacités humaines et financières des bureaux hors Siège.

Les commissions nationales ont été invitées à éditer périodiquement leurs bulletins d'information pour faire le point des activités et mobiliser les partenaires classiques de l'UNESCO, notamment les clubs UNESCO, les écoles associées et les comités nationaux (tels que le MAB, MOST).

Au sujet des réseaux sociaux, les commissions nationales sont incitées à les envahir pour combattre la désinformation au niveau des pays en créant ou en améliorant leurs capacités numériques, afin de renforcer la présence de l'Organisation au niveau mondial.

Une autre stratégie a été arrêtée par les États, à savoir le renforcement du Programme de participation au niveau des pays africains en termes de quota à leur accorder pour leur permettre de mener plusieurs projets propres à renforcer la présence de l'UNESCO, en vue d'une réponse idoine et plus appropriée aux attentes des différentes ONG et dans le but de renforcer la crédibilité de l'UNESCO.

Les États ont aussi invité l'Organisation à intervenir en fonction des réalités et besoins de chaque pays, avec un suivi des activités, afin d'évaluer l'impact de leur action.

Les commissions nationales ont insisté sur le renforcement de leurs capacités, notamment en matière du numérique (formation et matériel). À cet effet, il a été recommandé aux États de participer à ces efforts avec l'appui de l'UNESCO.

Ainsi, un renforcement des capacités des commissions nationales en matière de management et l'extension des bureaux pays en antennes au niveau des provinces ou régions ont été aussi soulignés comme un moyen de renforcer la présence de l'Organisation sur le terrain, d'une part, et une synergie d'actions entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales a été davantage encouragée, d'autre part.

Les États ont vivement encouragé l'Organisation à capitaliser sur le partenariat avec les structures d'intégration régionale et sous-régionale, notamment avec l'UA, la CEEAC et la CEDEAO. Dans ce même sillage, les États ont invité l'Organisation à impliquer davantage les jeunes pour exploiter les domaines d'activité dont ils ont une grande maîtrise, notamment les TIC.

Au regard de la faible visibilité des partenaires des commissions nationales et de leurs activités, leur redynamisation a été souhaitée. Celle-ci passe par des actions en faveur des populations. Au niveau des universités, il est important d'accompagner la recherche-développement et la promotion des réflexions conduisant à des actions concrètes bénéfiques aux populations.

S'agissant du point n° 4 concernant **le renforcement des réseaux et des partenariats de l'UNESCO / l'exploitation des partenariats publics et privés**, les États ont esquissé un plaidoyer pour la restauration du Forum des parlementaires et gouvernements locaux à la veille de la Conférence générale, car ce sont eux qui ratifient les normes et conventions. De ce fait, ils doivent être associés au processus de ratification de la Convention sur la reconnaissance des diplômes. Ce travail de sensibilisation sur la ratification des conventions est du ressort des commissions nationales, qui se doivent de mieux préparer le terrain pour la Convention concernée.

En outre, les participants ont soutenu l'idée selon laquelle le partenariat avec les institutions financières devait être renforcé, car l'UNESCO est surtout un laboratoire d'idées qui, de ce point de vue, a besoin de renforcer sa coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui peuvent mettre d'importantes ressources à la portée des États pour la mise en œuvre des programmes. Le partenariat en l'espèce doit être élargi aux ONG, aux organisations de la société civile et aux organisations sous-régionales et internationales telles que l'OIF, l'ICESCO, etc.

Ainsi, pour la faisabilité de ces suggestions, les commissions nationales pourraient attirer l'attention des bureaux hors Siège sur toute possibilité de partenariat au niveau national, notamment avec les organismes des Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, et pour les partenariats public-privé, les commissions nationales ont la possibilité de collaborer avec le secteur privé. Mais, pour ce qui est des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les commissions nationales ont besoin de l'appui des bureaux hors

Siège. Ainsi, dans le cadre du partenariat entre les commissions nationales et les autres organismes des Nations Unies, les États ont sollicité la médiation des bureaux hors Siège, d'autant plus que certaines structures des Nations Unies méconnaissent l'existence des commissions nationales sur le terrain.

Au demeurant, il a été noté que les commissions nationales devraient jouer leur partition dans la mise en œuvre des ODD, au regard de la décennie d'accélération de la mise en œuvre des ODD, avec le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant du point n° 5 concernant les **autres questions d'intérêt (sous-)régional (impact de la COVID-19 sur le C/5 de l'UNESCO)**, on note la nécessité de promouvoir la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, puisque plusieurs partenaires sont en manque de financements et ne peuvent pas apporter tout le soutien nécessaire dans les activités de riposte. De ce point de vue, les États ont invité l'Organisation à réorienter les partenariats vers ceux qui sont encore viables.

L'engagement ou les réponses que l'UNESCO pourrait formuler en ce qui concerne le mouvement « *Black Lives Matter* » (« *la vie des Noirs compte* »), et plus globalement la lutte contre le racisme systémique et la question de la xénophobie, des thématiques qui sont au cœur même du mandat de l'Organisation, a été souligné.

La question de l'insécurité dans les pays, notamment dans le Sahel et dans presque tous les pays, constitue un frein au développement et donc un défi auquel il faut apporter des réponses. Ces écueils appellent, de l'avis des participants, un renforcement de la résilience des populations face à ces fléaux. Cela exige de l'Organisation et de ses États membres des actions pour la promotion des valeurs culturelles endogènes, la protection de la sécurité sociale des artistes et l'appui au développement des industries culturelles, a fortiori dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

L'approfondissement des thématiques transversales, notamment les violences conjugales et familiales en période de crise comme celle de la COVID-19, sans oublier la prise en compte, dans tous ces axes, de l'approche genre dans ce contexte sanitaire, afin d'encourager les États à associer les femmes aux processus décisionnels liés aux réponses à ladite pandémie, a été souligné.

Pour mieux aborder ces thématiques, en particulier en cette période critique, les États ont souligné la nécessité de la présence de fonctionnaires internationaux dans les pays en crise, car on constate que l'UNESCO n'est pas associée à la gestion de la crise dans le secteur de l'éducation, alors même que c'est l'organisation qui gère la question de l'éducation.

C'est sur ces espoirs que les travaux ont été levés le mercredi 25 juin 2020, à 14 heures et 15 minutes, heure de Yaoundé.

F. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (23-24 juin 2020)²

Contexte global

Le webinaire de deux jours a été organisé et animé conjointement par le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe à Harare et la Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est à Nairobi. Le Bureau de la planification stratégique (BSP) et le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX) ont apporté leur soutien à l'organisation des consultations et ont participé à la réunion.

L'objectif du webinaire était de consulter les commissions nationales et les autres partenaires dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe afin de permettre à la Directrice générale de préparer le Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5), en application des résolutions 102 et 103 de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Auparavant, le Secrétariat de l'UNESCO avait élaboré un questionnaire en ligne pour solliciter les contributions des États membres et des Membres associés, y compris de leurs commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi que des ONG et des OIG, concernant les futures orientations stratégiques et les axes programmatiques de l'UNESCO, auquel 16 pays de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe avaient répondu.

Objectifs et résultats escomptés

L'objectif principal était d'informer et d'orienter les propositions préliminaires de la Directrice générale sur les projets de 41 C/4 et de 41 C/5, qui devraient être soumises au Conseil exécutif à sa 210^e session. La consultation devait également donner aux États membres, y compris à leurs commissions nationales, l'occasion d'examiner et de définir collectivement les priorités régionales, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui traitent des défis contemporains tels que la COVID-19, ainsi que d'autres programmes de développement mondial et régional relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. Les discussions devaient également contribuer à renforcer la coopération régionale, qui est essentielle pour agir efficacement afin de relever les défis contemporains interdépendants face à la COVID-19. La consultation régionale devait en outre donner l'occasion de réfléchir et délibérer sur la Réforme des Nations Unies en cours, ses implications pour l'UNESCO, ainsi que sur l'importance du rôle des commissions nationales des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe pour soutenir le positionnement et accroître la visibilité de l'UNESCO aux niveaux régional et national.

Séance d'ouverture

Observations liminaires de M. Matoko (ADG/PAX), représentant de la Directrice générale

Dans ses observations, l'ADG/PAX a souligné que la réunion devrait prêter une attention particulière au programme pour la priorité Afrique. Il a demandé aux participants de fournir davantage de conseils sur les moyens d'améliorer l'impact de ce programme. Il a conclu en souhaitant des délibérations fructueuses et déclaré qu'il attendait avec intérêt les recommandations de la réunion.

Élection aux postes de Président, de Vice-Président et de rapporteurs

Mme Ndong Jatta, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est, a accueilli et invité l'ensemble des commissions nationales à la réunion et leur a indiqué que le Kenya avait proposé de présider la réunion, dont le Zimbabwe assurerait la vice-présidence. Elle a demandé l'approbation officielle des participants, qui a été obtenue. L'Ouganda et la Zambie ont ensuite été élus en tant que rapporteurs pour rendre compte des débats. Elle a ensuite invité la Présidente à diriger la réunion.

² Les annexes du présent document peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/sites/default/files/annex-eastern-africa-report.pdf>.

Présidents et rapporteurs des consultations sous-régionales des commissions nationales des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe :

Mme Evangeline Njoka (Présidente) – Kenya (Afrique de l'Est)

Mme Margaret Chirapa (Vice-Présidente) – Zimbabwe (Afrique australe)

M. Charles Ndakala (Rapporteur) – Zambie (Afrique australe)

Mme Rosie Agoi (Rapporteuse) – Ouganda (Afrique de l'Est)

M. Dominic Venture Mundrugo-Ogo Lali, (Rapporteur) – Ouganda (Afrique de l'Est)

Allocution de la Présidente

Mme Evangeline Njoka, la Secrétaire générale de la Commission nationale du Kenya, a accueilli l'ensemble des participants et leur a demandé de se sentir comme s'ils étaient à Nairobi pour la réunion. Elle a félicité la Vice-Présidente et les rapporteurs pour leur élection. Elle a indiqué que les rapporteurs étaient Mme Rosie Agoi, la Secrétaire générale de la Commission nationale ougandaise, et M. Charles Ndakala, le Secrétaire général de la Commission nationale zambienne, et les a priés de prendre note que les recommandations de la réunion seraient extraites de leurs enregistrements.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la Présidente a indiqué aux participants que la séance serait axée sur les thèmes suivants :

- (i) Tendances et défis régionaux et rôle de l'UNESCO : Élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029
- (ii) Cadre global d'orientation de l'action de l'UNESCO pour 2022-2029 : Sur quels ODD l'UNESCO devrait-elle mettre l'accent ? (présentation de M. Mohamed Djelid, Directeur adjoint de BSP)
- (iii) Messages clés du 6^e Forum régional africain sur le développement durable tenu à Victoria Falls, au Zimbabwe : 24-27 février 2020 (par M. Hubert Gijzen, Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe)
- (iv) Réforme des Nations Unies, implications pour l'UNESCO et rôle des commissions nationales
- (v) Renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain
- (vi) Renforcement des réseaux et des partenariats de l'UNESCO
- (vii) Mise à profit des partenariats avec les secteurs public et privé

Articles et documents de référence présentés en vue de faciliter les débats

Outre les réponses des États membres au questionnaire de l'UNESCO, fournies dans la langue originale de soumission, et l'analyse statistique préliminaire des réponses, ventilée par région, trois exposés ont été présentés par des experts afin de stimuler le débat. Le premier jour, les interventions suivantes ont eu lieu :

Le premier exposé, intitulé « Cadre global d'orientation de l'action de l'UNESCO pour 2022-2029 : Sur quels ODD l'UNESCO devrait-elle mettre l'accent ? », a été présenté par M. Mohamed Djelid, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique. Son intervention a mis en avant les messages clés issus des débats ayant précédé le webinaire. La première série de messages provenait du Rapport 2019 du Secrétaire général de l'ONU, lequel indique qu'aucun pays n'est en passe de réaliser l'ensemble des 17 ODD et fait état de la lenteur des progrès accomplis en vue de leur réalisation. La seconde série de messages était quant à elle un résumé de la 40^e session de la Conférence générale. En s'appuyant sur les éléments précités, M. Djelid a présenté certains principes directeurs concernant la préparation des Projets de 41 C/4 et de 41 C/5 et a conclu en posant cinq questions auxquelles les participants étaient encouragés à répondre lors des débats, au cours desquels ils ont à leur tour formulé un certain nombre de questions et d'observations.

Le deuxième exposé, portant sur les « Messages clés du 6^e Forum régional africain sur le développement durable tenu à Victoria Falls, au Zimbabwe : 24-27 février 2020 », a été présenté par M. Hubert Gijzen et visait à résumer les travaux dudit Forum, organisé sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour créer une Afrique transformée et prospère dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Il mettait en avant plusieurs idées fortes s'inscrivant dans le cadre des cinq « P » (population, prospérité, planète, paix et partenariats), ainsi que les principales conclusions du Forum sur la STI et les enseignements majeurs de la crise de la COVID-19, qui ne constitue pas seulement une menace pour la réalisation des ODD, mais est aussi l'occasion d'introduire de nouvelles normes de vie, d'organisation du travail, de coopération internationale, de bien-être, d'apprentissage à distance, de production et de consommation énergétique, ou encore d'infrastructures TIC.

Le deuxième jour, l'accent a été mis sur la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et sur le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) dans le contexte de la Réforme des Nations Unies ; sur les implications de celle-ci pour l'UNESCO et le rôle des commissions nationales ; sur le renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain ; sur le renforcement des réseaux et des partenariats de l'Organisation ; et sur la mise à profit des partenariats avec les secteurs public et privé.

Les domaines susmentionnés ont été contextualisés par Mme Ann Therese Ndong Jatta, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est, qui a présenté les piliers de la Réforme des Nations Unies, ainsi que les deux niveaux d'innovation devant être intégrés au document C/4 et le rôle des commissions nationales pour l'UNESCO.

Séance de clôture

Après deux jours de débats, la Présidente et la Vice-Présidente (co-Présidentes) ont toutes deux remercié les participants pour leur assiduité, la qualité de leur participation et la vivacité de leurs délibérations. Elles ont appelé de leurs vœux la tenue régulière et plus fréquente de consultations et de réunions à court-terme, à des fins de comparaison et de poursuite de la collaboration. Elles ont fait part de leur espoir de voir le rapport contribuer de façon notable à l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Pour conclure le webinaire, le Secrétariat de l'UNESCO s'est exprimé au travers de M. Hubert Gijzen, du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe, qui a pris la parole au nom des régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est. Il a remercié l'ensemble des commissions nationales pour ces deux journées de réunion interactive et a noté que des points importants y

avaient été abordés. Il a ensuite informé l'assistance que le compte-rendu de la réunion devrait être prêt pour le début de la semaine suivante.

Concernant les relations entre le Secrétariat et les commissions nationales, M. Gijzen a rappelé que ces dernières étaient le reflet exact du Secrétariat et qu'elles travaillaient en étroite collaboration avec lui.

Il a enfin remercié la Présidente, la Vice-Présidente et les rapporteurs et a salué le travail de ces derniers, ainsi que celui des équipes de préparation, des organisateurs et de l'équipe technique ayant rendu possible cette réunion en ligne. Il a exprimé son impatience à recevoir le rapport, une fois que celui-ci aura été soumis à toutes les commissions nationales avant d'être présenté au Siège.

Résumé des débats tenus durant les deux journées de réunion

Partie 1 : Résumé des débats portant sur le projet de 41 C/4

Cadre global d'orientation de l'action de l'UNESCO pour 2022-2029. Sur quels ODD l'Organisation devrait-elle concentrer ses efforts et ses ressources pendant la période 2022-2029 ?

- (i) L'UNESCO devrait tirer parti de son approche fondée sur la valeur ajoutée pour réformer l'emploi informel.
- (ii) La structure du 41 C/4 devrait adopter une approche programmatique et axée sur les enjeux à l'échelle nationale et régionale. Il convient de maintenir les domaines thématiques actuels de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) en cours/se terminant, tout en les modifiant sur la base des résultats et des enseignements tirés d'une évaluation conduite en bonne et due forme et en mettant en relief, pour chaque programme, les questions soulevées au cours des deux journées de consultation.
- (iii) L'UNESCO devrait agir au niveau de tous les ODD qui la concernent au titre des cinq « P » (population, prospérité, planète, paix et partenariats), afin de remédier aux problèmes du continent africain.
- (iv) Les priorités globales devraient continuer à être élargies pour inclure la jeunesse et les groupes spéciaux vulnérables ; un budget plus important devrait être prévu et des stratégies opérationnelles spécifiques devraient être élaborées pour chaque domaine prioritaire.
- (v) La Stratégie à moyen terme (41 C/4) pour la priorité Afrique devrait être alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine jusqu'en 2030.
- (vi) La Stratégie à moyen terme (41 C/4) devrait être alignée sur les programmes des communautés économiques régionales (CER) par le biais des mécanismes et de mesures appropriés.
- (vii) Il convient de créer des partenariats avec les chaires et les centres et instituts de catégorie 2 de l'UNESCO et de renforcer les partenariats existants.
- (viii) Les programmes sur la jeunesse devraient être prioritaires, intégrés et axés sur les besoins des jeunes, et devraient placer les jeunes au centre de tous les programmes et organes de décision, en tant qu'ambassadeurs du changement.
- (ix) Les TIC (technologies numériques), les innovations, l'entrepreneuriat et la recherche et développement devraient être prioritaires et intégrés.

- (x) Il est nécessaire d'accroître les investissements et les financements en faveur des programmes prioritaires et d'accorder davantage d'attention à ces derniers pour améliorer leur impact.

Domaines d'action transversaux stratégiques

- (i) Lutte contre la COVID-19, éducation, TIC et énergies renouvelables et intersectorialité avec les sciences, la communication et l'éducation en vue du développement durable (EDD) ;
- (ii) Orientation stratégique particulière sur : les TIC, les énergies renouvelables et l'enseignement en ligne en réponse à la crise de la COVID-19 ;
- (iii) Maintien de la priorité Afrique en tant que programme phare, à travers sa refonte et son intégration dans tous les programmes ; financement accru grâce à un budget plus important et ciblage des pays qui en ont le plus besoin ;
- (iv) Priorité Égalité des genres et autonomisation dans le domaine des arts et lutte contre la violence fondée sur le genre : financements accrus et mise à disposition d'un expert en égalité des genres au niveau régional ;
- (v) Priorité Jeunesse : alphabétisation, leadership et formation des jeunes, notamment grâce à l'EFTP liée à la technologie et à l'industrie pour la création d'emplois décents et l'emploi dans les secteurs formels et informels à l'appui de la transition des jeunes vers l'âge adulte ;
- (vi) Gestion des transformations sociales (MOST) : priorité donnée à l'inclusion des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les communautés autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes atteintes d'albinisme ;
- (vii) Consolidation de la paix par l'éducation à la paix et la réduction des tensions politiques à l'échelle nationale ;
- (viii) Technologies numériques : équité numérique par le renforcement des capacités des enseignants, des apprenants et des parents ; centre virtuel pour faciliter la communication ;
- (ix) Intégration transversale des thématiques de l'atténuation des effets du changement climatique et de la sécurité de l'eau dans les domaines de l'éducation et de la culture ;
- (x) La culture dans le développement en tant que domaine transversal : données et statistiques sur la contribution de la culture au PIB et aux moyens de subsistance, culture et tourisme, patrimoine culturel, centres culturels virtuels ;
- (xi) Les TIC, l'IA et les STIM dans l'éducation et l'éducation pour la santé et le bien-être pour lutter contre la COVID-19 et d'autres éventuelles catastrophes émergentes ;
- (xii) Promotion des sites UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sites de la Convention de Ramsar, etc.) – qui donnent à l'Organisation un avantage comparatif – en tant que sites accueillant des programmes intersectoriels dans l'éducation, les sciences, la culture, l'égalité des genres et l'autonomisation, largement dirigés par les jeunes.

Autres questions

- (i) Intégration et collaboration régionales et plates-formes de coopération pour les commissions nationales et les jeunes.
- (ii) Adoption d'approches fondées sur l'éthique, la bioéthique et les droits dans la réponse à la COVID-19 et aux catastrophes.

Partie 2 : Résumé des débats sur le projet de 41 C/5

1. Domaines thématiques prioritaires

Il a été convenu que les domaines thématiques soient tirés de la Stratégie à moyen terme, conformément au principe directeur (ii) défini dans la partie 1 ci-dessus, et que des modifications soient apportées conformément aux questions spécifiques soulevées dans chacun des programmes :

Éducation

Appui dans les domaines suivants : plates-formes d'enseignement en ligne pour les étudiants ; services de radio et de télévision pour l'apprentissage ; investissement dans les TIC pour l'éducation ; programmes spéciaux d'enseignement à distance ; formation des enseignants à l'utilisation des TIC pour l'enseignement ; programmes d'EFTP (artisans) ; enseignement des STIM dans les établissements d'enseignement supérieur pour la lutte contre la COVID-19 ; renforcement des capacités des enseignants dans le domaine de l'EDD ; intégration des arts/sciences humaines dans les sciences exactes et naturelles pour favoriser la créativité ; programme d'EFTP pour les artisans destiné à la fois aux filles et aux garçons ; appui pédagogique aux enseignants ; compétences pour la vie et entrepreneuriat pour maintenir les filles à l'école ; renforcement du SIGE et de sa réactivité ; programmes d'alphabétisation permettant aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences (alphabétisation fonctionnelle) ; et appui aux gouvernements pour élaborer des plans de contingence pour l'éducation dans les situations d'urgence (réouverture des écoles dans le cadre de la crise de la COVID-19). Sur le moyen ou le long terme, il convient de renforcer la résilience des systèmes éducatifs afin de répondre efficacement aux défis futurs.

Sciences exactes et naturelles

Approvisionnement en eau (lutte contre la COVID-19) ; intelligence artificielle ; sciences écologiques et réserves de biosphère (Programme MAB) ; géoparcs ; durabilité environnementale ; changement climatique ; systèmes d'énergie renouvelable ; sciences fondamentales, STI et « technopreneuriat » ; systèmes, capacités et politiques en matière de STI ; investissement dans les STIM pour le développement ; risques de catastrophes (y compris les risques d'épidémies/pandémies comme la COVID-19 et les catastrophes hydrologiques) ; et appui aux savoirs autochtones.

Commission océanographique intergouvernementale

L'économie bleue en Afrique (selon les programmes actuels).

Sciences sociales et humaines

Culture de la paix ; construction de la paix ; droits de l'homme ; lutte contre les inégalités ; gestion des transformations sociales (MOST) ; éthique ; débats sur les politiques publiques relatives à la COVID-19 ; inclusion et lutte contre les discriminations (réfugiés, immigrants, personnes marginalisées, populations autochtones) ; résolution des conflits transfrontaliers (entre pays et communautés) ; stratégies de relèvement et de développement post-conflit ; le sport au service de la paix ; accent mis sur la jeunesse dans la lutte contre l'abus de substances (drogues) et les maladies (COVID-19).

Culture

Sites du patrimoine mondial (avec une utilisation flexible des ressources) ; industries culturelles et tourisme ; industries culturelles créatives ; patrimoine en général ; diversité des expressions culturelles et des politiques culturelles ; systèmes de collecte et de diffusion des données culturelles ; protection et sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel ; promotion des connaissances et pratiques culturelles autochtones ciblant les jeunes artistes ; réorientation vers le patrimoine vivant en termes de retour et de restitution des biens culturels ; exploitation des technologies numériques pour l'imagination et les compétences créatives des artistes.

Communication et information

Patrimoine documentaire ; Mémoire du monde (renforcement des capacités) ; médias sociaux ; renforcement des capacités des médias à communiquer des informations et à diffuser des messages autour de la COVID-19 ; soutien aux maisons de presse ; soutien à la télévision dans la lutte contre la COVID-19 ; liberté de la presse ; culture et transformation numériques ; capacités en matière d'IA ; maîtrise de l'information ; accès à l'information ; médias (radio et télévision et toutes les autres plates-formes de médias) ; plaidoyer pour la sécurité des journalistes ; amélioration de l'accès du public à des informations fiables ; renforcement de la maîtrise des médias et de l'information pour lutter contre les fausses informations ; promotion de la préservation et de l'accessibilité des données et des documents d'archives liés à la pandémie ; et soutien à l'innovation et à la transformation numériques.

2. Priorités globales

La priorité Afrique devrait être maintenue, sur la base des résultats et des enseignements tirés de l'évaluation de la stratégie opérationnelle en cours.

- Elle devrait être alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et intégrer la technologie et l'intelligence artificielle.
- Elle devrait être maintenue en tant que programme phare mais réajustée et intégrée dans tous les programmes.
- Elle devrait bénéficier d'un budget plus important et cibler les pays ayant le plus de besoins spécifiques.

La priorité Égalité des genres devrait être maintenue et élargie. Il convient :

- de tenir compte de l'égalité des genres pour assurer l'égalité des chances, des choix, des capacités, du pouvoir, des connaissances, des compétences et des attitudes des hommes et des femmes afin de lutter contre les disparités entre les sexes et de bâtir un avenir durable pour tous ;
- de mener une action positive, le cas échéant, axée sur les filles ou les garçons, ou les deux, selon le groupe le plus défavorisé dans chaque État membre ;
- d'inclure dans la priorité Égalité des genres l'autonomisation dans l'art et la lutte contre la violence fondée sur le genre ;
- d'accroître le soutien budgétaire et de mettre à disposition un expert en égalité des genres au niveau régional.

3. Groupes prioritaires

Priorité Jeunesse :

- Priorité donnée à l'alphabétisation, au leadership et à la formation des jeunes, notamment à travers l'EFTP liée à la technologie et à l'industrie pour la création d'emplois décents et l'emploi dans les secteurs formels et informels à l'appui de la transition des jeunes vers l'âge adulte ; investissement massif dans l'EFTP pour produire un impact important sur les jeunes.
- Programme de mentorat, compétences, innovations, créativité.
- La jeunesse au cœur du 41 C/4 et du 41 C/5 : participation des jeunes à la préparation et à la mise en œuvre de tous les programmes de l'UNESCO ; mise en œuvre du programme et des stratégies en faveur de la jeunesse tels qu'ils figurent dans l'Agenda 2063 : « L'Afrique que nous voulons ».

- Politiques et mesures d'action positive qui répondent aux besoins des jeunes en matière d'emploi – la priorité étant donnée au secteur informel et aux niveaux communautaires où travaillent la plupart des jeunes dans les pays en développement, plutôt qu'au secteur formel ; obligation pour chaque projet soutenu par l'UNESCO d'avoir une participation de 50 % de jeunes.

Autres groupes et domaines thématiques :

- Les groupes vulnérables comme les femmes (veuves et mères célibataires), les enfants des rues, les communautés autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes vivant avec un handicap (handicap physique et albinisme). Ces groupes doivent faire l'objet de programmes spéciaux axés sur l'inclusion (Gestion des transformations sociales).
- Technologies numériques : équité numérique par le renforcement des capacités des enseignants, des apprenants et des parents ; centre virtuel pour faciliter la communication ; popularisation de l'apprentissage ouvert, de la science ouverte et des compétences en intelligence artificielle et de l'éthique associée.

4. Partenariats pour le développement

Réforme des Nations Unies, implications pour l'UNESCO et rôle des commissions nationales

La réunion a réaffirmé le caractère unique des commissions nationales au sein du Système des Nations Unies, ainsi que le besoin de renforcer la coopération entre l'UNESCO et les commissions nationales, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO, à la Charte des commissions nationales et aux textes juridiques contenant différentes résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO depuis les années 1970 jusqu'à ce jour, concernant le rôle, les fonctions et les responsabilités des commissions nationales envers l'UNESCO et vice-versa. La spécificité des commissions nationales et leur coopération avec l'Organisation a été jugée d'autant plus importante dans le contexte de l'actuelle réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment aux niveaux (sous-)régional et national. À cette fin, les participants à la réunion ont :

- recommandé que soient renforcées les communications et la collaboration entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les commissions nationales, qui fonctionnent comme des partenaires complémentaires, et que les commissions nationales soient reconnues comme faisant partie de la « famille » élargie de l'UNESCO ;
- reconnu que les réformes des Nations Unies en cours requéraient un engagement plus ferme de la part de l'UNESCO ainsi qu'un impact et une visibilité plus importants de son action, en particulier aux niveaux (sous-)régional et national, et que les commissions nationales étaient, en tant qu'entités de coordination gouvernementales, bien placées pour plaider en faveur d'un renforcement du rôle, du positionnement et de l'accès aux financements de l'UNESCO auprès des instances gouvernementales et des partenaires de développement ;
- débattu du fait qu'en réponse à la Réforme des Nations Unies, les commissions nationales pourraient renforcer leur rôle en faveur de la sensibilisation et du plaidoyer, ce qui viendrait compléter et améliorer les fonctions du Secrétariat et des bureaux hors Siège de l'UNESCO, lesquelles sont davantage axées sur l'exécution des programmes et les conseils en matière de formulation de politiques de haut niveau ;
- précisé que les commissions nationales ne faisaient pas partie du système des Nations Unies et ne pouvaient par conséquent pas être intégrées aux équipes de pays des Nations Unies ; les commissions nationales sont des entités gouvernementales jouant un rôle clé de coordination des instances gouvernementales, de plaidoyer en faveur du mandat de l'UNESCO et d'aide au positionnement de l'Organisation.

- reconnu la nécessité de poursuivre le soutien apporté aux commissions nationales en matière de renforcement des capacités dans le domaine des compétences en ressources humaines.

Renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain

- L'UNESCO devrait travailler en priorité avec et pour la jeunesse dans tous ses programmes et devrait être guidée par sa Stratégie opérationnelle pour la jeunesse 2014-2021, qui est conforme au Programme 2030 et fondée sur l'idée que les jeunes sont les partenaires et les acteurs clés du développement et de la paix et qu'ils représentent l'avenir de l'Organisation.
- Les bureaux hors Siège de l'UNESCO devraient collaborer très étroitement avec les commissions nationales pour soutenir activement les principales priorités des États membres et répondre à leurs besoins dans les domaines de compétence de l'Organisation.
- Étant donné que les sites désignés par l'UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs, sites protégés, sites visés par la Convention de Ramsar, etc.) constituent des dispositifs uniques de conservation et de développement exclusivement associés à l'Organisation et qu'ils lui offrent à ce titre un avantage compétitif incomparable par rapport aux autres organes et organisations, l'UNESCO et ses bureaux hors Siège devraient promouvoir activement le soutien apporté à ces sites, ainsi que le renforcement de ces derniers, qui sont autant d'instruments efficaces pour améliorer la visibilité mondiale, l'image de marque et la présence sur le terrain de l'Organisation, en mettant sur pied des projets relevant de ses différents domaines de compétence, financés et exécutés de façon intersectorielle sur lesdits sites.
- Il convient d'envoyer sur le terrain des experts pour les programmes prioritaires, par exemple un expert en égalité des genres ou un spécialiste de la jeunesse, en renfort de ceux désignés pour les grands programmes.

Renforcement des réseaux et des partenariats de l'UNESCO

- Renforcement et construction de partenariats avec les chaires, clubs et associations UNESCO, les programmes de jumelage, les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO et d'autres types de partenariats.
- Investissements, financements et attention accrus en faveur des programmes prioritaires grâce à des systèmes de partenariat.

Mise à profit des partenariats avec les secteurs public et privé

- Renforcement des partenariats et de la coopération avec les organisations du secteur privé dans le cadre des programmes, de la planification et de la mise en œuvre des activités dans les domaines dans lesquels l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif.
- Optimisation de la collaboration avec les instituts et centres de catégorie 2 et les chaires, clubs et associations UNESCO pendant la préparation et la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, conformément à la Stratégie globale pour les partenariats.

Autres questions au niveau (sous-)régional

- Intégration et collaboration régionales et plates-formes de coopération pour les commissions nationales et les jeunes.

- Adoption d'approches fondées sur l'éthique, la bioéthique et les droits dans la gestion de la réponse à la COVID-19 et aux catastrophes ; éducation pour la santé et le bien-être pour faire face aux catastrophes émergentes.
- Consolidation de la paix à l'intérieur des pays et entre les pays par la réduction des tensions politiques à l'échelle nationale.
- Atténuation du changement climatique et sécurité de l'eau dans les entités hydrologiques transfrontalières.
- Données et statistiques sur la contribution de la culture au PIB et aux moyens de subsistance, culture et tourisme, patrimoine culturel, centres culturels virtuels.
- Promotion des sites UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sites de la Convention de Ramsar, etc.) en tant que sites accueillant des programmes intersectoriels dans des domaines tels que l'éducation, les sciences, la culture, l'égalité des genres et l'autonomisation, largement dirigés par les jeunes.

Citations, observations et contributions des représentants de la jeunesse

- « Je voudrais également faire remarquer que l'UNESCO devrait travailler en priorité avec et pour la jeunesse dans tous ses programmes, et qu'elle devrait être guidée par sa Stratégie opérationnelle pour la jeunesse (2014-2021) qui est conforme au Programme 2030 et qui est fondée sur l'idée que les jeunes sont les partenaires et les acteurs clés du développement et de la paix. » Matauli Mokete – Bureau de la jeunesse, Lesotho
- « L'UNESCO devrait réagir en mettant en œuvre des programmes à l'intention des groupes vulnérables (personnes handicapées). Je pense qu'elle devrait commencer à se pencher sur la question de l'inclusion. » Matauli Mokete – Bureau de la jeunesse, Lesotho
- « On a l'habitude de dire que les jeunes seront l'avenir de l'Afrique, mais en réalité, ils sont le présent de l'Afrique. L'UNESCO devrait prendre des mesures concrètes pour donner à cette nouvelle génération les moyens d'être plus productive. » Adam Youssouf – Comores

Conclusions

Le webinaire de deux jours a été un succès car il a atteint les objectifs fixés. Les participants ont convenu de maintenir les domaines thématiques de la Stratégie à moyen terme actuelle, y compris les priorités globales, mais ont proposé un certain nombre de modifications basées sur les résultats et les enseignements tirés de l'évaluation, en intégrant les questions stratégiques transversales qui se posent en ce moment, telles que mises en évidence au titre de chaque programme durant les deux jours de consultation. L'UNESCO doit se concentrer sur tous les ODD qui traitent des problèmes du continent africain, en s'alignant sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et sur les programmes des communautés économiques régionales (CER). L'UNESCO doit tirer parti de son avantage comparatif par rapport à tous les autres organismes des Nations Unies dans des domaines tels que ses sites désignés (réserves de biosphère, géoparcs, sites du patrimoine mondial, sites de la Convention de Ramsar, etc.), qu'elle devrait promouvoir activement. Les besoins d'intégration et de collaboration régionales et la création de plates-formes de coopération pour les commissions nationales et les jeunes sont d'autres domaines importants. Les participants ont également pris note du processus de réforme des Nations Unies et réaffirmé le rôle des commissions nationales pour l'UNESCO en tant que membres de la « famille » UNESCO, qui devraient collaborer en tant que partenaires complémentaires, comme le prévoient l'Acte constitutif de l'UNESCO, la Charte des commissions nationales et d'autres textes juridiques de l'Organisation. Les partenariats importants à renforcer sont ceux noués avec les centres et instituts de catégorie 2 et les chaires, clubs et associations UNESCO ainsi qu'avec d'autres organisations du secteur privé, conformément à la stratégie globale pour les partenariats.

Amérique latine et Caraïbes

G. Rapport consolidé de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes (2 juillet 2020)

Introduction

Le présent rapport rend compte des résultats de la réunion de consultation conjointe de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), qui s'est tenue le 2 juillet à la suite de deux consultations sous-régionales distinctes – le 29 juin pour l'Amérique latine et le 30 juin pour les Caraïbes – et qui a réuni 32 commissions nationales.

Cette réunion avait pour objet de définir une position commune à l'ensemble de la région LAC en ce qui concerne les objectifs stratégiques, les priorités globales et les groupes prioritaires proposés dans le document C/4, ainsi que le renforcement des partenariats pour le développement. Y ont participé les Présidents des deux réunions sous-régionales : Argentine et Curaçao ; les Vice-Présidents : Jamaïque, Colombie, Uruguay et Costa Rica ; et les rapporteurs généraux : Honduras et Bahamas. Les rapports des réunions sous-régionales figurent en annexe.

Résultats des discussions conjointes relatives aux projets de documents 41 C/4 et 41 C/5

Les commissions nationales d'Amérique latine et des Caraïbes considèrent que l'interdisciplinarité est primordiale dans tous les domaines et qu'elle doit être assurée en créant des synergies entre les secteurs de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture ainsi que de la communication et de l'information.

- ❖ **Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)**
 - L'éducation (ODD 4) doit rester une priorité absolue pour l'UNESCO.
 - L'éducation est un facteur déterminant pour l'édification de sociétés inclusives, justes, démocratiques et prospères. Elle figure donc au cœur du mandat de l'UNESCO. L'Organisation conduit actuellement les activités menées à l'échelle mondiale en vue d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, beaucoup reste à faire : l'édition 2020 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, consacré à l'inclusion, souligne clairement les difficultés qui persistent.
 - Faire disparaître l'analphabétisme doit être une priorité absolue du Secteur de l'éducation et l'UNESCO doit consolider son leadership mondial dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'alphabétisation.
 - L'égalité des genres dans l'éducation doit être examinée et il conviendrait d'évaluer sa mise en œuvre et de renforcer les capacités de mise en application des politiques publiques. Dans les Caraïbes, l'abandon scolaire chez les garçons est un enjeu prioritaire. En Amérique latine, les efforts doivent se poursuivre en faveur de l'égalité des droits pour les femmes, l'égalité entre les sexes et la diversité ; il est également souligné que le décrochage scolaire concerne en premier lieu les filles.
- ❖ **Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)**
 - La durabilité environnementale revêt une importance cruciale pour l'UNESCO. Les contributions de la COI, du PHI, du MAB et du Programme MOST doivent prévaloir.

- Le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences sont une priorité et l'ensemble des secteurs de l'UNESCO sont appelés à apporter leur contribution à cet égard.
- L'UNESCO doit s'attaquer aux vulnérabilités apparaissant à la suite de catastrophes naturelles, notamment dans le domaine du patrimoine.

❖ **Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)**

- Les liens entre science et décision publique favorisent le développement. La multiplication des bonnes pratiques et l'échange d'expériences dans ce domaine devraient être l'un des objectifs du Programme MOST dans le cadre de la nouvelle stratégie.
- Une attention particulière doit être accordée à l'égalité des genres et aux filles.
- La poursuite du projet « La route de l'esclave » dans les Caraïbes doit être assurée.

❖ **Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17)**

- Il s'agit de promouvoir les projets contribuant à la maîtrise des outils numériques ainsi qu'à la réduction de la fracture numérique et de l'inégalité d'accès à l'information et aux connaissances, et de doter les citoyens, en particulier les jeunes, de compétences en matière d'information et de communication.
- Des initiatives doivent être mises en place pour renforcer le rôle des médias dans les processus pédagogiques, en luttant contre la désinformation, les informations fallacieuses, les discours de haine et l'intolérance religieuse, ethnique, raciale, idéologique et sexiste dans les médias traditionnels et les médias sociaux.
- Le Programme Mémoire du monde doit continuer à recevoir un soutien total.
- Les projets visant à protéger la diversité culturelle et à renforcer le multilinguisme dans les médias et les plates-formes numériques, notamment en produisant des contenus locaux, doivent être encouragés.
- Les projets et les activités contribuant à la maîtrise des outils numériques et dotant les citoyens, notamment les jeunes, de compétences en matière de communication et d'information doivent être encouragés.
- Bien que la culture ne soit pas un objectif en soi, elle est un élément moteur du développement durable et représente une dimension transversale des objectifs du Programme 2030, ce qui en fait un facteur important à prendre en compte lors de l'établissement de nouvelles priorités.

❖ **Culture**

- Nous proposons qu'un objectif stratégique porte spécifiquement sur la culture et accorde une importance particulière au patrimoine culturel ainsi qu'aux savoirs et pratiques traditionnels en tant que modèles d'inspiration en vue du développement durable.
- La coopération régionale doit être intensifiée en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel et la bonne application des conventions relatives à la culture.
- La visibilité du patrimoine mondial doit être accrue, de même que la protection de la culture, en mettant l'accent sur le patrimoine culturel immatériel et les pratiques et les savoirs traditionnels pouvant servir de modèles de durabilité socioéconomique et environnementale.

- Le Réseau des villes créatives doit être étoffé afin de contribuer également à atténuer les effets des conflits sociaux et à assurer la protection du patrimoine culturel.
- Les liens avec les centres de catégorie 2 doivent être resserrés et la création d'un centre de catégorie 2 pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes doit être appuyée.

❖ **Priorités globales et groupes prioritaires**

- La région LAC estime que les priorités globales Afrique et Égalité des genres doivent être conservées.
- La région LAC se dit également favorable à ce que les PEID constituent une priorité globale, ce qui renforcerait les liens entre les PEID du monde entier. Il est urgent d'agir en vue d'appliquer le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID et de préparer la suite à y donner à partir du Plan d'Apia. Dans le même temps, la région LAC souligne que le soutien apporté à cet égard, comme pour toute autre priorité globale, ne doit pas avoir d'effet négatif sur les fonds alloués aux projets ou aux actions menés par l'UNESCO en Amérique latine. L'Amérique latine est la région du monde où l'on observe les plus grandes inégalités, situation que la pandémie de COVID-19 va encore aggraver. La région LAC insiste clairement sur le fait qu'elle a plus que jamais besoin du soutien institutionnel solide de l'UNESCO pour que l'éducation devienne la plate-forme d'où pourront naître les changements démocratiques et les transformations dont ses sociétés ont besoin.
- La région LAC approuve en outre pleinement le statut de groupe prioritaire accordé aux jeunes.
- La région LAC recommande vivement de désigner les peuples autochtones comme groupe prioritaire.
- La priorité Afrique doit être traitée par les membres du Groupe africain. L'UNESCO doit servir de plate-forme permettant d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer le dialogue et la coopération Sud-Sud.
- La priorité Égalité des genres est réaffirmée. Les programmes consacrés à l'égalité des genres et aux STIM doivent se poursuivre. Personne ne doit être laissé de côté et il faut s'employer à lutter à la fois contre le décrochage scolaire des garçons et contre les violences subies par les filles. La notion de genre doit également s'entendre de manière plus large, en incluant les différentes orientations sexuelles, afin que l'UNESCO soit véritablement inclusive.
- La concentration des efforts sur les actions consacrées aux femmes et la promotion de la participation des jeunes, l'entrepreneuriat et la collaboration directe avec les populations autochtones ont été les grandes questions abordées. De nombreux groupes de jeunes ne sont pas pris en compte dans les activités et devraient être prioritaires, notamment les groupes autochtones. La participation des jeunes, par le renforcement de la participation actuelle et par l'intermédiaire des chaires UNESCO, est indispensable à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO.

❖ **Partenariats pour le développement**

- La priorité doit être accordée au renforcement des capacités de l'UNESCO sur le terrain, à la fois dans les bureaux régionaux et nationaux.
- Il est nécessaire d'accroître les capacités des commissions nationales en matière de planification stratégique relative aux PEID et d'établir des points focaux pour les PEID dans les bureaux hors Siège.

- Il faut renforcer les réseaux et les partenariats de l'UNESCO dans tous les secteurs (secteur privé, universités, ONG, autres institutions des Nations Unies et organismes de financement) dans le cadre de l'ODD 17 concernant la mobilisation de ressources.
- Les commissions nationales doivent améliorer leurs capacités de mise en place d'institutions stratégiques et résilientes, en renforçant également l'articulation avec les chaires UNESCO, les centres de catégorie 2, les écoles associées, les comités de programmes intergouvernementaux et d'autres groupes et parties prenantes. Les canaux de communication et la coordination doivent être développés.
- Des actions doivent être entreprises en vue de favoriser la communication et les synergies entre les commissions nationales, d'échanger des bonnes pratiques et de définir des priorités communes – entre autres objectifs – avec le soutien du Secrétariat de l'UNESCO.

Conclusions

Confronté à une crise sans précédent, le monde est à la croisée des chemins, tandis que les pays font face à l'urgence et reconstruisent collectivement les existences et des sociétés résilientes. À cet égard, les États membres et Membres associés de la région sont intimement convaincus que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est plus important et plus pertinent que jamais, et que l'UNESCO joue un rôle moteur décisif dans les progrès accomplis au titre de ce programme commun, dans le cadre duquel les États membres et les Membres associés de cette Organisation s'emploient ensemble, avec détermination, à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme (C/4) et du prochain Programme et budget (C/5), la région de l'Amérique latine et des Caraïbes renouvelle son ferme engagement de soutenir le mandat de l'UNESCO et de mobiliser pleinement l'Organisation afin qu'elle contribue aux efforts collectifs déployés sur le plan national, sous-régional et régional. En particulier, la région soutient résolument les instituts et bureaux nationaux, multipays et régionaux de l'UNESCO en Amérique latine et dans les Caraïbes et rappelle la nécessité de les renforcer, dans un monde en constante mutation et dans le cadre de la réforme actuelle du système des Nations Unies.

Enfin, la région d'Amérique latine et des Caraïbes est réputée pour ses civilisations anciennes et son immense diversité culturelle et naturelle. Pour l'avenir, les États membres et les Membres associés d'Amérique latine et des Caraïbes réaffirment leur attachement aux principes fondamentaux d'unité, d'intégration, de solidarité et de coopération dans la région et entre ses différents pays. Tout seul, on peut aller plus vite ; ensemble, nous irons plus loin.

ANNEXES

G.1. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO en Amérique latine (29 juin 2020)³

Contexte général

La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Amérique latine et Caraïbes répond à la nécessité d'élaborer le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5). Le dialogue instauré entre les commissions nationales dans le cadre de cette consultation doit contribuer à orienter la préparation de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et déboucher sur un programme de travail qui réponde aux défis majeurs auxquels la région doit faire face, tout en accélérant les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. Afin de faciliter ce processus, un questionnaire en ligne a été conçu pour recueillir les contributions des États membres et des Membres associés – parmi lesquels les commissions nationales pour l'UNESCO, des ONG et des OIG – concernant les futurs axes programmatiques et orientations stratégiques de l'Organisation. Le principal objectif de cette consultation régionale était de collecter des informations du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes, en vue d'éclairer la préparation des propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les projets de 41 C/4 et de 41 C/5, qui seront présentées au Conseil exécutif à sa 210^e session.

Résumé

I. Séance inaugurale

Mme Claudia Uribe, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, a ouvert la réunion virtuelle en souhaitant, au nom de l'Organisation, la bienvenue aux participants, avant de leur demander l'autorisation d'enregistrer la réunion, qui a été donnée à l'unanimité.

Mme Uribe a ensuite donné la parole au représentant de la Directrice générale, **M. Firmin Matoko**. M. Matoko s'est dit heureux de participer à la réunion et a indiqué qu'il espérait que tous les participants étaient en bonne santé. Il a évoqué la prochaine session du Conseil exécutif, au cours de laquelle seront débattus les thèmes abordés lors de cette consultation, afin de définir le positionnement de l'UNESCO pour l'après-COVID-19 et au sein du système des Nations Unies. Il a rappelé que la région traversait à l'heure actuelle de nombreuses difficultés, liées non seulement à la crise sanitaire mais aussi au contexte socioéconomique, et qu'il était nécessaire de renforcer les échanges entre les commissions nationales et l'Organisation.

M. Matoko a remercié ses collègues des bureaux régionaux et du Bureau de la planification stratégique, qui ont permis l'organisation de cette réunion.

Mme Uribe a ensuite donné la parole à Mme Lidia Brito, Directrice du Bureau régional pour la science en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui, après un mot de bienvenue, a demandé à la commission guatémaltèque de proposer un candidat à la présidence de la réunion. **Mme Sara Peralta** a proposé que **M. Pablo Gentili**, représentant l'Argentine, préside la réunion. Sa proposition a été approuvée par acclamation.

Le Président, après avoir remercié les représentants des commissions nationales participant à cette réunion de leur soutien, leur a souhaité la bienvenue en leur rappelant combien cette réunion était importante. Il a également évoqué l'urgence sanitaire mondiale provoquée par la COVID-19, et a indiqué que cette crise devait être affrontée collectivement.

³ Ce rapport est disponible en espagnol [ici](#).

Le Président a transmis un message du Gouvernement argentin sur l'importance de renforcer et d'amplifier le rôle de l'UNESCO dans le monde en raison de la crise actuelle, dont les conséquences sociales sont dévastatrices.

La fermeture des écoles et leur réouverture ont mis en évidence le besoin de lancer des processus de revalorisation de l'éducation et d'atténuer les inégalités considérables que la pandémie ne manquera pas d'entraîner.

Il a souligné l'importance des commissions nationales, qui servent de point de départ et de liaison à tous les niveaux de l'UNESCO. Il a également mentionné le travail considérable réalisé par les Bureaux de Santiago du Chili et de Montevideo. Il a indiqué qu'il convenait de renforcer les bureaux régionaux afin de mieux coordonner l'action et de les doter des ressources nécessaires pour relever les défis de taille auxquels ils font face.

Le Président a remercié l'équipe de la Commission nationale argentine de coopération avec l'UNESCO (CONAPLU) pour le travail effectué depuis 56 ans, qui permet au Gouvernement actuel de remplir sa mission efficacement.

Mme Lidia Brito a ensuite présenté l'ordre du jour de la réunion, qui a été approuvé par l'ensemble des participants.

Le Président a déclaré l'ordre du jour approuvé et a proposé que la Commission nationale du Honduras soit désignée rapporteur général. Soumise au vote, cette proposition a été adoptée.

L'élection du rapporteur général et des trois vice-présidents s'est déroulée comme suit :

Poste	Responsable	Pays
Vice-Président	Andrea Méndez Calderón	Costa Rica
Vice-Président	Tatiana García	Colombie
Vice-Président	Marcello Figueredo	Uruguay
Rapporteur général	Mayra Motiño – Tania Sánchez	Honduras

Après la tenue des élections aux postes susmentionnés, le Président a invité M. Jean-Yves Le Saux, représentant de la Directrice générale et **Directeur du Bureau de la planification stratégique** (DIR/BSP) de l'UNESCO, à présenter les objectifs de la consultation. Après avoir félicité le Président pour son élection, M. Le Saux a effectué une présentation PowerPoint.

II. Séance plénière 1 : Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et Programme et budget 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO

A. Au cours de sa présentation, M. Le Saux a évoqué les points suivants :

- **Objectifs de la consultation** : rendre compte de l'élaboration des propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les prochains Projet de stratégie à moyen terme (41 C/4) et Projet de programme et de budget (41 C/5) de l'UNESCO ; analyser et définir, à l'échelle de la région, les principaux défis et priorités à mettre en avant dans ces documents ;
- **Tendances et défis mondiaux** : le Rapport 2019 du Secrétaire général de l'ONU indique qu'aucun pays n'est en passe de réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD). Les progrès sont lents en ce qui concerne les ODD 1, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 17 ;

Changement climatique (ODD 13 et ODD en lien avec les océans, l'eau, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe) ; dégradation de la biodiversité ; épuisement des ressources océaniques et accès à l'eau ; révolution technologique et émergence de

l'intelligence artificielle (ODD 9) ; extrême pauvreté et inégalités croissantes (ODD 1 et 10), y compris l'égalité des genres (ODD 5) ; conflits et crises prolongées (impacts sur les personnes, les réfugiés et les populations les plus vulnérables) ; menace sur le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles ; nouvelles formes d'intolérance ; extrémisme violent ; discours haineux ; désinformation et déclin de la liberté de la presse ;

- **Résultats préliminaires des réponses aux questionnaires** : priorité globale Afrique, en accord avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et priorité globale Égalité des genres, ainsi que cibles des ODD pertinentes ; action continue en faveur des jeunes et avec eux, la jeunesse comptant parmi les groupes prioritaires de l'Organisation ; répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID).

M. Le Saux a présenté la feuille de route définie l'année précédente, qui a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Il a indiqué que la 209^e session du Conseil exécutif aurait lieu cette semaine et la suivante, en présence des États membres et que les résultats des consultations seraient présentés à cette occasion. Il a évoqué la Conférence générale et les messages clés qui en sont ressortis, notamment la transformation stratégique qui vise à répondre aux défis actuels et futurs. M. Le Saux a ensuite fait référence à la Stratégie à moyen terme et à son principe directeur clé : renforcer l'impact de l'action de l'UNESCO sur le terrain.

Une fois la présentation de M. Le Saux achevée, le Président a donné la parole à Mme Uribe, qui a présenté une vidéo de deux minutes réalisée par l'UNESCO sur le thème de la « normalité » et s'est ensuite penchée sur les tendances et les défis à l'échelle de la région, ainsi que sur le rôle de l'UNESCO.

B. Mme Claudia Uribe a insisté sur la priorité que représentaient, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les quatre objectifs mondiaux énumérés ci-après, déterminants pour le programme mondial lancé par l'UNESCO pour les prochaines huit années de travail, et sur le fait que leur réalisation dépendrait de l'amélioration de la coopération régionale, de la mise en œuvre d'approches intersectorielles et intégrées et du renforcement de nouveaux leaderships dans la région :

1. Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17) ;
2. Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17) ;
3. Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17) ;
4. Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17).

Elle a annoncé que ces quatre objectifs seraient débattus par la suite au sein des groupes de travail. Cependant, pour orienter le débat sous l'angle régional, elle a mis en avant certains aspects spécifiques à l'Amérique latine et aux Caraïbes :

1. La région Amérique latine et Caraïbes est la région la plus inégalitaire du monde et ces inégalités – qui influent sur l'exercice des droits, de l'autodétermination et de la reconnaissance – se manifestent au travers du statut socioéconomique, du genre, de l'âge, du lieu de résidence, de la situation au regard du handicap et de l'appartenance ethnique.
2. Avec 40 % des homicides répertoriés dans le monde, c'est la région la plus violente de la planète (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – UNODC). Les jeunes, qu'ils soient victimes ou auteurs des violences, sont particulièrement touchés.

3. C'est l'une des régions les plus urbanisées au monde, 82 % de sa population habitant dans une ville.
4. C'est une région jeune – plus d'un tiers de sa population a moins de 25 ans – qui a cependant entamé une rapide transition démographique conduisant à un vieillissement de sa population.
5. La région, qui regroupe six des 17 pays présentant une « mégadiversité » biologique, possède une extrême diversité et une très grande richesse culturelle et biologique.
6. Elle abrite environ 30 % des ressources en eau de la planète.
7. Enfin, elle est particulièrement vulnérable aux phénomènes extrêmes qui sont à l'origine de pertes et de dégâts aux conséquences néfastes pour le développement, en particulier des populations les plus vulnérables.

Après l'intervention de Mme Uribe a eu lieu une présentation sur la jeunesse.

C. Mme Paula Isturiz Carero a invité les commissions nationales à impliquer davantage les jeunes. Elle a rappelé que l'Amérique latine comptait plus de 150 millions de jeunes et a fait valoir que ce chiffre considérable justifiait que ces derniers ne soient pas seulement considérés comme les bénéficiaires des politiques, mais qu'ils participent à la prise de décisions. Il conviendrait par conséquent de les inclure dans le débat, d'imaginer des canaux de communication entre les commissions nationales et les jeunes, et même d'inclure un ou une jeune aux travaux de la commission.

Une séance de questions-réponses a ensuite été animée par le Président.

Résumé des débats sur le projet de 41 C/5

III. Séance du groupe de travail 1 : discussion sur les projets de 41 C/4 et de 41 C/5

Trois groupes de travail ont été formés comme suit :

Groupe 1 : Paraguay, Argentine, Costa Rica, Guatemala et République bolivarienne du Venezuela
 Vice-Présidente et Présidente du groupe 1 : Andrea Méndez Calderón (Costa Rica)
 Rapporteur du groupe 1 : Javier Alcaraz (Paraguay)
 assisté de Mme Esther Kuisch-Laroche, Directrice du Bureau de l'UNESCO à San José

Groupe 2 : Équateur, Colombie, Chili, Mexique, Nicaragua, Honduras
 Vice-Présidente et Présidente du groupe 2 : Tatiana García (Colombie)
 Rapporteuse du groupe 2 : Consuelo Barrera (Équateur)
 assistée de Mme Saadia Beatriz Sánchez, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Quito

Groupe 3 : Uruguay, Pérou, République dominicaine, El Salvador, Panama, Brésil
 Vice-Président et Président du groupe 3 : Marcello Figueredo (Uruguay)
 Rapporteuse du groupe 3 : María Amelia Trigoso (Pérou)
 assistée de Mme Lidia Brito, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Montevideo

La méthode de travail a consisté en un débat servant à définir collectivement les priorités régionales. On a tout d'abord présenté aux États membres les quatre domaines stratégiques transversaux et interdépendants ou de possibles objectifs stratégiques collectifs transversaux, formulés en consultation avec l'ensemble des secteurs, qui reflètent la contribution globale en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030, ainsi que celle d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

Les objectifs suivants ont été abordés lors des débats :

- Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (en lien avec les ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17) ;
- Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (en lien avec les ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17) ;
- Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17) ;
- Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17).

Dans un deuxième temps, les priorités globales Afrique et Égalité des genres ont été évoquées, puis, dans un troisième temps, la discussion s'est portée sur la nécessité de travailler collectivement.

Les débats organisés dans le cadre de la réunion ont débouché sur l'élaboration d'une présentation synthétisant les opinions des participants de chacun des groupes de travail, un temps d'intervention suffisant ayant été accordé à toutes les commissions nationales afin que les points de vue et les préoccupations spécifiques de chaque État membre participant apparaissent dans le document final.

IV. Séance plénière 2 : résumé des débats concernant le projet de 41 C/5

Sous l'autorité du Président, chaque groupe a réalisé une présentation sur le questionnaire fourni par les organisateurs de la consultation, dont voici une synthèse :

Domaines thématiques prioritaires

- Se concentrer sur la spécificité des domaines de compétence de l'UNESCO, en évitant les doubles emplois avec d'autres organismes des Nations Unies. L'éducation est désignée comme étant l'axe principal de l'action, mais cela ne doit pas se faire pas au détriment des autres domaines.
- Aller vers des actions permettant de dépasser les fractures numériques, en créant des conditions favorables ou en les améliorant.
- Concernant les alliances stratégiques, il convient de renforcer davantage l'appui interinstitutions. Il faut aborder conjointement la réalisation des indicateurs des ODD et renforcer la coopération entre les pays (commissions nationales).
- Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que des sociétés inclusives et créatives.
- Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques.
- Renforcer la protection de la culture, principalement en ce qui concerne les pratiques et les savoirs traditionnels, qui servent de modèle pour les progrès en matière de durabilité socioéconomique et environnementale (nouvelle proposition).
- La pandémie de COVID-19 a révélé l'ampleur des problèmes auxquels nos sociétés continuaient de faire face depuis un certain temps, même si l'on observe que la fracture numérique est de plus en plus importante et que la nécessité d'élaborer des stratégies de création d'environnements numériques et de développement des connaissances et de la science est toujours plus grande.

- Certaines thématiques devraient gagner en visibilité en raison de la pandémie, notamment la nécessité de mettre en place des stratégies de préservation du patrimoine mondial de l'humanité.

Priorités globales

- Les quatre priorités proposées sont pertinentes.
- La priorité globale Afrique doit être poursuivie – aucune région ne doit être laissée de côté.
- Réaffirmer et reformuler les actions en faveur des droits des femmes. Assurer la continuité des programmes portant sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).
- Proposer une nouvelle vision pour l'UNESCO dans le domaine de l'égalité et de l'équité de genre, qui ne se limiterait pas aux différences entre les femmes et les hommes, mais tiendrait compte de la diversité des identités de genre, en intégrant l'inclusion de toutes les diversités, notamment en ce qui concerne la famille. Il s'agit de parler d'inclusion sans que personne ne soit laissé de côté en raison de son identité de genre.
- Utiliser l'UNESCO comme plate-forme en vue de partager les bonnes pratiques et renforcer la coopération et le dialogue Sud-Sud.
- Insister sur l'importance du renforcement et de la promotion des activités interinstitutions du système des Nations Unies.
- Le groupe 3 a convenu du fait que la priorité globale Afrique devrait faire l'objet d'une analyse par les pays africains. Il a également reconnu qu'elle devrait être alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que sur le Programme 2030, et qu'elle devrait être dotée des financements correspondants.
- Il convient de souligner que ces priorités doivent se muer en coopérations concrètes et d'insister sur l'importance de la poursuite des programmes phares.
- Le caractère prioritaire des inégalités fondées sur le genre n'est pas discutable et la nécessité de travailler à leur évaluation est reconnue. Il convient aussi de renforcer les capacités nationales en matière de formulation des politiques publiques tenant compte des questions de genre.

Groupes cibles prioritaires

- La jeunesse est un groupe cible. Il est important de considérer les jeunes comme des groupes actifs, capables de concevoir des activités et d'y participer. Il convient de mettre en place des mécanismes de participation de la jeunesse et de favoriser l'entrepreneuriat afin que les jeunes aient des possibilités d'emploi.
- Travailler avec les populations autochtones.
- Conduire des activités spécifiques qui visent à intégrer les jeunes, comme Simul'ONU, et qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO.
- Toujours en ce qui concerne la jeunesse, il faut favoriser les initiatives qui permettent son essor, car les jeunes sont des acteurs essentiels à l'édification d'une société pacifique, durable et créative. Il faut également collaborer avec ces derniers, afin qu'ils participent à la lutte contre la violence et qu'ils mettent à profit leur potentiel d'innovation dans le domaine technologique. Il faut tirer parti des compétences des jeunes.

- Il convient de reconnaître la vulnérabilité et la situation paradoxale des PEID en raison de la crise de la COVID-19.
- Il faut également reconnaître leur vulnérabilité, ainsi que celle de leur patrimoine culturel matériel, face aux catastrophes naturelles.

Partenariats pour le développement

- Renforcer les commissions nationales par la mise en œuvre d'activités de formation importantes visant à les aider à exercer leurs fonctions.
- Recourir aux moyens de communication non seulement dans le cadre des réunions, mais aussi pour permettre l'échange d'expériences en continu. Former les équipes des ressources humaines des commissions nationales.
- Assurer la coordination entre les commissions, les chaires et les programmes contribuant au renforcement de l'action de l'UNESCO.
- Veiller à la participation et au renforcement des ONG, en fonction des réalités de chaque pays.
- Améliorer les réseaux de communication entre les commissions nationales et l'UNESCO, à tous les niveaux.
- Améliorer la coordination interne de l'UNESCO entre le Siège, les bureaux hors Siège et les bureaux thématiques en vue de la collaboration avec les commissions nationales.
- Lancer des actions communes à différentes commissions nationales pour partager et généraliser les bonnes pratiques, ainsi que pour définir les priorités.
- Solliciter l'appui de l'UNESCO au moyen de lignes directrices (manuels) pour les activités menées par les commissions nationales dans les différents processus relevant de leur champ d'action.
- Reconnaître l'importance des bureaux nationaux et régionaux, qui appuient la gestion des commissions nationales, complètent leur action et assurent la continuité en cas de changement dans la gestion ou les programmes.
- Concernant l'Amérique latine, les commissions devraient communiquer davantage, en organisant plus fréquemment des réunions ou des échanges. Il est nécessaire de promouvoir le dialogue, tant au niveau national que régional.
- Reconnaître les chaires UNESCO en tant qu'acteurs importants et convenir de la pertinence du Système des écoles associées (SEA).
- Favoriser les partenariats avec le secteur privé et la société civile.
- Il est important que l'UNESCO travaille en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, afin de maximiser l'impact de son action et d'éviter les doubles emplois.

Après la séance, les présentations ont été remises aux fins du rapport régional.

V. Séance de clôture

M. Pablo Gentili, Président de la réunion de consultation des commissions nationales, a présenté les informations relatives à l'élaboration du document final de la consultation régionale et à sa ratification par les participants.

Il a ensuite prononcé quelques mots en guise de conclusion, remerciant les personnes présentes pour leur participation et leur travail. Mme Claudia Uribe a quant à elle remercié le Président, les Vice-Présidents et le Rapporteur général ainsi que l'équipe technique, sans laquelle cette réunion n'aurait pu être organisée.

Modératrice : Mme Lidia Brito, Directrice du Bureau régional pour la science en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Conclusions

- La réunion de consultation des commissions nationales d'Amérique latine concernant la préparation du Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) s'est déroulée avec succès. Les participants sont parvenus à d'importants consensus sur l'orientation de leur action pour les années à venir.
- Le processus de consultation des États membres d'Amérique latine au moyen du questionnaire sur la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) a largement contribué à orienter l'action de l'UNESCO.
- Le combat de l'UNESCO pour l'égalité est un défi dans notre région, qui est la plus inégalitaire au monde.
- Il est indispensable d'intégrer et d'associer les jeunes à la prise de décisions relatives aux principaux domaines de l'Organisation.

G.2. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO dans les Caraïbes (30 juin 2020)

Résumé

Par ses résolutions 102 et 103, la Conférence générale, à sa 40^e session, a invité la Directrice générale à procéder à l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5), conformément à la feuille de route et au calendrier qu'elle a approuvés à cette fin. Le processus étant piloté par les États membres, un questionnaire a été diffusé en ligne pour recueillir les contributions des États membres et des Membres associés, y compris de leur commission nationale pour l'UNESCO, ainsi que des ONG et des OIG, concernant les futurs orientations stratégiques et axes programmatiques de l'UNESCO. Parallèlement, des consultations ont été programmées avec les commissions nationales pour l'UNESCO dans toutes les régions.

En raison de la situation liée à la pandémie de COVID-19, les consultations sont organisées en ligne. Les consultations sur les tendances et les défis régionaux, et sur le rôle attendu de l'UNESCO, fourniront à la Directrice générale des orientations concernant les domaines dans lesquels l'UNESCO pourra adopter un positionnement stratégique et jouer un rôle de chef de file dans son prochain cadre stratégique à moyen terme pour 2022-2029. Elles fourniront également des recommandations sur les futures priorités programmatiques présentant un intérêt régional sur lesquelles l'Organisation devrait concentrer son action au cours du prochain cycle de programmation quadriennal 2022-2025.

Pour la région Amérique latine et Caraïbes, le processus de consultation se déroule dans le cadre de trois sessions complémentaires : une avec des représentants d'Amérique latine, organisée par l'Argentine le 29 juin 2020 ; une avec les petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes, organisée par Curaçao le 30 juin 2020 ; et une dernière session conjointe, organisée le 2 juillet 2020, qui regroupera les résultats de ces deux consultations sous-régionales aux fins d'un examen des besoins et des défis communs à la région. Ce processus a pour objectif de maximiser l'impact, de faciliter le partage des connaissances et de renforcer les efforts déployés conjointement dans la région pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés ensemble et convenir d'une position régionale qui servira de base au document conjoint pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO. Voici le rapport de la consultation des Caraïbes.

Séance inaugurale

La réunion a été ouverte par Mme Katherine Müller-Marin, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle a souhaité la bienvenue à M. Eugene Rhuggenaath, Premier Ministre de Curaçao, aux présidents et secrétaires généraux des commissions nationales pour l'UNESCO des Caraïbes, ainsi qu'à ses collègues, au nom de M. Firmin Matoko, Sous-Directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures ; M. Mohamed Djelid, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique ; Mme Claudia Uribe, Directrice du Bureau régional de Santiago pour l'éducation ; Mme Lidia Brito, Directrice du Bureau régional pour la science à Montevideo ; Mme Katherine Grigsby, Directrice du Bureau multipays de Kingston pour les Caraïbes et Mme Pilar Alvarez-Laso, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince.

Mme Müller-Marin a estimé que les consultations permettraient d'identifier et de discuter des tendances et des défis régionaux les plus urgents, ainsi que du rôle et des attentes de l'UNESCO s'agissant d'aider les États membres, au cours de la prochaine décennie, à continuer de construire un monde plus inclusif. M. Eugene Rhuggenaath, Premier Ministre de Curaçao, a prononcé le discours d'ouverture et a rappelé aux participants l'importance de la solidarité et des partenariats avec cette citation inspirante : « Seuls, nous allons vite, mais ensemble, nous allons plus loin ». Représentant la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, M. Firmin Matoko, Sous-Directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures, a prononcé quelques mots de bienvenue et donné quelques orientations.

L'élection du président, des vice-présidents et des rapporteurs s'est déroulée comme suit :

Poste	Responsable	Pays
Président	Marva C. Browne	Curaçao
Vice-Président	Everton Hannam	Jamaïque
Vice-Président	Kisha Gellineau	Grenade
Rapporteur	Deidre L. Bevans	Bahamas
Rapporteur	Janeil Henry Rose	Saint-Vincent-et-les Grenadines

Mme Marva C. Browne a procédé à l'approbation de l'ordre du jour et est passée à la session 1, consacrée à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4), aux tendances et défis mondiaux, aux conclusions préliminaires mondiales des réponses au questionnaire, et à un aperçu régional, en donnant la parole à M. Mohamed Djelid, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique.

Dans son intervention, M. Djelid a présenté les principes directeurs clés :

- accroître la visibilité de l'UNESCO sur le terrain ;
- assurer une hiérarchisation des actions de l'UNESCO fondées sur des données probantes : les avantages comparatifs de l'UNESCO, les besoins aux niveaux régional et national et les enseignements tirés des expériences passées ;
- définir des approches cohérentes de la planification et de l'exécution des programmes ;
- établir un cadre général d'orientation pour l'action de l'UNESCO en 2022-2029.

Priorités au service des ODD sur lesquelles l'Organisation doit concentrer ses efforts et ses ressources au cours de la période 2022-2029 :

- les nouvelles priorités définies par l'UNESCO dans la prochaine Stratégie à moyen terme (2022-2029) doivent être en accord avec les objectifs de développement de ses États membres et avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- consolider le rôle de chef de file mondial joué par l'UNESCO en matière d'éducation dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- profiter de la nouvelle norme (technologie et outil numérique) pour renforcer les échanges entre les commissions nationales d'Amérique latine et des Caraïbes, en mettant l'accent sur le partage des bonnes pratiques et des actions communes ;
- approfondir la réflexion sur les ODD pour lesquels l'UNESCO est pertinente et peut avoir un impact ;
- défendre et consolider les avantages comparatifs de l'UNESCO en interagissant avec le reste des organisations et institutions du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte de la réforme des Nations Unies ;
- renforcer la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier lorsque le rôle de chef de file ou les avantages comparatifs de l'Organisation contribuent à la réalisation effective des objectifs et des cibles.

La Présidente a remercié le Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique pour son exposé instructif et complet et a donné la parole à Mme Katherine Grigsby, Directrice et représentante du Bureau multipays de Kingston pour les Caraïbes pour un exposé sur les tendances et les défis sous-régionaux et le rôle de l'UNESCO dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

Principaux points :

- La COVID-19 a ébranlé les fondations mêmes des pays et anéanti des économies.
- Les PEID sont reconnus depuis 30 ans comme constituant un cas particulier.
- La vulnérabilité des PEID est 73 % supérieure à celle d'autres pays.
- Les PEID représentent seulement 1 % des émissions de gaz à effet de serre mais sont fortement touchés par le changement climatique.
- L'intelligence artificielle nécessite une coopération sous-régionale.
- Aucun pays ne peut relever seul les défis.
- La consultation permettra de dégager la valeur ajoutée de l'UNESCO.

La Présidente a remercié Mme Katherine Grigsby et a ouvert la session 2, consacrée au Programme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4), pour discuter des perspectives, priorités et recommandations des Caraïbes à partir de deux thèmes directeurs :

1. repenser l'orientation programmatique de l'UNESCO dans les petits États insulaires en développement ;
2. élaborer une approche harmonisée pour faire des petits États insulaires en développement une priorité globale de l'UNESCO.

La session 3 a été consacrée au Programme de l'UNESCO pour 2022-2025 (41 C/5) et s'est appuyée sur les thèmes directeurs suivants :

1. renforcer la présence, la pertinence et la visibilité de l'UNESCO dans les Caraïbes
2. dialogue et collaboration entre les Caraïbes et l'Amérique latine
3. activités interdisciplinaires et intersectorielles
4. réseaux et partenariats.

Les discussions générales ont permis de dégager les perspectives, priorités et recommandations ci-après.

Résultats

1. Domaines thématiques prioritaires

(i) Éducation

- L'éducation est un facteur déterminant pour l'édification de sociétés inclusives, justes, démocratiques et prospères. L'UNESCO dirige les efforts mondiaux visant à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, il reste beaucoup à faire, le Rapport mondial de suivi sur l'éducation récemment publié est particulièrement éloquent quant aux difficultés qui subsistent.

- Consolider le rôle de chef de file de l'UNESCO en matière d'éducation dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.
- L'élimination de l'analphabétisme doit être la première priorité du Secteur.
- La priorité devrait être accordée aux travaux de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), dont le rôle est très important pour promouvoir la coopération dans notre région.
- S'attaquer au problème de l'augmentation du taux d'abandon scolaire chez les garçons dans les Caraïbes.
- Consolider le rôle de chef de file mondial de l'UNESCO en matière d'éducation dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'alphabétisation.
- Garantir l'interdisciplinarité en créant des synergies entre l'éducation, la science et la culture dans le cadre de programmes transversaux.

(ii) Sciences exactes et naturelles

- L'interdisciplinarité devrait être assurée en créant des synergies entre les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, l'éducation et la communication et l'information.
- Le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences nécessitent aussi une contribution des secteurs de l'éducation et des sciences de l'UNESCO.
- Durabilité environnementale.
- Les contributions de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du PHI et des Programmes MAB et MOST devraient prévaloir.

(iii) Commission océanographique intergouvernementale

- Interdisciplinarité assurée par la création de synergies entre la science, la culture et la Commission océanographie intergouvernementale (COI).
- Océans et communautés.

(iv) Sciences sociales et humaines

- Le lien entre science et prise de décision publique renforce le développement. La multiplication des bonnes pratiques et l'échange d'expériences dans ce domaine devraient constituer une finalité de la nouvelle stratégie du Programme MOST.
- Société ouverte.
- Éthique.
- Accorder une attention particulière à la question du genre et aux filles.
- Assurer la poursuite du projet « La route de l'esclave » dans les Caraïbes.

(v) Culture

- Bien que la culture ne soit pas un objectif spécifique, elle représente un élément transversal dans les objectifs du Programme 2030, si bien qu'elle constitue un facteur important qui doit être pris en compte lors de la définition de nouvelles priorités.
- La culture est un moteur du développement durable ; elle élève l'esprit humain, représente une source de revenus pour les économies locales grâce aux industries créatives et favorise l'échange, la paix et la coopération entre les peuples. Le Réseau des villes créatives est un programme majeur du Secteur de la culture de l'UNESCO, un outil qui contribue à un développement durable des villes prenant naissance dans les pays eux-mêmes, favorisant ainsi une véritable transformation sociale par la culture.
- Le Réseau des villes créatives devrait être renforcé en vue d'atténuer les effets des conflits sociaux et de protéger le patrimoine culturel.
- Renforcer les liens avec le centre de catégorie 2 et promouvoir la création d'un centre de catégorie 2 pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes.
- Le patrimoine culturel immatériel a été mentionné à plusieurs reprises comme un domaine à privilégier au sein du Secteur CLT, et les Antilles néerlandaises ont été citées en tant qu'exemple de travail en réseau et d'impact régional.
- La formation des facilitateurs doit être poursuivie au niveau régional comme cela a été fait avec succès pour le patrimoine culturel immatériel.
- Renforcer les capacités pour assurer la mise en œuvre des conventions de 1970, 2001, et 2005. Le trafic illicite est un problème grave dans la région, tant pour le patrimoine culturel terrestre que pour le patrimoine culturel subaquatique.
- La Convention de 1970 concernant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sont également des références indispensables pour la définition de nouvelles priorités.
- Renforcer la coopération régionale pour la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel et la mise en œuvre effective des conventions relatives à la culture.

(vi) Communication et information

- Promouvoir des projets qui contribuent à réduire la fracture numérique et l'inégalité d'accès à l'information et au savoir.
- Une aide au développement est nécessaire pour améliorer l'accès à l'information des communautés pluralistes libres, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires du renforcement des capacités par le biais du Fonds du PIDC.
- Promouvoir les projets et activités qui développent l'aptitude à se servir des outils numériques ainsi que les compétences des citoyens, et notamment des jeunes, en matière d'information et de communication.
- Mettre en place des initiatives qui renforcent le rôle des médias dans les processus éducatifs.
- Promouvoir des projets qui visent à protéger la diversité culturelle et à renforcer le multilinguisme dans les médias et les plates-formes numériques, notamment par la production de contenus locaux.

- Lutter contre la désinformation, les informations fallacieuses, les discours de haine, l'intolérance religieuse, ethnique, raciale et idéologique et le sexisme dans les médias traditionnels et les réseaux sociaux.
- La COVID-19 a démontré l'urgence de traiter ce problème en mettant à profit l'ensemble des capacités et des expériences accumulées par l'UNESCO.
- Le Programme Mémoire du monde confirme son immense valeur par sa contribution à la mémoire historique et à la culture générale de nos peuples. Il devrait continuer de recevoir le plein soutien de l'Organisation, indépendamment des différends politiques qui pourraient surgir au cours de sa mise en œuvre.

2. Priorités globales

- Les PEID devraient devenir une priorité globale.
- Il convient de renforcer les liens avec les PEID du monde entier, tels que ceux d'Asie.
- Il est urgent d'agir pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID et de préparer sa suite à partir du Plan d'Apia.
- Les priorités Afrique et Égalité des genres doivent être maintenues.

3. Groupes cibles prioritaires

- Les jeunes et les petits États insulaires en développement doivent constituer les groupes cibles prioritaires de la Stratégie 41 C/4.

4. Partenariats pour le développement

(i) Renforcement de la présence et de la pertinence de l'UNESCO sur le terrain

- Les commissions nationales des Caraïbes doivent améliorer leur capacité institutionnelle pour créer des institutions stratégiques et résistantes.
- Renforcer les capacités de l'UNESCO sur le terrain, tant au niveau des bureaux multipays et régionaux de l'UNESCO que des commissions nationales sous-régionales.
- Nécessité de renforcer les capacités de planification stratégique pour les PEID.
- Renforcer les capacités des bureaux multipays et régionaux de soutenir les commissions nationales dans la mise en œuvre du programme de l'UNESCO.
- Créer des points focaux dans les bureaux hors Siège pour les PEID.
- Former des facilitateurs au niveau régional pour tous les domaines d'action.
- La mobilisation des ressources doit être considérée comme une priorité pour les PEID.

(ii) Renforcement des réseaux et partenariats de l'UNESCO

- Renforcer les partenariats avec tous les secteurs (privé, universitaire, ONG, autres institutions du système des Nations Unies et organismes de financement) dans le cadre de l'ODD 17 pour la mobilisation des ressources.
- Approche interrégionale pour la protection du patrimoine culturel et le renforcement du rôle de la culture dans le développement durable.

(iii) Mettre à profit les partenariats publics et privés

- S'efforcer de mettre en place des partenariats solides avec diverses parties prenantes présentes dans plusieurs États membres et Membres associés.

Conclusions

L'UNESCO devrait avoir pour fonctions d'être un laboratoire d'idées, un centre pour échanger des idées, établir des normes, fournir des conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, favoriser la coopération internationale et créer et renforcer les capacités aux niveaux mondial, régional et national de la manière la plus appropriée. L'objectif ultime reste de contribuer à la promotion de la paix et du développement durable de nos peuples à partir des domaines de compétence de l'Organisation

La nécessité pour l'UNESCO de revoir la stratégie de ses programmes et structures à la lumière des crises est essentielle.

Les participants des Caraïbes ont unanimement considéré que les PEID devraient devenir une priorité globale de l'UNESCO.

Séance de clôture

En sa qualité de rapporteur, Mme Deidre L. Bevans a résumé les principaux points de la réunion :

- La mobilisation des ressources doit être renforcée dans toute la région.
- La nécessité pour les PEID de devenir une priorité globale.
- Les préoccupations quant à la façon dont la région peut devenir plus efficace avec l'aide du Bureau multipays.
- Les PEID en tant que pays à revenu élevé et intermédiaire ont des difficultés à recevoir des fonds.
- Phénomène propre aux Caraïbes : le problème spécifique de l'abandon scolaire chez les garçons, le taux d'abandon des garçons étant en hausse.
- Unification de la région Amérique latine et Caraïbes – nous appartenons à une seule région, mais nous fonctionnons comme deux entités séparées ; nous espérons coopérer et travailler ensemble comme une seule entité pour renforcer la région.
- Possibilité de profiter de nos connaissances et de notre expertise grâce au partage.

Le Bureau multipays de Kingston a communiqué aux commissions nationales une vidéo sur les PEID intitulée « L'UNESCO plaide en faveur des petits États insulaires en développement » dans le but de renforcer les partenariats dans la région.

La Présidente a indiqué qu'une réunion conjointe des présidents, vice-présidents et rapporteurs des réunions sous-régionales d'Amérique latine et des Caraïbes se tiendrait le 2 juillet 2020 de manière virtuelle par le biais de la plate-forme Zoom. L'objectif est de s'appuyer sur les résultats des sessions précédentes afin de convenir d'une position régionale qui aboutira à un document commun pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5). Avec l'aide du Secrétariat, les présidents, vice-présidents et rapporteurs finaliseront le rapport de la consultation sous-régionale. Ce rapport sera présenté lors la réunion conjointe le 2 juillet 2020.

Le rapport conjoint sera envoyé, avec l'approbation des commissions nationales, au Secrétariat de l'UNESCO pour être intégré aux documents de la 210^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

La Présidente a ensuite remercié les délégués pour leur participation et leur mobilisation en ces temps difficiles, ainsi que pour leurs interventions, leurs précieuses contributions et leur engagement en faveur de la réussite du processus de consultation. La Présidente a noté que sur les 21 pays de la région Amérique latine et Caraïbes qui avaient répondu au questionnaire, 11 appartenaient à la région des Caraïbes.

Par ailleurs, elle a remercié l'équipe technique pour son soutien, ainsi que les directeurs des bureaux hors Siège, les différents spécialistes de programme des bureaux hors Siège, du Siège et les autres observateurs.

Dans son discours de clôture, Mme Pilar Alvarez-Laso, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince, a remercié la Présidente, Mme Marva C. Browne, Secrétaire générale de la Commission nationale de Curaçao pour l'UNESCO, et a également remercié l'équipe conjointe des Bureaux de Kingston, La Havane et Port-au-Prince d'avoir organisé cette réunion en coordination avec le Bureau de la planification stratégique au Siège et les Bureaux de Santiago et Montevideo.

Europe et Amérique du Nord

H. Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe et Amérique du Nord (20-22 juillet 2020)

Introduction

La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe⁴ s'est tenue en ligne avec pour principal objectif d'éclairer la formulation des propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les projets de 41 C/4 et de 41 C/5, qui seront présentées au Conseil exécutif à sa 210^e session.

La consultation a rassemblé 57 représentants de 38 commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe, ainsi que des membres du personnel du Siège de l'UNESCO, du Bureau de l'UNESCO à Venise et de l'antenne de Sarajevo.

Le 20 juillet, la consultation a été organisée en deux parties : une séance d'ouverture et une première séance consacrée au Projet de stratégie à moyen terme (41 C/4).

SÉANCE D'OUVERTURE

La réunion a été ouverte par M. Jean-Yves Le Saux, Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP), qui a souhaité la bienvenue aux participants avant de présenter le contexte et l'objet de la réunion. Évoquant les circonstances inédites de la pandémie de COVID-19, il a informé les participants des modalités de la conduite « en ligne » des consultations avec les commissions nationales pour l'UNESCO aux niveaux régional et sous-régional, la consultation avec la région Europe étant la dernière d'une série de huit autres réunions de ce type.

Dans son allocution de bienvenue, M. Firmin Matoko, Sous-Directeur général pour la priorité Afrique et les relations extérieures, a souligné l'importance des consultations avec les commissions nationales pour la définition des orientations des futurs documents 41 C/4 et 41 C/5. Se référant à la récente publication de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO, intitulée « *The National value of UNESCO to the United Kingdom* », il a remercié son Secrétaire général pour cette initiative démontrant la contribution de l'UNESCO et de sa Commission nationale à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il a également indiqué qu'une nouvelle date pour l'organisation de la réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO était à l'étude.

M. Sébastien Goupil, Secrétaire général de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, et Mme Aleksandra Kovac, Secrétaire générale de la Commission nationale serbe pour l'UNESCO, ont été élus Président et Rapporteur, respectivement.

Les participants ont également convenu que, pour assurer le bon déroulement des discussions, deux groupes de discussion devaient être mis en place le deuxième jour de la consultation.

Le Président a souligné l'importance du processus de consultation en cours avec les commissions nationales étant donné le rôle déterminant qu'elles jouent dans la promotion des valeurs et des priorités de l'UNESCO et alors qu'il était impossible de tenir la réunion interrégionale à Lugano, en Suisse, où il était prévu de fournir une contribution sur la transformation stratégique, le 41 C/4 et le 41 C/5.

Il a rappelé aux participants l'importance de concentrer l'attention sur les considérations stratégiques, en particulier en mettant en évidence les éléments essentiels du mandat de l'UNESCO qui se sont avérés avoir une valeur ajoutée au niveau national.

⁴ Selon la définition des régions en vue de l'exécution par l'Organisation des activités de caractère régional, comme décrit dans les Textes fondamentaux de l'UNESCO, édition 2020, page 143.

Le Président a proposé d'amender l'ordre du jour provisoire en y inscrivant un point supplémentaire consacré à la présentation d'un projet de document, préparé par les commissions nationales germanophones, reflétant la « *Position commune des commissions nationales à l'égard de la transformation stratégique de l'UNESCO* ». L'ordre du jour a été approuvé tel qu'amendé.

Dans sa présentation, le Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP) a rappelé les principes directeurs essentiels de la préparation des documents 41 C/4 et 41 C/5 adoptés par la Conférence générale à sa 40^e session et a exposé les principales conclusions des réponses au questionnaire de la Directrice générale dans une perspective comparative – mondiale et européenne. Évoquant l'impact de la pandémie de CODID-19 sur le programme et les activités de l'UNESCO, il a fait référence au rapport présenté par la Directrice générale au Conseil exécutif (document 6 X/EX/3) et a présenté les quatre modalités d'intervention de l'UNESCO à cet égard. Ces initiatives, menées dans le cadre des efforts mondiaux des Nations Unies, illustrent la capacité de l'Organisation, en particulier de ses bureaux hors Siège, à s'adapter et à répondre rapidement aux besoins des États membres.

Le représentant de la Commission nationale allemande a présenté le projet de document établi conjointement par les Commissions nationales de Suisse, d'Allemagne, du Luxembourg et d'Autriche, dont une version antérieure avait fait l'objet de discussions à l'occasion d'autres réunions des commissions nationales tenues plus tôt cette année, au niveau régional ou sous-régional, au Portugal, en Égypte et en République-Unie de Tanzanie. Le document propose de faire en sorte que la transformation stratégique permette à l'UNESCO de devenir un modèle exemplaire d'organisation « en étoile » en tirant pleinement parti de la valeur de ses commissions nationales, ainsi que de l'importance de ses précieux réseaux de sites, de centres et de chaires, entre autres.

Le Président a salué le travail et les efforts déployés pour intégrer les points de vue d'un large éventail de commissions nationales et a encouragé les participants à envisager d'inclure ce projet de document dans le document final de la réunion.

SESSION 1

Au cours de la première séance, consacrée au Projet de stratégie à moyen terme (41 C/4), les représentants de 16 commissions nationales ont pris la parole, dont deux jeunes représentants.

Dans leurs interventions, la majorité des participants se sont félicités de l'occasion qui leur était offerte, dans le cadre de la consultation, de discuter des points de vue des commissions nationales concernant les priorités à établir dans les futurs documents stratégiques et programmatiques de l'Organisation. Ils ont également appuyé la proposition tendant à inclure le projet de document présenté par l'Allemagne dans le document final de la réunion.

Les participants ont résolument appuyé la future place accordée par l'Organisation à la réalisation du **Programme 2030** et à la mobilisation des efforts de la communauté internationale en vue de **reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19**. Rappelant les causes profondes de la pandémie – la pression de l'homme sur l'environnement – les délégués ont vivement préconisé une meilleure mise en valeur, dans les futurs documents 41 C/4 et 41 C/5, des avantages comparatifs de l'UNESCO, notamment ses programmes, ses sites et ses réseaux incomparables, en particulier son réseau de commissions nationales.

Plusieurs représentants de commissions nationales ont souligné l'importance du caractère intergouvernemental de l'UNESCO. Les délégués ont également souligné que l'UNESCO devrait davantage concentrer ses efforts, renforcer l'efficacité et la pertinence de ses activités, prévoir des clauses d'extinction et se centrer sur un nombre limité de domaines prioritaires, de façon à obtenir un impact maximal. À cette fin, l'accent a été mis sur le fait que l'Organisation devait continuer à appliquer des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires, non seulement au niveau des objectifs stratégiques (C/4) mais aussi au niveau des programmes (résultats escomptés du C/5). Il a également été rappelé que l'interdisciplinarité n'englobait pas nécessairement l'intersectorialité.

Les participants ont confirmé que l'accent devait être placé sur la réalisation des ODD 4 et 5, ainsi que sur les ODD 16, 11, 13, 14 et 15. À propos de l'ODD 6 concernant l'eau, un délégué a appelé l'attention sur son faible classement, qu'il s'expliquait par l'éparpillement des activités de l'UNESCO dans ce domaine, ce dont il fallait tirer les enseignements. Tout en notant la nécessité pour l'UNESCO de se consacrer à certains ODD en particulier, des délégués ont également rappelé le caractère intégré et indivisible du Programme 2030 et ont préconisé d'élaborer les prochains documents 41 C/4 et 41 C/5 selon une approche cohérente afin de refléter les corrélations et les liens existant entre les ODD. À cette fin, et compte tenu de ses capacités opérationnelles restreintes, l'UNESCO devait élargir la portée de ses partenariats avec les gouvernements, les autres institutions du système des Nations Unies, la société civile, les acteurs locaux et nationaux et au-delà. De ce point de vue, l'ODD 17 revêtait également une importance capitale pour l'UNESCO.

Évoquant l'énoncé de mission et les domaines transversaux en général, sept orateurs ont souligné qu'une **approche fondée sur les droits de l'homme** et que les libertés fondamentales devaient être intégrées systématiquement aux documents 41 C/4 et 41 C/5, qui devaient être établis sur la base d'une réflexion fondée sur les droits de l'homme.

Il a par ailleurs été déclaré que les fonctions de l'UNESCO étaient aussi celles des commissions nationales et des organes internationaux et intergouvernementaux de l'Organisation, et que l'UNESCO devait privilégier plus particulièrement son rôle d'organisme fédérateur et son rôle normatif. L'Organisation devait en outre renforcer sa fonction de laboratoire d'idées et son rôle en matière de prospective et d'anticipation.

Les participants ont largement réaffirmé leur soutien aux deux **priorités globales** Afrique et Égalité des genres pour la période couverte par la prochaine Stratégie à moyen terme.

Il a été souligné que l'action menée par l'UNESCO dans le cadre de la **priorité Afrique** devait à la fois viser à donner des moyens d'action au continent africain et à permettre de tirer des enseignements de la sagesse et de la créativité des peuples africains. Concernant les activités de renforcement des capacités, notamment dans le contexte de la pandémie, les forums d'échange en ligne devaient être davantage développés.

La majorité des orateurs ont estimé qu'il conviendrait de donner un nouvel élan à l'action de l'UNESCO pour et avec la jeunesse. Soulignant l'impact important de la pandémie sur la vie des jeunes, les participants ont indiqué que les activités de l'UNESCO en faveur de ce groupe cible prioritaire devraient être mises en œuvre de manière véritablement intersectorielle et à travers ses structures de gouvernance. Il a également été proposé que le Forum des jeunes de l'UNESCO soit organisé à nouveau d'une manière transparente avec la participation de délégués de tous les États membres de l'UNESCO et avec la sélection des représentants de la jeunesse par les commissions nationales. Un représentant de la jeunesse a proposé que l'UNESCO joue un rôle plus actif dans des domaines tels que l'autonomisation des jeunes par l'éducation aux droits de l'homme (cible 4.7 du Programme 2030), la numérisation et la culture numérique, et qu'elle noue des partenariats stratégiques avec d'autres organismes œuvrant à la promotion de la jeunesse, comme le Conseil de l'Europe, tout en s'impliquant davantage dans les initiatives des Nations Unies, telles que le programme des Nations Unies relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Un deuxième représentant de la jeunesse a suggéré la création d'un comité permanent de la jeunesse afin d'établir au sein de l'UNESCO un groupe permanent de représentants d'organisations de jeunesse et de professionnels de la jeunesse travaillant dans le domaine des programmes de l'UNESCO (notamment la gestion des sites du patrimoine mondial, les géoparcs, le programme MAB, les villes créatives, etc.), qui peuvent être impliqués et consultés sur différentes questions (pas en tant que volontaires). Une publication conjointe des Commissions nationales slovène et canadienne pour l'UNESCO sur l'autonomisation des jeunes a été mentionnée en tant qu'exemple intéressant de coopération.

La majorité des participants ont clairement appuyé l'idée de relancer l'action de l'UNESCO pour la promotion des sites, éléments et objets (sites du patrimoine mondial, éléments du patrimoine

immatériel, articles du registre Mémoire du Monde, réserves de biosphère et géoparcs) et des réseaux de villes (en particulier les villes créatives et apprenantes) désignés par l'Organisation afin d'élaborer des approches interdisciplinaires et transversales en faveur du développement durable, dans le contexte de la pandémie.

Dans le domaine de l'**éducation**, l'UNESCO devrait continuer d'œuvrer pour garantir une éducation inclusive de qualité pour tous, tout en adoptant une approche holistique de l'apprentissage. Les programmes d'enseignement devraient aller au-delà des connaissances et des compétences de base pour englober les valeurs humaines, et inclure l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation en vue du développement durable, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que la culture. La pandémie de COVID-19 démontre l'importance pour l'UNESCO d'axer son action future sur l'amélioration de l'apprentissage à distance et des compétences numériques. L'UNESCO devrait permettre la création d'un environnement pédagogique efficace et inclusif à tous les niveaux à la fois pour les enseignants et les élèves, et montrer la voie en explorant les modalités par lesquelles les réponses au COVID-19 pourraient être utilisées à l'avenir pour accroître l'accès à l'éducation et accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 4, notamment pour les groupes marginalisés et vulnérables et les peuples autochtones. La contribution de l'UNESCO à la réalisation de la cible 4.7 a été jugée essentielle. Le futur document C/4 devrait également avoir pour ambition de garantir la sécurité des écoles et de répondre aux difficultés des écoles qui font l'objet d'attaques. Le renforcement du rôle des réseaux éducatifs de l'UNESCO, notamment les écoles associées, les centres UNEVOC et les chaires UNESCO revêt une importance primordiale. La nature globale et transversale des chaires UNESCO a été soulignée dans ce contexte, et un appel pressant a été lancé en vue de renforcer leur rôle et leur visibilité à l'avenir.

Dans le domaine des **sciences exactes et naturelles**, les délégués ont souligné le rôle crucial des sciences fondamentales et du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) pour apporter des solutions aux menaces mondiales telles que la pandémie de COVID-19, et ont appelé l'UNESCO à renforcer son action dans ce domaine. Les participants ont fortement plaidé pour une amélioration du statut des zones, en particulier des réserves de biosphère et des géoparcs désignés par l'UNESCO, ainsi que de la communication au sujet de leur importance. Il a été indiqué que, par rapport aux sites du patrimoine mondial, le potentiel de ces zones désignées pour promouvoir le développement durable et atteindre les ODD au niveau national n'était pas suffisamment reconnu et exploité, et que des efforts supplémentaires devaient être déployés en ce sens. Le rôle essentiel des commissions nationales a été souligné à cet égard. Le rôle clé de la COI pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, la protection de l'océan et la réalisation de l'ODD 14 a été largement reconnu et appuyé.

La majorité des orateurs ont souligné le rôle essentiel de la **culture** en tant que domaine transversal et accélérateur pour le développement durable et la réalisation des ODD. Les délégués ont vivement appuyé les conventions de l'UNESCO relatives à la culture. Il a été suggéré, dans le contexte de la pandémie, de renforcer le soutien de l'UNESCO en faveur de la créativité et de considérer l'impact de la pandémie sur le tourisme comme une opportunité pour l'Organisation de repenser son approche de la promotion du tourisme durable et de la protection du patrimoine culturel et des ressources naturelles.

Dans le domaine des **sciences sociales et humaines**, les participants ont souligné que la paix, la justice et les droits de l'homme doivent être au cœur de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, en particulier à la lumière des récents événements mondiaux. Les plates-formes de dialogue interculturel, telles que le processus de Bakou, doivent être davantage encouragées, de même que l'action de l'UNESCO en matière de lutte contre le racisme et contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Un soutien a également été exprimé au programme MOST et à l'action de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique.

Dans le domaine de la **communication et l'information**, l'UNESCO doit continuer à soutenir les droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et le droit à l'information, les médias libres et

indépendants et l'accès à l'information. Les participants ont salué le rôle majeur du PIDC et appelé l'UNESCO à tenir une place de premier plan dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et à intensifier ses efforts pour lutter contre la désinformation et la fausses nouvelles, favoriser la diversité des médias, ainsi que l'éducation aux médias et à l'information (MIL). Il a également été demandé de renforcer le Programme Information pour tous (PIPT).

Dans ses réponses aux questions posées par les participants, le Directeur du Bureau de la planification stratégique a confirmé qu'une corrélation plus forte entre les futurs C/4 et le C/5 sera recherchée, en s'appuyant également sur les conclusions du récent Rapport sur les résultats stratégiques. Évoquant le rôle déterminant de l'UNESCO dans la coopération internationale, il a rappelé que l'Organisation était un réseau de réseaux et a souligné que les prochains C/4 et C/5 devraient permettre de renforcer les liens et la coopération avec et entre ces réseaux. Il a rappelé la place que l'Organisation accorde à la promotion de la jeunesse, indiquant que les jeunes étaient une véritable priorité de la transformation stratégique de l'Organisation initiée par la Directrice générale. Un Groupe des jeunes de l'UNESCO avait été constitué et participe aux consultations sur la Stratégie et Programme futurs de l'Organisation. Il a souligné que la réaction rapide de l'UNESCO à la pandémie avait permis une reconnaissance internationale de l'Organisation en tant que forum consultatif dans ses domaines de compétence, en particulier par sa réponse dans les domaines de l'éducation, la science et de la culture – ainsi qu'en tant qu'Organisation réactive, capable de créer et de mettre en œuvre rapidement des partenariats solides, comme l'a démontré la mobilisation de 10 millions de dollars des États-Unis ainsi que d'autres financements extrabudgétaires au profit immédiat de 17 pays africains. Évoquant la nécessité d'une meilleure promotion des sites de l'UNESCO, il a cité en exemple la réussite de l'initiative Biopalt sur le lac Tchad, également saluée par la Banque africaine de développement comme une initiative exemplaire.

SESSION 2

La deuxième session de consultation a été consacrée au Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) et les travaux se sont partagés entre deux groupes de discussion parallèles :

- (a) Le groupe de discussion 1 a rassemblé 24 représentants de 19 commissions nationales pour l'UNESCO. *Les débats ont été animés par Mme Chiara Bocchio, représentante de la jeunesse de l'Italie, tandis que la fonction de Rapporteur était exercée par Mme Aleksandra Kovac, Secrétaire générale de la Commission nationale serbe pour l'UNESCO ;*
- (b) Le groupe de discussion 2 a rassemblé 21 représentants de 17 commissions nationales pour l'UNESCO. *La séance a été présidée par M. Sébastien Goupil, Secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, tandis que la fonction de Rapporteur était exercée par Mme Patrizia Jankovic, Secrétaire générale de la Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO.*

Le rapport ci-après regroupe les points de vue exprimés par les participants des deux groupes de discussion.

Les débats se sont articulés autour des thèmes suivants : (a) la hiérarchisation des domaines d'action de l'UNESCO et la nécessité de renforcer sa pertinence et de recentrer ses programmes ; (b) les liens et les relations d'interdépendance existant parmi les programmes et les domaines d'action de l'UNESCO ; (c) la présence de l'UNESCO sur le terrain ; (d) renforcement des principaux réseaux de l'UNESCO ; (e) le rôle fondamental des commissions nationales et (f) les partenariats.

En ce qui concerne les réponses au questionnaire données par les États membres de la région Europe, les participants ont observé une grande convergence des points de vue exprimés à quelques exceptions près dans l'ensemble des grands programmes. Concernant la nécessité pour

l'UNESCO de **recenter ses programmes** dans le futur document C/5, les participants ont noté qu'il était difficile d'établir des priorités et d'opérer des choix entre les différents domaines d'intervention de l'UNESCO et de proposer la suppression de programmes. Ils ont souligné qu'il était nécessaire d'adopter des approches cohérentes et systémiques puisque, dans le domaine de l'éducation par exemple, tous les domaines d'intervention cités dans le questionnaire étaient pertinents et qu'il était délicat de choisir, par exemple, entre les enseignants et les programmes d'enseignement, deux domaines d'égale importance.

Cependant, les participants ont souligné que, dans le contexte de la pandémie, l'UNESCO devait concentrer ses efforts dans des domaines tels que la réduction des disparités existantes en matière d'éducation au numérique et d'égalité des genres ; l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale (ODD 4.7) ; la formation des enseignants, l'éducation aux médias et à l'information, le renforcement des capacités dans le domaine de la technologie et de l'intelligence artificielle ; l'étude de l'impact de la pandémie sur le tourisme et les sites du patrimoine culturel ; la promotion de la numérisation des activités culturelles et du secteur de la création ; le renforcement de l'éthique des médias et de l'information ; et la formation des journalistes par le biais du PIDC et du PIPT. L'UNESCO devait également s'efforcer de conjuguer de manière équilibrée la recherche du développement économique et social avec la préservation de la diversité biologique et naturelle et une gestion efficace des ressources naturelles. La biodiversité devait être prise en compte dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère, du Programme hydrologique intergouvernemental et du Programme international pour les géosciences et les géoparcs. La question du changement climatique doit également être abordée à travers le prisme du mandat de l'UNESCO et être considérée d'un point de vue éthique.

Les participants ont tous admis qu'il fallait éviter le cloisonnement des activités et ont appelé à adopter des approches **interdisciplinaires** et à favoriser les **liens et les relations d'interdépendance entre les programmes** et les initiatives de l'UNESCO. Parmi les exemples de réussite cités à cet égard figurent les initiatives conjointes des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et des géoparcs dans la région du Piémont (Monts sacrés de Varallo) et en Italie du Sud (Castel del Monte), qui ont mis en évidence le potentiel de rapprochement des grands programmes Culture et Sciences exactes et naturelles de l'UNESCO. Les orateurs ont également préconisé de renforcer les liens et le travail intersectoriel entre les sciences sociales et humaines et les sciences exactes et naturelles, compte tenu du rapprochement entre ces deux domaines sur le plan académique international et national, mais aussi comme le moyen de mieux relever les défis liés à la pandémie. Il a été estimé qu'en Europe, l'UNESCO devait davantage promouvoir son rôle normatif dans le domaine de la culture par le biais de ses conventions, notamment les conventions de 1954 et 1970, et que les secteurs de la culture et de l'éducation devaient renforcer leur coopération afin de favoriser la sauvegarde et la protection du patrimoine matériel et immatériel.

Abordant la **présence de l'UNESCO sur le terrain**, les participants ont mis l'accent sur le rôle clé et la contribution des bureaux hors Siège de l'UNESCO en général, et plus précisément du Bureau régional de l'UNESCO situé à Venise et de son antenne située à Sarajevo. Ont également été cités les bureaux de liaison de Bruxelles et Genève, qui devaient être considérés comme des partenaires importants pour les commissions nationales et avec lesquels la coopération devait être renforcée dans un esprit de coopération onusienne et européenne.

La Directrice du Bureau régional pour la science et la culture, situé à Venise, a souligné l'importance d'une coopération efficace et systématique avec les commissions nationales pour l'UNESCO, en particulier dans les pays où l'Organisation n'est pas présente. En collaboration avec le pays hôte, un certain nombre d'activités de soutien et de renforcement des capacités régionales avec une vision intersectorielle de la science et de la culture ont été mises en lumière au cours de la réunion et la commission nationale concernée en a pris note avec satisfaction. La Directrice a également souligné l'avantage du double mandat du bureau dans les domaines de la culture et des sciences exactes et naturelles en faveur d'une approche intersectorielle, qui a permis de déployer des efforts conjoints avec un impact accru et une meilleure efficacité. Elle a par ailleurs fourni des informations sur la mission confiée aux membres du Bureau régional d'agir en qualité de points focaux des différents

pays placés sous son mandat géographique pour soutenir les contacts et l'interaction au jour le jour avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, en veillant à ce que l'UNESCO soit incluse dans la programmation conjointe par pays des organismes des Nations Unies dans les États membres, et en travaillant en réseau avec les commissions nationales respectives.

S'agissant de la nécessité de renforcer les **réseaux de l'UNESCO**, les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la cohésion et la coopération entre les différents réseaux, et de les mobiliser davantage pour mettre en œuvre les programmes de l'UNESCO. Plusieurs délégués ont souligné le caractère transversal de Programme UNITWIN, l'importance de son renforcement et l'engagement plus efficace des chaires de l'UNESCO à la réalisation des programmes de l'Organisation.

Les participants ont insisté sur l'importance des réseaux de villes UNESCO, en particulier les villes créatives et apprenantes, dont le futur C/5 devrait tenir compte. Rappelant que les réseaux des centres de catégorie 1 et 2 étaient ancrés aux niveaux national, régional et mondial, les participants ont souligné l'importance de tirer parti de leur rôle à l'avenir. Les participants ont réaffirmé qu'il était essentiel de repenser le travail des chaires UNESCO et de consolider les liens entre celles-ci et les commissions nationales d'une part, et les écoles associées d'autre part. Les chaires UNESCO devraient pouvoir jouer un rôle actif dans les travaux des comités nationaux de l'UNESCO et participer davantage aux activités liées au patrimoine mondial.

Les commissions nationales ont fourni des informations sur le processus de consultation qui a été mené à l'échelle nationale à l'occasion de la préparation de la réponse nationale au Questionnaire de la Directrice générale, qui a mobilisé les réseaux des écoles associées, des chaires, des centres de catégorie 2, des villes et des clubs UNESCO, etc. Parmi les exemples d'initiatives fructueuses des réseaux de l'UNESCO au niveau national, les participants ont notamment cité le rôle important joué par les réseaux de villes UNESCO, comme ceux qui sont populaires en Turquie, et d'autres qui ont été très actifs dans l'échange d'expériences durant la pandémie en France ; ainsi que le programme d'échange de bonnes pratiques au Portugal qui a conduit à de nouvelles initiatives, non seulement au sein des mêmes réseaux, mais aussi entre des réseaux différents.

Les participants ont souligné la nécessité que les jeunes et les réseaux de la **jeunesse** s'impliquent fortement dans les activités de l'UNESCO et de ses commissions nationales, et que l'Organisation travaille avec les jeunes en tant que partenaires à qui l'on devrait également donner la possibilité de prendre part aux processus de décision. Il a été indiqué que la boîte à outils sur [l'Engagement des jeunes dans les commissions nationales de l'UNESCO](#) élaborée par les commissions nationales canadienne et slovène pour l'UNESCO peut contribuer à faire progresser ces efforts. Parmi les exemples de réussite à cet égard ont été cités le Programme de Jeunes volontaires élaboré par la Commission nationale française, qui offre aux jeunes la possibilité de contribuer activement à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO ; et la représentation permanente de la jeunesse composée de 25 jeunes, qui devrait bientôt devenir opérationnelle et intégrer les jeunes dans la structure et le processus décisionnel de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO.

Faisant référence au **rôle clé des commissions nationales pour l'UNESCO**, les participants ont exprimé leur soutien à l'inclusion du projet de document présenté par les commissions germanophones et ont promis une meilleure reconnaissance et une visibilité accrue de leur contribution à la mise en œuvre des programmes et du mandat de l'UNESCO au niveau national. Il a été proposé de mener, par le biais des médias sociaux, une campagne de sensibilisation sur l'important travail accompli par les commissions nationales pour l'UNESCO sur le terrain. Les participants ont également lancé un appel à accroître la coopération aux niveaux sous-régional et régional, par exemple en utilisant des plates-formes spécialisées telles que « Slack » pour faciliter les interactions et partager les informations. L'UNESCO devrait faire un meilleur usage du pouvoir d'influence du multilatéralisme, par le biais des commissions nationales.

Les participants ont souligné que les **partenariats** de l'UNESCO avec la société civile, les acteurs publics et privés, y compris les leaders municipaux et locaux, et les organisations du système des

Nations Unies devaient être renforcés et que, pour ce faire, la communication concernant l'action et les programmes de l'UNESCO devait être améliorée. Une collaboration accrue avec le secteur privé pourrait être atteinte grâce à des règles plus souples. Parmi les exemples de réussites qui ont été cités concernant l'engagement de l'UNESCO avec des partenaires des Nations Unies et de l'initiative « Unis dans l'action » figurent notamment le Cadre pour la réouverture des écoles élaboré conjointement par l'UNESCO, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale, ainsi que le groupe de travail des Nations Unies pour la communication mis en place au Portugal, qui rassemble tous les organismes des Nations Unies pour une plus grande visibilité et cohérence de l'action des Nations Unies dans le pays.

L'UNESCO devrait mettre à profit la reconnaissance mondiale acquise grâce à sa réponse rapide face à la pandémie de COVID-19 pour améliorer la communication en ligne et la visibilité de son action, également dans le cadre de la célébration de son 75^e anniversaire.

SESSION DE CLÔTURE

La session de clôture de la consultation régionale a vu la participation de 39 représentants de 31 Commissions nationales de la région Europe. *La réunion a été présidée par M. Sébastien Goupil, Secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Mme Aleksandra Kovac, Secrétaire générale de la Commission nationale serbe pour l'UNESCO a fait office de rapporteur.*

Dans ses remarques, le Président a reconnu l'importance de la consultation et a noté que les commissions nationales attendaient de l'UNESCO qu'elle se recentre sur sa mission fondamentale et qu'elle tire le meilleur parti de ses principaux partenaires, c'est-à-dire les commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi que de ses réseaux. Il a ajouté que cela contribuerait à repositionner les programmes de l'Organisation et à en accroître la visibilité.

Le Rapporteur de la consultation, Mme Aleksandra Kovac, a présenté le projet de rapport pour la première journée de la consultation (Session d'ouverture et Session 1) lequel a reçu un accueil favorable des participants et approuvé sans amendements. Elle a exposé quelques points saillants des discussions tenues au sein du groupe 1 de la Session 2 lors de la deuxième journée et a indiqué qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour faire la synthèse des points de vue exprimés par les deux groupes de discussion.

Le Président a remercié le Rapporteur pour son rapport très complet. Il a fait savoir que le projet de rapport complet, couvrant également les discussions de la deuxième journée tenues en parallèle dans les deux groupes, et incluant en annexe le projet de document présenté lors de la première journée par le Secrétaire général de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, serait diffusé par courrier électronique pendant la semaine du 27 juillet pour approbation finale par les commissions nationales pour l'UNESCO ayant participé à la consultation pour la région Europe et Amérique du Nord.

Les participants ont fait part de leur large soutien au document établi par les commissions nationales germanophones. Ils se sont accordés sur la nécessité identifiée dans le document de revitaliser les clubs UNESCO, d'élargir le partenariat avec la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à la promotion de l'inclusion, de la coopération et du dialogue interculturel. Les participants ont également souligné l'importance, pour le Secrétariat d'une part, de tirer davantage parti du réseau unique des commissions nationales et de leur présence au niveau des pays pour la mise en œuvre des activités de l'UNESCO, et, d'autre part, pour les commissions nationales elles-mêmes, de renforcer leur contribution à l'action de l'Organisation en évitant la concurrence et en resserrant la coopération.

Les participants ont remercié le Secrétariat de l'UNESCO d'avoir organisé cette consultation, qui a donné lieu à un échange de vues fructueux entre les commissions nationales de la région Europe et Amérique du Nord et leur a permis de fournir au Secrétariat des orientations et des recommandations pour la future Stratégie à moyen terme et le futur Programme et budget. Ils ont

également souligné le rôle important de l'Organisation dans le contexte mondial incertain actuel, en particulier pour ce qui est de promouvoir les valeurs et objectifs fondamentaux de l'UNESCO ainsi que de favoriser une approche et des solutions multilatérales et interdisciplinaires par le biais de ses programmes et réseaux dans les États membres.

En conclusion, le Président a remercié les commissions nationales pour un dialogue enrichissant, ainsi que les deux rapporteurs pour leur excellent travail qui a permis de bien restituer les précieuses contributions de tous les participants. Il a également remercié la modératrice du groupe de discussion 2, ajoutant qu'en la désignant pour cette tâche, le groupe avait confirmé l'importance que l'UNESCO accordait au leadership des jeunes. Enfin, le Président a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la consultation en ligne et d'avoir engagé un dialogue ouvert avec les commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe et Amérique du Nord.

ANNEXE

CONTRIBUTION CONJOINTE⁵ DES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO À LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE DE L'UNESCO

(Version du 17 juillet 2020)

Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé

Le processus de transformation stratégique de l'UNESCO a suscité de grandes attentes de la part des États membres et des commissions nationales en ce qui concerne un changement favorable et significatif de l'UNESCO, susceptible d'accroître son impact sur le Programme 2030. Nous visons, par le présent document, à apporter notre concours à l'UNESCO dans son évolution en direction d'une collaboration à long terme, axée sur l'obtention de résultats, avec ses États membres et la société civile. Nous sommes convaincus que les commissions nationales sont un atout énorme pour l'UNESCO et le multilatéralisme en général. L'un des leviers les plus efficaces pour permettre à l'UNESCO d'élargir son influence consiste, selon nous, à renforcer son interaction avec les commissions nationales et, à travers elles, avec les réseaux, dans l'idée d'obtenir un effet multiplicateur pour l'Organisation et ses objectifs. Cela permettra à l'UNESCO d'être une organisation en étoile, forte et fière, animée par l'esprit d'un multilatéralisme renouvelé, une institution des Nations Unies avec une vision prospective, profondément enracinée dans les incontournables réseaux de la société civile et du monde universitaire à travers le monde. Le caractère intersectoriel de l'UNESCO et sa structure en réseaux constituent ses principaux atouts. À nous d'exploiter cet énorme potentiel !

Les commissions nationales, en tant que parties constitutionnelles de l'organisation intergouvernementale qu'incarne l'UNESCO, doivent être pleinement engagées dans la transformation stratégique, au succès de laquelle elles cherchent à contribuer par la perspective qu'elles apportent. Elles ont une expérience approfondie et une connaissance exhaustive des facteurs qui déterminent l'impact réel à long terme des programmes et des conventions de l'UNESCO. Les commissions nationales apportent une énorme valeur ajoutée à l'UNESCO à maints égards, en particulier en termes de présence et de visibilité de l'UNESCO dans les États membres et s'agissant d'assurer la pleine participation à l'UNESCO de chaque État membre. Elles

⁵ Le présent document est élaboré dans le cadre d'un processus itératif, impliquant, si possible, toutes les commissions nationales pour l'UNESCO. Le premier projet, traitant spécifiquement du pilier 3 de la transformation stratégique, avait été formulé en octobre 2019 par les commissions nationales autrichienne, allemande, luxembourgeoise et suisse. Lors des consultations C/4-C/5 des commissions nationales en 2020, le texte continuera d'être développé dans un esprit rassembleur. Ce document traite principalement des questions qui sont pertinentes dans l'interaction de l'UNESCO avec ses commissions nationales et autres réseaux. Il s'agit d'une contribution informelle de nos commissions nationales, animée par la volonté d'enrichir la réflexion en vue d'une réforme réussie de l'Organisation. Il ne représente pas les points de vue officiellement approuvés par nos gouvernements.

coordonnent et/ou gèrent souvent la mise en œuvre nationale des réseaux de l'UNESCO sur la base des conventions et des programmes. Elles fournissent des contributions indépendantes d'ordre conceptuel et coopèrent directement au niveau infra-diplomatique (sous-)régional et interrégional, et renforcent donc le multilatéralisme, la confiance et la collaboration, conformément aux objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Outre les commissions nationales, les ambitieux réseaux qualitatifs (y compris les désignations et les sites désignés) présents en nombre, qui sont de plus en plus mobilisés et activés, constituent une autre caractéristique exceptionnelle et un avantage comparatif à l'actif de l'UNESCO. Ces réseaux comprennent les biens du patrimoine mondial, les éléments du patrimoine culturel immatériel, les éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du monde, les réserves de biosphère, les géoparcs mondiaux, les écoles du réSEAU, les chaires, les centres de catégorie 2, les centres UNEVOC, les comités nationaux des programmes intergouvernementaux, les villes créatives, les villes apprenantes, les villes inclusives et durables, les clubs et les associations. Ces réseaux ainsi que leurs membres ont, tant à titre individuel que collectif, un effet multiplicateur pour l'UNESCO et ses objectifs, appelé à se renforcer encore.

Si la nouvelle stratégie globale pour les partenariats reconnaît ces réseaux, elle ne les prend pas tous en compte et ne cerne pas pleinement le rôle central des commissions nationales, en particulier en ce qui concerne les réseaux et programmes de l'UNESCO. Grâce à ces réseaux, l'UNESCO peut être continuellement en contact avec la société civile et les universités, élaborer avec elles des thèses communes et les encourager à engager un dialogue multilatéral. L'évaluation externe indépendante de l'UNESCO de 2010, qui a fait date, faisait déjà observer que : « Les États membres et le Secrétariat n'apprécient pas vraiment à sa juste valeur le potentiel de cette « communauté élargie » de l'UNESCO, et lui préfèrent une perspective « institutionnelle » qui privilégie une conception formelle, hiérarchisée, d'une UNESCO pilotée depuis le Siège ».

Nous estimons que l'UNESCO, avec ses commissions nationales, est capable de tirer parti de ces vastes réseaux pour fonctionner comme une organisation en étoile exemplaire, qui instaure un dialogue avec les communautés locales et collabore avec elles d'une manière unique, puis répercute dans le système des Nations Unies les informations et enseignements tirés. Ainsi, l'UNESCO favorise l'extensibilité et l'effet de levier, en suscitant des retombées en termes d'impact, d'innovation et de leadership pour le Programme 2030 et en poursuivant ses objectifs globaux en matière de droits de l'homme, de paix, de liberté et de développement durable.

Pour l'UNESCO et ses commissions nationales, il s'agit d'une tâche combinée visant à autonomiser, impliquer et mobiliser davantage ces réseaux et la société civile au sens large, à soutenir leurs contributions indépendantes au dialogue multilatéral, à améliorer leur assurance qualité et leur développement de la qualité (critères, directives opérationnelles, procédures de suivi et d'évaluation résilientes), à améliorer la mise en réseau nationale, régionale et interrégionale et l'ambition des travaux de chaque réseau et de ses membres en termes de contenu. Chaque réseau ainsi que ses membres doivent être considérés comme des partenaires de l'UNESCO et de ses commissions nationales pour ce qui concerne des questions telles que la citoyenneté mondiale, le développement durable, la paix, le dialogue interculturel et la diversité. L'ensemble du Secrétariat devrait identifier les synergies entre les réseaux et les offres de nature plus intersectorielle adressées à chaque réseau. Les unités de coordination au sein du Secrétariat devraient être mieux dotées en personnel et mieux financées ; les différentes unités de coordination devraient être mieux reliées entre elles au niveau intersectoriel afin d'optimiser les procédures et d'améliorer la qualité. Tous les programmes ont pour priorité première de surmonter toute instrumentalisation politique des processus de nomination/inscription ainsi que les « inscriptions concurrentielles motivées par l'intérêt personnel ».

Dans ce contexte, l'UNESCO devrait travailler de concert avec les commissions nationales, lesquelles devraient bénéficier d'un pouvoir d'exécution plus grand si elles en ont les ressources et le mandat. Une coordination dynamique et un partage d'informations entre les commissions nationales, les États membres et l'UNESCO sont requis. De meilleures modalités de coopération

sont nécessaires, en particulier dans les États membres dotés de bureaux hors Siège, car il subsiste quelques cas dans lesquels le mandat et la visibilité font l'objet d'une compétition stérile entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales.

Nous demandons à la Directrice générale de plaider en faveur des commissions nationales dans toutes les interactions de haut niveau avec les ministres et les responsables gouvernementaux. Nous encourageons la formation du personnel du Secrétariat tous secteurs confondus, concernant le rôle et l'avantage comparatif des commissions nationales. L'UNESCO devrait également demander à ses États membres de donner à toutes les commissions nationales et aux réseaux associés les moyens de coopérer aux niveaux sous-régional, régional et international.

Cela nous amène à des recommandations supplémentaires, au-delà des réseaux de l'UNESCO. Nous estimons que l'UNESCO peut faire beaucoup pour améliorer son action sur le long terme et en termes d'impact. La tâche principale consiste à en finir avec le cloisonnement intersectoriel, mais aussi intrasectoriel et au sein des divisions. L'accent est mis sur le regroupement et l'intensification des actions ainsi que sur l'enseignement tiré des meilleures pratiques. Il nous semble que l'UNESCO a beaucoup à gagner du regroupement et de l'intégration de différentes formes d'intervention, notamment les examens de politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien au suivi et à l'évaluation, en dépassant le cadre de l'interaction isolée. Au sein du Secrétariat, l'UNESCO doit adopter une approche plus coordonnée à l'égard des acteurs nationaux.

Durant la période 2022-2029,

... l'UNESCO surmonte l'instrumentalisation politique, en faisant entendre sa voix et en se faisant entendre au nom des droits de l'homme, de la paix, de la liberté et du développement durable ;

... l'UNESCO dispose d'un portefeuille plus ciblé de programmes clairement définis et adéquatement financés, construits autour des priorités qui correspondent à ses caractéristiques uniques ;

... l'UNESCO est organisée de manière efficace, tirant des enseignements de l'expérience dans différents secteurs et travaillant dans une optique d'impact, d'extensibilité et d'effet de levier à long terme ;

... l'UNESCO est un acteur clé et un partenaire puissant au sein du système des Nations Unies et dans la coopération avec d'autres acteurs multilatéraux ;

... l'UNESCO communique de manière claire et efficace, suscite l'intérêt en revisitant la manière de livrer son histoire et en mettant cette histoire en lien avec les priorités mondiales et nationales ;

... l'UNESCO soutient efficacement ses États membres pour mettre en œuvre des politiques conformes à ses objectifs et à ses priorités, dans une perspective à long terme et cohérente ;

... Nous demandons donc à l'UNESCO d'interagir étroitement avec ses réseaux, de coordonner son action avec la leur, en particulier avec celle des commissions nationales, en vue d'obtenir un effet multiplicateur pour l'Organisation et ses objectifs ;

... *afin de faire de l'UNESCO une plate-forme forte et fière dans l'optique d'un multilatéralisme renouvelé.*

Annexe : Développement d'arguments supplémentaires sur les pages 1 et 2

1. Contexte

Le monde connaît des changements fondamentaux : les besoins urgents de transition vers la durabilité ne sont pas pris en compte de manière satisfaisante. La réponse politique et sociétale fournie face au manque persistant de possibilités d'apprentissage, à la pauvreté, aux inégalités et à la faim, à la transformation numérique, à l'évolution démographique, à l'inégalité entre les sexes et

à l'augmentation des flux migratoires ainsi qu'au changement environnemental mondial est insuffisante. L'appel à l'action lancé par les jeunes en réaction à la crise climatique en est la manifestation la plus frappante. Si le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) exposent la majeure partie des problèmes à résoudre, leur mise en œuvre est largement insuffisante jusqu'à présent.

Il est difficile, à ce jour, de cerner pleinement toutes les implications de la pandémie de Covid-19, mais l'augmentation sans précédent des problèmes mondiaux relevant de l'inégalité et du principe consistant à ne laisser personne de côté est d'ores et déjà manifeste.

Dans le même temps, la montée du nationalisme et du populisme compromet les réalisations accomplies durant des décennies de renforcement des institutions mondiales, des organisations multilatérales et de leurs accords en particulier. Il nous faut plus de multilatéralisme aujourd'hui et nous devons préserver ce qu'il a permis d'obtenir jusqu'à présent.

L'UNESCO est la clé du système multilatéral ; c'est un forum mondial où les gouvernements et la société civile peuvent discuter, élaborer et codifier des concepts ambitieux fondés sur des valeurs communes et des faits empiriques. De par son mandat dans le secteur de la culture et de la communication/de l'information, l'UNESCO est une plate-forme permettant de parvenir à un consensus sur des concepts qui risquent d'être « (re)nationalisés » par les gouvernements en prenant appui sur une « diversité culturelle » détournée. De par son mandat dans le domaine de l'éducation et des sciences, l'UNESCO étaye cette recherche de consensus au moyen de preuves scientifiques et la diffuse auprès de toutes les sociétés. Grâce à son pouvoir de mobilisation et en établissant un lien entre les différentes facettes de son vaste portefeuille, l'UNESCO ouvre la voie à des approches interdisciplinaires particulièrement nécessaires. Ainsi, l'UNESCO est un facteur essentiel pour négocier ce que devra être à l'avenir notre compréhension commune de ce que représentent les « biens communs mondiaux », la « mondialisation », l'« espace public », l'« intérêt public », la « dignité et sécurité humaines » et la « participation », pour la paix et le développement durable.

Alors que de nouveaux risques tels que le changement climatique, les inégalités, les pandémies et les défis au multilatéralisme menacent la paix, de nouvelles défenses doivent être érigées pour y faire face. L'UNESCO, avec ses 193 États membres, offre une solide plate-forme intergouvernementale multilatérale, qui est reliée aux populations par l'intermédiaire des commissions nationales et des désignations. Cette solution institutionnelle semble taillée sur mesure pour de nouvelles défenses de ce type.

Au cours des trois dernières décennies, l'UNESCO a aligné ses pratiques sur celles des autres institutions spécialisées des Nations Unies. Elle s'efforce de répondre aux exigences de l'initiative « Unis dans l'action », du Programme 2030 et de la réforme du système des Nations Unies. L'UNESCO, comme toute autre organisation moderne, réalise en effet de gros efforts pour démontrer son impact, son efficacité et son efficience. Cela a conduit certains à penser qu'elle a beaucoup perdu de son attrait en tant que forum mondial pour la coopération et le dialogue intellectuel, éthique et basé sur la société civile.

En revanche, outre son pouvoir normatif et mobilisateur au plus haut niveau stratégique, l'une des caractéristiques uniques de l'UNESCO est sa multitude de réseaux de grande qualité et ambitieux. Grâce à ces réseaux, l'UNESCO peut être continuellement en contact avec la société civile et le monde universitaire, mettre à profit leur contribution indépendante et les encourager à engager un dialogue multilatéral. Les 199 commissions nationales pour l'UNESCO sont les principaux points de jonction entre l'UNESCO et ses divers réseaux.

Les 199 commissions nationales pour l'UNESCO à travers le monde sont structurées et équipées de manière très différente ; elles ont un large éventail de responsabilités et de méthodes de travail divergentes. Elles ont en commun le rôle décisif qu'elles jouent dans la définition de l'impact et de la visibilité de l'UNESCO dans chaque État membre. La pertinence de l'UNESCO est créée à la fois

par la recherche d'un consensus mondial et national. Ainsi, l'impact qu'a l'UNESCO et la perception que l'Organisation génère au niveau des sociétés à la durabilité et au développement desquelles elle entend contribuer concrètement, sont des éléments clés de son succès. Les commissions nationales pour l'UNESCO sont des facteurs essentiels du succès de l'UNESCO.

2. Les défis actuels de l'UNESCO

(a) Défendre le multilatéralisme

Le multilatéralisme requiert de longues négociations, des compromis et des organisations internationales complexes. Il est de plus en plus remis en cause par le populisme et le nationalisme et leurs approches unilatérales. L'UNESCO ne peut pas résoudre la crise du multilatéralisme à elle seule, mais elle devrait démontrer pourquoi le multilatéralisme est, d'un point de vue pragmatique également, le choix le plus judicieux à long terme. En engageant structurellement ses différents réseaux et la société civile au sens large, l'UNESCO peut construire un nouveau modèle de multilatéralisme et plaider de manière convaincante en faveur du multilatéralisme.

(b) Atténuer l'instrumentalisation politique

Nous félicitons des efforts fructueux déployés par la Directrice générale pour atténuer plusieurs cas notoires d'instrumentalisation politique des programmes et des organes de l'UNESCO. L'une des tâches essentielles incombe à la direction de l'UNESCO reste la lutte contre toutes les formes d'instrumentalisation dans l'ensemble des programmes et conventions, étant donné qu'elles vont à l'encontre des objectifs de l'Acte constitutif de l'Organisation. Dans ce contexte, nous estimons utile de rappeler les dispositions de la plupart des programmes et conventions de l'UNESCO qui prévoient la représentation des États membres par des experts dans les organes de décision. L'expertise et l'expérience des réseaux de l'UNESCO facilitent et enrichissent le dialogue intergouvernemental. Les commissions nationales peuvent promouvoir des dialogues pertinents entre le gouvernement, le monde universitaire, la société civile et, en particulier, les réseaux de l'UNESCO, tant au niveau national qu'international.

(c) Affiner le profil

L'UNESCO dispose, dans son portefeuille, de plusieurs programmes très importants et très respectés et de nombreuses autres activités dont l'impact n'est pas suffisamment prouvé. La pertinence et la qualité des programmes ne dépendent pas nécessairement des fonds extrabudgétaires recueillis pour leur compte. L'action de l'UNESCO couvre encore un spectre trop large, tant en termes de politiques sectorielles que de formes d'intervention. Les activités ne sont pas toujours bien planifiées, coordonnées ou communiquées et sont parfois envisagées à une échelle trop restreinte. Il en résulte un manque de visibilité, en particulier vis-à-vis de l'élaboration des politiques nationales. Grâce à leur expertise et à leurs réseaux, les commissions nationales peuvent identifier le potentiel futur des programmes pertinents. Cela nécessiterait des formats appropriés pour la consultation 41 C/4 des commissions nationales, considérées en tant que réseau mondial, conduisant à des décisions éclairées et audacieuses au sujet du profil de l'UNESCO.

(d) Améliorer la visibilité

La visibilité ne peut pas être assimilée au résultat de la communication ; elle résulte le plus souvent de l'impact sur une longue période. L'UNESCO n'identifie pas pleinement l'impact de son travail ou ne reproduit pas ses bonnes pratiques ; elle ne communique pas assez bien sa véritable valeur et son efficacité à ses mandants politiques. La coordination de la communication publique de l'UNESCO avec d'autres acteurs (les commissions nationales en particulier), susceptibles de relater son histoire à d'autres encore et d'accroître considérablement sa visibilité, est souvent coordonnée de manière insuffisante. L'UNESCO doit s'adresser aux commissions nationales afin de raconter l'histoire de l'UNESCO dans les années 2020 selon une approche collaborative, de manière à capturer l'imagination et les passions des gens, avec un nombre limité d'histoires fédératrices, claires et

convaincantes. La nouvelle stratégie de communication, pour être concertée, structurée et efficace, doit prévoir, avec les réseaux de l'UNESCO, les commissions nationales en particulier, des mécanismes de coopération et de soutien appropriés pour les épauler dans leurs efforts de relations publiques. Par exemple, si l'UNESCO informait à l'avance les commissions nationales des activités de presse au sujet de certains événements marquants, celles-ci pourraient reproduire ces messages et ainsi renforcer la visibilité de l'UNESCO dans les États membres.

(e) S'adapter à un environnement concurrentiel

Au cours des 30 dernières années, les États membres, des fondations, des philanthropes et d'autres acteurs ont créé de nouveaux formats de coopération qui concurrencent l'UNESCO. Les fondations, les groupes de réflexion, les ONG et les associations utilisent souvent les concepts et les programmes développés par l'UNESCO et exploitent, sans faire référence à elle, le champ d'action qu'elle n'a fait qu'ouvrir, affaiblissant ainsi la base même de leur action. Il est nécessaire que l'UNESCO défende son leadership politique vis-à-vis de ces acteurs. Elle doit être offensive pour son leadership intellectuel, éthique et fondé sur les droits de l'homme dans les domaines clés où elle dispose d'un avantage concurrentiel. En activant ses réseaux et en les encourageant à s'engager, l'UNESCO sera en mesure de souligner ce leadership.

3. Valeur ajoutée, pour l'UNESCO, des commissions nationales

(a) Les commissions nationales assurent *la présence permanente et la visibilité de l'UNESCO dans les États membres*, à long terme et dans le cadre de différents programmes, au-delà de l'engagement ponctuel du Secrétariat de l'UNESCO à Paris et des bureaux hors Siège. Par exemple, elles informent régulièrement les ministres (de plusieurs ministères de tutelle) et le niveau de direction plus large des ministères, participent aux auditions des commissions parlementaires, aux réunions et organes interministériels, et soutiennent les processus participatifs des gouvernements avec la société civile, etc.

(b) Les commissions nationales assurent la présence et la visibilité de l'UNESCO et de ses programmes *au niveau de l'État, du district, de la municipalité et de la localité*, ce que l'UNESCO elle-même aurait du mal à réaliser. Il en va de même pour les institutions nationales, les associations faîtières, les universités, les ONG et la société civile d'un pays, là encore de manière systématique et à long terme, au-delà d'un engagement ponctuel du Secrétariat auprès de certaines institutions nationales ou ONG.

(c) Les commissions nationales assurent *la participation des États membres à l'UNESCO* d'une manière plus globale et à long terme, au-delà des priorités du moment. Il s'agit par exemple de veiller à ce que l'État membre soumette tous les rapports nationaux requis sur les instruments normatifs (conventions et recommandations), par exemple en formulant des projets de rapports et en menant des consultations nationales. Un autre exemple est de veiller à ce que les représentants des gouvernements et les experts nationaux participent à des forums spécifiques de l'UNESCO, même s'ils ne sont pas considérés comme importants à ce moment-là. Cette participation peut à son tour faire d'un programme de l'UNESCO une priorité nationale.

(d) Les commissions nationales *coordonnent et sauvegardent les processus politiques à long terme*. Par exemple, elles initient les processus de ratification de longue durée des conventions de l'UNESCO et veillent résolument à leur respect ; elles rappellent les engagements antérieurs des gouvernements à mettre en œuvre les recommandations de l'UNESCO ; elles conduisent souvent la mise en œuvre nationale de l'agenda Éducation 2030 ou du Programme d'action global pour l'EDD (GAP/EDD) / EDD 2030 ou de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) ; et elles œuvrent en faveur de politiques et d'instruments progressistes pour l'UNESCO.

(e) Les commissions nationales *coordonnent et/ou gèrent la mise en œuvre nationale des réseaux de l'UNESCO* basés sur les conventions et les programmes (par exemple, les biens du patrimoine mondial, les éléments du PCI, les éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du

monde, les réserves de biosphère, les géoparcs mondiaux, le réSEAU, les chaires, les centres de catégorie 2, les comités nationaux des programmes intergouvernementaux, les villes créatives, les villes apprenantes, les villes inclusives et durables). Cela comprend l'assurance de la qualité, le contrôle du respect des critères, la différenciation et le développement des critères, la mise en réseau nationale et régionale, la coopération entre réseaux et la promotion d'une éducation et d'une recherche pertinentes. De cette manière, les commissions peuvent améliorer considérablement le calibre de la mise en œuvre des programmes, qui est essentiel à l'efficacité et à la visibilité de l'UNESCO dans les États membres.

(f) Les commissions nationales disposent d'un *pouvoir de convocation important* et sont en mesure d'établir un consensus entre les différentes parties prenantes gouvernementales, non gouvernementales et universitaires au niveau national, contribuant ainsi à une position cohérente de l'État membre au sein de l'UNESCO.

(g) Les commissions nationales *renforcent la visibilité de l'UNESCO dans l'État membre*. Dans cette perspective, elles nouent par exemple des relations à long terme avec des bureaux de rédaction et des journalistes, publient des communiqués de presse dans la langue locale ciblant les discours nationaux du moment, proposent des interlocuteurs et interlocutrices pour des interviews dans la langue locale, font traduire les publications de l'UNESCO et organisent des conférences de presse et des événements dédiés.

(h) Les commissions nationales contribuent à une pratique cohérente en ce qui concerne *l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO* dans tous les programmes.

(i) Les commissions nationales *mobilisent l'expertise de l'État membre pour les débats de l'UNESCO*. Il est primordial que les débats intellectuels et/ou politiques d'une organisation universelle telle que l'UNESCO s'appuient sur l'expertise la plus large possible, provenant du plus grand nombre d'États membres, et représentent toute la diversité d'un discours universitaire et/ou politique.

(j) Les commissions nationales offrent des *contributions conceptuelles indépendantes* et les débats substantiels qu'elles ont initiés à l'UNESCO ont souvent débouché sur des activités de programme. Cette expertise est également mobilisée en encourageant et en soutenant la ratification des conventions et l'adhésion à des programmes intergouvernementaux.

(k) Les commissions nationales *renforcent directement la coopération (sous-)régionale et interrégionale* entre les États membres, et donc le multilatéralisme, la confiance et la collaboration, conformément aux objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. Le cas s'est présenté pour de nombreuses propositions d'inscription transnationales (en série) au patrimoine mondial, au PCI ou au Registre international de la Mémoire du monde, pour la création ou le renforcement de réseaux (sous-)régionaux de sites désignés par l'UNESCO et par le biais de réseaux (sous-)régionaux et interrégionaux des commissions nationales.

(l) Les commissions nationales apportent leur soutien au *dialogue avec les donateurs potentiels* de fonds extrabudgétaires à l'UNESCO, en particulier avec les ministères de leur gouvernement concernés.

En somme, les activités organisées par les commissions nationales contribuent directement à profiler l'UNESCO ; elles créent une visibilité exceptionnelle et suscitent une véritable confiance à long terme à l'égard de l'Organisation au niveau national.

4. Renforcement des réseaux individuels – liste d'exemples non exhaustive

(a) *réSEAU*: ce réseau mondial de l'UNESCO présente un potentiel énorme et jouit d'une excellente réputation dans bien des États membres. Un grand nombre d'entre eux ont, avec leur commission nationale, beaucoup investi ces dernières années dans l'amélioration des procédures

d'assurance qualité, de la mise en réseau au niveau national et de l'ambition conférée au contenu des travaux des écoles. Au-delà de la petite unité de coordination, active et engagée, le Secrétariat semble n'identifier que peu de synergies avec les autres activités de l'UNESCO. En revanche, l'UNESCO devrait considérer le réSEAU comme un atout essentiel dans l'ensemble du Secrétariat de l'UNESCO. L'unité de coordination devrait être habilitée à garantir une assurance qualité complète du réseau (sur la base du Guide pour les coordonnateurs nationaux de 2018 et du Guide à l'intention des membres de 2019), une coordination plus forte de la coopération et des échanges transnationaux, un plus grand panel d'offres analogues à celles du projet sur l'approche scolaire globale mené entre 2016 et 2018, et des incitations plus fortes à la mise en réseau des écoles avec les sites désignés par l'UNESCO dans leur voisinage, etc.

(b) *Patrimoine mondial* : les États membres tendent à renforcer les « systèmes de gestion » de leurs biens ou sites du patrimoine mondial en termes de personnel, de capacité et d'infrastructure, ce qui leur permet de remplir leur mandat en tant qu'« acteurs du patrimoine mondial ». Ainsi, de plus en plus de sites deviennent des partenaires actifs de l'UNESCO au niveau local, communiquant ses objectifs et ses valeurs à une large communauté et renforçant les actions liées au Programme 2030. Ils coopèrent aux niveaux national et international. Cette tendance devrait être activement encouragée par l'UNESCO, en collaboration avec les commissions nationales. Les biens du patrimoine mondial devraient également être considérés comme des lieux favorisant la cohésion communautaire. En outre, on attend de plus en plus de l'UNESCO qu'elle prenne position pour prévenir et contrer les menaces pesant sur les biens du patrimoine mondial. Des formats innovants sont nécessaires pour offrir une protection crédible. L'autre défi qui se pose en ce qui concerne la crédibilité de l'UNESCO, consiste à trouver des solutions pour les processus politisés de nomination à l'inscription au patrimoine mondial et de traitement des rapports sur l'état de conservation. En outre, les propositions d'inscription transfrontalières ou transnationales en série doivent être encouragées dans la mesure du possible.

(c) *Patrimoine culturel immatériel* : comme dans le cas du patrimoine mondial, l'UNESCO devrait considérer les communautés de détenteurs d'éléments du PCI inscrits comme des partenaires dans la promotion d'objectifs tels que la citoyenneté mondiale, le développement durable, la paix et la prévention des catastrophes, et s'adresser à elles en ce sens. Dans plusieurs États membres, les commissions nationales ont déjà opté pour cette approche. De plus, il est hautement prioritaire de surmonter toute instrumentalisation politique des processus d'inscription. Le Secrétariat devrait travailler avec les États membres et les commissions nationales à éviter que les tentatives en vue d'obtenir une inscription ne soient exercées dans un esprit concurrentiel et à plutôt encourager les processus transnationaux, y compris les inventaires. Une autre question urgente est de restreindre la commercialisation du PCI.

(d) *Mémoire du monde* : au-delà des efforts de réforme actuels, qui devraient notamment permettre de surmonter l'instrumentalisation, les propos tenus précédemment au sujet des biens du patrimoine mondial et des éléments du PCI s'appliquent également aux dépositaires des éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du monde.

(e) *Réserves de biosphère* : les réserves de biosphère de l'UNESCO devraient être reconnues comme un atout dans toute l'Organisation. Nombre d'entre elles sont déjà des partenaires actifs dans la lutte contre des problèmes planétaires tels que le changement climatique. Grâce à des réunions aux niveaux mondial, régional et national, les réserves de biosphère ont considérablement amélioré l'exploitation de l'effet multiplicateur dont elles disposent. De plus en plus, les commissions nationales interagissent avec leurs réserves de biosphère de manière significative, en les impliquant dans tous les aspects de leur travail et en favorisant la mise en réseau sur les plans national et international. Toutefois, il est nécessaire d'améliorer encore les formats de mise en réseau régionale et interrégionale, ainsi que ceux des partenariats de jumelage Nord-Sud-Sud. L'UNESCO doit renforcer davantage l'assurance qualité du réseau mondial en transformant de manière cohérente le « Processus d'excellence » en processus permanent.

(f) *Géoparcs mondiaux*: au cours des quelques années qui ont suivi l'adoption du PIGG, les géoparcs mondiaux se sont déjà positionnés avec succès comme partenaires de l'UNESCO. De plus en plus, les commissions nationales interagissent avec leurs géoparcs mondiaux, en encourageant de manière significative la mise en réseau sur les plans national et international et, pour ce faire, en les impliquant dans tous les aspects de leur travail. L'UNESCO peut tirer parti de cette approche et améliorer encore l'assurance qualité et les mécanismes de soutien du PIGG.

(g) *Chaires/UNITWIN*: de nombreux États membres et leurs commissions nationales ont beaucoup investi, ces dernières années, dans l'amélioration des procédures d'assurance qualité (accréditation), de la mise en réseau au niveau national et de l'ambition conférée au contenu du travail des chaires. Au sein de l'UNESCO, il est nécessaire de renforcer encore l'assurance qualité du réseau mondial et le retour d'information vers les chaires (voir les recommandations du projet VINCI). L'UNESCO devrait faire des offres plus concrètes et plus intersectorielles pour activer le réseau. Les chaires UNESCO favorisent la coopération universitaire internationale et l'innovation pour le Programme 2030. Elles peuvent contribuer à briser les cloisonnements entre les programmes. Enfin, l'UNESCO devrait également les associer régulièrement à la mise en œuvre de ses programmes, comme ce fut le cas récemment avec la consultation sur l'initiative intitulée « Les futurs de l'éducation ».

5. Recommandations intersectorielles pour la transformation stratégique

Comme il l'a été souligné à plusieurs reprises ci-dessus, il est dans l'intérêt de l'UNESCO de mieux utiliser l'une de ses caractéristiques uniques les plus importantes, à savoir ses réseaux. L'UNESCO devrait augmenter de manière significative les ressources humaines et financières pour l'orientation, l'assurance et le développement de la qualité de ces réseaux (critères, directives opérationnelles, solides processus de suivi et d'évaluation) et pour leur gestion active. Cela concerne toutes les entités du Secrétariat entrant en ligne de compte, dont la plupart ont été fortement réduites ces dernières années. Dans ce contexte, l'UNESCO devrait travailler de concert avec les commissions nationales, lesquelles pourraient reprendre certains mandats délégués. L'objectif est que tous les membres du réseau bénéficient d'une interaction significative dans les réseaux respectifs (et interdépendants) (aux niveaux national, régional et interrégional), en tant que points d'accès à la diplomatie multilatérale culturelle et scientifique. Tous les membres du réseau devraient contribuer à l'effet multiplicateur sur l'UNESCO et ses objectifs, à la fois à titre individuel et collectif.

Il faudrait que l'UNESCO développe, dans l'ensemble des programmes, de nouvelles procédures globales pour prévenir l'instrumentalisation politique, réduire le nombre de nominations servant l'intérêt national, favoriser les propositions d'inscription transfrontalières ou transnationales en série et améliorer la qualité de toutes les procédures.

Les États membres demandent à l'UNESCO de planifier et de mettre en œuvre des processus d'appui aux politiques (par exemple pour une nouvelle politique nationale d'alphabétisation) sur le long terme, axés sur l'obtention de résultats. Cela signifie que l'UNESCO devrait regrouper et intégrer différentes formes d'intervention, telles que les examens des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien au suivi et à l'évaluation, en dépassant le cadre de l'interaction isolée. Au sein du Secrétariat, l'UNESCO doit adopter une approche plus coordonnée à l'égard des acteurs nationaux. Cette coordination devrait accroître son influence et l'extensibilité de son action. Toujours au sein du Secrétariat, une coordination plus forte est nécessaire pour tirer des enseignements des bonnes pratiques dans les différents secteurs. Cela s'applique en particulier à l'action du Secrétariat sur les objectifs de développement durable, encore trop souvent sectorielle ; cela consiste également à apporter des solutions dans le cadre du processus de rapports d'exams nationaux volontaires des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que l'UNESCO tirera profit d'une coopération et d'une coordination renforcées avec les commissions nationales, considérées en tant que parties constitutionnelles. Ces dernières pourront ainsi souligner leur valeur ajoutée pour l'Organisation (voir au point 3). Pour ce faire, nous encourageons la formation du personnel du Secrétariat concernant le rôle et l'avantage

comparatif des commissions nationales dans le cadre du processus d'entrée en fonctions standard tous secteurs confondus. L'UNESCO devrait à nouveau appeler les États membres à entretenir le soutien qu'ils offrent à leurs commissions nationales, éventuellement en adaptant leur structure, leur mandat, leur composition et leur fonctionnement aux objectifs formulés à l'article VII de l'Acte constitutif.

L'UNESCO devrait également demander aux États membres de doter toutes les commissions nationales, ainsi que les différents réseaux qui les constituent, des moyens leur permettant de coopérer aux niveaux sous-régional, régional et international.

PARTIE II – ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LE PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR 2022-2029 (41 C/4) ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022-2025 (41 C/5)

INTRODUCTION

Par la lettre circulaire CL/4311 envoyée le 24 mars 2020, la Directrice générale a lancé, au moyen de trois questionnaires en ligne, la consultation (i) des États membres et des Membres associés, y compris leurs commissions nationales pour l'UNESCO ; (ii) des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations internationales ; ainsi que (iii) des organisations intergouvernementales (OIG), au sujet de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5).

Les questionnaires ont été conçus pour recueillir des contributions concernant les nouvelles orientations stratégiques et les axes programmatiques de l'UNESCO, qui devraient éclairer la formulation des propositions préliminaires de la Directrice générale sur les projets de 41 C/4 et 41 C/5.

La présente partie se compose de trois sections et présente une synthèse de toutes les réponses reçues de :

- ✓ 130 États membres et Membres associés ;
- ✓ 101 organisations non gouvernementales (ONG) et fondations ; et
- ✓ 13 organisations intergouvernementales.

Le texte intégral des différentes réponses reçues est disponible à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/41questionnairereplies>.

A. Analyse des réponses des États membres et des Membres associés

Cent trente États membres et Membres associés ont répondu au questionnaire. La répartition par région se trouve dans le tableau ci-dessous. Toutes les réponses peuvent être consultées sur le lien suivant.

	Total des États membres et des Membres associés	Nombre de réponses reçues	% de réponses
Afrique	47	36	77 %
États arabes	19	14	74 %
Asie et Pacifique	49	22	45 %
Europe et Amérique du Nord	49	37	76 %
Amérique latine et Caraïbes	40	21	53 %
Sous-total États membres	193	126	65 %
Sous-total Membres associés	11	4	36 %
TOTAL	204	130	64 %

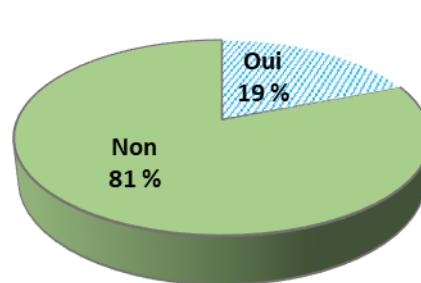
Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4)

I. MISSION ET FONCTIONS

I.1 Énoncé de mission

Question A1. Lors de l'élaboration de la future Stratégie à moyen terme qui guidera les efforts de l'UNESCO pour répondre aux nouveaux défis mondiaux, l'Organisation devrait-elle réviser son énoncé de mission et le formuler différemment ?

130 répondants



La plupart des répondants ne sont pas favorables à une modification de l'énoncé de mission (81 %). Parmi ceux qui ont proposé des révisions ou une reformulation (26), il y a eu des suggestions pour ajouter des références aux normes universelles des droits de l'homme, à l'égalité et à la non-discrimination, aux libertés fondamentales et aux défis climatiques et environnementaux mondiaux, ainsi qu'à l'impact de la pandémie de COVID-19.

I.2 Fonctions

Question A2. Veuillez préciser le degré (Élevé/Moyen/Faible) auquel ces fonctions devraient être exercées aux niveaux mondial, régional ou national.

130 répondants

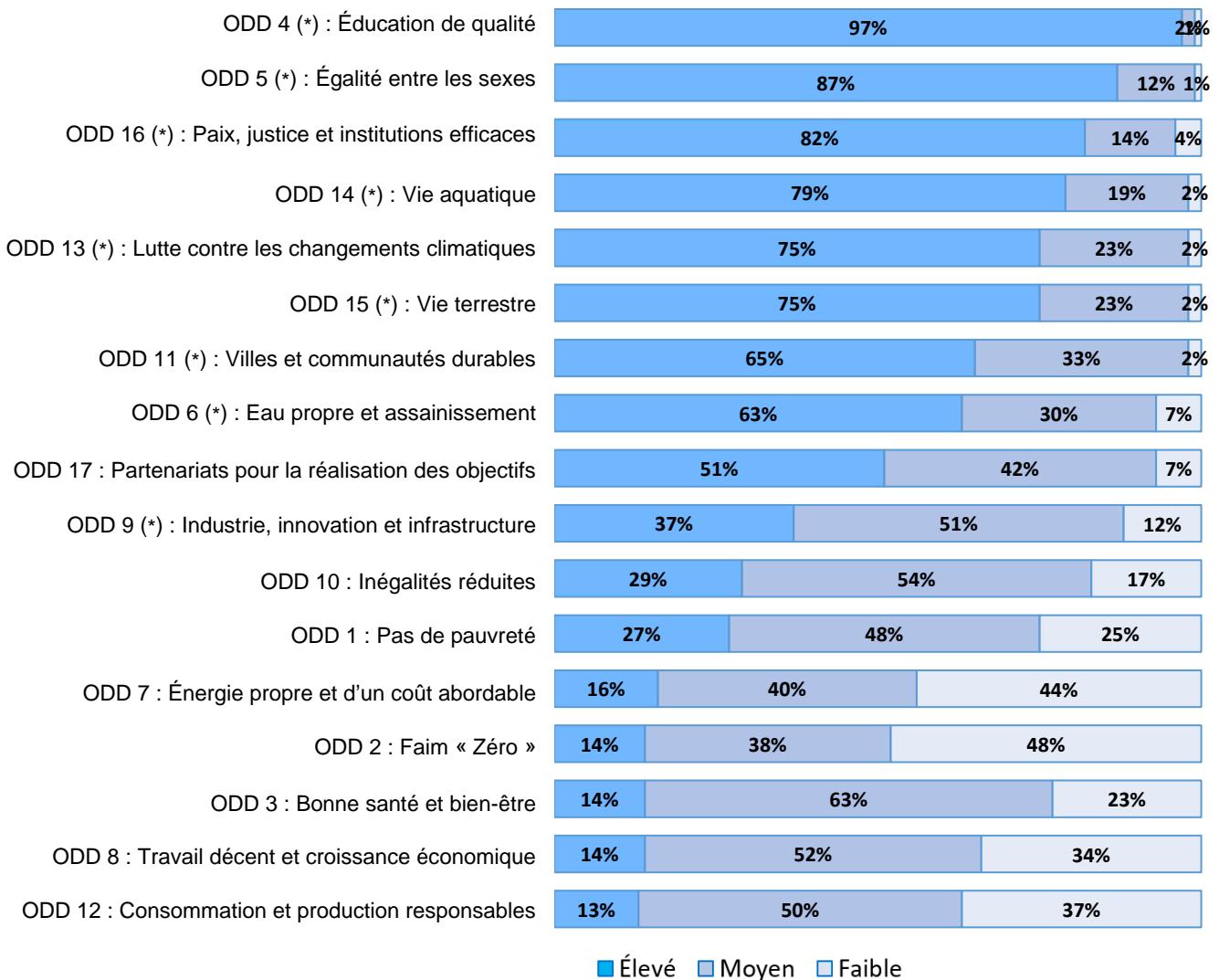
Fonction	Niveau mondial			Niveau régional			Niveau national		
	Élevé	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible
Laboratoire d'idées	87 %	11 %	2 %	55 %	34 %	14 %	58 %	23 %	19 %
Centre d'échange d'informations	89 %	10 %	1 %	58 %	34 %	8 %	44 %	34 %	22 %
Organisme normatif	91 %	8 %	2 %	52 %	38 %	11 %	44 %	37 %	19 %
Catalyseur de la coopération internationale	96 %	3 %	1 %	84 %	14 %	3 %	66 %	20 %	15 %
Organisme de développement des capacités	65 %	25 %	11 %	60 %	33 %	7 %	75 %	19 %	5 %

L'importance de la fonction normative de l'UNESCO. Il a été noté que les fonctions de l'UNESCO sont étroitement liées entre elles et se renforcent mutuellement. Compte tenu des liens entre les fonctions qui se renforcent mutuellement, il a été suggéré que l'UNESCO établisse des mécanismes d'échange d'informations et de capacités afin qu'il y ait un retour d'information permanent et adéquat entre les trois niveaux (mondial, régional et national).

II. CADRE D'ORIENTATION : LE PROGRAMME 2030

Question A3. Veuillez indiquer, suivant une échelle Élevé/Moyen/Faible, quels sont selon vous les ODD pour lesquels l'UNESCO a un rôle à jouer et une contribution stratégique à apporter, et sur lesquels l'Organisation devrait concentrer ses efforts et ses ressources pendant la période 2022-2029. Veuillez noter que les neuf SDG sur lesquels l'Organisation concentre actuellement son action sont marqués d'un astérisque dans la liste ci-après.

130 répondants



■ Élevé ■ Moyen ■ Faible

S'agissant des ODD pour lesquels vous avez coché la case « Élevé », veuillez également indiquer vos observations éventuelles quant au positionnement global, aux avantages comparatifs spécifiques, ainsi qu'aux défis et opportunités concernant la contribution future de l'UNESCO à ces ODD et aux cibles correspondantes.

102 répondants

La nouvelle stratégie devrait refléter l'approche stratégique de l'UNESCO visant à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau mondial et national.

Parmi les États membres et les Membres associés qui ont fait part de leurs commentaires concernant leurs choix, une majorité a salué l'alignement de la prochaine Stratégie à moyen terme sur le Programme 2030 et a confirmé que l'Organisation devrait continuer à soutenir sa mise en œuvre, en se concentrant sur un nombre limité d'ODD où l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif. Il a

également été noté que l'UNESCO devrait concentrer ses efforts et ses ressources et renforcer son positionnement au sein des Nations Unies dans les domaines où son leadership mondial est reconnu. Le rôle de l'UNESCO dans le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des ODD dans ses domaines de compétence a également été souligné.

En ce qui concerne certains ODD, les répondants ont indiqué que le rôle et la contribution stratégiques de l'UNESCO devraient être placés sur l'ODD 4 – Éducation et l'ODD 5 – Égalité des genres (98 % et 87 % respectivement), suivi de l'ODD 16 – Paix et justice (82 %). La majorité des répondants (79 %) ont indiqué qu'il fallait mettre l'accent et la contribution stratégique sur l'ODD 14 – Vie sous l'eau/océans. Les ODD 13 – Action climatique et ODD 15 – La vie sur terre ont également été jugés comme ayant un rôle et une contribution stratégiques élevés par 75 % des répondants.

Il a été noté que puisque tous les ODD sont interdépendants et indivisibles, les progrès réalisés sur un ODD dépendront d'une série d'interactions avec d'autres objectifs qui soit soutiennent les réalisations par des co-bénéfices, soit entravent les réalisations par des compromis. Cela implique la nécessité d'une analyse minutieuse et structurée des interactions pour s'assurer que les efforts de l'UNESCO dans les domaines prioritaires des ODD sont cohérents et n'ont pas d'effets négatifs sur les autres ODD. Élargir la portée de ses partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales et travailler à la mise en place d'une plate-forme mondiale permanente pour l'échange d'informations et d'expertise contribuerait à cette fin. Les répondants ont également fait remarquer que l'UNESCO devrait faire preuve d'un meilleur leadership dans le traitement des questions de coopération multilatérale, d'établissement des programmes et des priorités, ainsi que de responsabilité mutuelle pour la mise en œuvre des ODD.

Dans leurs commentaires, les répondants ont rappelé que les réseaux de l'UNESCO de commissions nationales, de villes créatives et apprenantes, d'écoles du réSEAU et de chaires UNESCO offrent un avantage comparatif pour la mise en œuvre des ODD et devraient être renforcés.

III. DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX

Question A4. Compte tenu des grands enjeux et des opportunités identifiés par les États membres lors de la 40^e session de la Conférence générale, il a été établi une liste de possibles domaines d'action transversaux qui pourraient orienter la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et être traduits en objectifs stratégiques et programmatiques intéressant tous les secteurs dans les programmes des deux prochaines périodes quadriennales (voir également la question B4 dans la Partie B). Veuillez indiquer le niveau de pertinence pour chacun des domaines d'action transversaux ci-après en vue d'établir le futur degré d'investissement et de priorité stratégiques.

127 répondants

Domaines d'action	Élevé	Moyen	Faible
1. Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	98 %	2 %	0 %
2. Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)	83 %	16 %	1 %
3. Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	79 %	19 %	2 %
4. Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17)	75 %	23 %	2 %

Les quatre domaines transversaux proposés ont été jugés très pertinents. Les suggestions d'ajustements à la formulation proposée des « domaines d'action » comprenaient : l'ajout du concept de résilience au domaine d'action 1 ; l'ajout des concepts d'inclusion, de liberté d'expression et d'accès à la connaissance et à l'information au domaine d'action 3 ; et la modification du domaine d'action 4 pour faire progresser les normes éthiques et les cadres politiques pour une nouvelle ère du numérique et réduire les inégalités numériques. De nombreux répondants ont indiqué qu'il était nécessaire d'inclure une référence spécifique à d'autres domaines transversaux, en particulier les droits de l'homme, et ont estimé que cela devrait être reflété et articulé comme une priorité transversale pour tous les objectifs stratégiques. La culture joue un rôle essentiel pour le succès de l'action de l'UNESCO et la réalisation des ODD, et devrait donc également être prise en compte dans tous les domaines transversaux/objectifs stratégiques.

Les propositions pour d'autres domaines thématiques transversaux comprennent :

- le renforcement du suivi systématique par l'UNESCO des questions relatives aux droits de l'homme relevant de sa compétence grâce à de nouveaux partenariats avec les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et la communauté universitaire ;
- la protection du patrimoine culturel en cas d'urgence ;
- la promotion de la science ouverte et du partage des connaissances ;
- l'eau en relation avec la santé et la sécurité ;
- le développement des sciences de l'information (pour aborder les aspects à la fois théoriques et expérimentaux de l'intelligence artificielle).

Il a été estimé que l'UNESCO ne devrait pas se limiter à un ensemble de domaines thématiques transversaux/objectifs stratégiques globaux et qu'il fallait se concentrer davantage sur un nombre plus restreint de priorités clés clairement définies, pour lesquelles l'UNESCO possède une compétence unique, pour élaborer une stratégie à moyen terme plus précise.

Se référant à la résolution de la Conférence générale sur l'élaboration de la Stratégie à moyen terme, certains répondants ont exprimé des réserves, rappelant que les domaines transversaux ne devraient être pris en compte que « le cas échéant » et indiquant que la spécificité du travail des secteurs de programme devrait être maintenue. Il a également été suggéré que les définitions de la transversalité et de la multidisciplinarité soient clarifiées dans la prochaine Stratégie à moyen terme.

IV. PRIORITÉS GLOBALES ET GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

IV.1 Priorités globales

Afrique

Question A5. Selon vous, comment la priorité Afrique pourrait-elle être encore mieux intégrée et mise en exergue dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ?

100 répondants

Un soutien à grande échelle a été apporté pour que l'Afrique reste une priorité globale dans la nouvelle Stratégie à moyen terme et les répondants ont fait de multiples suggestions pour améliorer son intégration et sa hiérarchisation. Il a été recommandé que l'UNESCO continue à s'appuyer sur les réalisations obtenues jusqu'à présent et assure la cohérence entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. La collaboration devrait être renforcée avec des mécanismes tels que l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les institutions des Nations Unies et les commissions

économiques régionales, notamment pour la prise de décisions et les actions conjointes sur des questions d'intérêt commun. Les mesures politiques associées au Plan de mise en œuvre de l'Union africaine 2014-2023 devraient être promues et renforcées, en commençant par une analyse des sept premières années, afin de voir comment l'UNESCO peut intégrer davantage la priorité Afrique dans la prochaine stratégie à moyen terme.

Il a été noté que la priorité Afrique est pertinente pour tous les répondants et devrait donc être intégré dans tous les programmes. Cela nécessiterait un plan stratégique avec une forte appropriation et une division claire du travail, des ressources et une expertise adéquates en place, une coordination efficace, de solides mécanismes de responsabilisation et un cadre de suivi solide axé sur les résultats, y compris un mécanisme clair de suivi budgétaire. Il a été suggéré que la stratégie opérationnelle fasse l'objet d'une évaluation critique et qu'un système de suivi et d'évaluation dirigé par l'Afrique soit mis en place pour la priorité globale Afrique. L'appropriation collective de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique par toutes les parties concernées est un facteur essentiel de son succès. Les programmes élaborés dans le cadre de la stratégie opérationnelle doivent être adaptés aux exigences de la réalité africaine et devraient être axés sur le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion de l'éducation et de l'égalité des sexes par l'accès à l'éducation et aux compétences techniques et professionnelles.

Les répondants ont également commenté la nécessité de se concentrer encore davantage sur le réseau hors Siège en Afrique, en soulignant qu'il est impératif de renforcer les capacités des ressources humaines des bureaux régionaux en Afrique. Il a été suggéré que la présence de l'UNESCO sur le terrain au niveau des pays soit revue afin qu'elle soit cohérente avec le cycle du UNSCDF, ce qui devrait lui-même déclencher un examen de la configuration de l'équipe de pays pour garantir la disponibilité des ensembles de compétences et des capacités à fournir.

Égalité des genres

Question A6. Veuillez indiquer le niveau d'importance et de priorité que l'UNESCO devrait accorder aux ODD et cibles correspondantes ci-après dans sa Stratégie à moyen terme pour 2022-2029.

129 répondants

	Elevé	Moyen	Faible
1. Les disparités entre les genres dans l'éducation sont éliminées (ODD 4, cible 4.5)	89 %	11 %	0 %
2. Les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de violence, de harcèlement et d'oppression (ODD 5, cibles 5.1 et 5.2)	84 %	13 %	2 %
3. Les femmes sont économiquement autonomes, bénéficient d'une sécurité de revenu, d'un travail décent et d'une protection sociale (ODD 8, cibles 8.5 et 8.8)	66 %	29 %	5 %
4. Les femmes assument des positions de leader, participent et sont représentées à égalité dans le cadre de systèmes de gouvernance inclusifs et participatifs (ODD 5, cible 5.5)	69 %	31 %	1 %
5. Les femmes ont un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (ODD 5, cible 5.6)	65 %	28 %	7 %
6. Les femmes et les jeunes filles ont accès et participent pleinement à des développements technologiques et à des technologies de pointe exempts de préjugés sexistes (ODD 5, cible 5.b)	83 %	17 %	0 %
7. Les femmes et les filles dirigent l'action pour la justice climatique (ODD 13)	43 %	48 %	9 %
8. Des statistiques ventilées par sexe sont collectées aux fins de l'élaboration de politiques et d'activité de suivi fondées sur des données factuelles (ODD 17, cible 17.8)	72 %	26 %	2 %
9. Des dispositions législatives applicables et des politiques inclusives sont mises en place pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (ODD 5, cible 5.c)	73 %	21 %	6 %

L'Égalité des genres doit continuer à être l'une des priorités globales de l'UNESCO, accompagnée du renforcement d'une approche transformative et interdisciplinaire de cette priorité. Pour faciliter cette démarche, il convient d'élaborer un document stratégique transversal, axé sur les résultats, consacré à cette priorité globale, qui soit aligné sur les ODD et comprenne un cadre de suivi et d'évaluation. Plusieurs répondants ont estimé qu'une importance particulière devrait être accordée aux processus normatifs en matière de genre et que l'UNESCO avait un rôle clé à jouer dans l'intégration et la promotion du genre. Un renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées en matière d'égalité des genres (en particulier avec ONU-Femmes), ainsi qu'avec la société civile a également été demandé.

Il a été noté que l'UNESCO devrait se concentrer sur les questions de genre, en particulier dans ses domaines de compétence, comme l'inclusion des filles et des femmes dans les programmes d'EFTP liés aux STIM, la sécurité des femmes journalistes et l'accès à une éducation sexuelle complète. Certains répondants ont réitéré l'importance pour l'Organisation d'aborder les questions relatives aux garçons et aux hommes, en accordant une attention particulière aux régions et aux pays où les garçons sont plus susceptibles d'abandonner l'école. Un certain nombre de répondants ont également demandé une approche plus large, inclusive et moins binaire de la question du genre, ainsi que plus d'espace et de visibilité à accorder aux autres groupes vulnérables de genre et aux femmes au sein de ces groupes (comme la communauté LGBTI+, les réfugiés, les migrants, les personnes âgées et les personnes handicapées).

Plusieurs répondants ont souligné que l'intégration de l'égalité des genre doit se faire non seulement dans les programmes menés par l'Organisation mais aussi au sein de la propre structure de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne sa gouvernance et le travail de division.

IV.2 Groupes cibles prioritaires

Jeunes

Question A7. Selon vous, et compte tenu de l'expérience passée, quel serait le meilleur moyen pour l'UNESCO de faire en sorte que la participation des jeunes soit mieux intégrée dans la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

124 répondants

Les répondants ont été unanimes à affirmer que l'Organisation doit intensifier son travail pour et avec les jeunes, en utilisant des approches participatives. Plusieurs répondants ont estimé que la Stratégie opérationnelle pour la jeunesse (2014-2021) était trop large, trop complète et pas assez opérationnelle. L'UNESCO a été invitée à donner une voix plus active aux jeunes dans la conception de sa stratégie, ainsi que dans sa mise en œuvre et son suivi. Il a également été suggéré que l'UNESCO peut jouer un rôle décisif dans la coordination de la coopération internationale dans le domaine des politiques de jeunesse. En tant que groupe prioritaire, la jeunesse devrait être mieux intégrée dans tous les programmes de l'UNESCO en utilisant des approches transversales, interdisciplinaires et transgénérationnelles, et en permettant la collaboration entre différents groupes d'âge. La participation active des jeunes dans tous les secteurs de l'UNESCO a été recommandée par tous les répondants.

Les répondants ont encouragé la création de forums spécialisés, comme aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que la poursuite et le renforcement du Forum des jeunes de l'UNESCO. Toutefois, il a été suggéré que ce Forum pourrait être restructuré, avec une représentation plus inclusive et plurielle des jeunes, et d'inclure leur participation à la Conférence générale de l'UNESCO par le biais d'un format dédié.

Plusieurs répondants ont évoqué le besoin urgent de consolider la coopération active entre les États membres pour assurer la mobilisation des jeunes aux niveaux national et régional, ainsi que la nécessité urgente de renforcer les capacités des jeunes, avec le soutien de l'UNESCO, pour mieux les intégrer et travailler avec eux. Des interactions plus larges et récurrentes devraient être

entreprises avec toutes les parties prenantes concernées par la jeunesse aux niveaux national, régional et international, de manière complémentaire. De multiples possibilités d'engagement des jeunes ont été suggérées, notamment : établir une ou plusieurs plates-formes en ligne et des bases de données où les jeunes peuvent s'exprimer et discuter de leurs aspirations et des défis mondiaux actuels ; encourager les États membres à créer davantage d'espaces pour l'échange d'idées et l'innovation ; renforcer le travail avec les organisations et les conseils établis pour et par les jeunes afin de mieux les soutenir ; renforcer la culture numérique des jeunes ; et lancer des appels à projets destinés aux jeunes sur des thèmes spécifiques de la nouvelle Stratégie à moyen terme.

Petits États insulaires en développement (PEID)

Question A8. Quelles actions recommanderiez-vous que l'UNESCO mène pendant la période 2022-2029 afin de répondre plus efficacement aux besoins des PIED ? Veuillez formuler jusqu'à trois recommandations sur les domaines prioritaires à aborder.

104 répondants

Un large soutien s'est exprimé en faveur de la poursuite de l'action de l'UNESCO pour répondre aux besoins spécifiques des PEID. Notant que les PEID sont les mieux placés pour définir les domaines prioritaires pour la prochaine période, plusieurs répondants ont estimé que le Plan d'action actuel était en général toujours pertinent et que les priorités futures de l'action de l'UNESCO en faveur des PEID devraient s'efforcer de mettre en œuvre les orientations de SAMOA et de l'aligner sur celle-ci, de tenir compte des réalisations accomplies au cours de sa mise en œuvre et de l'adapter davantage aux besoins régionaux et nationaux. Il a également été indiqué qu'un cadre de suivi pour la mise en œuvre des activités et un plan de communication devraient être définis.

Plusieurs répondants ont recommandé que l'UNESCO renforce la coopération trilatérale, Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Sud-Sud en faveur des PEID. Il a également été indiqué que l'action de l'UNESCO en faveur des PEID devrait bénéficier de niveaux appropriés de ressources humaines et financières.

En ce qui concerne les recommandations relatives aux domaines prioritaires, les éléments suivants ont été mentionnés comme particulièrement pertinents pour les PEID : l'éducation et le soutien à la réalisation des cibles de l'ODD 4 ; la science, la technologie et l'innovation, y compris le renforcement des capacités ; l'océanologie dans le cadre de la Décennie mondiale pour les sciences océaniques au service du développement durable ; les programmes PHI et MAB ; l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ; la résilience ; la culture, y compris le patrimoine culturel matériel et immatériel ; les connaissances locales et autochtones ; le tourisme durable.

V. PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Question A9. Quelles innovations suggérez-vous d'introduire dans l'approche de l'UNESCO concernant les partenariats ? Veuillez formuler trois propositions au maximum.

117 répondants

Dans le cadre d'une approche innovante, les répondants ont suggéré l'élaboration d'un document stratégique de partenariat mondial qui soit bien aligné sur les objectifs de l'UNESCO aux niveaux national, régional et mondial. Quelques répondants ont exprimé leur soutien à la poursuite du Forum des partenaires en tant que plate-forme permettant d'informer les nouveaux partenaires intéressés de la richesse, de la diversité et de la pertinence des programmes de l'UNESCO. Le renforcement des partenariats avec les partenaires financiers et de développement internationaux a également été souligné, notamment l'établissement d'alliances avec le secteur financier mondial (public et privé) et les agences de financement régionales pour le financement de projets de développement ; l'alignement des activités de l'UNESCO sur celles des partenaires de développement ; et le plaidoyer auprès des organisations, mécanismes et donateurs existants pour qu'ils donnent la

priorité aux programmes/projets dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Il a également été suggéré que l'UNESCO profite de l'engagement croissant du secteur privé pour contribuer aux ODD et trouver différentes formes d'engagement avec les partenaires du secteur privé ; travailler en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, pour maximiser l'impact, éviter la dualité des investissements et des fonctions, et ainsi minimiser les coûts. Les États membres ont également suggéré d'élaborer une meilleure description de ce que fait l'UNESCO et de la manière dont elle contribue à la réalisation des ODD, et d'utiliser des outils plus attrayants, cohérents et clairement définis pour permettre aux partenaires de mieux s'associer aux initiatives et activités de l'UNESCO et de les soutenir.

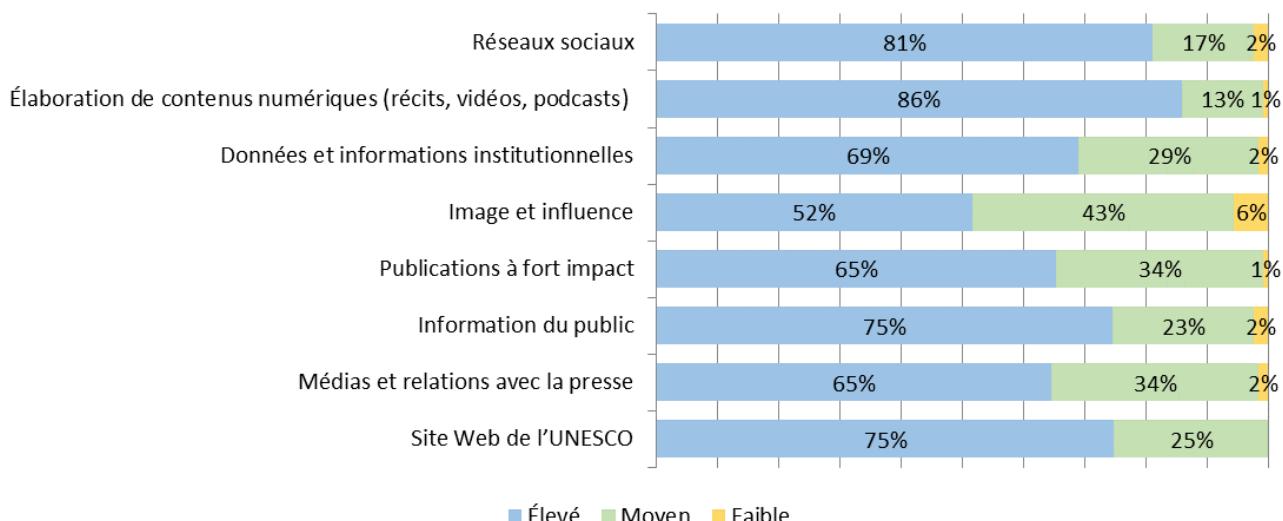
Des suggestions ont été faites pour renforcer le partenariat avec les réseaux existants de l'UNESCO. Les commissions nationales pourraient s'engager dans la création de partenariats au niveau national, y compris dans la mobilisation des ressources. Les centres de catégorie 2 et les chaires UNESCO pourraient s'impliquer davantage dans la préparation et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO. Les ONG pourraient participer de manière plus significative aux travaux des comités et programmes intergouvernementaux. Il a également été suggéré d'établir des partenariats avec les ministères et départements gouvernementaux sur des projets qui profitent au pays et contribuent à promouvoir le mandat de l'UNESCO. D'autres suggestions ont été faites concernant le logo de l'UNESCO, le renforcement de la coopération trilatérale, la création d'une plate-forme mondiale permettant aux différents partenaires (par exemple les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les géoparcs, le MAB, les centres de catégorie 2, les États parties) de partager les bonnes pratiques, les politiques, les plans, les lois et les règlements.

Certains ont demandé à l'UNESCO de simplifier les procédures de partenariat et d'accroître l'utilisation active des plates-formes en ligne et des outils numériques pour étendre et renforcer les partenariats extérieurs. Développer un slogan unique et percutant et organiser des campagnes de hashtags sur les médias sociaux peut être un moyen efficace de promouvoir le travail de l'UNESCO et de renforcer son réseau ; et de renforcer la capacité du Secrétariat à trouver et à mobiliser des partenaires non gouvernementaux.

VI. COMMUNICATION

Question A10. Dans le cadre de l'ambition plus vaste de l'UNESCO d'élaborer une nouvelle conception de sa fonction de communication, veuillez indiquer quel degré de priorité (Élevé/Moyen/Faible) devrait être accordé aux domaines ci-après en termes d'investissement pour l'avenir.

127 répondants



Les répondants ont convenu que la communication de l'Organisation doit être plus stratégique et développée en lien étroit avec la stratégie de partenariat. Les éléments qui devraient être privilégiés pour les investissements futurs sont le développement du contenu numérique, les médias sociaux, le site de l'UNESCO et la sensibilisation du public. Le Secrétariat a été encouragé à utiliser tous les médias et canaux disponibles avec plus d'originalité, de créativité et de dynamisme, en employant un langage clair et accessible et en créant des activités qui renforcent l'engagement du public. Les webinaires, les lives, le streaming, les podcasts et les vidéos sont également cités par plusieurs répondants comme de puissants outils de communication à déployer sur différentes plates-formes.

Les répondants ont salué les progrès réalisés sur le site Web de l'UNESCO, mais ont noté qu'il doit être renouvelé et amélioré pour le rendre plus intuitif et « convivial ». Une utilisation plus efficace des techniques de narration pour mieux démontrer l'impact du travail de l'Organisation et mieux impliquer le public a été suggérée. En ce qui concerne la qualité des rapports et des publications produits, les répondants se sont déclarés généralement satisfaits, même si dans certains cas, le langage utilisé pourrait être plus accessible et moins technique. Plusieurs répondants ont estimé que la communication et la promotion des publications devraient être renforcées et devenir plus stratégiques et ciblées. Ils ont également recommandé d'améliorer l'accessibilité du contenu et des produits de communication afin de faciliter une plus large diffusion.

Parmi les autres suggestions faites par les répondants, on peut citer l'unification et l'harmonisation de la stratégie de communication entre les secteurs, l'inclusion fonctionnelle des commissions nationales, des bureaux hors Siège et des réseaux de l'UNESCO dans la stratégie de communication de l'Organisation, et l'accroissement de la visibilité du mandat des secteurs moins connus (sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales, communication et information) auprès du grand public. La collecte de données a été mentionnée par plusieurs répondants comme un élément fondamental pour une communication efficace, en notant qu'elle doit être accompagnée d'une analyse et d'une synthèse adéquates.

AUTRES REMARQUES

Question A11. Avez-vous d'autres remarques concernant la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

77 répondants

La plupart des répondants ont souligné que la nouvelle Stratégie à moyen terme devrait refléter, tant dans sa formulation que dans sa mise en œuvre, les leçons tirées de la réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences à court et à long terme de la pandémie. La stratégie devrait s'efforcer d'être transformationnelle et tournée vers l'avenir et de remodeler le mandat et la mission de l'UNESCO à la lumière des nouveaux défis de notre époque. L'esprit et les principes de l'Acte constitutif de l'UNESCO devraient être reconnus compte tenu de la nouvelle dynamique des relations internationales induite par la pandémie de COVID-19.

La Stratégie doit établir le leadership mondial de l'UNESCO dans les domaines de responsabilité qui lui sont confiés et réaffirmer la pertinence du mandat de l'Organisation pour réaliser le développement durable, la paix internationale, contribuer aux ODD et aux autres objectifs de développement convenus au niveau international. L'engagement fort de l'UNESCO en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit également être reflété. Elle devrait accorder une importance particulière à l'intégration et à l'alignement sur les stratégies de développement mondiales et régionales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'accord de Paris sur le climat, les orientations de SAMOA et l'initiative « une Ceinture et une Route ». Il a été suggéré que des sujets et des orientations tels que le multilatéralisme, la jeunesse, les réponses post-conflit/post-catastrophe/post-urgence, l'éthique, la science ouverte, la diversité des expressions culturelles et le sport devraient imprégner la Stratégie, et que l'UNESCO devrait devenir un leader fort et le gardien des « 4 P » du Programme 2030 (Paix, Planète, Peuples et Prospérité).

Les répondants ont fait remarquer que la nouvelle Stratégie à moyen terme doit être précise, claire et concise, axée sur un nombre limité d'objectifs et de priorités réalisables définis dans le cadre de son mandat constitutionnel et de ses cinq fonctions, et éviter les doubles emplois avec les actions d'autres organisations. Elle devrait être accompagnée d'une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources couvrant la même période.

D'autres commentaires ont été faits, à savoir que dans la prochaine période à moyen terme, l'UNESCO devrait également :

- jouer un rôle prospectif plus important pour mieux comprendre et anticiper les conséquences des activités humaines ;
- renforcer sa coopération avec les autres agences des Nations Unies et faire partie intégrante du système et de la réforme des Nations Unies ;
- renforcer le rôle de ses réseaux et des membres de sa "famille", y compris les commissions nationales pour l'UNESCO, et établir des partenariats plus solides ;
- améliorer son pouvoir de rassemblement et de renforcer les dialogues et les interactions entre les experts et les décideurs politiques ;
- adopter une approche intersectorielle et interdisciplinaire plus systématique, notamment pour traiter les questions de fracture numérique, de désinformation et de discours de haine ;
- limiter le nombre de stratégies et créer des synergies entre les conventions de l'UNESCO ;
- développer de nouveaux outils de communication plus performants pour soutenir son leadership mondial et assurer une meilleure visibilité de ses actions ;
- poursuivre la durabilité environnementale dans toutes ses actions ;
- renforcer la gestion axée sur les résultats ;
- améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines.

Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)

I. METTRE L'ACCENT SUR LES PRIORITÉS GLOBALES DE L'ORGANISATION

I.1 Afrique

Question B1. Selon vous, que devrait faire l'UNESCO pour accroître l'impact et la visibilité de l'action qu'elle mène en Afrique et pour l'Afrique ?

121 répondants

	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion
Continuer de concevoir et mettre en œuvre des programmes phares	74 %	8 %	18 %
Définir de nouveaux plans et modalités pour assurer une meilleure intégration de la priorité Afrique dans tous les grands programmes de l'UNESCO et sur le terrain	77 %	6 %	17 %
Adopter un ensemble de critères pour la mobilisation et l'affectation de ressources au profit des programmes relevant de la priorité Afrique, afin de mieux cibler les pays qui en ont le plus besoin	84 %	4 %	12 %

Les répondants ont estimé que le travail de l'UNESCO en Afrique, décrit dans la Stratégie opérationnelle, devrait être guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, se fonder sur la réforme des Nations Unies et être mis en œuvre en partenariat avec les organisations concernées. Il a été noté qu'un alignement plus poussé pourrait être réalisé par une intégration efficace de cette priorité globale au sein de l'UNESCO. La coopération et la coordination avec l'Union africaine (UA), les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les ONG, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales ayant une forte composante africaine, devraient être renforcées et les États membres africains devraient s'assurer de l'adhésion à la priorité Afrique, de ses programmes et projets phares. Les partenariats sur le terrain seront essentiels pour améliorer la mise en œuvre et la visibilité des actions de l'UNESCO. Il est donc important que l'UNESCO travaille conjointement et en complémentarité avec les autres organismes des Nations Unies et les principaux partenaires bilatéraux. Le Secrétariat a été encouragé à tirer les leçons des réussites, des innovations et des bonnes pratiques dans les pays africains et à les reproduire sur le continent.

Un soutien a été apporté à la poursuite de la mise en œuvre de programmes phares axés sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, et il a été suggéré qu'étant donné la crise économique provoquée par la pandémie mondiale de COVID-19 dans les pays africains, tout nouveau plan d'action de l'UNESCO en Afrique devrait accorder une attention particulière aux besoins immédiats des plus vulnérables, de manière à ne laisser personne de côté. Tout en reconnaissant que la priorité Afrique nécessite une approche multisectorielle et multidimensionnelle, certains répondants ont préconisé d'accorder le même niveau d'attention aux autres États membres en développement et aux pays en situation de post-conflit et de redressement. Citant le Rapport sur le développement humain 2019 du PNUD, il a été noté que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, « bien que ses pays soient considérés comme des pays à revenu intermédiaire », se caractérise par des niveaux élevés de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité sociale, et il a donc été demandé à l'UNESCO d'adopter une approche multidimensionnelle du développement.

D'autres répondants ont fait remarquer que la Stratégie était trop lourde, que les programmes phares étaient trop généraux, que leur petite échelle augmentait la fragmentation et que les politiques actuelles n'obtenaient que des résultats limités. Il a plutôt été suggéré que l'UNESCO mette en œuvre une véritable intégration de l'Afrique en tant que priorité dans les programmes actuels et dans la mise en œuvre/l'application des conventions, similaire à celle de la priorité globale sur l'égalité des genres, en notant qu'une telle approche pourrait également bénéficier aux pays les moins

développés en Afrique et peut-être en dehors de l'Afrique. Il a également été suggéré que, dans la prochaine Stratégie, les approches interdisciplinaires et intersectorielles soient renforcées et qu'un nombre limité d'activités concrètes et mesurables soient mises en œuvre. En outre, à la suite du rapport d'IOS 2015, le statut officiel des programmes phares devrait être clarifié en ce qui concerne le rôle des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Les répondants ont demandé qu'il soit fait un usage plus efficace de l'expertise africaine ; que les activités de renforcement des capacités et la promotion de la création d'instituts et de centres de catégorie 2 en Afrique soient encouragées ; que la collaboration avec la jeunesse et la société civile africaines soit renforcée ; et que la fracture numérique soit prise en compte dans le cadre de la priorité Afrique.

En ce qui concerne la coordination et la gestion, les répondants ont fait remarquer que l'UNESCO devrait déléguer au département Afrique des tâches spécifiques pour consolider les programmes et les projets et renforcer son suivi et son évaluation des programmes et des projets dans ses différents domaines de compétence. L'Afrique, en tant que priorité, doit se voir allouer des ressources adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Dans cette optique, un plan/stratégie de mobilisation des ressources spécifique a été recommandé. Il a été demandé de mettre en place un mécanisme de suivi budgétaire pour la mobilisation et l'allocation des ressources pour la priorité globale Afrique, y compris pour les nominations de personnel. En termes de ciblage, les critères suggérés comprenaient l'utilisation d'indicateurs ODD sélectionnés au niveau national pour déterminer où l'action est la plus nécessaire, en travaillant avec les pays qui en ont le plus besoin et avec ceux qui s'approprient fortement les projets lancés. La mise en œuvre réussie de la priorité Afrique dépendra d'une coopération intersectorielle efficace et solide, d'une coopération solide entre le Siège et les différentes entités de l'UNESCO, et d'un système de gestion des ressources humaines efficace et souple. Cela peut nécessiter de donner la priorité au renforcement des capacités des ressources humaines. Une meilleure rationalisation des bureaux hors Siège a également été suggérée comme moyen de renforcer la capacité et l'impact régionaux.

Dans le cadre des programmes, il a été suggéré que le renforcement des systèmes éducatifs pour le développement durable en Afrique aurait un impact plus important et conduirait à une plus grande visibilité. L'amélioration de l'équité, de la qualité et de la pertinence, le renforcement de la priorité éducative de l'ODD 4, l'accent mis sur l'importance de la santé sexuelle et reproductive et de l'éducation sexuelle complète, la promotion de l'éducation non formelle et extrascolaire et la reconnaissance des qualifications et des acquis de l'apprentissage, ainsi que l'importance accrue accordée à l'exploitation des systèmes éducatifs pour préparer l'Afrique à la transformation numérique ont également été suggérés comme des mesures qui pourraient être prises pour avoir un plus grand impact. Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, il a été suggéré de promouvoir des modèles de développement durable dans le contexte du changement climatique et de la perte de biodiversité, tandis que dans le domaine de la culture, il a été estimé que l'exploitation du pouvoir de la culture pour le développement durable et la paix dans un contexte d'intégration régionale permettrait d'accroître l'impact et la visibilité. Dans le domaine de la communication et de l'information, les répondants souhaiteraient promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias, renforcer l'utilisation des TIC et, dans le cadre du Programme Mémoire du monde, renforcer la diversité linguistique et culturelle de l'Afrique en sauvegardant et en promouvant les contenus locaux dans les bibliothèques et les archives.

I.2 Égalité des genres

Question B2. Selon vous, et compte tenu des décisions pertinentes adoptées par le Conseil exécutif à ce jour, quelles seraient les mesures à prendre pour accroître l'impact de l'action de l'UNESCO en faveur de la priorité globale Égalité des genres ?

126 répondants

	Élevé	Moyen	Faible
1. Élaborer un troisième plan d'action pour la priorité Égalité des genres (2022-2029)	67 %	23 %	10 %
2. Mener des initiatives transversales transformatrices en matière d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité	82 %	13 %	5 %
3. Concevoir et mettre en place un instrument de suivi budgétaire opérationnel	51 %	43 %	6 %
4. Renforcer l'expertise spécifique en matière d'égalité des genres hors Siège, en particulier au niveau régional	67 %	26 %	7 %

Les répondants ont souligné que la priorité Égalité des genres est l'un des plus puissants leviers pour la réalisation du Programme 2030 et doit être maintenue comme une priorité globale de l'UNESCO. En tant que telle, l'Organisation doit se concentrer sur la mise en œuvre pratique et concrète de cette priorité. « Mener des initiatives transversales transformatrices en matière d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité » devrait être la principale préoccupation afin d'accroître l'impact de l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres (82 % des répondants ont placé cette option au niveau de priorité « Élevé »). Pour renforcer l'impact, l'Organisation devrait également « Renforcer l'expertise spécifique en matière d'égalité des genres hors Siège, en particulier au niveau régional » (67 %) et « Élaborer un troisième plan d'action pour la priorité Égalité des genres (2022-2029) » (67 %). L'option « Concevoir et mettre en place un instrument de suivi budgétaire opérationnel » a été considérée comme la moins pertinente par les États membres, 51 % seulement des répondants l'ayant placée au niveau de priorité « Élevé ».

Plusieurs répondants ont mentionné la « transversalité » comme la principale option pour intégrer efficacement la dimension de genre dans tous les programmes, grâce à l'élaboration d'un cadre programmatique et transversal, aligné sur les ODD, et qui reprend clairement les objectifs, les résultats escomptés et la méthodologie de mise en œuvre. Une communication et une coordination accrues entre les secteurs et les programmes ont également été demandées. L'examen par IOS de la priorité globale « Égalité des genres » pourrait permettre de tirer des enseignements et de fournir des orientations plus pratiques et concrètes. Il a également été suggéré qu'une « Équipe spéciale pour la transformation de la perception des genres » soit mise en place pour développer une analyse comparative des initiatives de transformation des genres dans tous les domaines de programme de l'UNESCO, ainsi qu'un cadre clair et concret qui combine la vision stratégique et programmatique du travail de l'UNESCO sur l'égalité des genres avec un cadre de suivi basé sur les résultats. La mise en place d'un instrument de suivi du budget opérationnel ou d'une budgétisation sexospécifique a également été mentionnée.

Des appels ont été lancés en faveur d'un renforcement de la Division pour l'égalité des genres, notamment en augmentant le niveau des ressources allouées à une mise en œuvre renforcée, ainsi que d'un renforcement de sa coopération avec les secteurs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, ainsi que pour mieux utiliser l'expertise interne en matière d'égalité des genres. Il a été estimé que l'UNESCO doit être un chef de file exemplaire en matière d'égalité des genres dans l'espace de travail, la prévention du harcèlement et des abus sexuels faisant partie intégrante de la priorité Égalité des genres et étant rendue possible par une collaboration étroite avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau de l'éthique. Le renforcement des capacités du personnel par l'investissement dans la formation, tant au Siège que sur le terrain, en particulier au niveau régional, a été mentionné.

En ce qui concerne le Plan d'action pour la priorité Égalité des genres (GEAP), certains répondants ont demandé l'élaboration d'une troisième édition alignée sur la prochaine Stratégie à moyen terme ainsi qu'un rapport de suivi annuel. D'autres répondants ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une nouvelle stratégie, et que l'UNESCO devrait plutôt concentrer ses efforts sur une mise en œuvre transversale de cette priorité. Un document nouvellement élaboré pourrait prendre une autre forme, telle qu'un document d'orientation clair et pratique avec un suivi stratégique et des contrôles axés sur les résultats pour guider la mise en œuvre de la priorité, définir les structures de gouvernance et la division du travail.

Au niveau sectoriel et programmatique, les répondants ont notamment mentionné les domaines suivants : la protection des femmes journalistes, l'intelligence artificielle (IA) et la discrimination à l'égard des femmes fondée sur les algorithmes, l'éducation des femmes et des jeunes filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM) et le renforcement des liens avec les partenaires et la société civile, en particulier aux niveaux local et régional. Parmi les autres suggestions mentionnées, citons le renforcement des liens avec d'autres institutions des Nations Unies, la formulation de « programmes phares » pour la priorité Égalité des genres, comme ceux mis en place pour la priorité Afrique, le renforcement de la gestion des problèmes rencontrés par les garçons et les jeunes hommes, le renforcement du soutien aux questions relatives aux personnes LGBT+, le soutien au développement et à la publication de recherches sur les questions de genre au niveau national et communautaire, comme les femmes dans les situations émergentes et de crise, et l'augmentation de la communication du travail de l'UNESCO sur le genre dans les médias.

II. RECENTRER LES PROGRAMMES DE L'UNESCO

Question B3. Veuillez citer jusqu'à trois exemples de cas dans lesquels les actions menées par l'UNESCO (soutien technique, aide à la formulation de politiques, publications majeures, etc.) ont eu un impact dans votre pays et qui devraient, selon vous, constituer une source d'inspiration pour les activités futures de l'Organisation.

119 répondants

L'apport d'un soutien technique, le renforcement des capacités et les conseils stratégiques et politiques pour l'élaboration de politiques nationales et régionales sont les domaines de travail de l'UNESCO qui ont eu le plus grand impact dans les États membres.

Plusieurs répondants ont fait référence au soutien technique fourni par l'UNESCO pour appuyer l'élaboration de plans nationaux d'éducation et/ou la mise en œuvre de l'ODD 4, la formation des enseignants, l'élaboration de politiques relatives aux enseignants et à l'EFTP, la révision des programmes d'études et l'élaboration de politiques pour l'intégration d'une éducation sexuelle complète, d'une éducation à la citoyenneté et d'une éducation en vue du développement durable. L'appréciation du soutien technique dans d'autres domaines d'expertise tels que la protection, la mise en œuvre et la transmission du patrimoine matériel et immatériel ; le développement de mécanismes de suivi et de lignes directrices pour la mise en œuvre des conventions et des ODD ; la coopération internationale concernant la condition des artistes et des professionnels de la culture ; la formulation de politiques pour la recherche scientifique et l'innovation technologique ; et la mise en place de mécanismes anti-dopage ont également été mentionnés.

D'autres initiatives ont été largement mentionnées et appréciées, notamment les rapports mondiaux de suivi sur l'éducation ; la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur ; le rôle de leadership et de coordination au niveau mondial pour l'ODD 4 – Éducation 2030 ; l'organisation de conférences et d'événements internationaux de haut niveau pour l'ODD 4 ; le renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de l'ODD 4 dans le contexte national ; la promotion et la défense du dialogue entre tous les acteurs nationaux concernés par l'ODD 4 ; le rôle des TIC dans l'éducation ; le programme CapED ; les écoles MOST ; le réSEAU ; le soutien à l'élaboration de projets et de cadres normatifs

en matière d'éducation à la citoyenneté et au développement durable ; l'éducation des groupes vulnérables et dans les situations d'urgence (mentionnée dans le contexte de la réponse à la pandémie de COVID-19) ; et le développement de ressources éducatives libres, notamment celles visant à améliorer la qualité des formateurs et des enseignants. Des initiatives récentes telles que Les futurs de l'éducation et la Coalition mondiale pour l'éducation semblent être particulièrement appréciées par les États membres.

Les actions de l'UNESCO visant à fournir des conseils stratégiques et politiques concernant les conventions, projets et programmes de protection et de transmission du patrimoine (matériel, immatériel, culturel, naturel et documentaire) ont été utiles aux États membres, notamment : la Convention du patrimoine mondial ; la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; le Programme Mémoire du monde ; et le programme des Routes de la soie.

Les répondants ont également trouvé utiles le développement et la diffusion de publications scientifiques telles que les publications relatives au patrimoine matériel ou immatériel, les rapports de l'UNESCO sur le développement de la science et des médias, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, les guides pratiques tels que « *Greening Technical and Vocational Education and Training* » et les documents politiques élaborés avec la communauté scientifique et universitaire sur des questions locales et régionales. Leur traduction et leur diffusion dans les langues nationales, telles que le Courrier de l'UNESCO en catalan, la publication « Manuel militaire sur la protection des biens culturels » en grec, et le manuel de formation « Maintien de l'ordre et respect de la liberté d'expression » en ukrainien, ont également été très appréciées car elles ont facilité la diffusion des connaissances au niveau national. L'organisation de consultations multipartites, de conférences, de réunions régionales et d'événements internationaux de haut niveau a également été citée par un certain nombre de répondants comme ayant un impact significatif en termes de sensibilisation aux questions d'actualité, permettant le partage de données, d'informations, de ressources, de connaissances et de bonnes pratiques.

Dans le domaine de la science, il a été fait mention du projet BIOPALT, du Programme sur l'Homme et la biosphère, des géoparcs, du débat mondial sur la science ouverte, des initiatives dans le domaine du tourisme durable, du soutien à la restauration des écosystèmes forestiers, et des forums (tels que le Forum mondial de la science), du prix L'Oréal-UNESCO et des initiatives en faveur des femmes dans la science. La lutte contre le changement climatique et le soutien au développement scientifique ont été occasionnellement cités par les États membres. Quelques références ont été faites à la production et au partage des connaissances en sciences océaniques, à la mise en place d'un système d'alerte rapide aux tsunamis et aux événements liés à la Décennie pour les sciences océaniques.

Certaines initiatives concernant l'égalité des genres, la jeunesse et le sport ont également été mentionnées, notamment le soutien aux politiques publiques pour l'inclusion et contre la discrimination des femmes et des filles ; le financement d'un prix sur le genre et la mise en place de formations et d'ateliers. Les initiatives en faveur de la jeunesse ont été mentionnées, notamment la création de réseaux d'engagement des jeunes, les forums de la jeunesse de l'UNESCO, un programme numérique d'engagement des jeunes et la mise en place de programmes de bourses d'études axés sur les jeunes. En ce qui concerne le sport, des initiatives telles que la MINEPS et les activités autour de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et du Plan d'action de Kazan sont mentionnées. D'autres thèmes et initiatives ont également été appréciés et mentionnés : le programme de participation de l'UNESCO, les chaires UNESCO, la collecte et l'analyse de données avec le soutien de l'ISU, le réseau des villes créatives, la prévention de l'extrémisme violent et la collaboration avec la société civile.

II.1 Hiérarchisation des domaines programmatiques

Question B4. En gardant à l'esprit la nécessité de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'UNESCO apporte une véritable valeur ajoutée et possède un avantage comparatif dans le système des Nations Unies, ainsi que sur sa contribution au Programme 2030, parmi les domaines programmatiques suivants, lesquels devraient se voir accorder la priorité à l'avenir (veuillez également vous référer aux domaines d'action transversaux stratégiques mis en avant dans votre réponse à la question A4) ? La liste ci-après a été établie à partir du programme actuel (40 C/5).

130 répondants

ÉDUCATION

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
ÉDUCATION	1. Rôle de chef de file dans la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030	95 %	5 %	0 %
	2. Politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie	89 %	10 %	1 %
	3. Enseignement et formation techniques et professionnels	80 %	18 %	2 %
	4. Alphabétisation des jeunes et des adultes	71 %	28 %	1 %
	5. Enseignement supérieur	72 %	24 %	4 %
	6. Enseignants	84 %	15 %	1 %
	7. Éducation en vue du développement durable et éducation à la citoyenneté mondiale	86 %	11 %	3 %
	8. L'éducation pour la santé et le bien-être	56 %	36 %	8 %
	9. Égalité des genres dans l'éducation, y compris l'éducation des filles et des femmes	87 %	13 %	1 %
	10. Droit à l'éducation	84 %	16 %	0 %
	11. Éducation pour les groupes vulnérables et éducation dans les situations d'urgence	76 %	23 %	1 %
	12. Technologie et intelligence artificielle dans l'éducation	79 %	17 %	4 %
	13. Recherche et prospective	74 %	23 %	3 %
	14. Élaboration des programmes d'enseignement	55 %	42 %	3 %
	15. Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)	62 %	35 %	3 %
	16. Collecte et analyse de données	76 %	22 %	2 %

Presque toutes les répondants considèrent que le leadership pour la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030 est un domaine programmatique qui devrait être prioritaire (95 % des répondants ont accordé à cette option un niveau de priorité « Élevé »). Le renforcement et le maintien du leadership mondial de l'UNESCO et de son rôle de coordination pour la réalisation de l'ODD 4, en particulier au sein du système des Nations Unies, sont considérés comme essentiels et ont été largement mentionnés dans les commentaires formulés. Les répondants souhaitent que le Cadre d'action Éducation 2030 reste une priorité et que les liens entre les résultats escomptés de l'UNESCO et l'ODD 4 soient renforcés. La Coalition mondiale pour l'éducation récemment créée, les réunions sur l'ODD 4 entre les chefs de secrétariats des institutions multilatérales, ainsi que le Comité directeur ODD – Éducation 2030 (dans sa forme améliorée) ont été cités comme de bons exemples de coordination mondiale. Il a été noté que le Comité directeur ODD – Éducation 2030 avait un potentiel supplémentaire à explorer et qu'il devrait être davantage orienté vers l'action. Il a également été noté que l'UNESCO aurait un rôle à jouer dans la coordination de la diffusion des

connaissances et des publications autour de l'ODD 4. Une collaboration accrue avec l'UE et la Banque mondiale a été préconisée, ainsi qu'avec l'OCDE et l'OIT sur des questions telles que l'enseignement supérieur et l'EFTP.

Les répondants ont largement souligné l'importance des compétences d'apprentissage du XXI^e siècle, le rôle de chef de file dans la prospective éducative et la transition numérique, y compris des thèmes tels que la culture numérique, l'éthique dans l'utilisation de l'IA, l'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation des enseignants à cet égard. Néanmoins, il a été noté que le fait de donner la priorité aux « défis contemporains » ne devrait pas compromettre la réalisation des activités essentielles relatives à l'ODD 4, qui répondent aux besoins éducatifs fondamentaux. L'éducation environnementale a été mentionnée par certains États membres, qui ont estimé que les systèmes éducatifs doivent préparer les citoyens à la transformation numérique et promouvoir des modèles de développement durable dans le contexte du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Il a été considéré que l'UNESCO doit jouer un rôle fort en tant que défenseur du droit à l'éducation pour tous, en amplifiant et en renforçant son travail relatif aux groupes et populations vulnérables en situation d'urgence (déplacés, migrants et réfugiés), en ciblant les régions du monde qui en ont le plus besoin et qui sont les plus vulnérables. Les répondants ont souligné que l'éducation est un bien public et que l'UNESCO doit apporter son expertise et son soutien technique pour aider les États membres à construire des systèmes éducatifs inclusifs et égalitaires. L'accès à une éducation inclusive et de qualité doit rester une priorité, en utilisant des approches transversales et fondées sur les droits de l'homme afin de ne laisser personne de côté. L'UNESCO doit sensibiliser et apporter un soutien technique plus important aux ministères de l'éducation afin de prendre en compte les questions de genre, y compris les besoins des garçons, et renforcer les politiques de lutte contre les brimades à l'école pour les élèves LGBTI+.

Les répondants ont souligné l'importance de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) en tant que moyen essentiel de promouvoir la croissance et l'emploi, le développement numérique et la durabilité environnementale ; de l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'éducation à la citoyenneté mondiale (CME), et la nécessité de créer des synergies entre les deux ; de la promotion de l'éducation interculturelle ; de la formation des enseignants, en particulier dans le domaine des TIC ; des instruments normatifs dans le domaine de l'éducation, en particulier la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur ; de l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) où la coopération et la coordination devraient être renforcées et la collecte et le partage des données et des meilleures pratiques améliorés. Ils ont également souligné l'importance de la collecte de données sur l'éducation par l'ISU et le rôle majeur joué par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) en ce qui concerne l'ODD 4. Les États membres ont également mentionné la nécessité d'une approche transversale et intersectorielle de l'éducation, de l'éducation aux médias et à l'information (MIL), du libre accès à l'enseignement supérieur, de la politique des enseignants, de l'évaluation des résultats d'apprentissage, de l'alphabétisation, de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation artistique.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	17. Politique et gouvernance en matière de STI	73 %	22 %	5 %
	18. Interface science-politiques	57 %	39 %	4 %
	19. Science ouverte	69 %	27 %	4 %
	20. Diplomatie scientifique	36 %	48 %	16 %
	21. L'égalité des genres dans le domaine des sciences	79 %	20 %	2 %
	22. Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	58 %	34 %	8 %
	23. Réserves de biosphère et écosystèmes	81 %	18 %	2 %
	24. Biodiversité	77 %	21 %	2 %
	25. Surveillance du changement climatique, atténuation de ses effets et adaptation à ce phénomène	79 %	18 %	3 %
	26. Systèmes de connaissances indigènes et locales	61 %	34 %	6 %
	27. Sécurité de l'eau	79 %	19 %	2 %
	28. Sciences de la Terre	59 %	35 %	6 %
	29. Réduction des risques de catastrophe	73 %	23 %	4 %
	30. Collecte et analyse de données	72 %	26 %	2 %
	31. Politique et gouvernance en matière de STI	72 %	26 %	2 %

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, les répondants ont indiqué que la priorité devrait être accordée aux domaines programmatiques suivants : Réserves de biosphère et écosystèmes (81 %), Égalité des genres dans le domaine des sciences (79 %), Sécurité de l'eau (79 %), Surveillance du changement climatique, atténuation de ses effets et adaptation à ce phénomène (79 %), Biodiversité (77 %), Politique et gouvernance en matière de STI (73 %), Réduction des risques de catastrophe (73 %).

Dans leurs commentaires, les répondants ont demandé qu'une approche fondée sur les droits soit appliquée de manière transversale et ont recommandé que l'UNESCO soutienne la liberté d'expression des chercheurs. Ils ont exprimé un soutien fort au programme intergouvernemental l'Homme et la biosphère (MAB) et au Programme hydrologique intergouvernemental (PHI), et ont souligné le rôle important des réserves de biosphère et des géoparcs de l'UNESCO en tant que modèles efficaces pour la protection de l'environnement et le développement durable, offrant des solutions concrètes pour atténuer le changement climatique et faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Leur pertinence pour l'éducation, en particulier l'éducation en vue du développement durable, a également été mentionnée. Il a été suggéré que les réserves de biosphère et les géoparcs soient davantage intégrés par le biais d'une plate-forme commune. Il a également été indiqué que la question de la biodiversité devrait être examinée exclusivement dans le cadre du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG), du MAB et du PHI. Les répondants ont demandé à l'UNESCO de surveiller les changements naturels, de sensibiliser aux risques potentiels et de fournir des solutions pour y faire face en nourrissant et en encourageant une innovation scientifique sûre et respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne le PHI, les répondants ont souligné l'importance des sciences hydrologiques et d'autres domaines tels que la gouvernance de l'eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le développement de méthodes de prévision des inondations et des sécheresses, la diplomatie de l'eau et la gestion des eaux transfrontalières. Un nouveau domaine « l'eau pour le développement durable » a été proposé, ainsi que la reformulation de la « sécurité de l'eau » en « accès à l'eau pour tous », conformément à l'ODD 6.

Les répondants ont souligné l'importance de la science et des données fiables pour répondre aux urgences mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et ont indiqué qu'à cette fin, il convient de renforcer encore l'élaboration de politiques de STI fondées sur des données probantes et les liens entre la science, la politique et la société. Ils ont appelé à l'action de l'UNESCO pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la science et pour une science ouverte et inclusive, considérée comme un domaine transversal qui met en avant la dimension mondiale de la connaissance scientifique comme un bien commun stratégique et qui a le potentiel de réduire les inégalités, contribuant ainsi à la réalisation du Programme 2030. Il a également été indiqué que la science ouverte devrait inclure la « science citoyenne ».

Plusieurs répondants ont estimé qu'à la lumière des liens entre les domaines de programme existants, il n'était pas approprié d'établir des priorités entre eux et que l'objectif devrait être atteint par une « intégration courageuse ». Il a également été mentionné que le mandat de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles ne devrait pas être élargi et qu'il faudrait se concentrer sur les domaines d'action existants dans lesquels l'Organisation dispose d'un avantage comparatif clair, d'une capacité de mise en œuvre et de résultats avérés.

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
		79 %	19 %	2 %
32. Écosystèmes océaniques sains et services écosystémiques durables	74 %	22 %	4 %	
33. Systèmes d'alerte rapide efficaces et mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans	76 %	21 %	2 %	
35. Services fondés sur les sciences pour la mise en place d'une économie durable des océans	63 %	31 %	6 %	
36. Amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie	61 %	35 %	4 %	
37. Collecte et analyse de données	70 %	27 %	3 %	

Les répondants ont indiqué que la COI devrait continuer à accorder la priorité à l'ensemble des six domaines, et que ces domaines devraient être prioritaires dans le programme général de l'UNESCO. Parmi les six, les domaines suivants ont été désignés comme prioritaires pour les prochaines années par 79 %, 76 %, 74 % et 70 % des États membres, respectivement : des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables ; le renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité du climat ; de systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ; et la collecte et l'analyse des données.

Notant les liens et, dans certains cas, les chevauchements entre les six domaines, il a été indiqué qu'un classement entre eux n'était pas approprié et que des efforts devraient être faits pour mieux cibler et intégrer les actions, en tenant compte des enseignements tirés et des réalisations passées. Il a également été noté que les six domaines comprenaient à la fois les objectifs de haut niveau du Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 et les fonctions actuelles de la COI, et que la fonction de renforcement des capacités était absente.

La plupart des répondants ont souligné que la coordination et la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques devraient rester au cœur des travaux futurs de la COI, et que des approches interdisciplinaires et interculturelles et la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies devraient être poursuivies à cette fin.

Il a été indiqué que la COI devrait également accorder la priorité aux éléments suivants : le développement des capacités ; la mise en œuvre réussie de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques ; le renforcement et l'intégration des systèmes mondiaux d'observation des océans ; la recherche, l'expérimentation et la promotion de technologies innovantes (compte tenu de l'accent mis par la Décennie sur la technologie) ; la promotion de la conservation de l'océan, en veillant à ce qu'il soit exempt de pollution (plastique) nuisible au milieu marin ; la promotion de l'échange de connaissances et du transfert de savoir-faire entre pays développés et pays en développement dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

De nombreux répondants ont demandé à la COI de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la collaboration internationale et dans la coordination des programmes d'observation et de partage des données océaniques ainsi que de recherche, des services et du renforcement des capacités. À cet égard, la nécessité de mener des actions plus ciblées dans le domaine des données océaniques, notamment en ce qui concerne la communication de ses résultats, et de redéfinir le programme de recherche océanique a été mentionnée. En ce qui concerne la nécessité pour la COI de contribuer à accroître la résilience de l'océan au changement climatique et aux autres pressions anthropiques, les répondants ont rappelé le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant qu'outil de résilience, de récupération et de réconciliation.

Il a également été indiqué que la COI devrait continuer à répondre aux besoins spécifiques des PEID conformément au Plan d'action de l'UNESCO sur les PEID, et que les plates-formes de la COI ne devraient pas être utilisées par ses États membres pour faire avancer des questions politiques et des litiges territoriaux et maritimes.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
38. Éthique et droits de l'homme (équité, inclusion)	7 %	12 %	2 %	
39. Gestion des transformation sociales	64 %	31 %	5 %	
40. Dialogue interculturel	77 %	21 %	2 %	
41. Sport (éducation physique, lutte contre le dopage, sports et jeux traditionnels)	58 %	36 %	6 %	
42. Collecte et analyse de données	65 %	29 %	6 %	

Les répondants ont fait remarquer que toutes les activités de l'UNESCO doivent être fondées sur le respect et la promotion des droits de l'homme et que les droits de l'homme devraient être une priorité transversale dans toute l'Organisation. Il a été suggéré que l'UNESCO se concentre sur [les droits de l'homme des] groupes vulnérables, y compris les survivants de génocides, et sur la prévention du terrorisme, du trafic d'êtres humains, de la toxicomanie, de la prolifération des armes légères et de l'utilisation des armes à feu. Il a été noté que les garçons devraient se voir accorder la priorité dans les programmes futurs, et un soutien a été exprimé pour l'initiative de l'UNESCO de créer une recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle. L'importance de la collecte de données a également été soulignée, en particulier en ce qui concerne les femmes journalistes et d'autres questions relatives aux droits de l'homme. L'UNESCO a été encouragée à fournir/présenter la collecte de données de manière plus efficace, et à reconsidérer les liens entre la santé et la sécurité dans le cadre des portefeuilles d'activités sur les droits de l'homme ou la gestion de la transformation sociale.

Notant que le dialogue interculturel est une condition préalable à la cohésion sociale et à la paix aux niveaux national et international, et qu'il est à la fois pluridisciplinaire et interdisciplinaire, des appels ont été lancés en faveur de la poursuite d'un dialogue ouvert et respectueux entre des personnes d'origines culturelles et de visions du monde différentes, l'UNESCO donnant des orientations aux États membres sur la meilleure façon de progresser dans ce domaine. L'extension des projets des Routes de la soie pour entreprendre des activités pour les jeunes, des recherches et une coopération avec le patrimoine

mondial et le patrimoine culturel immatériel, et dans le but de promouvoir la communication et l'apprentissage mutuel entre les civilisations pourrait contribuer au dialogue interculturel, tout comme le renforcement du travail transversal et intersectoriel sur le discours de haine.

Il a été suggéré que l'UNESCO renforce sa capacité à identifier les défis actuels/émergents en anticipant l'avenir, ainsi que les aptitudes et compétences futures (Alphabétisation du futur), et que cela soit fait par le biais d'une coopération intersectorielle avec tous les secteurs, et fonctionne comme un laboratoire d'idées. Il a également été noté que les transformations sociales joueront un rôle de plus en plus important dans notre société mondialisée, comme l'a également démontré la pandémie de COVID-19. Dans les économies post-industrielles et axées sur les services, il est nécessaire de donner la priorité à la quantité et à la qualité de la recherche sociale et du travail social ainsi qu'à une politique de réformes de la protection sociale fondée sur des données probantes. Une collaboration plus étroite avec l'ensemble du réseau des Nations Unies a été suggérée, notamment à la lumière de la crise de la COVID-19.

Les participants ont exprimé leur soutien au travail sur le sport ainsi qu'à la lutte contre le dopage dans le sport. Il a été suggéré que l'UNESCO encourage une politique sportive populaire, promeut la féminisation du mouvement sportif et plaide en faveur de programmes visant à sensibiliser les jeunes aux risques du dopage dans le sport. Il a également été noté que puisque l'UNESCO représente sans aucun doute la partie gouvernementale des activités de l'AMA par le biais des dispositions de la Convention de l'UNESCO contre le dopage, la Conférence des parties pourrait envisager d'intensifier les relations avec l'AMA, avec le soutien et l'accord de tous les États membres de l'UNESCO.

Les répondants ont suggéré que l'UNESCO pourrait utiliser et bénéficier davantage de ses vastes réseaux et institutions éducatifs, scientifiques et de recherche, notamment en matière de microbiologie, de médecine, de chimie et surtout de numérisation, de technologies modernes de communication et d'intelligence artificielle. Un soutien a été exprimé en faveur du droit à la science et de la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO de 2017 sur le statut des chercheurs scientifiques, de la liberté académique au sein de SHS, ainsi que de l'inclusion des sciences humaines fondamentales dans l'éducation. Il a été demandé de mettre l'accent sur les approches interdisciplinaires et interculturelles, ainsi que sur la promotion des résultats. Il a également été demandé que les nouveaux programmes et projets du C/5 prennent en considération les enseignements tirés des exercices précédents.

CULTURE

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
CULTURE	43. Patrimoine mondial (Convention de 1972)	94 %	5 %	1 %
	44. Trafic illicite de biens culturels (Convention de 1970)	82 %	17 %	1 %
	45. Retour et restitution de biens culturels	69 %	27 %	4 %
	46. Musées (Recommandation de 2015)	62 %	36 %	2 %
	47. Biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles)	68 %	25 %	7 %
	48. Patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)	59 %	35 %	7 %
	49. Patrimoine vivant (Convention de 2003)	86 %	12 %	2 %
	50. Diversité des expressions culturelles (Convention de 2005)	84 %	13 %	3 %
	51. Économie créative	76 %	20 %	4 %
	52. Culture et situation d'urgence	70 %	26 %	4 %
	53. Politiques culturelles et développement durable	79 %	17 %	3 %
	54. Collecte et analyse de données	73 %	23 %	4 %

La majorité des répondants considèrent que le patrimoine mondial (Convention de 1972) devrait être prioritaire (94 % des répondants lui accordent un degré de priorité « Élevé »). Les autres conventions considérées comme prioritaires par un grand nombre de répondants sont celles de 2003 (86 %), 2005 (84 %) et 1970 (82 %).

La condition des artistes et la Recommandation de 1980 ont été mentionnées par certains répondants comme un défi majeur actuel. Ils estiment que la réflexion sur le statut social des artistes et des travailleurs culturels en général doit être approfondie, notamment à la lumière des défis que la pandémie a imposés au secteur culturel, et que les artistes doivent être placés au centre des politiques culturelles et créatives. Les répondants doivent donc être invités à mettre en œuvre des actions concrètes visant à garantir une couverture sociale et médicale, voire un revenu minimum adéquat et approprié, aux artistes. Il a été suggéré que la Recommandation de 1980 pourrait être révisée à cet égard et transformée en un instrument plus solide, en travaillant en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. La liberté artistique et la sécurité des artistes doivent être protégées et renforcées.

Les répondants ont souligné l'importance de la culture et des situations d'urgence, en notant la situation mondiale actuelle. Dans ce contexte, il convient de promouvoir le renforcement des capacités et la formation en matière de préparation et d'atténuation des risques pour la protection et la gestion du patrimoine. L'adoption d'une approche holistique de toutes les désignations de trafic illicite et de risques naturels a été soutenue, ainsi que la mise en place de mécanismes de réaction rapide en cas d'urgence en coopération avec le système judiciaire international, y compris pour les situations d'urgence générées par le changement climatique. Certains répondants ont estimé que l'interdépendance entre le patrimoine culturel et naturel et le changement climatique devrait être soulignée dans le 41 C/4, ce qui pourrait conduire à une approche holistique de l'interprétation du patrimoine et du développement durable.

L'importance de stimuler stratégiquement la sensibilisation internationale à la contribution concrète de la culture au développement durable a également été évoquée. Il a été noté que l'UNESCO devrait se concentrer en particulier sur la mise en œuvre et le suivi des ODD liés à la culture, ainsi que sur leur présentation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les travaux sur l'élaboration d'indicateurs culturels, la collecte et l'analyse de données sont essentiels pour élargir la base de données sur la contribution de la culture au développement.

L'économie créative a été mentionnée par les répondants comme un outil majeur pour l'UNESCO afin d'assurer son impact et son positionnement mondial pour le développement durable, en particulier dans le contexte post-pandémique. La promotion du Réseau des villes créatives a également été mentionnée comme un moyen de faciliter le développement de communautés pacifiques dans un contexte de migration et d'urbanisation accrues. Cependant, il a également été suggéré que le rôle et le fonctionnement du Réseau soient revus, et que les différents réseaux de villes de l'UNESCO (tels que le programme des villes du patrimoine mondial et les villes créatives) ne fonctionnent pas en entités séparées, mais travaillent en alignement avec d'autres réseaux tels que les villes apprenantes et les villes durables et inclusives.

Les répondants ont estimé que la création d'un meilleur équilibre géographique sur la liste du patrimoine mondial devrait être une priorité absolue. Toutefois, dans un contexte de ressources limitées, il convient de se concentrer sur les biens déjà inscrits et de réduire le nombre de nouvelles inscriptions, sauf si cela entraîne un rééquilibrage de la liste. Il a été souligné que les pays en développement (en particulier ceux du groupe V) ont besoin d'un soutien afin d'accroître leurs capacités concernant la soumission des dossiers de proposition d'inscription à l'UNESCO et de bénéficier plus largement des avantages de ces mécanismes. La nécessité de donner la priorité à la protection du patrimoine culturel arabe dans le contexte des menaces auxquelles ils sont confrontés a également été mentionnée.

Les répondants ont également soulevé un certain nombre d'autres questions telles que l'importance de l'accès au contenu culturel numérique, ainsi que la nécessité d'adapter les politiques culturelles

à un environnement de plus en plus numérique, notamment pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Ils estiment que le rôle de l'UNESCO dans la définition des normes et standards dans le domaine de la culture devrait être prioritaire, et qu'il est nécessaire de travailler en permanence à la promotion et à la mise en œuvre des conventions de l'UNESCO, en amplifiant le rôle de l'Organisation en tant que facilitateur entre les États membres et les parties prenantes concernées. Le renforcement des approches transversales et interdisciplinaires de la culture a été mentionné, les répondants notant qu'il est essentiel de renforcer l'éducation artistique et la diversité culturelle en tant que domaine de programme intersectoriel, car il peut assurer une large diffusion de la culture tout en contribuant au renouvellement positif des systèmes éducatifs. La recherche et la prospective dans le secteur culturel ont également été jugées importantes par les États membres.

Enfin, certains répondants ont estimé que la répartition des thèmes dans cette question (basée sur la dénomination des conventions et recommandations) n'était pas la meilleure façon d'évaluer l'importance de ces mécanismes les uns par rapport aux autres, car ils sont tous interconnectés et fondamentaux.

COMMUNICATION ET INFORMATION

COMMUNICATION ET INFORMATION	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
55. Liberté d'expression et sécurité des journalistes	91 %	6 %	2 %	
56. Accès à l'information	91 %	8 %	1 %	
57. Transformation numérique	80 %	19 %	1 %	
58. Éducation aux médias et à l'information	86 %	13 %	2 %	
59. Développement des médias et enseignement du journalisme	72 %	25 %	3 %	
60. Préservation du patrimoine documentaire	80 %	17 %	2 %	
61. Collecte et analyse de données	77 %	20 %	3 %	

Lors de l'élaboration du nouveau C/5, il a été recommandé que l'UNESCO prenne en considération les enseignements tirés du précédent exercice biennal et s'appuie sur les réalisations. Les répondants (91 %) ont accordé la plus haute priorité à la question de l'accès à l'information et à celle de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes ; l'éducation aux médias et à l'information a été considérée comme la deuxième priorité par 86 % des répondants. Viennent ensuite la transformation numérique et la conservation du patrimoine documentaire, qui recueillent chacune 80 % des suffrages. La collecte et l'analyse des données et le développement des médias et l'éducation au journalisme arrivent en dernière position avec respectivement 77 % et 72 % de soutien.

Notant une tendance au rétrécissement de l'espace de la liberté d'expression dans ses différentes manifestations, plusieurs répondants ont estimé que l'UNESCO doit rester à l'avant-garde des médias libres, indépendants et pluralistes en ligne et hors ligne, et qu'une approche fondée sur les droits de l'homme devrait sous-tendre tous les travaux de l'Organisation, y compris dans ce domaine. Les actions visant à protéger et à promouvoir la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias, en particulier la sécurité des femmes journalistes, y compris pour prévenir le harcèlement en ligne, sont cruciales et doivent être renforcées. Un soutien a été apporté aux travaux relatifs au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et au rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Il a été suggéré que l'UNESCO se concentre également sur la lutte contre l'impunité – car il s'agit d'une des initiatives essentielles que les gouvernements peuvent prendre pour protéger les journalistes, étant donné que la majorité des attaques mortelles contre les journalistes sont le fait d'acteurs non étatiques. Un soutien a été exprimé pour le Fonds mondial de défense des médias qui se concentrera sur la protection, la formation et le soutien des journalistes, ainsi que sur l'aide aux gouvernements et autres institutions pour développer des cadres nationaux, des plans d'action et des législations relatives à la sécurité des journalistes et à la question de l'impunité. Plusieurs répondants ont fait

remarquer que dans un avenir proche, il serait nécessaire de créer des outils pour soutenir la mise en œuvre des normes internationales sur la liberté d'expression, en particulier sur les questions qui manquent d'orientations claires et qui laissent une marge de manœuvre pour des actions qui portent atteinte au droit à la liberté d'expression.

Plusieurs répondants ont évoqué le rôle important de l'éducation aux médias et à l'information. Il a été noté que l'UNESCO a un rôle important à jouer dans la promotion de l'accès à des informations fiables et dans la lutte contre la désinformation, la désinformation, les fausses nouvelles et les discours de haine, y compris par le biais de l'éducation aux médias et à l'information (MIL), tant en ligne que hors ligne. Il a été suggéré que l'Organisation conçoive des moyens non conventionnels pour fournir des informations à toutes les couches de la société. La réalisation des ODD du Programme 2030 a recueilli un large soutien, notamment en ce qui concerne l'ODD 16. En tant qu'organisme responsable de l'indicateur 16.10.2 des ODD et en tant qu'organisme contribuant au suivi de l'indicateur 16.10.1 des ODD, l'UNESCO a un rôle unique et apporte une valeur ajoutée concernant la réalisation de la cible 10 de l'ODD 16, en particulier par le développement de médias libres, indépendants et pluralistes ainsi que par la sécurité des journalistes, en ligne et hors ligne. L'UNESCO devrait s'aligner sur l'ODD 16 et en faire un axe central et un principe directeur de son travail jusqu'en 2030. Il a été noté que le travail de l'UNESCO sur l'accès à l'information devrait être considéré dans le contexte général de la cible 16.1, et ne devrait pas être limité au Programme Information pour tous (PIPT). Des appels ont été lancés en faveur de l'élargissement du concept d'éducation aux médias et à l'information, d'une attention accrue au rôle de l'information dans les pays en proie à des conflits ou à des catastrophes naturelles, et d'une collaboration intersectorielle renforcée, notamment avec le Secteur de l'éducation.

De nombreux répondants ont fait remarquer que la pandémie de COVID-19 a clairement démontré l'importance du mandat de l'UNESCO dans la construction de sociétés du savoir inclusives, et du PIPT. En outre, la réduction de la fracture numérique et technologique était l'un des défis les plus importants pour l'UNESCO à court et moyen terme, ainsi que la nécessité de créer des systèmes d'enseignement à distance utilisant les technologies de la communication et de l'information. L'UNESCO devrait être à l'avant-garde du débat mondial sur l'impact des technologies émergentes. Plusieurs pays ont suggéré que l'UNESCO devrait travailler au renforcement des capacités nationales en matière de TIC. Des appels ont été lancés pour que l'accent soit davantage mis sur la gouvernance de l'Internet et le suivi des accords de la CSI, ainsi que pour que l'Organisation élargisse ses partenariats multipartites, en organisant des réunions régulières entre les parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre des différents piliers du plan d'action des Nations Unies, et d'autres programmes tels que ceux avec les acteurs internationaux travaillant dans le domaine de la justice pour renforcer notre travail commun de lutte contre l'impunité. Le multilinguisme dans le cyberspace, avec une attention particulière pour les langues autochtones, a été préconisé. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il a été souligné que la déontologie du journalisme était nécessaire avant même la liberté d'expression. Il a également été demandé que les travaux relatifs aux ressources éducatives libres (REL) soient mis en avant à l'avenir, en collaboration avec les secteurs de l'éducation et des sciences.

Notant que le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) est la seule instance multilatérale du système des Nations Unies conçue pour mobiliser la communauté internationale afin de discuter et de promouvoir le développement des médias dans les pays en développement, les répondants ont demandé que le budget alloué à ce Programme au titre du programme ordinaire soit augmenté.

Il a été noté que la réalisation de l'ODD 5 dans le contexte du genre et des médias est également très pertinente et que le travail de l'UNESCO sur les risques spécifiques au genre pour les femmes journalistes devrait donc continuer à être renforcé. Il a en outre été suggéré que toutes les activités soient programmées de manière à tenir compte de la dimension de genre et qu'il serait peut-être opportun d'étudier l'impact et l'efficacité des indicateurs d'égalité des genres dans les médias. En fait, plusieurs répondants ont demandé le renforcement des approches transversales, interdisciplinaires et interculturelles dans les différents domaines de programme. Il a également été

noté que les domaines de programme étaient mutuellement liés et interdépendants et que, par conséquent, il n'était pas très utile de fixer des priorités. La collecte de données doit être présentée de manière plus efficace, et il convient de mettre davantage l'accent sur les résultats obtenus.

En ce qui concerne le Programme Mémoire du monde, l'importance de mener à bien sa réforme a été soulignée. Des appels ont été lancés pour que l'enregistrement et la conservation des patrimoines documentaires se fassent de manière équilibrée dans le cadre du mécanisme réformé et pour éviter une politisation accrue de l'UNESCO. Des appels ont été lancés en faveur d'une révision des rôles des États membres et des experts et il a également été suggéré de se concentrer sur le patrimoine documentaire numérique, car il est de la plus haute importance pour la sauvegarde de l'accès aux documents numériques.

II.2 Programmes à réorienter/abandonner

Question B5. Sur la base de vos réponses à la question B4 ci-dessus et compte tenu des résultats présentés dans le SRR 2020, ainsi que des conclusions et recommandations issues des évaluations antérieures, quel(s) domaine(s) programmatique(s) et/ou programme(s) faudrait-il selon vous réorienter ou abandonner durant la période 2022-2025 ?

90 répondants

De nombreux commentaires n'ont pas répondu directement à la question posée. En outre, un certain nombre de répondants ont fait remarquer qu'il n'était pas possible de réorienter ou d'abandonner les programmes, se référant à des résolutions antérieures de la Conférence générale qui demandaient l'application de clauses d'extinction pour les programmes qui ne sont pas très opérationnels ou ayant peu d'impact. En outre, il a été souligné que cette approche, où chaque pays énonce ses priorités (ou l'absence de priorités) sur la base d'agendas nationaux très divergents, n'était pas très efficace. Comme on l'a vu dans le passé, il est très peu probable que cette approche donne de bons résultats. Les répondants ont plutôt proposé d'organiser une discussion autour d'un ensemble de critères objectifs qui peuvent aider le Secrétariat et la Directrice générale à prendre ces décisions. Cette approche a été jugée plus réaliste et plus objective.

Il a été noté que le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) est basé sur un ensemble de critères objectifs et non politiques qui peuvent servir de bon point de départ pour l'exercice de réorientation et d'abandon, avec les principaux résultats obtenus, les résultats démontrables, la capacité d'exécution, la durabilité des résultats et le maintien de la pertinence/des avantages comparatifs. Un mécanisme de fixation des priorités est crucial, mais il devrait être intrinsèquement lié à la mise en œuvre cohérente d'un cadre de résultats dans tous les programmes. Il a été noté que la réorientation ou l'abandon d'un domaine de programme ou d'un type d'action devrait être soutenue et justifiée par une évaluation ou un audit objectif, et il a été suggéré que les activités ayant peu d'impact ou qui ne peuvent être facilement étendues pourraient ne plus se voir accorder la priorité. En outre, il a été noté que les États membres ont besoin d'informations sur l'impact des activités de l'UNESCO en fonction des bénéficiaires, de bases de référence actualisées et d'indicateurs de performance mesurables afin de prendre de telles décisions.

Les répondants ont souligné qu'il est essentiel d'affiner toutes les activités afin de les aligner pleinement sur la réalisation des ODD, et qu'il convient de mettre davantage l'accent sur les rapports axés sur les résultats et le rôle transversal de chaque secteur. Les systèmes de suivi devraient être développés davantage pour prendre en compte tous les aspects des ODD, et à titre indicatif, l'UNESCO devrait se concentrer sur les programmes et les activités contribuant aux ODD dans lesquels l'Organisation joue un rôle de premier plan, et sur ceux dont les objectifs spécifiques peuvent être étroitement liés à son mandat et à ses capacités opérationnelles. Parmi les autres critères/directives pour l'établissement des priorités des programmes, on peut citer ceux qui contribuent à la mise en œuvre des instruments normatifs existants/émergents et des programmes internationaux et intergouvernementaux.

Éducation

Certains répondants estiment que tous les programmes dans le secteur de l'éducation méritent d'être poursuivis, avec comme activités principales la réalisation de l'ODD 4 ainsi que la recherche et la prospective. Le principal problème est qu'il faudrait allouer davantage de financement de base à ce secteur, ce qui pourrait se faire au détriment d'initiatives à court terme sans impact sur les différents secteurs de l'UNESCO. Pour atteindre cet objectif – l'ODD 4, il convient d'adopter une vision actualisée, tenant compte des évolutions technologiques et visant principalement à permettre aux jeunes d'acquérir des compétences pour l'avenir. Il a été suggéré de renforcer le leadership pour suivre la réalisation de l'ODD 4 et il faudrait aider les États membres à traduire l'objectif et les cibles de haut niveau en politiques et initiatives concrètes et à mettre en place des cadres et des mécanismes de suivi solides.

Il a été suggéré que l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale pourrait être réorientée afin de fournir de bonnes pratiques et d'encourager les gouvernements à introduire le développement durable et l'éducation aux valeurs comme matière scolaire et universitaire ; le droit à l'éducation pourrait être réorienté en même temps que l'éducation des groupes vulnérables et l'égalité des genres dans l'éducation, car ces thèmes se recoupent. La « recherche et la prospective » pourrait s'attacher davantage à aider les États membres à établir des cadres pour la continuité de l'éducation et la flexibilité de la prestation de services éducatifs, et à produire des recherches de pointe pour des solutions politiques. Il a également été suggéré que ce programme pourrait se concentrer sur des méthodologies d'enseignement et d'apprentissage innovantes afin de répondre à tous les apprenants en ne laissant personne de côté – comme les personnes vulnérables et défavorisées. La recherche permettra aux pays de s'adapter facilement aux nouvelles tendances et aux catastrophes et épidémies inattendues comme la pandémie de COVID-19. L'accent devrait être mis sur l'application des connaissances afin de résoudre les défis sociétaux par l'innovation.

Certains répondants ont également estimé que l'élaboration des programmes d'études ainsi que l'éducation à la santé et au bien-être devraient être réorientés. Il a également été noté que les États peuvent adopter leurs propres politiques en matière d'élaboration des programmes d'études et que ce programme devrait donc prendre fin au cours de la période 2022-2025 en élaborant un cadre et des politiques générales pour soutenir l'élaboration des programmes d'études et l'intégrer dans la recherche et les prévisions futures. Un accent renforcé et élargi sur les pratiques sanitaires de base pour contrôler et minimiser les effets des maladies courantes, ainsi que l'inclusion de la santé mentale ont été suggérés dans la réorientation de l'éducation pour la santé et le bien-être. Des appels ont également été lancés en faveur d'une meilleure intégration des programmes d'éducation à la santé dans d'autres activités.

Des appels ont été lancés en faveur d'une réorientation de l'éducation numérique, de l'enseignement à distance et d'une coopération constructive entre les États dans le domaine de l'éducation lors des situations d'urgence, des catastrophes et des épidémies (comme la pandémie de coronavirus). Il a en outre été suggéré que l'éducation des groupes vulnérables et l'éducation dans les situations d'urgence soient réorientées pour tenir compte des situations de guerre, des urgences et des pandémies dans divers pays, en particulier à la suite de la pandémie de COVID-19. Il a été noté que l'expertise de l'UNESCO en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale n'était pas suffisamment accessible et connue, et que les informations étaient très techniques et peu conviviales. D'autres domaines dans lesquels les répondants ont suggéré une réorientation sont les suivants : l'alphabétisation des jeunes et des adultes pour se concentrer davantage sur l'apprentissage et l'éducation des jeunes et des adultes en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences, et pas seulement sur l'alphabétisation ; les politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie ; l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; et le perfectionnement des enseignants pour assurer la continuité de l'apprentissage, comme la formation aux TIC pour l'enseignement en classe. Des appels ont été lancés pour que la priorité soit donnée aux nouvelles technologies et au développement d'outils d'apprentissage à distance et de formation des enseignants afin de surmonter les conséquences du contexte sanitaire actuel à court terme et de

relever les défis de l'éducation de masse à moyen et long terme. Il a été suggéré de réorienter la technologie et l'intelligence artificielle dans l'éducation afin de se concentrer sur le développement des compétences des étudiants et la création de solutions efficaces à une série de défis. La réorientation du programme pour que cela devienne une priorité de l'UNESCO, compte tenu de son rôle de chef de file dans le développement des systèmes éducatifs et la résolution de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les systèmes en temps de crise, a également été mentionnée comme un moyen d'élargir l'accès à l'éducation. Des appels ont également été lancés en faveur d'une réorientation du programme pour la petite enfance afin de définir clairement la valeur ajoutée de l'UNESCO par rapport à la contribution de l'UNICEF. Un leadership plus fort pour les décennies internationales de l'éducation a également été suggéré.

Les répondants ont estimé que le programme réSEAU de l'UNESCO devrait être soit réorienté, soit abandonné, étant donné que les travaux de l'UNESCO en matière d'EDD et d'ECM sont plus pertinents pour le présent et l'avenir que nous souhaitons.

Il a été suggéré de mettre fin aux travaux dans le domaine de l'enseignement supérieur car, dans la majorité des États membres, le champ d'action et l'impact de l'UNESCO sont très limités au-delà de l'adoption de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

Sciences exactes et naturelles

Les répondants ont fait remarquer que la plupart des activités entreprises dans le cadre des programmes environnementaux de l'UNESCO étant cofinancées par des fonds provenant d'organisations ou d'entités scientifiques internationales dans les États membres, elles méritent un soutien et un budget complets pour le prochain exercice biennal. De plus, il est possible d'accroître les synergies entre les différents programmes de sciences exactes et naturelles.

Les participants se sont prononcés en faveur d'une attention accrue à la surveillance du changement climatique, à l'atténuation de ses effets et à l'adaptation à ce phénomène, et ont demandé un soutien accru aux États membres. Toutefois, certains répondants ont plutôt demandé l'abandon de ce domaine d'activité, notant que l'UNESCO n'a pas de valeur ajoutée ni d'avantage comparatif évident au sein du système des Nations Unies et sur sa contribution au Programme 2030.

Une réorientation du Secteur des sciences exactes et naturelles a été suggérée pour mettre l'accent sur la gestion et la politique de la science, de la technologie et de l'innovation afin de faire progresser le progrès technique dans tous les pays, notamment en Afrique. Il a été suggéré que les activités plus théoriques sont des domaines qui pourraient être réduits comme la politique et la gouvernance en matière de STI, la diplomatie scientifique, tandis que d'autres répondants ont estimé que la diplomatie scientifique et les géosciences pourraient être abandonnées car elles ne sont pas suffisamment efficaces. Étant donné que la collecte de données scientifiques est effectuée par de nombreuses institutions à l'échelle mondiale, il était moins nécessaire que l'UNESCO s'engage dans la collecte de données : elle devait en effet plutôt se concentrer sur la collecte de données déjà recueillies afin de les utiliser pour produire des rapports analytiques (comme le rapport mondial sur l'eau). Certains répondants ont suggéré une réorientation de l'interface entre sciences et politiques et des programmes de science ouverte, tandis que d'autres ont demandé l'abandon de l'interface sciences-politiques.

Les répondants ont suggéré le renforcement des réserves de biosphère comme dispositif de démonstration et d'expérimentation pour la mise en œuvre des ODD. Dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, les programmes devraient être limités à des niches spécifiques qui mettent en évidence la diplomatie scientifique / l'interface entre politiques et sciences appliquées, et s'inscrivent dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle. Notant la nécessité de réduire les doubles emplois avec les mandats d'autres organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, des appels ont été lancés en faveur de modifications de programmes tels que les réserves de biosphère et les écosystèmes, la biodiversité, ainsi que la surveillance de changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'adaptation à ce phénomène. En ce qui concerne le

changement climatique, il a été suggéré de réorienter les aspects de résilience et d'adaptation de manière à renforcer les capacités de faire face efficacement à des situations d'urgence de plus en plus nombreuses. L'UNESCO a été encouragée à établir un rapport avec des contenus numériques et graphiques pour illustrer les conséquences du changement climatique, ainsi qu'à formuler des lignes directrices sur la meilleure façon de s'adapter aux défis du changement climatique.

Il a été considéré que les programmes de sciences fondamentales, de géosciences et d'ingénierie pourraient être réduits et limités aux domaines où les besoins sont les plus pressants, car la plupart des pays font de la science fondamentale et de l'ingénierie, et être recentrés sur la technologie et l'intelligence artificielle. Il a également été suggéré que les procédures de désignation de géoparcs devaient être révisées et devenir plus transparentes et cohérentes. Des directives plus claires sont nécessaires afin de mieux préparer les soumissions, et l'UNESCO devrait se concentrer davantage sur la fourniture de conseils techniques en matière de politique scientifique aux États membres, plutôt que de soutenir de petits projets de recherche dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie. Des appels ont également été lancés en faveur de la suppression des programmes de sciences fondamentales et d'ingénierie, les répondants faisant valoir que l'UNESCO n'apportait pas de valeur ajoutée ni d'avantage comparatif évident au sein du système des Nations Unies et contribuait peu au Programme 2030.

Une réorientation de la réduction des risques de catastrophes a été suggérée, avec une section spéciale consacrée à la réduction des risques de catastrophes, à la préparation et au relèvement incluse dans chaque plan de gestion des sites du patrimoine mondial culturel et naturel, afin d'améliorer leur capacité de faire face efficacement aux situations d'urgence et aux risques.

Commission océanographique intergouvernementale

Les répondants ont fait remarquer que la Décennie internationale pour les sciences océaniques au service du développement durable offre un cadre et la possibilité de renforcer les réseaux existants et de développer de nouvelles synergies grâce à une collaboration transversale avec d'autres secteurs. Les systèmes océaniques sont d'une importance capitale pour certaines des communautés les plus marginalisées du monde, c'est pourquoi une approche de la gestion du milieu marin fondée sur des « transitions justes » a été suggérée. Les actions de sensibilisation au patrimoine maritime durable doivent être orientées vers les États côtiers, car ce sont eux qui sont les plus touchés et leurs économies dépendent des systèmes maritimes. Il a été suggéré de réorienter les programmes afin de promouvoir des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables, le renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité du climat, ainsi que des services fondés sur les sciences pour la mise en place d'une économie durable des océans.

En réorientant la collecte et l'analyse des données, il a été proposé que l'UNESCO cherche à coordonner la collecte et l'analyse des données par le biais des institutions de catégorie 2 qui ont un mandat à cet égard. L'Organisation elle-même pourrait alors se concentrer sur la diffusion et l'utilisation de ces données dans le cadre de sa fonction de « laboratoire d'idées ».

Il a été noté que l'Organe consultatif d'experts sur le droit de la mer (ABE-LOS) de la COI est abandonné et n'a pas fonctionné depuis plusieurs années. Cependant, étant donné son importance par rapport à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la COI doit examiner attentivement comment coopérer de nouveau avec ce forum d'experts scientifiques, techniques et juridiques qui fournissent des avis consultatifs et des publications. Il a également été suggéré de mettre davantage l'accent sur la valeur de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) au sein de la COI, en particulier compte tenu de l'investissement de la Nippon Foundation dans Seabed2030 et de son partenariat avec la GEBCO, qui a permis d'obtenir des résultats significatifs et où le rôle de la COI est pourtant peu visible. De même, étant donné le risque croissant d'élévation du niveau de la mer, le système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) de la COI a une visibilité limitée, même s'il assure une couverture mondiale des tendances du niveau de la mer. Il convient de remédier à la déconnexion apparente entre les deux programmes.

Sciences sociales et humaines

En réorientant le travail dans le secteur, les répondants ont suggéré que l'articulation entre la production de connaissances et l'application de ces connaissances à la politique devrait être clarifiée, et qu'une approche plus intégrée de la base de connaissances des sciences sociales et humaines est nécessaire. Il a été considéré que les paradigmes, concepts et méthodes ne sont pas spécifiques à un domaine de travail et que les différents domaines thématiques offrent de vastes possibilités concernant le renforcement des synergies.

Les répondants ont suggéré une réorientation de l'éthique et des droits de l'homme qui permettrait à l'UNESCO de réévaluer ses activités en fonction des changements sociaux résultant des pandémies, et d'apporter un soutien accru aux États membres. Il a également été suggéré qu'en réorientant le sport, il serait judicieux que SHS transfère le programme d'éducation physique et de sport au secteur de l'éducation et se concentre sur la lutte contre le dopage dans le cadre de son mandat éthique. Il a également été suggéré que cette réorientation pourrait permettre d'accroître le travail normatif et d'établissement de normes, comme la recommandation antidopage.

En réorientant le Programme Gestion des transformations sociales (MOST), il a été suggéré que l'UNESCO crée un nouveau programme axé sur la transformation sociale dans l'ère post-COVID-19. Cela contribuera à revitaliser le Programme MOST tout en répondant aux besoins de la communauté mondiale. L'abandon du Programme MOST a également été suggérée car sa valeur ajoutée et son avantage comparatif au sein du système des Nations Unies et sa contribution au Programme 2030 n'étaient pas clairs.

Les répondants ont estimé que le programme de dialogue interculturel devrait être réorienté, car la plupart des projets et initiatives dans ce domaine ont tendance à se concentrer sur la diversité culturelle, la créativité et le patrimoine, qui relèvent en fin de compte du travail effectué dans le Secteur de la culture. Toutefois, certains ont demandé l'abandon du programme de dialogue interculturel au motif qu'il n'apporte aucune valeur ajoutée.

Certains répondants ont estimé qu'une réorientation majeure des secteurs était nécessaire, avec la création d'un secteur pour les sciences (SC, COI et SHS) qui soutient la programmation interdisciplinaire, et avec le transfert de certains programmes de SHS vers d'autres secteurs. Il a été considéré que certains éléments lient les secteurs des sciences entre eux et qu'un secteur des sciences intégré, impliqué en tant que partenaire dans une reconstruction de l'agenda scientifique, serait plus efficace. Des programmes tels que l'éthique, la prospective et la jeunesse pourraient être établis en tant que priorités transversales.

Culture

Les répondants estiment que l'accent continue d'être mis sur les mécanismes d'inscription sur les listes des conventions de 1972 et 2003 au détriment d'objectifs à plus long terme tels que la conservation, la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel. Il est donc nécessaire d'entamer un exercice de réflexion sur une éventuelle réorientation de la Convention de 2003, afin de permettre également le partage de l'expertise ainsi que le registre des bonnes pratiques de sauvegarde. L'UNESCO devrait éviter de disperser ses ressources limitées sur l'élaboration de nouveaux instruments normatifs et programmes dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme 2022-2029, et se concentrer plutôt principalement sur la mise en œuvre des conventions culturelles existantes.

Les répondants ont estimé que l'initiative des indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture dans le Programme 2030 devrait être poursuivie pour aider les États membres à mesurer la contribution de la culture aux ODD et l'impact des conventions pour informer les politiques nationales.

La prévention et la gestion des risques liés au patrimoine sont des questions qui concernent le patrimoine mondial, le patrimoine culturel immatériel et la Convention de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Il est important de renforcer la cohérence et la synergie entre les programmes afin d'accroître l'efficacité et d'utiliser une approche pragmatique. La capacité du Secrétariat d'investir dans des interventions plus stratégiques susceptibles d'entraîner de réelles transformations pour la protection et la transmission du patrimoine culturel a été encouragée.

Les répondants ont suggéré que la Convention du patrimoine mondial devrait être réorientée pour permettre son inclusion dans les politiques, les cadres législatifs et les mesures de réglementation nationaux et locaux, ainsi que pour être sensible/adaptative aux différents environnements culturels. Les systèmes de reconnaissance internationale sont des outils très utiles pour sensibiliser à l'importance de la préservation et de la transmission du patrimoine. Ils sont essentiels pour la visibilité de l'UNESCO et génèrent des bénéfices importants pour les États parties. Toutefois, ils entraînent également une politisation des organes directeurs, affectent la crédibilité scientifique des conventions et, en fin de compte, peuvent nuire à la réputation de l'UNESCO. Le Centre du patrimoine mondial pourrait réorienter son attention davantage vers la bonne gestion des sites existants et moins vers les nouvelles inscriptions, par exemple en n'envisageant de nouvelles inscriptions que tous les deux ans. En outre, la restriction des nouvelles propositions d'inscription pourrait contribuer à accroître la crédibilité de la liste.

Une réorientation a été suggérée pour la Convention de 1970 sur le trafic illicite des biens culturels, ainsi que le retour et la restitution des biens culturels. L'UNESCO devrait encore accroître ses efforts, notamment en augmentant son soutien financier, en fournissant des conseils et en élaborant des outils pour les États membres, afin de faciliter le retour et la restitution des biens culturels, et les mesures de restitution devraient être renforcées. Les répondants ont également soutenu la réorientation des programmes sur les biens culturels dans les conflits armés (Convention de 1954 et ses deux protocoles), et sur les politiques culturelles et le développement durable, avec un soutien accru au travail politique et stratégique et à la coordination concernant la protection des biens dans les conflits plutôt qu'à l'exécution sur le terrain. L'UNESCO pourrait chercher à simplifier le cadre de la protection pour le rendre plus compréhensible. L'abandon du programme de retour des biens culturels a également été suggérée au motif qu'il s'agit d'un domaine de négociations bilatérales entre les États concernés et qu'il ne présente pas d'intérêt pour tous les États membres de l'UNESCO.

Il a été noté que les décisions concernant la réorientation et l'abandon devraient être fondées sur les conclusions des mécanismes de suivi et d'évaluation et des audits fondés sur des éléments probants, et qu'il incombe collectivement aux États membres de mettre fin aux programmes et activités qui n'ont pas fonctionné correctement, par exemple le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC). Il a en outre été souligné que, suite à la recommandation du Commissaire aux comptes, il a été proposé que le Fonds soit clôturé (202 EX/32 Partie II) lors de la 202^e session du Conseil exécutif. Concernant le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), il a été suggéré que son renforcement pourrait être basé sur une exigence obligatoire de soutien par les États parties à la Convention de 2005.

Les répondants ont suggéré que le Réseau des villes créatives soit réorienté afin de s'aligner sur les grandes priorités de l'UNESCO, et que son attractivité et sa notoriété soient davantage développées afin de tirer parti des caractéristiques uniques de laboratoire qu'il offre pour promouvoir le développement urbain durable en expérimentant des solutions innovantes au niveau local. La priorité accordée à l'économie créative avec la définition d'indicateurs culturels communs pour mesurer les progrès du secteur culturel a été demandée. Une réorientation de la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles a été suggérée afin de mettre davantage de ressources à la disposition des États membres.

Sur la base des informations contenues dans le Rapport stratégique sur les résultats, un certain nombre de suggestions détaillées pour la réorientation du Secteur de la culture ont été faites, notamment : renforcer les capacités institutionnelles et humaines et appuyer l'élaboration des

politiques ; accroître les investissements dans la capacité opérationnelle de l'UNESCO de répondre aux situations d'urgence, d'atténuer les menaces et les dommages au patrimoine culturel et naturel dans le monde entier et de rester un acteur crédible dans ce domaine ; coopérer plus étroitement avec les ONG spécialisées existantes et agir en faveur de leur financement ; éviter d'attirer le financement des États parties pour des postes qui reproduisent le travail des ONG de soutien ; éviter les chevauchements et créer des synergies entre les six conventions, en notant également l'importance de messages clés et de définitions normalisés et clairs pour influencer les principaux partenaires extérieurs.

Communication et information

Les répondants ont estimé que la liberté d'expression et la sécurité des journalistes devraient mettre davantage l'accent sur la liberté d'expression en ligne, notamment dans le contexte de la lutte contre les discours haineux et la désinformation, ainsi que pour tirer parti des possibilités et des défis que présentent les technologies émergentes pour la liberté d'expression et les droits connexes. Il a été suggéré que l'UNESCO continue à étudier les impacts de la technologie sur la façon dont les gens communiquent, s'expriment et accèdent à l'information, étant donné que les technologies et les plates-formes multiplient les possibilités d'expression et d'accès à l'information. L'UNESCO doit redoubler d'efforts pour promouvoir la diversité des médias, ce qui serait bénéfique pour la liberté d'expression. Le soutien au développement des médias et du journalisme de qualité doit être intensifié, notamment en ce qui concerne les défis mondiaux tels que le changement climatique. Il a également été suggéré que l'UNESCO pourrait contribuer à un programme intersectoriel intitulé « science de l'information » avec la collaboration des autres secteurs tels que celui des sciences exactes naturelles et celui de la culture, afin de soutenir l'étude et le développement des nouvelles technologies.

Il a été suggéré que le Programme Mémoire du monde reste centré sur la conservation du patrimoine documentaire. Le travail principal de l'UNESCO devrait porter sur le renforcement des capacités, en particulier dans les pays du Sud avec un accent particulier sur l'Afrique (tout en reconnaissant qu'il existe également des écarts entre pays du Nord qui pourraient être comblés). Les problèmes actuels causés par la mise en œuvre du Registre du programme devraient être résolus et l'accent devrait être mis sur l'élaboration et la diffusion de recommandations liées au patrimoine documentaire.

En ce qui concerne la réorientation du Programme Information pour tous (IFAP), il a été suggéré de développer des synergies avec d'autres conventions et programmes. Il est nécessaire de renforcer le lien entre la priorité du PIPT et les grands programmes du Secteur CI tels que la liberté de la presse, l'éducation aux médias et à l'information, et la sécurité des journalistes. En outre, le plan stratégique du PIPT doit être examiné avec soin, afin de s'assurer qu'il peut facilement répondre aux nouveaux défis mondiaux et jouer un rôle efficace en tant que plate-forme pour les discussions politiques internationales qui contribuent à la réalisation de l'ODD 16. Il a également été suggéré de mettre fin au PIPT et de réorienter ses domaines de programme très pertinents, comme la promotion de l'accès universel à l'information.

Les répondants ont également suggéré que l'UNESCO détermine comment elle contribuera à la mise en œuvre de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) ; qu'elle mette davantage l'accent sur l'éducation aux médias et à l'information ainsi que sur les futures modalités d'exécution du programme à la suite de son évaluation ; qu'elle renforce la coopération intersectorielle avec les secteurs de l'éducation et des sciences sociales et humaines, par exemple par des initiatives visant à doter les jeunes de compétences numériques ; et qu'elle réduise les doubles emplois entre le travail du Secteur de la communication et de l'information et celui du Conseil des droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies

II.3 Renforcer les activités interdisciplinaires et intersectorielles

Question B6. Selon vous, à quels domaines programmatiques doit-on appliquer en priorité une approche transversale/intersectorielle dans le prochain Programme et budget ? Veuillez formuler au maximum trois suggestions.

103 répondants

Les répondants ont vivement recommandé que tous les grands programmes, y compris la COI, ainsi que les deux priorités globales que sont l'Égalité des genres et l'Afrique, et le groupe cible prioritaire que constitue la jeunesse, soient traités de manière plus transversale/intersectorielle. Ils ont également souligné que pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030, les approches transversales et interdisciplinaires de l'UNESCO devraient être appliquées de manière globale, à la fois entre les secteurs et les grands programmes et au sein des grands programmes, afin d'éviter les doubles emplois et l'utilisation inefficace des fonds. Il a également été suggéré que les approches intersectorielles et interdisciplinaires étaient primordiales pour que l'Organisation puisse remplir ses fonctions de laboratoire d'idées et de catalyseur de la coopération internationale.

Rappelant le rôle essentiel de l'éducation pour la réalisation de tous les ODD, plusieurs répondants ont indiqué que l'éducation devrait être un domaine programmatique transversal/intersectoriel. Les domaines de l'éducation suivants ont été indiqués comme nécessitant des approches transversales : le rôle de chef de file de l'Organisation dans la coordination de l'ODD 4 – Education 2030 ; une éducation inclusive équitable et de qualité ; les TIC dans l'éducation ; les ressources éducatives libres ; l'éducation tout au long de la vie ; la technologie et l'intelligence artificielle dans l'éducation ; l'éducation environnementale ; l'éducation en vue du développement durable ; les programmes éducatifs culturels ; les programmes éducatifs à caractère humanitaire ; l'éducation artistique ; l'EFTP ; la formation des enseignants ; l'éducation pour la santé et le bien-être ; l'éducation des filles dans les STIM ; l'éducation à la citoyenneté mondiale ; l'éducation et la formation des communautés dans les situations d'après-conflit et d'après-catastrophe ; l'éducation et la sensibilisation à la réduction de la pauvreté.

Les répondants ont demandé à l'UNESCO de renforcer les liens entre l'éducation et tous les autres grands programmes, par exemple entre : (1) l'éducation et la culture en promouvant l'éducation dans la culture et grâce à celle-ci ; la promotion du patrimoine culturel immatériel, du plaidoyer et du dialogue interconfessionnel dans les matériels pédagogiques ; le programme de dialogue interculturel de SHS a été cité dans ce contexte comme fournissant une approche transversale qui est au cœur du mandat de l'UNESCO en matière de construction de la paix, d'humanisme et de normalisation ; (2) l'éducation et la communication et l'information, en particulier pour les compétences numériques, l'accès à l'éducation et au savoir, les ressources éducatives libres ; l'éducation aux médias et à l'information (MIL) ; les matériels pédagogiques ; (3) l'éducation et la COI pour améliorer la connaissance des questions émergentes en matière d'océanologie ; et (4) l'éducation et les sciences pour l'enseignement des STIM. Il a également été suggéré que pour renforcer le travail interdisciplinaire et intersectoriel, l'UNESCO devrait clarifier le rôle et le potentiel des villes et des sites désignés par l'UNESCO (par exemple, les sites du patrimoine mondial, les géoparcs mondiaux, les réserves de biosphère, les villes créatives et les villes apprenantes) dans l'éducation.

Les répondants ont indiqué que des approches transversales devraient être appliquées dans la mise en œuvre du programme de sciences exactes naturelles. Dans ce contexte, il a été fait spécifiquement référence, entre autres, aux politiques et à la gouvernance en matière de STI, à l'interface science-politique, à l'égalité des genres dans les sciences, à la biodiversité, aux programmes MAB et PHI qui devraient être mis en œuvre par des approches transversales et intersectorielles. Il a été suggéré, par exemple, que les secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines travaillent ensemble dans le cadre du programme MAB et que le changement climatique et la biodiversité soient abordés dans une perspective interdisciplinaire.

Plusieurs répondants ont suggéré que la coopération intersectorielle serait très bénéfique pour le travail de la COI, par exemple en utilisant l'expérience du Secteur de la culture pour soutenir les connaissances traditionnelles en faveur d'écosystèmes océaniques sains et de services écosystémiques durables, et en mettant les valeurs des réseaux du patrimoine de l'UNESCO au service de la Décennie.

De nombreux répondants ont souligné la nécessité d'une plus grande synergie entre le Secteur de la culture et tous les autres secteurs de l'Organisation, par exemple la culture et l'information et la communication, en renforçant les environnements numériques par rapport aux conventions de 2003 et 2005 (améliorer l'accès à la culture par des moyens numériques ; promouvoir la mise en place et le développement de marchés de la création dans le secteur numérique ; contribuer à assurer une rémunération équitable des artistes dans l'environnement numérique ; reconnaître le rôle de la culture dans l'élaboration de normes éthiques pour l'intelligence artificielle). Il a été suggéré de renforcer les liens interdisciplinaires entre les conventions sur la culture et d'adopter une approche plus large de la culture en tant qu'élément central de la réalisation du développement durable.

Les domaines suivants ont été proposés comme nécessitant des approches transversales : éthique et éthique de l'intelligence artificielle ; droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et les droits des enseignants, des scientifiques, des journalistes et des artistes ; résilience accrue face au changement climatique ; atténuation des effets du changement climatique et adaptation à ce phénomène ; technologie et intelligence artificielle ; transformation numérique ; culture de la paix ; dialogue interculturel ; conventions de l'UNESCO et autres instruments normatifs ; prévention de l'extrémisme violent ; science ouverte ; réduction des risques de catastrophe ; collecte et analyse de données. Il a été considéré que les droits de l'homme devraient devenir une priorité transversale, et être reflétés et articulés par rapport à tous les objectifs stratégiques primordiaux de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Question B7. Selon vous, comment l'UNESCO pourrait-elle faciliter au mieux les approches interdisciplinaires en termes de programmation et d'exécution, le cas échéant, dans le prochain Programme et budget ?

126 répondants

	Oui	Non	Sans opinion
Formuler des résultats escomptés transversaux	89 %	2 %	9 %
Créer des mécanismes de financement commun entre secteurs	76 %	10 %	14 %
Mettre en place des équipes spéciales intersectorielles agiles	77 %	11 %	12 %

La grande majorité des répondants (89 %) ont indiqué que la formulation de résultats escomptés transversaux faciliterait la programmation et la mise en œuvre du prochain Programme et budget. La création de mécanismes de financement commun entre secteurs et la mise en place d'équipes intersectorielles agiles ont également été considérées comme des mécanismes de facilitation importants par plus de 76 % des États membres. Il a été suggéré que les trois approches proposées se renforcent mutuellement et devraient aller de pair.

Si plusieurs répondants ont souligné que « l'interdisciplinarité n'est pas facultative », qu'elle ne devrait pas être un ajout obligatoire lorsque « tout le reste » est fait et que le travail intersectoriel devrait être appliqué à tous les secteurs et équipes, d'autres répondants ont indiqué qu'il ne devrait y avoir que quelques cas où la transversalité et l'intersectorialité sont absolument essentielles et que chaque secteur doit conserver son expertise et ses spécificités pour enrichir le travail commun et atteindre les objectifs assignés.

Certains répondants ont indiqué que le partage de l'appropriation et l'introduction de codes budgétaires communs pourraient faciliter le travail intersectoriel et multidisciplinaire ; tandis que d'autres répondants ont suggéré qu'au contraire, le développement de synergies n'implique pas nécessairement la création de mécanismes financiers communs entre les secteurs et que la mise en commun des financements entre les secteurs peut mettre en danger les actions de base telles qu'adoptées par la Conférence générale, en favorisant les priorités des donateurs.

Plusieurs répondants ont indiqué qu'il était de la prérogative de la Directrice générale de décider comment le Secrétariat organise son travail et quels mécanismes seraient les plus appropriés pour faciliter les approches intersectorielles.

D'autres mécanismes ont été proposés pour faciliter les approches interdisciplinaires :

- la création d'équipes intersectorielles agiles ad hoc plutôt que permanentes, sur la base de tâches et d'exigences spécifiques ;
- former le personnel aux approches transversales, au lieu de créer des équipes transversales ;
- élaborer des orientations pratiques sur la manière dont les différents secteurs peuvent travailler ensemble pour une efficacité et un impact communs, ainsi que sur la manière d'aborder les compromis ;
- développer la coopération en tant que culture et valeur de l'Organisation, y compris avec tous ses acteurs/contributeurs ;
- développer des programmes à portée limitée ;
- favoriser une plus grande sélectivité et une meilleure hiérarchisation des programmes de travail dans l'ensemble de l'Organisation et permettre aux différentes disciplines de converger vers des objectifs désignés ;
- garantir l'efficacité et réduire la duplication des fonctions ;
- veiller à ce que les résultats escomptés ne soient pas détenus par un seul grand programme ;
- développer la capacité et les techniques de collecte de fonds de l'UNESCO, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- tirer les leçons des meilleures pratiques d'autres organisations internationales et coopérer avec elles ;
- développer l'interdisciplinarité des programmes/projets dans la phase de conception.

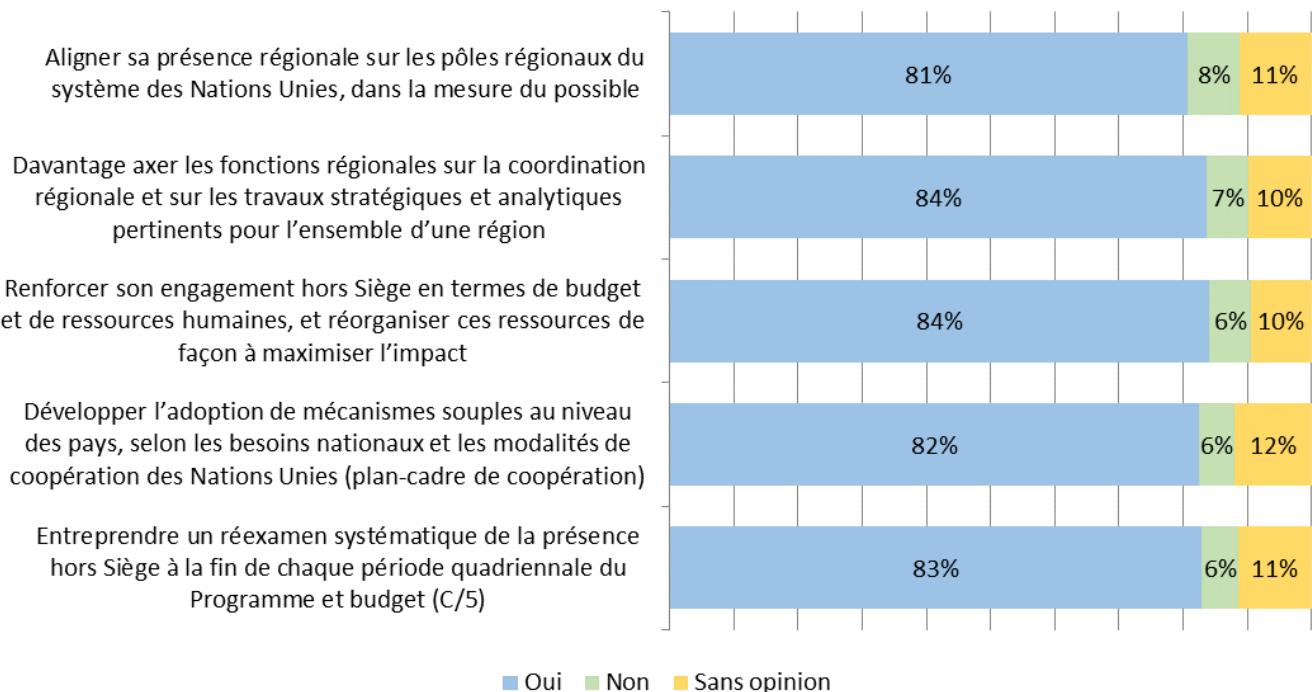
Les domaines d'action suivants ont été suggérés comme nécessitant des approches interdisciplinaires : le rôle et le financement de l'UNESCO pour les interventions d'urgence, en particulier en ce qui concerne la culture et le patrimoine culturel ; la stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme dans le cadre d'approches de suivi systématiques, cohérentes et transversales, et en coopération étroite/stratégique avec les Nations Unies, en particulier le UNHCR ; une stratégie de l'UNESCO qui définit la manière dont l'ODD 4 – Éducation 2030 contribue à la réalisation d'autres ODD, y compris la manière dont les composantes de l'éducation aux droits de l'homme de l'ODD 4.7 peuvent favoriser une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fondée sur les droits de l'homme.

III. LA PRÉSENCE DE L'UNESCO DANS LE MONDE

Dispositif hors Siège

Question B8. Dans le cadre de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement, quels changements l'UNESCO pourrait-elle opérer, selon vous, afin d'optimiser ses activités aux niveaux régional, sous-régional et national ?

126 répondants



Afin d'optimiser ses opérations, 84 % des répondants ont estimé que l'UNESCO devait mieux se concentrer sur la coordination régionale et sur le travail analytique et politique intéressant la région, ainsi que sur le renforcement de son engagement sur le terrain en termes de budget et de ressources humaines et réorganiser ces ressources pour assurer un plus grand impact. 83 % des répondants ont estimé qu'un examen systématique de la présence sur le terrain à la fin de chaque période quadriennale du Programme et budget (C/5) permettrait d'optimiser le fonctionnement du réseau hors Siège. Quatre-vingt-deux pour cent ont estimé que le développement de la pratique des arrangements flexibles au niveau des pays, en alignement avec les besoins des pays et les modalités de coopération des Nations Unies (UNSDCF) optimiseraient les ressources ; tandis que 81 % ont estimé que l'alignement de la présence régionale de l'UNESCO, dans la mesure du possible, sur les centres régionaux du système des Nations Unies fonctionnerait.

Dans leurs commentaires, plusieurs répondants ont fait remarquer que la valeur ajoutée des bureaux hors Siège de l'UNESCO résidait dans leur présence sur le terrain, ainsi que dans leurs contacts directs avec les commissions nationales et d'autres partenaires aux niveaux national et régional pour mettre en œuvre le Programme 2030 et ne laisser personne de côté. Les expériences générées par la pandémie de COVID-19 ont démontré le rôle essentiel des bureaux dans la collecte d'informations sur les priorités nationales et la réponse aux demandes de chaque pays dans les domaines de compétence de l'UNESCO. L'importance de disposer de capacités suffisantes pour recueillir des données factuelles auprès des bénéficiaires sur l'impact de l'UNESCO et l'autorité et l'expertise de l'Organisation pour influencer la prise de décisions a été notée, et il a été plaidé pour que l'impact de ce travail soit mieux articulé dans les rapports et la communication de l'UNESCO. Dans cet ordre d'idées, les répondants ont demandé le renforcement des ressources humaines et

du budget des bureaux hors Siège et l'achèvement du processus de réforme, avec des suggestions pour accroître l'efficacité et mieux utiliser le réseau hors Siège existant, d'une part, et pour passer à un système de bureaux régionaux multisectoriels (BRM), d'autre part.

Il a également été suggéré qu'une refonte et une optimisation des bureaux hors Siège selon les cinq fonctions principales de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national, avec des fonctions clairement définies et différencierées pour les bureaux régionaux, multipays et nationaux, pourrait optimiser les opérations. Il a été proposé de renforcer les bureaux régionaux afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, ainsi que la coordination et la promotion de la coopération régionale. Les bureaux multipays et nationaux se concentreraient sur les fonctions de développement des capacités et de mise en œuvre des projets, et fourniraient des conseils pour la coordination des politiques. Les répondants ont également suggéré que davantage d'efforts soient entrepris pour accroître la coordination et le partage des ressources entre le Siège et les bureaux hors Siège, et pour établir des synergies avec le système des Nations Unies et les organisations internationales concernées afin d'optimiser l'allocation des ressources et de développer l'environnement politique. Il a également été suggéré que les fonctions des bureaux hors Siège soient renforcées de manière à maximiser leur rendement.

Plusieurs répondants ont estimé que le développement du dispositif hors Siège devait être considéré dans le contexte plus large de la réforme du système de développement des Nations Unies. Il pourrait en résulter des synergies tangibles (en termes de coûts et d'activités), car la réforme vise à renforcer la coopération entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur permettre de mieux aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, et pourrait, dans certains cas, entraîner une réduction de la présence de l'UNESCO sur le terrain. La rationalisation de la présence de l'UNESCO sur le terrain, orientée autant que possible vers les centres régionaux du système des Nations Unies, avec des dispositions souples au niveau des pays en fonction des besoins réels, a également été suggérée. Si certains répondants ont estimé que la présence de l'UNESCO sur le terrain au niveau des pays devrait être revue et être conforme au cycle du UNSCDF (quatre ans), il a également été suggéré que cela n'était pas nécessaire mais qu'il serait plus utile d'entreprendre un suivi régulier et étroit de la mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2018 à ce sujet. Il a également été suggéré que l'UNESCO réaligne son empreinte nationale et régionale sur les attentes et les exigences des États membres dans le cadre de la réforme en cours de l'ONU.

Sur la question de l'établissement de critères pour la localisation des bureaux hors Siège, il a été noté que le réseau hors Siège de l'UNESCO doit être homogène et rationnel en termes de présence ; qu'il doit être allégé et efficace, structuré selon une approche fondée sur les faits prenant en considération les priorités de l'Organisation et la transformation stratégique globale actuellement en cours. Compte tenu des ressources limitées, la priorité devrait être accordée aux bureaux hors Siège dans les pays en développement, avec une réduction des bureaux dans les pays à revenu intermédiaire. Il a également été suggéré que le regroupement des bureaux est plus judicieux au niveau sous-régional. Il faut s'aligner sur une structure de terrain unique de l'UNESCO, avec un ensemble minimum de caractéristiques et d'architecture communes. Une option est celle d'une présence flexible au niveau national, engagée dans le développement, la mise en œuvre, l'engagement et le soutien de projets et de programmes dans le cadre du PNUAD, et complétée par des bureaux multipays, qui sont des bureaux officiels de l'UNESCO avec un directeur/représentant de l'UNESCO, et avec des capacités suffisantes dans tous les domaines du mandat de l'UNESCO. La décision relative à l'emplacement des bureaux hors Siège ne doit pas être compromise par des considérations politiques. Il a également été suggéré que l'UNESCO mette en œuvre une politique de mobilité qui soit équitable, transparente et qui valorise la performance.

Les répondants ont suggéré qu'un examen systématique et continu était nécessaire pour contrôler l'efficacité des opérations des bureaux hors Siège et refléter les tendances mondiales. Il a été estimé qu'il fallait également se pencher sur les principes directeurs et prendre des mesures progressives pour améliorer la viabilité du réseau hors Siège, notamment en donnant suite et en s'appuyant sur les principes de la réforme globale du réseau hors Siège approuvée par la 36^e session de la

Conférence générale et les décisions du Conseil exécutif, par exemple la décision 204 EX/5.II.A, qui prie la Directrice générales de lui présenter tous les deux ans une analyse approfondie de la performance du dispositif hors Siège s'appuyant sur toutes les sources d'information disponibles). Plusieurs répondants ont fait observer que le système de « fiche d'évaluation équilibrée » introduit à la 204^e session du Conseil exécutif devrait continuer à être appliqué, adapté et amélioré pour suivre et évaluer les performances (et le rapport coût-efficacité) de toutes les unités hors Siège. Il a été demandé que les ajustements proposés ne prennent pas un temps de préparation important et soient mis en œuvre presque immédiatement ou à court terme (un an).

Il a été recommandé de recréer une entité forte pour coordonner le réseau des bureaux hors Siège, ainsi que des lignes hiérarchiques claires, avec des rapports séparés pour les bureaux hors Siège africains par le biais du département Afrique. De meilleurs liens entre les bureaux hors Siège et le Conseil exécutif devraient être établis, et il a été considéré que les programmes régionaux devraient être présentés au Conseil exécutif et à la Conférence générale pour approbation. Les répondants ont fait remarquer que le travail de l'UNESCO dans la région du Pacifique doit être renforcé ; il devrait y avoir un traitement égal pour tous les bureaux multipays multisectoriels, et la coopération régionale doit prendre en considération les particularités des pays desservis même lorsqu'il n'y a pas de bureau de l'UNESCO. Des appels ont été lancés en faveur d'une meilleure communication entre les bureaux hors Siège afin d'éviter la duplication et la multiplicité des canaux ; du renforcement des relations et des communications avec les commissions nationales, en particulier au niveau des bureaux hors Siège ; et du renforcement de la sensibilisation du grand public.

IV. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

IV.1 Les réseaux de l'UNESCO

Question B9. Selon vous, quelle est pour l'UNESCO la meilleure manière de mettre à profit la coopération avec ses partenaires et les membres de sa « famille » afin de renforcer les synergies et d'accroître l'efficacité et l'impact de son action ? Veuillez formuler au maximum trois suggestions.

107 répondants

Il a été noté qu'au sein de la « famille UNESCO », une approche plus claire des différents types de partenaires pourrait être utile pour améliorer la visibilité de leurs activités avec l'UNESCO et éviter une confusion potentielle dans leurs missions et leurs rôles.

Avec les commissions nationales, il a été suggéré que l'UNESCO pourrait accroître les synergies, l'efficacité et l'impact en entreprenant des actions pour :

- (a) renforcer les partenariats, les communications et le partage d'informations. Les actions suggérées comprennent la création d'un réseau de partenariats stratégiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO et qui permettent aux membres de la famille de l'UNESCO d'entrer en contact avec les secteurs concernés ; la promotion des partenariats et l'échange de bonnes pratiques, comme un « magazine/rapport de la famille de l'UNESCO », distribué/exposé lors d'événements en marge de la Conférence générale, et qui peut servir de plate-forme d'échange entre les membres de la famille de l'UNESCO et les motiver à bien travailler et à partager leurs projets/activités ; le partage avec les commissions nationales des documents de l'UNESCO envoyés aux chaires, au réSEAU, aux clubs et aux autres partenaires ; améliorer les mécanismes de communication, y compris l'organisation d'initiatives annuelles telles que des réunions, des conférences, des groupes de discussion, des webinaires, et engager un dialogue systématique et transparent sur les résultats obtenus, notamment ceux liés aux priorités globales de l'Afrique et de l'égalité des genres ; promouvoir une plus grande flexibilité et une communication plus fluide et donner un retour d'information régulier aux partenaires de l'UNESCO par le biais de plates-formes numériques en ligne et présenter des plans à

moyen terme ; renforcer le dialogue structuré sur le financement aux niveaux national, régional et mondial afin qu'il puisse constituer un élément important du partenariat et des stratégies de mobilisation des ressources ; et veiller à ce que les responsables des bureaux hors Siège disposent des contrôles internes, des capacités et des systèmes appropriés pour contrôler la fiabilité et les performances des partenaires d'exécution ;

- (b) renforcer les capacités et les modalités de coopération entre les commissions nationales et le Secrétariat. Les actions suggérées comprennent le renforcement des capacités des commissions nationales pour la mise en œuvre au niveau national et pour agir en tant qu'envoyé du Secrétariat de l'UNESCO lors de la coordination des activités avec la désignation nationale/régionale de l'UNESCO et l'élimination de la concurrence futile entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales sur le mandat et la visibilité ; faciliter la formation du personnel du Secrétariat et des délégations permanentes sur le rôle et l'avantage comparatif des commissions nationales ; consulter et utiliser les commissions nationales pour la mise en œuvre du travail de l'UNESCO au niveau national ; plaider pour l'implication des commissions nationales dans toutes les interactions de haut niveau avec les ministres et les responsables gouvernementaux ; maximiser la participation des commissions nationales dans la planification et la mise en œuvre du programme ; allouer des fonds spécifiquement aux bureaux régionaux pour qu'ils collaborent avec les commissions nationales ; augmenter le soutien financier du Programme de participation ; et donner au personnel de l'UNESCO les moyens de mieux conseiller sur les procédures de l'Organisation ;
- (c) renforcer la coopération bilatérale entre les commissions nationales sur la base des besoins nationaux ; et explorer des formats de coopération plus créatifs en mettant l'accent sur la coopération trilatérale, Nord-Sud et Sud-Sud. La création d'opportunités/plates-formes permettant aux membres de la famille de l'UNESCO d'identifier les problèmes et défis communs au niveau régional et de développer des projets de collaboration pour les résoudre a également été suggérée. Enfin, la réalisation d'exams périodiques a également été suggérée comme moyen d'accroître les synergies, l'efficacité et l'impact de ses actions.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales (ONG), les répondants ont estimé que l'UNESCO pourrait accroître les synergies, l'efficacité et l'impact en entreprenant des actions visant à :

- (a) promouvoir les partenariats et les communications en veillant à ce que les partenaires de la famille de l'UNESCO soient mieux alignés et contribuent aux objectifs stratégiques et aux priorités globales de l'UNESCO ; établir une plate-forme d'échange de bonnes pratiques, telle qu'un « magazine/rapport de la famille de l'UNESCO », distribué/exposé lors de manifestations en marge de la Conférence générale, et qui peut servir de plate-forme d'échange entre les membres de la famille de l'UNESCO et les motiver à bien travailler et à partager leurs projets/activités ; améliorer les mécanismes de communication, notamment par le biais du site Web de l'UNESCO ; et établir le Forum des partenaires comme un événement récurrent et une occasion de servir d'élément important du partenariat et des stratégies de mobilisation de ressources ;
- (b) renforcer le rôle et la participation des organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement, tirer parti de leur expertise et maximiser la participation des ONG à la planification et à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO, ainsi qu'à l'exécution de projets conjoints, notamment ceux liés aux ODD ; faciliter la participation de la société civile aux consultations concernant le fonctionnement de l'UNESCO, ainsi qu'aux exercices d'établissement de rapports ; donner au personnel de l'UNESCO les moyens de mieux conseiller sur les procédures de l'Organisation et veiller à ce que les responsables des bureaux hors Siège disposent des contrôles internes, des capacités et des systèmes appropriés pour contrôler la fiabilité et les performances des partenaires d'exécution.

En ce qui concerne les instituts et centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, le réSEAU et les autres programmes/réseaux de ce type opérant dans le cadre de l'Organisation ou sous son égide, les répondants ont estimé que les mesures suivantes pourraient être appliquées pour accroître les synergies, l'efficacité et l'impact de ses actions :

- ✓ Limiter la prolifération et l'acceptation du nombre toujours croissant de nouvelles désignations, réseaux, instituts et centres de l'UNESCO et mettre en place un contrôle de qualité plus strict et une acceptation plus stricte de certaines désignations avec une plus grande sélectivité régionale, par exemple pour remédier à la sous-représentation de l'Afrique. Cela pourrait faciliter un meilleur suivi et une meilleure assistance. Fournir un cadre institutionnel aux partenaires en introduisant des outils et des cadres de gestion systématisés qui aident les désignations à s'aligner sur les mandats, l'énoncé de mission et les liens avec les ODD de l'UNESCO. Améliorer la coordination des nombreux réseaux, y compris les chaires UNITWIN/UNESCO, et renforcer la gouvernance des instituts et centres de catégorie 2, par exemple en réactivant les réunions périodiques, y compris au niveau des pays
- ✓ Procéder régulièrement à des examens formatifs et sommatifs des contributions des partenaires à la totalité de la stratégie globale pour les partenariats, et renforcer le suivi et l'évaluation afin d'évaluer leur impact. Promouvoir l'apprentissage et le développement en rapprochant les instituts de catégorie 2 concernés et en identifiant les possibilités de formation et de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences et la productivité. Encourager et renforcer la coordination interne, la collaboration et le travail en réseau avec les centres, les secteurs, les bureaux nationaux et régionaux ainsi que les commissions nationales. Renforcer la communication et la coordination avec les réseaux de la famille de l'UNESCO tels que les courriers (bi-)hebdomadaires ou mensuels et mettre à disposition des communiqués de presse, du matériel et des kits de communication. Renforcer, y compris de manière transversale, la coopération inter-réseaux et la coopération entre les différents réseaux de désignations, notamment autour de questions spécifiques et transversales, par exemple un réseau « VILLE UNESCO » doté de ressources suffisantes et fédérant les réseaux actuels des villes du patrimoine mondial, des villes créatives, des villes apprenantes, des villes contre le racisme et la discrimination, etc. Motiver les partenaires exceptionnels et la « famille » par des prix reconnus.
- ✓ Créer des offres plus concrètes et plus intersectorielles et faciliter les opportunités/plates-formes pour les membres de la famille de l'UNESCO afin d'identifier les problèmes et les défis communs au niveau régional et de développer des projets de collaboration pour y faire face. Promouvoir les partenariats et l'échange de bonnes pratiques, comme un « magazine/rapport de la famille de l'UNESCO », distribué/exposé lors d'événements en marge de la Conférence générale, et qui peut servir de plate-forme d'échange entre les membres de la famille de l'UNESCO et les motiver à bien travailler et à partager leurs projets/activités. Maximiser leur participation à la planification et à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO et utiliser davantage l'expertise des centres de catégorie 2 et des chaires UNESCO dans la préparation des principaux rapports de l'UNESCO. Engager plus activement les organisations de jeunesse et le secteur privé dans toutes les sphères d'activités de l'UNESCO. Communiquer l'impact des désignations de l'UNESCO aux niveaux local, national et régional. Aider les instituts/centres de catégorie 2 qui sont traditionnellement financés par des fonds publics ainsi que d'autres désignations à collecter des fonds au niveau international pour la mise en œuvre des programmes.

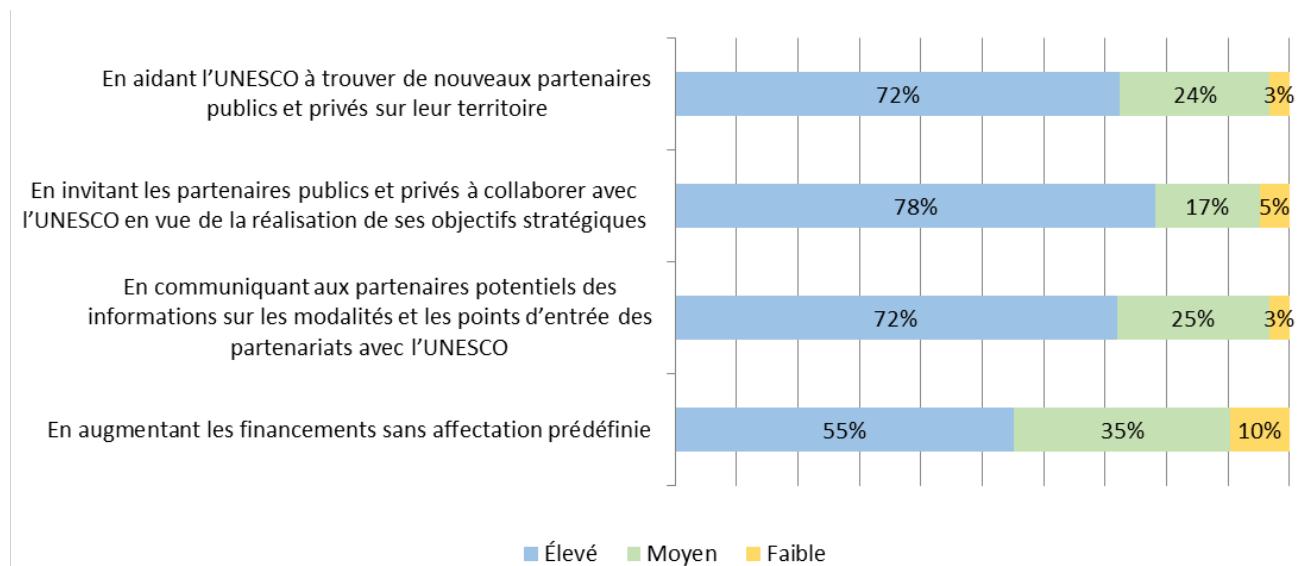
Les répondants considèrent que l'UNESCO pourrait accroître les synergies, l'efficacité et l'impact de ses actions avec d'autres organismes des Nations Unies en renforçant la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les autres parties prenantes et en élaborant des plans de travail basés sur les avantages comparatifs. Cela facilitera une plus grande harmonisation des actions et évitera les chevauchements de fonctions. L'utilisation accrue de divers types de plates-formes numériques pour s'engager, y compris les échanges de haut niveau en ligne et le partage des politiques avec les États membres et d'autres organismes des Nations Unies, pourrait contribuer à renforcer la présence politique de l'UNESCO. En outre, l'UNESCO pourrait établir des partenariats efficaces avec ceux qui exécutent des programmes au sein des Nations Unies et au-delà, par exemple le Partenariat mondial pour l'éducation, ainsi qu'avec les gouvernements nationaux. Enfin, dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO pourrait organiser un dialogue plus efficace avec d'autres acteurs tels que l'UNICEF, pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité.

Avec d'autres membres de la famille de l'UNESCO tels que le secteur privé, les répondants ont estimé que les synergies, l'efficacité et l'impact des actions de l'Organisation pourraient être accrus en établissant des partenariats public-privé à long terme, sur le modèle de la collaboration de l'UNESCO avec L'Oréal, et en investissant davantage d'efforts dans le suivi efficace de ces partenariats. L'information sur les différentes façons dont un nouveau partenaire potentiel peut collaborer avec l'UNESCO devrait être rendue aussi simple que possible, facilement accessible sur la page Web de l'UNESCO et être basée sur le principe de l'entrée unique. Il devrait y avoir des portails centralisés pour les villes ou les entreprises privées, par exemple, sur les possibilités de collaboration. Des ressources suffisantes devraient être allouées à la gestion des partenariats et à la coordination des réseaux. Une fois opérationnel, l'accent devrait être mis sur la mise en œuvre efficace des projets et des activités, car c'est le meilleur moyen de communiquer et d'obtenir la visibilité et la crédibilité qui attireront de nouveaux partenaires. La mise en œuvre de projets de haute qualité répondant aux besoins des États membres contribuera à attirer des partenaires et à obtenir des résultats efficaces et percutants. L'UNESCO devrait également organiser des consultations inclusives avec les partenaires, veiller à ce que les accords de partenariat soient transparents et mutuellement bénéfiques, partager les meilleures pratiques et créer des synergies, ainsi que des campagnes autour de mots-clés (hashtags) et des webinaires pour accroître la visibilité.

IV.2 Partenariats avec les secteurs public et privé

Question B10. Quelle est, pour les États membres, la meilleure façon d'aider l'UNESCO à mettre à profit ses partenariats à l'appui de l'exécution du programme et de la réalisation des résultats escomptés du 41 C/5 ? Veuillez répondre en utilisant l'échelle d'importance Élevé/Moyen/Faible.

127 répondants



La majorité des répondants (78 %) ont indiqué que le fait de réunir des partenaires publics et privés pour s'engager avec l'UNESCO sur ses objectifs stratégiques était très important pour tirer parti des partenariats ; deux autres mécanismes proposés, à savoir relayer l'information aux partenaires potentiels sur les modalités et les points d'entrée pour un partenariat avec l'UNESCO, et aider l'UNESCO à identifier des partenaires publics et privés appropriés sur leur territoire, ont également été considérés comme très pertinents par 72 % des États membres ; assurer un financement accru sans affectation particulière a été considéré comme très pertinent par 55 % des États membres.

Les répondants ont indiqué que les trois premières suggestions étaient fortement liées les unes aux autres, ce qui rendait très difficile l'établissement de priorités entre elles. Plusieurs ont fait remarquer que la question était mal formulée et que le rôle principal des États membres et des commissions nationales n'était pas de mobiliser des fonds pour l'UNESCO, mais que ce devrait être l'inverse, l'UNESCO aidant ses États membres à trouver des partenaires et des ressources.

De nombreux répondants ont souligné que, pour mobiliser des ressources, il est nécessaire de mettre en place des coopérations/partenariats plus ciblés, fondés sur les objectifs stratégiques de l'UNESCO, d'éviter les collectes de fonds ad hoc et de se concentrer sur des partenariats associés à des projets dont les résultats et l'impact sont clairs, les indicateurs mesurables, ainsi que les capacités de mise en œuvre et d'évaluation.

Parmi les autres modalités suggérées par les répondants pour tirer parti des partenariats, citons le renforcement du rôle des commissions nationales pour l'UNESCO en tant que partenaires privilégiés sur le terrain, l'octroi de fonds biennaux au titre du budget ordinaire pour les opérations des commissions nationales, l'amélioration de la communication et de la visibilité des activités des commissions nationales, l'accroissement de la capacité de l'UNESCO à s'adapter rapidement à de nouvelles situations, telles que les conséquences de la pandémie de COVID-19, et la combinaison des stratégies prioritaires existantes avec les nouvelles stratégies découlant des situations d'urgence ; mettre l'accent sur un financement à plus long terme, souple et sans affectation particulière lors de l'établissement de partenariats ; développer des sources de financement alternatives et établir des alliances avec le secteur privé et les banques de développement aux niveaux régional et sous-régional ; mettre à jour en permanence le portail de transparence de l'UNESCO et coordonner la collecte de fonds au niveau de l'organisation (secteurs, domaines et instituts) ; intégrer les objectifs de développement durable relevant des domaines de l'UNESCO dans les appels à subventions des États membres pour la recherche, ce qui donnerait une meilleure perception des actions de l'Organisation dans les universités. Il a également été recommandé que l'UNESCO développe des partenariats solides avec des entreprises qui respectent pleinement les ODD soutenus par l'UNESCO et avec le secteur privé (par exemple, les grandes entreprises de technologie et de médias, les fondations, l'industrie de la mode, les débouchés culturels, etc.) L'UNESCO a également été invitée à aider les États membres, en particulier les PMA, à s'adresser à des partenaires potentiels pour obtenir un soutien.

AUTRES REMARQUES

Question B11 (facultative). Avez-vous d'autres remarques concernant le futur Programme et budget pour 2022-2025 ?

63 répondants

Les répondants ont également formulé un certain nombre de remarques supplémentaires sur le futur Programme et budget. Le plus important était un appel à la gestion efficace des conséquences de la pandémie de COVID-19. De nombreux répondants estiment que les prochains C/4 et C/5 doivent tenir compte de la crise sanitaire mondiale actuelle et de ses conséquences durables sur les sociétés, en reflétant de manière adéquate cette nouvelle priorité mondiale. Le mandat et les fonctions de l'UNESCO sont considérés comme particulièrement pertinents dans ce contexte, à savoir la fonction prospective et intellectuelle de l'Organisation, comme en témoignent ses initiatives dans le domaine de la science ouverte et de l'avenir de l'éducation. Le Secrétariat a été invité à

inclure sa réponse à la pandémie dans les prochains documents stratégiques, en planifiant ses activités de manière à pouvoir réagir de manière souple et opportune à l'évolution des circonstances et aux nouveaux défis. L'UNESCO devrait diriger les efforts mondiaux visant à examiner les effets de la pandémie sur notre société ; soutenir les communautés scientifiques et la recherche ; poursuivre et intensifier ses efforts pour renforcer les capacités et la résilience des industries de la culture et de la création ; aider les États membres à concevoir et mettre en œuvre de nouvelles formes d'apprentissage à grande échelle ; effectuer les analyses économiques et financières nécessaires pour assurer la viabilité de son Programme et budget pour la période 2022-2025.

Observations générales sur le format et les aspects techniques du questionnaire

Les répondants ont positivement apprécié le format du questionnaire, y compris sa disponibilité en Word et la nouvelle fonction permettant de "sauvegarder" les données dans le formulaire d'enquête lui-même, ce qui a permis de remplir le questionnaire au fur et à mesure, ainsi que la disponibilité d'une version Word du document pour consultation interne. Il a été suggéré d'étendre ces fonctionnalités à d'autres enquêtes menées par l'UNESCO. Toutefois, l'impossibilité de visualiser toutes les questions en amont a empêché les répondants de mieux gérer et coordonner leurs réponses aux questions individuelles. Il a également été noté que le format du questionnaire était un peu plus facile à remplir que lors de l'exercice précédent, mais que la consultation large et ouverte avec les parties prenantes nationales restait limitée car le document n'est pas convivial avec l'utilisation d'un langage institutionnel trop important. D'autres suggestions ont été faites pour inclure une réflexion budgétaire dans le questionnaire C/5, et parallèlement à l'accent mis par le questionnaire sur les processus et pratiques internes, il est nécessaire de mettre davantage l'accent, par le biais de certaines questions, sur la visibilité et l'impact dans le domaine public.

B. Analyse des réponses des organisations non gouvernementales en partenariat officiel et des fondations et institutions similaires entretenant des relations officielles avec l'UNESCO

Au total, cent une (101) organisations non gouvernementales et fondations ont répondu au questionnaire.

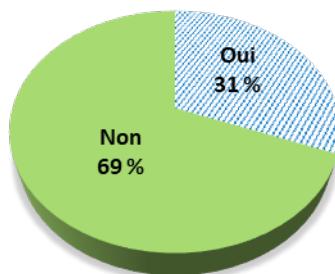
Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4)

I. MISSION ET FONCTIONS

I.1 Énoncé de mission

Question A1. Lors de l'élaboration de la future Stratégie à moyen terme qui guidera les efforts de l'UNESCO pour répondre aux nouveaux défis mondiaux, l'Organisation devrait-elle revoir son énoncé de mission et le formuler différemment ?

97 répondants



Une large majorité des organisations répondantes a convenu de garder l'énoncé de mission actuel (69 %). Parmi les répondants ayant formulé des commentaires (30), certains ont recommandé une référence explicite, dans l'énoncé du mandat, à l'inclusion, à l'équité et à la lutte contre les inégalités. D'autres ont insisté sur la notion de justice sociale, sur le respect des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination, tout en suggérant que la notion de dignité humaine figure clairement dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation. Quelques répondants ont aussi insisté sur la capacité d'adaptation de l'Organisation face à l'imprévisibilité des événements et la nécessité que l'élaboration de la Stratégie à moyen terme tienne compte du contexte mondial actuel et des changements découlant de la pandémie de COVID-19. En ce sens, ils considèrent que la notion de sécurité mériterait d'être à nouveau soulignée.

I.2 Fonctions

Question A2. Veuillez préciser dans quelle mesure, suivant une échelle Élevé/Moyen/Faible, votre organisation pourrait et souhaiterait appuyer l'UNESCO dans l'exercice de chacune des fonctions détaillées ci-après.

99 répondants

Fonction	Élevé	Moyen	Faible
Laboratoire d'idées	65 %	27 %	8 %
Centre d'échange d'informations	35 %	40 %	25 %
Organisme normatif	37 %	39 %	24 %
Catalyseur de la coopération internationale	72 %	25 %	3 %
Organisme de développement des capacités	49 %	42 %	9 %

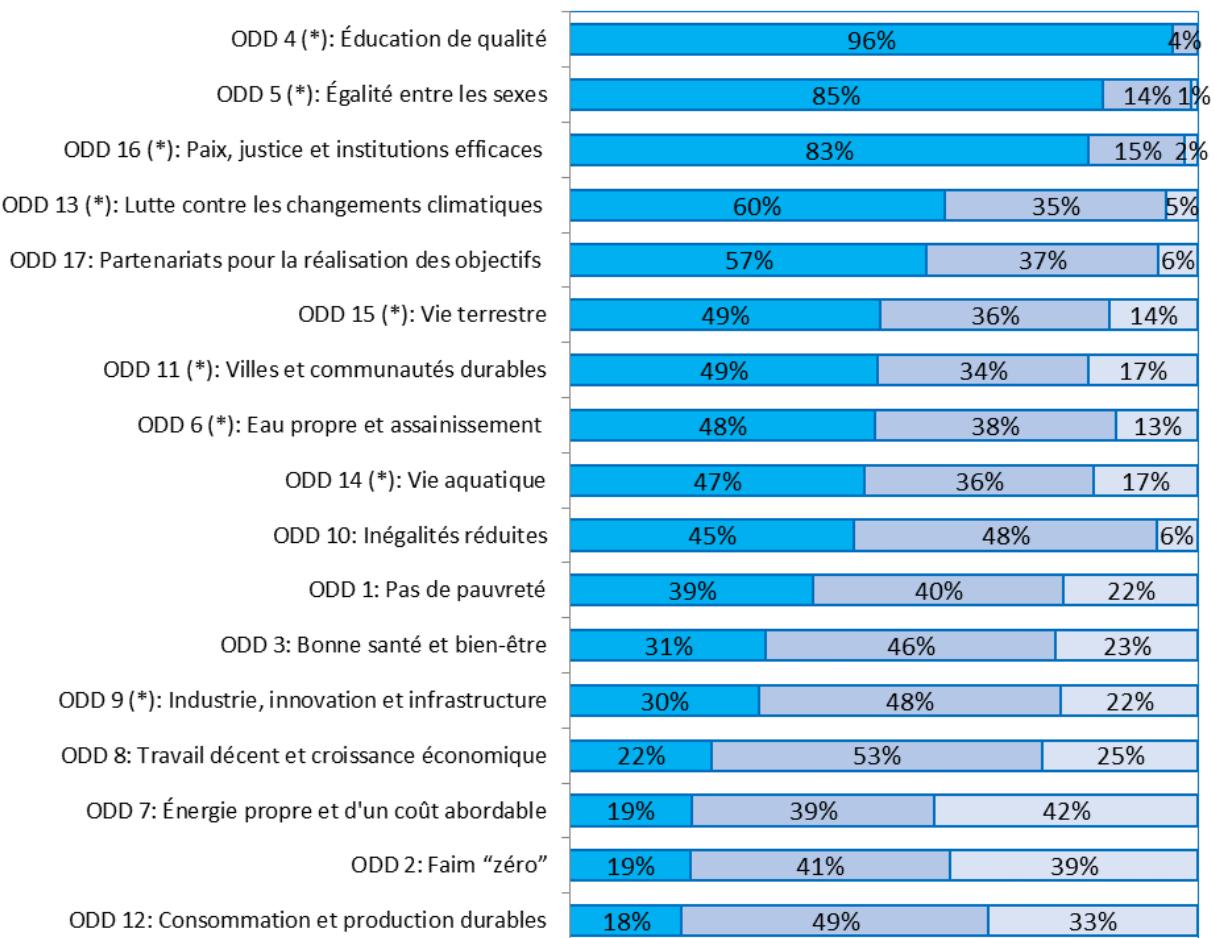
Les fonctions de « catalyseur de la coopération internationale » et de « laboratoire d'idées » sont les deux fonctions de l'Organisation auxquelles une large majorité des organisations (72 % et 65 % respectivement) considèrent pouvoir contribuer, compte tenu notamment de leurs expertises et compétences respectives, ainsi que des réseaux qu'elles mobilisent. Concernant les autres fonctions, la moitié environ des répondants (49 %) se sont dit aptes et prêts à contribuer au développement des capacités, quand un nombre plus limité semble pouvoir s'investir en matière normative (37 %) et dans la fonction de centre d'échange d'informations (35 %), ceci reflétant les degrés de spécialisation et d'expertise différents des organisations concernées.

Certaines organisations ont considéré que les forums internationaux des ONG ainsi que les réflexions de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation 2030 (CCONG/ED 2030) devraient être davantage pris en compte afin de soutenir la fonction de laboratoire d'idées de l'Organisation. Les répondants ont également estimé que d'autres consultations collectives thématiques pourraient être mises en place pour échanger sur un plus grand nombre de domaines de compétence de l'UNESCO.

II. CADRE DIRECTEUR : LE PROGRAMME 2030

Question A3. Compte tenu de ce qui précède, veuillez indiquer, suivant une échelle Élevé/Moyen/Faible, quels sont selon vous les ODD pour lesquels l'UNESCO a un rôle à jouer et une contribution stratégique à apporter, et sur lesquels l'Organisation devrait concentrer ses efforts et ses ressources pendant la période 2022-2029.

100 répondants



■ Élevé ■ Moyen ■ Faible

S'agissant des ODD pour lesquels vous avez coché la case « Élevé », veuillez également indiquer vos observations éventuelles quant au positionnement global, aux avantages comparatifs spécifiques, ainsi qu'aux défis et opportunités concernant la contribution future de l'UNESCO à ces ODD et aux cibles correspondantes.

66 répondants

Les répondants ont indiqué que l'UNESCO devrait généralement continuer de se concentrer sur les ODD déjà approuvés par la Conférence générale. Ils ont insisté sur l'ODD 4 (Éducation) et l'ODD 5 (Égalité des sexes) comme domaines dans lesquels l'Organisation jouait le rôle stratégique le plus important et apportait la contribution la plus sensible (96 % et 85 %, respectivement), suivis de l'ODD 16 (Paix et justice) (83 %). L'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) ont également été évalués comme hautement pertinents pour le travail de l'UNESCO à l'avenir, respectivement par 60 % et 57 % des organisations.

Bien que soulignant l'interdépendance et la transversalité des ODD, les répondants ont estimé que l'UNESCO devrait essentiellement et particulièrement axer ses efforts et ses ressources sur ces ODD, tout en renforçant son positionnement au sein des Nations Unies dans ces domaines où ses avantages comparatifs sont reconnus, en ayant soin d'éviter les chevauchements. L'UNESCO est à même de tirer profit de son partenariat avec les ONG et de nouer des relations avec de nouveaux partenaires de la société civile afin d'atteindre les objectifs cités.

III. DOMAINES D'ACTION TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES

Question A4. Compte tenu des grands enjeux et des opportunités identifiés par les États membres lors de la 40^e session de la Conférence générale, il a été établi une liste de possibles domaines d'action transversaux qui pourraient orienter la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et être traduits en objectifs stratégiques et programmatiques intéressant tous les secteurs dans les programmes des deux prochaines périodes quadriennales (voir également la question B4 dans la Partie B). Veuillez indiquer le niveau de pertinence pour chacun des domaines d'action transversaux ci-après en vue d'établir le futur degré d'investissement et de priorité stratégiques.

99 répondants

Domaines d'action	Élevé	Moyen	Faible
1. Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	92 %	7 %	1 %
2. Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)	58 %	38 %	4 %
3. Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	83 %	15 %	2 %
4. Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17)	68 %	28 %	4 %

Les quatre domaines d'action transversaux proposés ont été jugés hautement pertinents par la majorité des organisations répondantes, et notamment deux d'entre eux : la promotion des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie, soit le domaine 1, à 92 %, et le fait de favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques, soit le domaine 3, à 83 %.

Le domaine 4, sur la promotion des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique et la réduction de la fracture numérique, et le domaine 2, central, sur le renforcement de la durabilité environnementale et la promotion de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ont été considérés comme hautement pertinents par 68 % et 58 % des répondants, respectivement.

Plusieurs répondants ont trouvé qu'il était assez difficile de choisir ou d'établir un ordre de priorité, estimant que toutes les questions revêtaient une importance égale. Certaines organisations ont également fait part de leur sentiment que la culture était absente des domaines d'action transversaux de l'UNESCO et qu'il devrait en être plus nettement question.

IV. PRIORITÉS GLOBALES ET GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

IV.1 Priorités globales

Afrique

Question A5. Selon vous, comment la priorité Afrique pourrait-elle être encore mieux intégrée et mise en exergue dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ?

72 répondants

Les organisations répondantes ont toutes souligné l'importance de la prise en compte d'une priorité Afrique dans la nouvelle Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. Certaines organisations ont noté l'importance de l'évaluation de la priorité Afrique et de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), qui devra permettre notamment de redéfinir la priorité et d'identifier des actions claires et traçables pour l'Afrique.

De manière générale, les répondants recommandent de s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes et les expériences de terrain, et souhaitent qu'une plus grande visibilité leur soit donnée. Quelques organisations suggèrent de donner plus de moyens aux bureaux régionaux en Afrique pour travailler avec les acteurs de terrain. D'autres ont fait appel également à une coopération accrue de l'UNESCO avec les organisations régionales, dont l'Union africaine, et à un alignement continu avec son Agenda 2063.

Quarante pour cent des répondants voient l'éducation comme axe principal de l'action de l'UNESCO en Afrique, y compris l'éducation des femmes et des jeunes filles, avec un accent sur l'alphabétisation, mais aussi sur l'éducation à la paix et les formations au numérique, à l'entrepreneuriat ou dans le domaine de l'agriculture.

Près d'un tiers des organisations répondantes (28 %) considèrent la jeunesse comme principal groupe cible et partie prenante dans toute nouvelle stratégie en Afrique, compte tenu de la composition et de l'évolution démographique sur le continent. Certaines soulignent notamment la nécessité d'avoir une approche essentiellement centrée sur la jeunesse.

Enfin, quelques organisations mettent en exergue la promotion des sites et monuments du patrimoine culturel africain, la sauvegarde des traditions culturelles, ainsi qu'un soutien nécessaire aux industries créatives et culturelles africaines.

Égalité des genres

Question A6. Veuillez indiquer le niveau d'importance et de priorité que l'UNESCO devrait accorder aux ODD et cibles correspondantes ci-après dans sa Stratégie à moyen terme pour 2022-2029.

97 répondants

	Élevé	Moyen	Faible
1. Les disparités entre les genres dans l'éducation sont éliminées (ODD 4, cible 4.5)	95 %	5 %	0 %
2. Les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de violence, de harcèlement et d'oppression (ODD 5, cibles 5.1 et 5.2)	87 %	12 %	1 %
3. Les femmes sont économiquement autonomes, bénéficiant d'une sécurité de revenu, d'un travail décent et d'une protection sociale (ODD 8, cibles 8.5 et 8.8)	74 %	21 %	5 %
4. Les femmes assument des positions de leader, participent et sont représentées à égalité dans le cadre de systèmes de gouvernance inclusifs et participatifs (ODD 5, cible 5.5)	69 %	26 %	4 %
5. Les femmes ont un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (ODD 5, cible 5.6)	72 %	20 %	7 %
6. Les femmes et les jeunes filles ont accès et participent pleinement à des développements technologiques et à des technologies de pointe exempts de préjugés sexistes (ODD 5, cible 5.b)	71 %	27 %	2 %
7. Les femmes et les filles dirigent l'action pour la justice climatique (ODD 13)	41 %	41 %	17 %
8. Des statistiques ventilées par sexe sont collectées aux fins de l'élaboration de politiques et d'activité de suivi fondées sur des données factuelles (ODD 17, cible 17.8)	55 %	34 %	11 %
9. Des dispositions législatives applicables et des politiques inclusives sont mises en place pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (ODD 5, cible 5.c)	68 %	30 %	2 %

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont considérées comme hautement prioritaires dans la nouvelle Stratégie à moyen terme de l'UNESCO par la totalité des organisations répondantes.

Les répondants sont ainsi quasi unanimes (95 %) à souhaiter que l'UNESCO accorde un niveau d'importance et de priorité élevé pour l'élimination des disparités entre les genres dans l'éducation (ODD 4, cible 4.5). Presque une majorité de répondants ayant fait une observation supplémentaire (16 sur 34) considèrent par ailleurs l'éducation comme levier principal contre l'inégalité des genres.

Une très grande majorité (87 %) des répondants recommande d'accorder la priorité dans la Stratégie aux cibles 5.1 et 5.2 (une vie dépourvue de violence, de harcèlement et d'oppression pour les femmes et les filles), une préoccupation que l'on retrouve dans les commentaires.

Une priorité « Élevé » est également accordée par la grande majorité des répondants (69-74 %) aux autres cibles de l'ODD 5 (5.5, 5.6, 5.b) et celles de l'ODD 8 (8.5 et 8.8), notamment en ce qui concerne l'égalité de participation et d'accès aux systèmes de gouvernance, à la santé, aux développements technologiques, au travail et à la protection sociale.

Une forte majorité d'organisations (68 % des répondants) estime également que la mise en place de dispositions législatives applicables et de politiques inclusives (ODD 5, cible 5.c) devrait guider la

Stratégie de l'Organisation. Dans les observations formulées par les répondants, plusieurs soulignent le caractère impératif de telles dispositions et politiques, et leur lien intrinsèque avec les autres cibles.

Il est à constater que la collecte de statistiques ventilées par sexe aux fins de l'élaboration de politiques et d'activité de suivi (ODD 17, cible 17.8) recueille le soutien élevé d'une majorité de répondants (55 %). Dans les observations, certaines organisations ont souligné le rôle clé de l'UNESCO à cet égard et ont appelé les gouvernements à s'engager à collecter et publier des statistiques ventilées par sexe, avec une insistance sur des données complètes et inclusives.

IV.2 Groupes cibles prioritaires

Jeunes

Question A7. Selon vous, et compte tenu de l'expérience passée, quel serait le meilleur moyen pour l'UNESCO de faire en sorte que la participation des jeunes soit mieux intégrée dans la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

86 répondants

Presque un tiers des organisations répondantes (30 %) encourage la participation active et directe des jeunes au cours de la totalité du processus décisionnel de l'Organisation : de l'élaboration de la stratégie à la prise de décisions. Selon ces organisations, les instances doivent tenir compte de la vision des jeunes et de leurs aspirations. Afin d'assurer un suivi de l'effectivité de la contribution des jeunes, elles signalent que des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourraient être mis en place dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Plusieurs organisations (20 %) soutiennent le renforcement de la coopération entre l'UNESCO et ses partenaires de la société civile afin de mobiliser davantage de jeunes. Plusieurs organisations partenaires axées sur la jeunesse, dirigées par des jeunes, ou possédant une branche jeune, sont prêtes à mettre à disposition leur réseau et ainsi proposer de jeunes interlocuteurs pour sensibiliser leur génération aux programmes et actions de l'UNESCO.

Les organisations proposent par exemple d'organiser par leur biais des consultations collectives thématiques afin de connaître la position des jeunes sur un domaine précis. Certaines organisations souhaiteraient également favoriser une participation accrue de leurs jeunes membres lors des réunions des organes directeurs de l'Organisation.

Quelques organisations attirent l'attention sur une stratégie jeunesse plus inclusive afin de prendre en compte les jeunes en situation de handicap ou venant de milieux défavorisés, avec lesquels certaines organisations sont par ailleurs en contact direct.

Au regard de la nature du mandat de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, certaines organisations encouragent également la mise en place de formations adaptées aux jeunes afin de favoriser leur inclusion dans les activités de l'Organisation.

La plupart des organisations ont également mis en exergue le renforcement primordial d'une stratégie numérique adaptée aux jeunes. Il apparaît indispensable, selon elles, de s'adapter au mode de communication des jeunes, et non l'inverse. À titre d'exemple, les organisations suggèrent la multiplication des webinaires et l'usage des réseaux sociaux. Les répondants ont souligné le succès de cette méthode lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Petits États insulaires en développement (PEID)

Question A8. Quelles actions recommanderiez-vous que l'UNESCO mène pendant la période 2022-2029 afin de répondre plus efficacement aux besoins des PEID ? Veuillez formuler jusqu'à trois recommandations sur les domaines prioritaires à aborder.

56 répondants

Le domaine prioritaire le plus cité par les répondants (35 %) concerne la résilience des PEID face au changement climatique, aux désastres naturels et à la montée du niveau de la mer. Ainsi, certains répondants considèrent le lancement de programmes de renforcement des capacités en termes de réduction des risques de catastrophes (DRR) comme un moyen efficace pour atténuer la vulnérabilité des PEID.

Près d'un tiers des répondants (30 %) recommandent des actions dans le domaine de la culture, dans un triptyque :

- protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, à travers des programmes de protection de l'environnement et de préservation des savoir-faire traditionnels ;
- tourisme culturel durable, intégré dans le développement économique et favorisant la coopération culturelle entre PEID et pays voisins continentaux ;
- manifestations artistiques et culturelles, et promotion des voix des PEID, qui contribueraient au bien-être, à la visibilité et à l'économie des PEID.

Près d'un tiers des répondants (28 %) reconnaissent l'importance de l'éducation comme levier majeur de réponse aux besoins de moyen et long-terme des PEID, notamment l'éducation au développement durable (EDD). Plusieurs organisations suggèrent d'inclure l'EDD, et une sensibilisation au changement climatique, dans les curricula formels et non formels des PEID.

L'économie est une préoccupation majeure pour un quart des répondants (24 %), avec des appels à la promotion d'une économie résiliente, durable et diversifiée, axée sur l'écologie et la promotion de modes de consommation et de production durables.

Enfin, quelques organisations mettent en exergue la lutte contre la fracture numérique et la promotion de l'environnement numérique, qui contribueraient notamment à une connexion accrue avec le monde extérieur, à l'éducation à distance, ainsi qu'à la valorisation et à la sauvegarde des langues autochtones à travers le développement de contenus en ligne appropriés.

V. PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT

Question A9. Quelles innovations suggérez-vous d'introduire dans l'approche de l'UNESCO concernant les partenariats ? Veuillez formuler trois propositions au maximum.

78 répondants

Les répondants ont exprimé leur satisfaction au sujet de la stratégie globale pour les partenariats de l'UNESCO et souligné la nécessité d'un contexte fortement propice, au sein de l'Organisation, pour sa bonne mise en œuvre. Dans l'ensemble, ils ont jugé qu'il était crucial d'exploiter le vrai potentiel de ces partenariats, en termes de connaissances spécialisées, d'expertise, de technologie, de ressources financières, de ressources humaines et de présence sur le terrain, de telle sorte que les partenaires puissent contribuer à réaliser la mission, les objectifs et les priorités programmatiques de l'UNESCO.

Plusieurs organisations ont suggéré que l'UNESCO devrait encourager et faciliter activement les liens, les interactions et une communication efficace entre ses différents types de partenaire – gouvernements, organismes intergouvernementaux internationaux et régionaux, organisations de la société civile, fondations et entreprises du secteur privé.

Beaucoup ont en outre salué l'initiative de l'UNESCO tendant à collaborer avec le secteur privé. Les répondants ont appelé à la consolidation des partenariats privé-public dans des domaines précis, notamment en faisant de la technologie un moteur de l'innovation, en tirant parti de l'audience des grands médias pour accroître l'accès aux données et ressources éducatives libres à tous les niveaux, et en mobilisant des moyens financiers pour les industries culturelles et créatives et des financements en général quand les fonds publics font défaut.

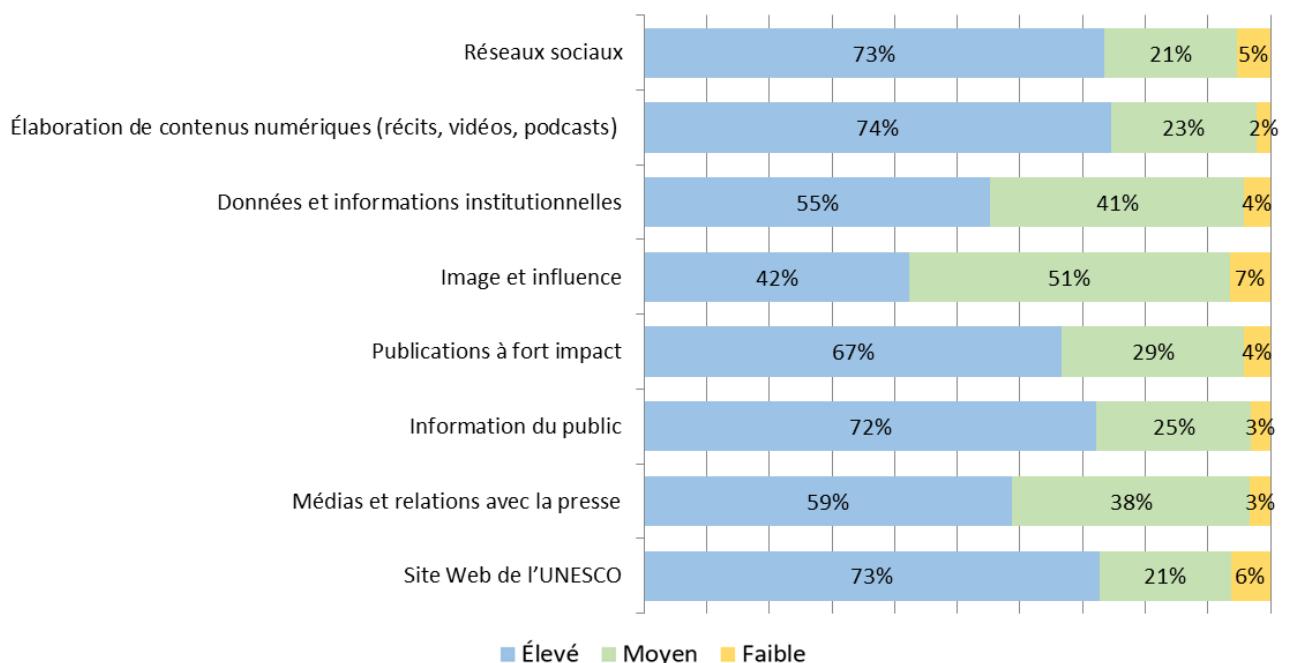
D'après les suggestions faites par les répondants, on pourrait entre autres :

- cartographier tous les partenaires de l'UNESCO, afin de mieux identifier où des synergies sont possibles. Une telle base de données mise à la disposition de tous les acteurs intéressés serait de nature à faciliter entre eux une collaboration efficace et dynamique ;
- adapter des espaces et des plates-formes permettant des échanges multilatéraux entre les partenaires de l'UNESCO. Renforcer la capacité des secteurs et des bureaux hors Siège de l'Organisation à mobiliser des ressources, bâtir de nouveaux partenariats et cultiver les partenariats existants ;
- accroître la visibilité de la contribution des ONG partenaires à l'exécution des programmes de l'UNESCO ;
- innover par l'intermédiaire de la technologie, y compris en utilisant des outils électroniques pour conférer toute la portée possible à la Stratégie de communication de l'UNESCO sur les partenariats ;
- inviter les commissions nationales pour l'UNESCO à constituer, au niveau des pays, et de façon permanente, des réseaux dynamiques et efficaces pour interagir avec les principaux partenaires de l'Organisation afin de promouvoir et de concrétiser les objectifs de l'UNESCO au niveau national ;
- encourager la mise en place de coalition thématiques, de consultations collectives ou de comités consultatifs sur les questions émergentes, qui soient propres à faciliter des partenariats intersectoriels axés sur les résultats, des initiatives de coopération intellectuelle, des mécanismes de partage du savoir et des collaborations opérationnelles entre l'UNESCO et ses différents types de partenaire ;
- favoriser des partenariats plus collaboratifs, fondés sur l'action et l'intégration mondiales, en consolidant les partenariats entre l'UNESCO et les grandes ONG internationales et au moyen de partenariats ciblés dans des domaines d'action communs ;
- mettre sur pied des équipes spéciales régionales multipartites chargées de porter la mission de l'UNESCO dans chaque région. Les présidents de ces équipes spéciales pourraient se réunir périodiquement au Siège de l'UNESCO pour faire rapport et échanger avec leurs pairs, et ainsi fournir des informations importantes pour l'exécution des programmes de l'Organisation dans leurs régions respectives.

VI. COMMUNICATION

Question A10. Dans le cadre de l'ambition plus vaste de l'UNESCO d'élaborer une nouvelle conception de sa fonction de communication, veuillez indiquer quel degré de priorité (Élevé/Moyen/Faible) devrait être accordé aux domaines ci-après en termes d'investissement pour l'avenir.

98 répondants



Comme il ressort du graphique, les répondants ont estimé en majorité que la plupart des options relevaient de domaines ayant un rang de priorité élevé dans lesquels l'UNESCO devrait investir dans le cadre d'une ambition plus large consistant à définir une vision renouvelée de sa fonction de communication.

Nombre des organisations ont fait des recommandations relatives aux options proposées, parmi lesquelles : amélioration du site Web de l'UNESCO (accessibilité, convivialité, orientation client des informations et données) ; médias sociaux et production de contenus numériques (narration puissante, faisant entendre des voix diverses) ; données et informations institutionnelles (clarté, fiabilité des sources, qualité des données, indicateurs axés sur les résultats et les seuils de référence).

Les répondants ont mentionné d'autres domaines d'investissement qui pourraient être considérés comme présentant un niveau de priorité « Élevé ». Ceux-ci couvrent un large éventail de questions. Ainsi peut-il s'agir notamment de prendre les initiatives suivantes :

- optimiser la clarté et l'accessibilité publique de la communication de l'UNESCO, y compris en simplifiant les termes employés, en tenant compte des personnes en situation de handicap et en faisant fond sur les bonnes pratiques (le patrimoine mondial est cité comme un exemple positif) ;
- capitaliser sur le potentiel des appareils mobiles pour atteindre et mobiliser un vaste pan de la population mondiale – en particulier les jeunes – à la faveur d'une approche collaborative, coopérative et interdisciplinaire de la production de contenus numériques, qui ne devrait pas s'appuyer principalement sur le langage écrit et oral (en raison des frontières géographiques) mais pourrait en revanche fonctionner en association avec de jeunes talents (graphistes, vidéographes, acteurs, chanteurs, ...) pour élaborer des messages à l'attention du public ;

- envisager d'utiliser des moyens de communication de proximité, comme des radios locales et d'autres médias dans les écoles, en vue de renforcer l'impact de l'UNESCO en matière d'éducation, de faire échec à la désinformation, de promouvoir l'éducation aux médias, de mettre en place des cadres démocratiques de gestion d'Internet, etc. ;
- faire usage du réseau des commissions nationales pour l'UNESCO afin de relayer les communications de l'Organisation au public et à la société civile et éventuellement d'y donner suite ;
- mettre au point des supports de sensibilisation que les parties prenantes locales puissent utiliser et diffuser ;
- promouvoir, par l'entremise du site Web et des outils de communication de l'UNESCO, la visibilité des ONG partenaires et leur contribution à l'exécution des programmes de l'UNESCO.

AUTRES REMARQUES

Question A11 (facultative). Avez-vous d'autres remarques concernant la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

31 répondants

Parmi les 31 organisations qui ont formulé des remarques, plusieurs se sont référées à la crise sanitaire actuelle, en soulignant que la Stratégie à moyen terme devrait tenir compte de la pandémie de COVID-19 et de ses implications futures pour l'humanité, particulièrement pour l'éducation, la santé, la culture, les modes de vie, les écosystèmes, l'environnement, etc., et du rôle particulier que l'UNESCO peut jouer. La Stratégie est dès lors amenée à intégrer imprévisibilité, réactivité et adaptabilité.

Dans ce contexte, les répondants ont considéré que l'apport de la société civile devrait être pleinement reconnu et intégré dans la Stratégie. Plusieurs organisations ont insisté sur le rôle effectif des ONG dans la réalisation des missions de l'Organisation : par leur présence sur le terrain, leur savoir-faire et leur expertise, les ONG constituent un partenaire privilégié pour accompagner l'UNESCO à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre de sa Stratégie. Dans ce contexte, certaines organisations ont exprimé le souhait que l'UNESCO facilite et clarifie les modalités de coopération et de dialogue avec les ONG.

Par les initiatives locales de soutien aux populations exposées à des ruptures scolaires, professionnelles, culturelles, sociales et alimentaires, les ONG sur le terrain sont amenées à devenir des partenaires à même de collaborer avec les États membres localement en tant qu'acteurs proches des populations et des crises vécues par ces dernières. Elles seront appelées à jouer leur rôle de veilleur d'alerte et de chercheur de solutions.

Les thèmes et orientations suivants ont également été évoqués : le besoin d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD 4 et 5 ; l'inclusion des jeunes ; le changement climatique et la lutte contre les inégalités comme priorités ; le renforcement de l'éducation artistique ; la notion et l'émergence de « tiers lieux », ou encore l'éducation à distance (dans le primaire et le secondaire).

Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)

I. METTRE L'ACCENT SUR LES PRIORITÉS GLOBALES DE L'ORGANISATION

I.1 Afrique

Question B1. Comment la collaboration entre les ONG et l'UNESCO pourrait-elle être améliorée afin d'accroître l'impact et la visibilité de l'action que l'Organisation mène en Afrique et pour l'Afrique ? Veuillez formuler au maximum trois suggestions.

73 répondants

Les organisations répondantes mettent en exergue le potentiel de la société civile dans l'accroissement de l'impact et de la visibilité de l'action de l'Organisation en Afrique et pour l'Afrique. Plus d'un cinquième (21 %) des organisations considèrent les ONG partenaires, et en particulier leurs branches régionales et nationales, comme un réseau de partenaires fiables et de relais potentiels sur le terrain des programmes menés par l'UNESCO. D'autres (15 %) insistent plutôt sur le développement de liens avec les ONG locales.

Quinze pour cent des répondants soulignent l'efficacité des partenariats thématiques ciblés dans la région. Ainsi, une organisation sur 10 souhaite impliquer les ONG spécialisées actives en Afrique dans la formulation de plans d'action, de stratégies et de programmes en Afrique aux côtés de l'UNESCO, ainsi que dans leur mise en œuvre, à un stade précoce, ce qui permettrait d'aligner les efforts et d'éviter la duplication des travaux. Environ 16 % des répondants suggèrent des appels à propositions et compétences accrus à destination des ONG, ainsi qu'une allocation spécifique pour l'Afrique dans le Programme de participation.

Presque un quart des répondants (22 %) souligne la nécessité d'augmenter la visibilité de l'expertise et des bonnes pratiques des ONG en Afrique, notamment vis-à-vis des États membres et des commissions nationales, mais aussi du Secrétariat et de ses bureaux hors Siège. Plusieurs outils possibles sont évoqués, dont des réunions conjointes, le renforcement et le partage d'une base de données de partenaires afin de constituer un réseau local d'experts, la publication sur le site Web de l'UNESCO de bonnes pratiques, des « newsletters », etc.

Treize pour cent des organisations répondantes encouragent une collaboration accrue avec les bureaux hors Siège, et 15 % des répondants exhorte à une interaction renforcée avec les commissions nationales pour l'UNESCO et un dialogue continu avec les États membres africains. Ces organisations réclament généralement plus d'ouverture et de reconnaissance de la part de ces acteurs.

Enfin, plusieurs organisations (12 %) considèrent opportune l'organisation de forums régionaux interactifs pour mesurer le progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique, ou encore de séminaires et webinaires sur des sujets spécifiques liés à l'action de l'UNESCO en Afrique.

I.2 Égalité des genres

Question B2. Selon vous, et compte tenu des décisions pertinentes adoptées par le Conseil exécutif à ce jour, quelles seraient les mesures à prendre pour accroître l'impact de l'action de l'UNESCO en faveur de la priorité globale Égalité des genres ? Veuillez répondre en utilisant l'échelle d'évaluation Élevé/Moyen/Faible.

94 répondants

	Élevé	Moyen	Faible
1. Élaborer un troisième plan d'action pour la priorité Égalité des genres (2022-2029)	61 %	28 %	11 %
2. Mener des initiatives transversales transformatrices en matière d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité	72 %	25 %	3 %
3. Concevoir et mettre en place un instrument de suivi budgétaire opérationnel	44 %	47 %	9 %
4. Renforcer l'expertise spécifique en matière d'égalité des genres hors Siège, en particulier au niveau régional	69 %	28 %	2 %

Une grande majorité de répondants (72 %) accorde une priorité élevée aux initiatives transversales et transformatrices en matière d'égalité des genres dans tous les domaines d'activités.

Une majorité (69 %) considère que l'UNESCO devrait accorder la priorité au renforcement de son expertise spécifique en matière d'égalité des genres hors Siège, en particulier au niveau régional. Tout en attirant l'attention sur le besoin de renforcer le rôle des bureaux hors Siège, certaines organisations (5) proposent de prendre également en compte l'expérience des ONG internationales et locales pertinentes et de tirer profit des partenaires stratégiques de l'Organisation (autres que les gouvernements) pour la réalisation d'actions sur le terrain.

Plus de la moitié (61 %) des répondants appelle à l'élaboration d'un troisième plan d'action pour la priorité Égalité des genres (2022-2029). Une organisation souligne néanmoins qu'une évaluation du plan précédent est nécessaire au préalable.

La proposition de concevoir et de mettre en place un instrument de suivi budgétaire opérationnel ne recueille que 44 % de suffrages « Élevé », avec 47 % des répondants considérant qu'il s'agit plutôt d'une priorité moyenne.

II. RECENTRER LES PROGRAMMES DE L'UNESCO

Question B3. Veuillez citer jusqu'à trois exemples de cas dans lesquels les actions menées par l'UNESCO (instruments normatifs, publications majeures, matériels et outils d'orientation, bonnes pratiques, etc.) ont eu un impact sur l'action et les résultats de votre organisation.

78 répondants

Les répondants ont largement fait référence à l'incidence positive de l'action de l'UNESCO dans ses fonctions de centre d'échange d'informations, d'organisme normatif, de laboratoire d'idées et de catalyseur de la coopération internationale. Ils soulignent que l'Organisation, en jouant un rôle de chef de file dans la réalisation du programme mondial sur des thèmes capitaux, en adoptant des recommandations et des conventions internationales phares et en faisant paraître des publications, des rapports et des documents d'orientation essentiels dans les domaines de compétence de l'UNESCO, a un impact fondamental sur le travail des ONG intervenant dans ces champs d'activité. De plus, les répondants indiquent que ces efforts permettent d'imprimer un élan à leurs propres initiatives de sensibilisation, qui sont utiles pour assurer la prise en compte systématique des

programmes et des priorités de l'UNESCO, y compris en les intégrant dans leur propre programme, et donnent aux ONG les moyens d'apporter une contribution décisive aux activités nationales et internationales dans ces domaines.

En outre, les organisations notent que les instruments et les publications à caractère normatif de l'UNESCO forment un socle sur lequel produire des orientations de mise en œuvre, des enquêtes de suivi de la réalisation ou même des instruments normatifs propres à tel ou tel sous-domaine. Ont notamment été cités, entre autres, les grands instruments et les publications majeures qui suivent : la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ; la Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980) ; la Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017) ; la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur (2019) ; le Rapport mondial de suivi sur l'éducation ; le rapport mondial « Re|Shaping Cultural Policies ».

Les répondants indiquent par ailleurs que leur travail a souvent pour fondement ou pour éclairage les ressources disponibles sur le site Web, dans la bibliothèque et parmi les données publiques de l'Institut de statistique de l'UNESCO, qui sont essentielles aux ONG pour leurs propres recherches, leurs publications, leurs demandes de subvention ou leurs documents de position, ainsi que pour préparer la documentation de manifestations thématiques et de séminaires touchant leurs domaines de compétence.

Ils mentionnent également le rôle central de l'UNESCO dans l'organisation ou la facilitation de manifestations, de conférences et de forums internationaux, dont certains sont jugés cruciaux pour favoriser la coopération intellectuelle, le partage de connaissances et les collaborations thématiques entre différents experts et décideurs dans le même domaine.

De plus, la coopération et l'appui fournis par l'UNESCO à la société civile – initiatives conjointes, mécanismes de financement, remises de prix thématiques et mécénat – sont considérés comme très précieux dans la mesure où ils facilitent ou renforcent l'action des ONG. Certains répondants signalent aussi l'effet positif du soutien apporté par les commissions nationales pour l'UNESCO.

Question B4. En gardant à l'esprit la nécessité de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'UNESCO apporte une véritable valeur ajoutée et possède un avantage comparatif dans le système des Nations Unies, ainsi que sur sa contribution au Programme 2030, et compte tenu des priorités de votre organisation en ce qui concerne la collaboration avec l'UNESCO, parmi les domaines programmatiques suivants, lesquels devraient se voir accorder la priorité à l'avenir (veuillez également vous référer aux domaines d'action transversaux stratégiques mis en avant dans votre réponse à la question A4) ?

Il est à noter que les réponses fournies par les organisations pourraient avoir été formulées à la lumière de leurs propres domaines de compétence et priorités. Il est donc possible que les résultats ci-dessous mettent également en exergue les tendances de l'engagement des organisations dans un domaine plutôt qu'un autre.

De manière générale, les organisations répondantes recommandent le renforcement d'une approche intersectorielle dans le document 41 C/5 afin que l'Organisation puisse répondre au mieux aux défis posés dans ses domaines de compétence.

En outre, à la lumière de la crise sanitaire récente, certaines organisations ont notamment mis en exergue le rôle crucial que doit jouer l'UNESCO dans l'accès à l'information et l'acquisition par l'éducation d'un esprit critique face aux flots d'informations.

97 répondants

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
ÉDUCATION	1. Rôle de chef de file dans la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030	85 %	15 %	0 %
	2. Politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie	75 %	22 %	3 %
	3. Enseignement et formation techniques et professionnels	60 %	36 %	3 %
	4. Alphabétisation des jeunes et des adultes	80 %	17 %	3 %
	5. Enseignement supérieur	44 %	48 %	8 %
	6. Enseignants	66 %	31 %	3 %
	7. Éducation en vue du développement durable et éducation à la citoyenneté mondiale	83 %	17 %	0 %
	8. Éducation pour la santé et le bien-être	58 %	37 %	4 %
	9. Égalité des genres dans l'éducation, y compris l'éducation des filles et des femmes	84 %	16 %	0 %
	10. Droit à l'éducation	86 %	14 %	0 %
	11. Éducation pour les groupes vulnérables et éducation dans les situations d'urgence	75 %	23 %	2 %
	12. Technologie et intelligence artificielle dans l'éducation	46 %	38 %	16 %
	13. Recherche et prospective	44 %	47 %	9 %
	14. Élaboration de programmes d'enseignement	34 %	51 %	16 %
	15. Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)	60 %	31 %	9 %
	16. Collecte et analyse de données	57 %	33 %	10 %

Les organisations ont unanimement identifié quatre axes prioritaires pour le programme Éducation. Le rôle de chef de file de l'Organisation dans la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030 est vivement soutenu (85 %). De plus, les répondants ont souligné l'importance du droit à l'éducation (86 %), des actions menées par l'Organisation quant à l'égalité des genres dans l'éducation, y compris l'éducation des filles et des femmes (84 %), ainsi qu'à l'éducation en vue du développement durable et à la citoyenneté mondiale (83 %).

Au moins les trois quarts des organisations répondantes soutiennent trois thématiques supplémentaires : l'alphabétisation des jeunes et des adultes (80 %), l'éducation des groupes vulnérables et dans les situations d'urgence (75 %), ainsi que les politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie (75 %).

Dans leurs commentaires, certaines organisations mettent en exergue la nécessité de renforcer les rapports entre l'éducation et les sciences sociales et humaines. Elles recommandent ainsi de lier les deux domaines lors de la rédaction du 41 C/5. À titre d'exemple, ont été proposés des programmes de travail liant le dialogue interculturel à l'éducation à la citoyenneté mondiale, ou encore la lutte contre les inégalités et le racisme à l'éducation.

82 répondants

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	17. Politiques et gouvernance en matière de science, technologie et innovation (STI)	47 %	40 %	13 %
	18. Interface science-politiques	40 %	42 %	18 %
	19. Science ouverte	49 %	40 %	11 %
	20. Diplomatie scientifique	36 %	48 %	16 %
	21. Égalité des genres dans le domaine des sciences	81 %	17 %	3 %
	22. Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	31 %	57 %	12 %
	23. Réserves de biosphère et écosystèmes	53 %	35 %	13 %
	24. Biodiversité	59 %	30 %	11 %
	25. Surveillance et atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets	68 %	29 %	4 %
	26. Systèmes de savoirs autochtones et locaux	63 %	32 %	5 %
	27. Sécurité de l'eau	64 %	29 %	6 %
	28. Sciences de la Terre	29 %	61 %	10 %
	29. Réduction des risques de catastrophe	59 %	31 %	11 %
	30. Collecte et analyse de données	54 %	38 %	8 %

Les répondants ont été très nombreux à considérer l'égalité des genres dans le domaine des sciences (81 %) comme thématique hautement prioritaire.

Une forte majorité accorde également la priorité à trois autres domaines programmatiques : la surveillance et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets (68 %), la sécurité de l'eau (64 %), et les systèmes de savoirs autochtones et locaux (63 %).

Une majorité de répondants considère que l'UNESCO devrait aussi accorder une forte priorité à la biodiversité (59 %), à la réduction des risques de catastrophe (59 %), à la collecte et à l'analyse des données (54 %), et aux réserves de biosphères et écosystèmes (53 %).

Dans leurs commentaires, certaines ONG ont souhaité une plus grande implication des chercheurs et enseignants-chercheurs dans les programmes d'action.

71 répondants

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	31. Écosystèmes océaniques sains et services écosystémiques durables	58 %	30 %	12 %
	32. Systèmes d'alerte rapide efficaces et mécanismes efficents de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans	57 %	23 %	20 %
	33. Renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité du climat	66 %	24 %	10 %
	34. Services fondés sur les sciences pour la mise en place d'une économie durable des océans	51 %	30 %	19 %
	35. Amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie	45 %	38 %	17 %
	36. Collecte et analyse de données	48 %	35 %	17 %

Selon 66 % des organisations, la thématique du renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité du climat devrait être le programme de travail prioritaire de la Commission océanographique intergouvernementale.

Plus de la majorité des organisations ayant répondu à cette question mettent aussi en avant l'importance de trois autres programmes de travail : des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables (58 %), des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans (57 %), et des services scientifiquement fondés pour le développement de l'économie durable des océans (51 %).

Il est à noter que 30 % des ONG répondantes estiment ne pas être en mesure de répondre aux problématiques prioritaires traitées par la Commission océanographique intergouvernementale.

93 répondants

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	37. Éthique et droits de l'homme (équité, inclusion)	89 %	10 %	1 %
	38. Gestion des transformations sociales	43 %	48 %	9 %
	39. Dialogue interculturel	91 %	8 %	1 %
	40. Sport (éducation physique, lutte contre le dopage, sports et jeux traditionnels)	29 %	51 %	20 %
	41. Collecte et analyse de données	46 %	46 %	8 %

Les organisations répondantes ont unanimement identifié deux domaines programmatiques à traiter en priorité : le dialogue interculturel (91 %) et l'éthique et les droits de l'homme (équité, inclusion) (89 %). De plus, dans le cadre de commentaires complémentaires, de nombreuses organisations ont souligné la transversalité de ces deux domaines qui devrait être prise en compte lors de la rédaction du projet de 41 C/5.

Ces domaines ont fait l'objet de multiples commentaires supplémentaires. Certaines organisations recommandent notamment de prendre en compte le volet « devoir de l'être humain » dans les problématiques éthiques. D'autres soulignent la nécessité de considérer la dimension religieuse du dialogue interculturel. Quelques organisations mentionnent aussi l'importance de la notion de multilinguisme aux côtés de la priorité dialogue interculturel.

86 répondants

CULTURE	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	42. Patrimoine mondial (Convention de 1972)	76 %	18 %	6 %
	43. Trafic illicite de biens culturels (Convention de 1970)	51 %	33 %	15 %
	44. Retour ou restitution de biens culturels	44 %	42 %	14 %
	45. Musées (Recommandation de 2015)	51 %	40 %	9 %
	46. Biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles)	56 %	31 %	13 %
	47. Patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)	41 %	39 %	20 %
	48. Patrimoine vivant (Convention de 2003)	59 %	30 %	10 %
	49. Diversité des expressions culturelles (Convention de 2005)	79 %	17 %	4 %
	50. Économie créative	47 %	40 %	13 %
	51. Culture et situations d'urgence	51 %	41 %	8 %
	52. Politiques culturelles et développement durable	76 %	17 %	7 %
	53. Collecte et analyse de données	46 %	43 %	11 %

Au moins trois quarts des organisations répondantes ont mis en lumière trois domaines programmatiques prioritaires dans la culture : la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005), le patrimoine mondial (Convention de 1972), et les politiques culturelles et le développement durable. Plus d'une majorité de répondants ont également mis en exergue cinq autres thématiques nécessitant une mobilisation importante de l'Organisation : le patrimoine vivant (Convention de 2003) (59 %), les biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles) (56 %), ainsi que la culture et les urgences, le trafic illicite de biens culturels (Convention de 1970) et les musées (Recommandation de 2015), tous les trois indiqués comme priorité « Élevé » par 51 % des répondants.

Dans leurs commentaires, une majorité d'organisations répondantes recommandent une approche intersectorielle. Ainsi, certaines ont relevé l'importance de la culture dans la lutte contre la pauvreté, ou en faveur du dialogue interculturel.

90 répondants

COMMUNICATION ET INFORMATION	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
54. Liberté d'expression et sécurité des journalistes	79 %	16 %	5 %	
55. Accès à l'information	88 %	11 %	1 %	
56. Transformation numérique	70 %	26 %	3 %	
57. Éducation aux médias et à l'information	72 %	25 %	3 %	
58. Développement des médias et enseignement du journalisme	42 %	51 %	7 %	
59. Préservation du patrimoine documentaire	62 %	29 %	8 %	
60. Collecte et analyse de données	48 %	44 %	7 %	

Quatre-vingt-sept organisations (soit 90 % des répondants) ont identifié deux domaines de programme prioritaires : l'accès à l'information (88 %) et la liberté d'expression (79 %). Ce dernier domaine a été l'objet de plusieurs commentaires additionnels par les organisations qui ont suggéré une concentration sur l'accès aux nouvelles technologies dans la lutte contre les inégalités. De plus, les organisations ont manifesté l'intérêt d'une mobilisation importante dans deux autres thématiques : la transformation numérique (70 %) et la préservation du patrimoine documentaire (62 %). Les organisations ont identifié deux domaines programmatiques dans lesquels l'engagement est moins prioritaire mais nécessite une mobilisation de la part de l'Organisation : la collecte et l'analyse de données (48 %) et le développement des médias et l'enseignement du journalisme (42%).

Dans leurs commentaires, trois organisations évoquent l'importance de la lutte contre les fausses informations et la désinformation. Ces organisations suggèrent l'insertion d'une telle thématique dans le 41 C/5 afin que l'Organisation puisse jouer un rôle clé quant à cette problématique très actuelle.

De plus, certaines organisations suggèrent d'autres thèmes d'orientation tels que la formation fiable des journalistes et l'accès aux nouvelles technologies.

III. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Question B5. Quelle est pour l'UNESCO la meilleure manière de mettre à profit la coopération avec ses partenaires et les membres de sa « famille » afin de renforcer les synergies et d'accroître l'efficacité et l'impact de son action ?

86 répondants

De manière générale, les organisations répondantes considèrent qu'une collaboration renforcée, mieux définie et plus stratégique avec les partenaires de l'UNESCO, dont les ONG, permettrait

d'augmenter les synergies, l'efficacité et l'impact de son action. À cet égard, les répondants suggèrent des réunions et/ou échanges plus réguliers de l'Organisation avec ses partenaires (Siège et hors Siège), une interaction plus forte avec les bureaux hors Siège et les commissions nationales, un appui accru sur les ONG lors de la mise en œuvre de projets, une consultation en amont des partenaires, en particulier sur de grandes campagnes de l'Organisation, et une communication plus claire et simplifiée.

Les répondants signalent qu'une coopération plus fructueuse pourrait être facilitée par une cartographie de tous les partenaires de l'UNESCO et leur mise en synergie. Ainsi, une base de données à cet égard semble importante et pourrait aider à coordonner les différents partenaires de façon thématique.

Quelques organisations mettent également en avant le rôle rassembleur de l'UNESCO, qui pourrait faciliter des synergies plus importantes avec ses partenaires, via l'organisation, par exemple, de forums mondiaux de partenaires, d'un « Village de partenaires » lors de la Conférence générale, ou encore de tables rondes thématiques réunissant tous les partenaires pertinents, qui pourraient aboutir à la réalisation de projets communs.

Question B6. Comment renforcer le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales au niveau des pays ?

80 répondants

Les organisations répondantes proposent de repenser et d'accroître la coopération avec l'UNESCO au niveau local et régional.

Elles considèrent qu'une coopération intensifiée avec les différents acteurs sur le terrain semble indispensable et, qu'à cette fin, l'UNESCO devrait s'appuyer davantage sur ses bureaux hors Siège, qui pourraient sensibiliser les administrations nationales sur l'intérêt de travailler avec les ONG partenaires de l'UNESCO. Un autre moyen à considérer selon quelques organisations est l'identification de coordonnateurs ou de points focaux pour la coopération régionale ou sous-régionale avec les ONG au sein des bureaux hors Siège.

Plusieurs organisations soulignent l'importance d'une communication triangulaire, entre les bureaux hors Siège, les ONG et les commissions nationales. À cet égard, elles estiment que le Secrétariat pourrait organiser des tables rondes dans les pays concernés pour discuter des défis que les pays doivent relever, en particulier en Afrique. Plusieurs organisations voient notamment les commissions nationales comme un levier efficace pour le renforcement du partenariat avec les ONG au niveau local.

Quelques organisations considèrent qu'une communication claire sur les moyens de coopération avec l'UNESCO est indispensable, ainsi que moins d'exigences bureaucratiques et une rationalisation des processus.

Question B7. Comment l'UNESCO peut-elle mieux favoriser les interconnexions entre ses partenaires, ses réseaux et ses principales parties prenantes ?

75 répondants

Les organisations répondantes soulignent le pouvoir catalyseur et rassembleur de l'UNESCO. De nombreuses organisations considèrent que l'UNESCO pourrait mieux promouvoir et favoriser de véritables interconnexions entre partenaires, y compris par des modalités en ligne. Plusieurs solutions sont proposées, dont les webinaires, des forums en ligne ou encore une utilisation plus adaptée des réseaux sociaux. Une cartographie des partenaires disponible en ligne, avec leurs données et leurs champs de compétence, est aussi proposée à cette fin.

D'autres organisations répondantes estiment qu'une mise en réseau de partenaires, par champ de compétence ou de travail, et pour certaines par champ d'action géographique (local, national ou régional), permettrait d'établir des interconnexions efficaces et ciblées, par exemple via la création de groupes thématiques ou l'organisation de réunions de partenaires ciblées, en impliquant aussi les secteurs de programme et les bureaux hors Siège concernés.

Une participation plus inclusive de tous les partenaires à des réunions comme le Forum des partenaires est également proposée pour encourager les interconnexions. La Conférence internationale des organisations non gouvernementales est mentionnée comme un excellent espace de partage et d'interaction. Une formation annuelle pour expliquer les différents partenaires et réseaux de l'UNESCO aux nouvelles ONG fait aussi partie des propositions.

Enfin, les démarches consistant à maintenir des canaux de communication ouverts et à fournir une bonne vision des projets et opportunités émergentes ont été également soulignés par les répondants.

Question B8. Comment l'UNESCO peut-elle améliorer sa communication autour de ses partenariats et accroître la visibilité de ces derniers ?

76 répondants

Une large majorité des organisations non gouvernementales ont recommandé de faire un usage plus efficace du site Web de l'UNESCO et de la présence de l'Organisation sur les médias sociaux, en développant plus avant la section consacrée aux partenariats, en mettant en exergue la contribution des partenaires aux activités et à l'exécution des programmes de l'UNESCO, en collaborant avec les partenaires sur les médias sociaux et en élaborant des contenus numériques destinés à des publics plus larges, notamment en assurant une plus grande accessibilité et en diffusant l'information dans davantage de langues.

De plus, certains répondants ont plaidé pour que l'on fasse ressortir les résultats positifs des partenariats avec la société civile, y compris les « petits » partenariats, par l'intermédiaire de rapports et de bulletins périodiques, d'expositions et de manifestations au Siège de l'UNESCO et dans les bureaux hors Siège, qui s'adressent à la fois aux États membres et au grand public.

Les ONG ont également suggéré d'accroître la présence de l'UNESCO dans les médias traditionnels, notamment les médias audiovisuels, afin d'améliorer encore l'image et l'influence de l'Organisation et de renforcer la visibilité des partenariats que celle-ci entretient avec elles et de leur contribution à l'action de l'UNESCO.

Quelques répondants ont par ailleurs insisté pour que l'on multiplie les activités interdisciplinaires et que l'on donne accès aux forums (et à d'autres manifestations) par le biais du site Web de l'UNESCO ou des médias sociaux, de manière à suivre les activités et priorités de l'Organisation et à inviter les parties prenantes à se connecter et à commenter.

Question B9. Veuillez citer jusqu'à trois exemples, le cas échéant, de la façon dont votre organisation contribue à accroître l'impact de l'UNESCO dans un domaine donné, ainsi que de la façon d'évaluer cette contribution et/ou d'en rendre compte.

81 répondants

Les répondants ont évoqué des contributions visant à accroître l'impact de l'UNESCO en ce qui concerne principalement : l'éducation (alphabétisme, accès, inclusivité, apprentissage tout au long de la vie, éducation à la citoyenneté mondiale, éducation en vue du développement durable), les sciences exactes et naturelles (sécurité de l'eau, promotion de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, innovation scientifique, climat et développement durable), l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (éducation des filles, leadership des femmes, traitement du genre dans les médias), les sciences sociales et humaines (dialogue interculturel,

jeunesse), la communication et l'information (développement des médias et enseignement du journalisme, éducation aux médias et à l'information) et la culture (conventions et recommandations culturelles).

La majorité des organisations ont fourni des exemples de contributions relatives à la mise en œuvre, à la présentation, à la promotion et à la diffusion du programme et des priorités de l'UNESCO, notamment par la création de plates-formes ou d'occasions d'échange de connaissances et d'apprentissage partagé (l'organisation, par exemple, de manifestations et de conférences internationales ou locales), ainsi que par la facilitation d'un accès large aux documents et outils d'orientation produits par l'UNESCO, soit en les diffusant, soit en en produisant soi-même sur la base de la politique, des publications phares et des instruments normatifs de l'Organisation.

Les répondants ont également donné des exemples concernant la mobilisation de ressources financières et non financières, y compris les ressources humaines, à l'appui du programme et des priorités de l'UNESCO, par le fait d'apporter des contributions en matière d'expertise, de collecte de données et d'analyse et de soutenir l'Organisation dans la production de documents et d'outils d'orientation.

Certains ont aussi mentionné leur participation active aux mécanismes statutaires de coopération collective comme moyen d'accroître l'impact de l'UNESCO, parmi lesquels la Conférence internationale des organisations non gouvernementales, le Comité de liaison ONG-UNESCO et les forums internationaux d'ONG, établis en vertu des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales.

Très peu d'organisations ont détaillé la manière dont il était fait état de ces contributions ou comment celles-ci étaient mises en recouvrement, évoquant soit l'envoi au Secrétariat de rapports d'activité périodiques, soit l'information des membres par l'intermédiaire du site Web de l'UNESCO ou d'autres moyens de communication institutionnelle.

Ont notamment été cités, parmi les exemples de contribution : l'élaboration de documents et d'outils d'orientation pour l'analyse, le suivi et l'évaluation comparative des politiques relatives à l'équité dans l'enseignement supérieur et à la réalisation de l'ODD 4 ; la fourniture active au Secrétariat de services de promotion, de suivi, d'expertise, de rédaction et d'appui pour la mise en œuvre des conventions culturelles et des décisions de leurs réunions statutaires, ainsi que des recommandations thématiques (en particulier les Conventions de 1954, 1970, 1972, 2003 et 2005 et la Recommandation de 2015 sur les musées) ; la mise à disposition de ressources humaines pour le travail de l'UNESCO, à titre de contribution directe ; l'apport d'un soutien aux efforts de l'UNESCO dans le domaine de l'alphabétisme et dans celui de l'éducation aux médias et à l'information, en réunissant information et expertise au profit de l'action de l'Organisation et en veillant à toucher un public plus large ; la participation active au Comité directeur international de l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'éducation aux médias et à l'information (GAPMIL), par l'intermédiaire de plusieurs ONG membres qui s'emploient actuellement à renforcer la pertinence et la visibilité de l'initiative.

AUTRES REMARQUES

Question B10 (facultative). Avez-vous d'autres remarques concernant le futur Programme et budget pour 2022-2025 ?

31 répondants

Trente et une organisations (31) ont formulé des remarques supplémentaires, dont plusieurs en remerciant de la possibilité qui leur a été donnée de contribuer au processus.

Plusieurs répondants insistent sur l'importance des relations que l'Organisation entretient avec les organisations non gouvernementales, en tant que sources de compétences générales et techniques.

En ce sens, une organisation a considéré que le partenariat avec les ONG devrait être mieux visible dans le 41 C/5.

En vue d'un partenariat constructif, certains rappellent l'importance de la visibilité accordée au Siège et hors Siège aux ONG partenaires, à leurs domaines de compétence et d'expertise, pour que les États membres et le Secrétariat puissent pleinement en bénéficier. D'autres répondants signalent que des efforts devraient être déployés pour créer les conditions permettant aux ONG de s'investir concrètement avec l'Organisation – les secteurs de programme, les bureaux hors Siège ou les commissions nationales – dans la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO.

Les mécanismes de relations collectives existants (Conférence internationale des ONG, Comité de liaison ONG-UNESCO, Forums des ONG, etc.) ont été mentionnés comme des outils susceptibles de favoriser la coopération. Il conviendrait toutefois de favoriser un dialogue entre les différents acteurs (États membres, ONG, Secrétariat) afin de permettre une vision collégiale entre les ressources présentes.

Certaines organisations soulignent la visibilité accrue – quant à l'action de l'UNESCO, ses priorités, ses activités et publications, etc. – que pourrait offrir les partenaires de la société civile au travers de leurs outils de communication, y compris leurs sites Internet, par exemple.

Enfin, les remarques et propositions ci-après ont également été formulées pour examen dans la préparation du projet de 41 C/5 :

- renforcer la COI, pour qu'elle puisse servir de centre d'échanges, faciliter l'engagement des ONG actives dans l'ODD 14, et jouer davantage un rôle de coordination et éviter la mentalité de silos ;
- développer davantage les activités de lutte contre le discours de haine et l'éducation à la Shoah afin de répondre à la montée des actes antisémites, islamophobes et anti-LGBT ;
- donner plus de visibilité à la petite enfance et à ses droits à l'éducation, à la science et à la culture ;
- faire de la conversion écologique une des grandes priorités de l'Organisation ;
- soutenir les projets pour le renforcement des capacités pour les médias et l'engagement des médias mis en œuvre par d'autres organisations ;
- accorder une priorité à la survie des populations au moment de l'établissement des budgets.

C. Analyse des réponses des organisations intergouvernementales

Au total, 13 organisations intergouvernementales (OIG) ont répondu au questionnaire.

Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4)

I. MISSION ET FONCTIONS

I.1 Énoncé de mission

Question A1. Lors de l'élaboration de la future Stratégie à moyen terme qui guidera les efforts de l'UNESCO pour répondre aux nouveaux défis mondiaux, l'Organisation devrait-elle revoir son énoncé de mission et le formuler différemment ?

13 répondants

Les 13 répondants ont tous mentionné qu'il n'est pas nécessaire que l'UNESCO révise son énoncé de mission. Toutefois, parmi les répondants, un organisme des Nations Unies a saisi l'occasion pour identifier les domaines dans lesquels les efforts devraient être renforcés, notamment en ce qui concerne : les plates-formes mondiales sur l'éducation qui existent déjà, la coordination entre les plates-formes mondiales sur l'éducation pour une plus grande synergie et coopération, en particulier dans les domaines des réformes des politiques mondiales et nationales, l'avenir de l'apprentissage, en particulier à la lumière de la COVID-19, et le traitement plus cohérent des questions mondiales émergentes telles que le changement climatique. Un autre répondant a également soutenu le renforcement des réponses aux défis mondiaux, en particulier après la crise de la COVID-19.

I.2 Fonctions

Question A2. Veuillez préciser dans quelle mesure, suivant une échelle Élevé/Moyen/Faible, votre agence/organisation pourrait et souhaiterait appuyer et/ou coopérer avec l'UNESCO dans l'exercice de chacune des fonctions détaillées ci-après.

12 répondants

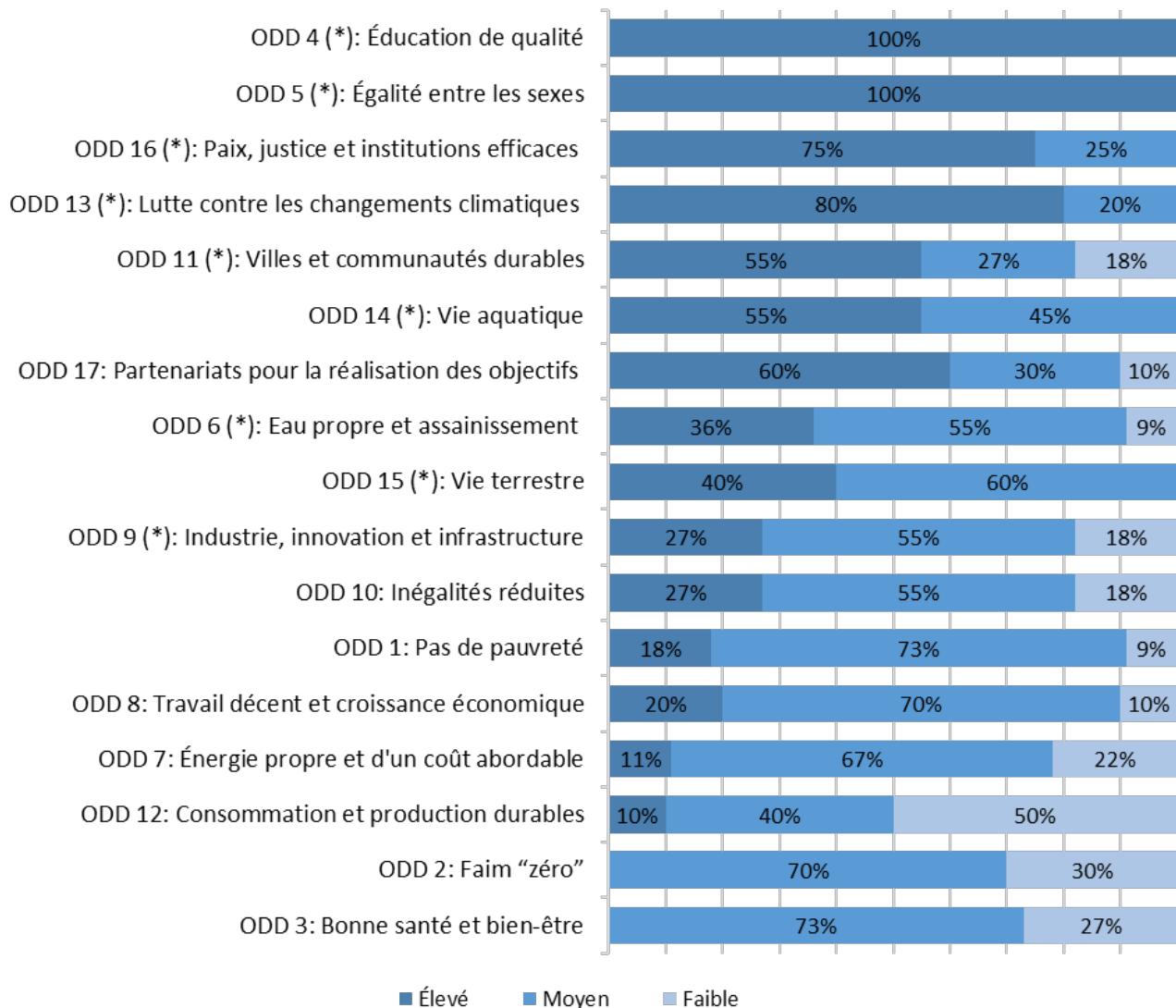
Fonction	Élevé	Moyen	Faible
Laboratoire d'idées	82 %	18 %	0 %
Centre d'échange d'informations	64 %	27 %	9 %
Organisme normatif	45 %	36 %	18 %
Catalyseur de la coopération internationale	75 %	17 %	8 %
Organisme de développement des capacités	75 %	17 %	8 %

Douze OIG ont répondu à cette question, indiquant une priorité élevée de 82 % pour la fonction de laboratoire d'idées. Les fonctions de catalyseur de la coopération internationale et de renforcement des capacités de l'UNESCO arrivent en deuxième position, avec le même classement (élevé 75 % ; moyen 17 % ; faible 8 %). La fonction de centre d'échange d'informations a été classée quatrième (64 %) et celle d'organisme normatif cinquième (45 %). Là encore, les OIG ont saisi l'occasion pour identifier les domaines de collaboration, en matière de conseils, de développement des activités de renforcement des capacités dans le domaine scientifique, notamment avec le Programme international des sciences fondamentales, ou de renforcement des partenariats afin de promouvoir les fonctions de laboratoire d'idées (projets communs), de centre d'échange d'informations (partage des outils et mécanismes existants, élaboration commune de nouveaux outils et mécanismes) et de renforcement des capacités, principalement pour atteindre l'ODD 4 par l'établissement de normes et par l'analyse, le suivi et l'étalonnage des politiques.

II. CADRE DIRECTEUR : LE PROGRAMME 2030

Question A3. Compte tenu de ce qui précède, veuillez indiquer, suivant une échelle Élevé/Moyen/Faible, quels sont selon vous les ODD pour lesquels l'UNESCO a un rôle à jouer et une contribution stratégique à apporter, et sur lesquels l'Organisation devrait concentrer ses efforts et ses ressources pendant la période 2022-2029.

12 répondants



Douze OIG ont répondu à cette question et ont classé comme élevé (plus de 75 %) le rôle et la contribution de l'UNESCO à l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, à l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, à l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces, et à l'ODD 13 sur l'action pour le climat. Le rôle et la contribution de l'Organisation à l'ODD 11 sur les villes et communautés durables, à l'ODD 14 sur la vie aquatique et à l'ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs ont été classés comme moyennement importants (60-55 %). La contribution de l'UNESCO aux ODD 1 : Pas de pauvreté, ODD 3 : Bonne santé et bien-être, ODD 2 : Faim « zéro » et ODD 8 : Travail décent et croissance économique ont été jugées d'importance haute/moyenne (73-70 %). Il est intéressant de noter que les ODD 15 (*) : Vie terrestre, ODD 9 (*) : Industrie, innovation et infrastructure et ODD 6 (*) : Eau propre et l'assainissement, auxquels l'UNESCO contribue actuellement, n'ont pas été jugés comme étant d'une importance élevée (plus de 75 %) ou moyenne (plus de 70 %).

S'agissant des ODD pour lesquels vous avez coché la case « Élevé », veuillez également indiquer vos observations éventuelles quant au positionnement global, aux avantages comparatifs spécifiques, ainsi qu'aux défis et opportunités concernant la contribution future de l'UNESCO à ces ODD et aux cibles correspondantes.

8 répondants

L'UNESCO a été invitée à renforcer ses efforts notamment sur les ODD 4, 5, 16, et à mieux communiquer le positionnement de sa contribution à la mise en œuvre des SDG identifiés comme étant de moyenne haute importance. Le travail de l'Organisation devrait servir à transformer les cadres sociaux, les paradigmes et les pratiques institutionnelles pour un nouveau modèle de développement, tout en favorisant l'inclusion sociale de tous les peuples.

Il a été noté que la contribution de l'UNESCO à l'ODD 4 était un point fort et devait rester une priorité. L'historique de la présentation d'études fondées sur des données probantes, la contribution aux politiques éducatives régionales et mondiales et la définition de normes, en quantité et en qualité, démontrent qu'une action commune peut profiter aux États membres, malgré leurs spécificités de développement.

En ce qui concerne l'ODD 5, il a été noté que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles restent un objectif à poursuivre, étant donné que les disparités dans l'accès à l'éducation et le traitement équitable sur le marché du travail persistent. Le travail développé jusqu'à présent a produit des résultats, grâce à la sensibilisation et à la conception d'activités visant à promouvoir des changements, tant dans les mentalités que dans les structures, pour atteindre cet ODD. Les travaux futurs doivent assurer la cohérence avec l'approche des Nations Unies.

Concernant l'ODD 13 : Action pour le climat, il a été considéré que l'UNESCO pourrait contribuer de manière plus importante à l'interface science-politique, en liant la science à une action qui parle largement et de manière inclusive, en particulier dans un scénario post-COVID-19.

La contribution à des sociétés plus pacifiques et plus inclusives pour le développement durable (ODD 16) reste un objectif d'intérêt général, qui peut être renforcé par la formation et la sensibilisation des jeunes et des adultes, ainsi que par le partage d'informations et de bonnes pratiques sur les initiatives locales, nationales et régionales

III. DOMAINES D'ACTION TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES

Question A4. Compte tenu des grands enjeux et des opportunités identifiés par les États membres lors de la 40^e session de la Conférence générale, il a été établi une liste de possibles domaines d'action transversaux qui pourraient orienter la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et être traduits en objectifs stratégiques et programmatiques intéressant tous les secteurs dans les programmes des deux prochaines périodes quadriennales (voir également la question B4 dans la Partie B). Veuillez indiquer le niveau de pertinence pour chacun des domaines d'action transversaux ci-après en vue d'établir le futur degré d'investissement et de priorité stratégiques.

13 répondants

Domaines d'action	Élevé	Moyen	Faible
1. Promouvoir des sociétés inclusives, créatives et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	85 %	15 %	0 %
2. Renforcer la durabilité environnementale et promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (ODD 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17)	69 %	31 %	0 %
3. Favoriser des sociétés ouvertes, diverses et pacifiques (ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16, 17)	54 %	46 %	0 %
4. Promouvoir des normes éthiques et des cadres d'action adaptés au nouvel environnement numérique, et réduire la fracture numérique (ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17)	62 %	31 %	8 %

Les 13 OIG ont répondu et les objectifs proposés ont été généralement approuvés (elles ont accordé une note élevée, supérieure à 50 %, aux domaines d'action proposés). Dans leurs remarques, les répondants ont mentionné la nécessité de se concentrer sur l'avantage comparatif de l'UNESCO et sur l'obtention de résultats, sur un plus grand alignement entre les plans stratégiques sectoriels et les priorités des plans de développement nationaux et sur l'investissement de ressources dans l'élaboration de cadres politiques dans ses domaines de travail qui soient adaptés au nouvel environnement numérique.

IV. PRIORITÉS GLOBALES ET GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

IV.1 Priorités globales

Afrique

Question A5. Selon vous, comment la priorité Afrique pourrait-elle être encore mieux intégrée et mise en exergue dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ?

11 répondants

Un certain nombre de suggestions ont été faites, telles que : l'autonomisation des femmes et des filles dans les sciences ; le Pôle de Dakar de l'IIEP qui soutient le gouvernement et ses partenaires avec son analyse du secteur de l'éducation et qui étend son soutien aux pays anglophones et lusophones ; placer les jeunes au cœur de la stratégie, en particulier leur formation technique et professionnelle pour aider à lutter contre le chômage des jeunes ; une consultation accrue avec les entités nationales chargées de la planification et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation et de développement, et un renforcement de la coopération trilatérale et Sud/Sud impliquant les gouvernements, la société civile, les universités et le secteur privé, ainsi qu'une plus grande coordination avec les organisations régionales et intergouvernementales,

comme le développement de synergies avec l'Union européenne sur sa prochaine stratégie UE/Afrique ; une meilleure intégration des ODD et des objectifs dans les programmes phares de la priorité Afrique ; un accent accru sur les principales priorités identifiées par les pays africains.

Égalité des genres

Question A6. Veuillez indiquer le niveau d'importance et de priorité que l'UNESCO devrait accorder aux ODD et cibles correspondantes ci-après dans sa Stratégie à moyen terme pour 2022-2029.

13 répondants

	Élevé	Moyen	Faible
1. Les disparités entre les genres dans l'éducation sont éliminées (ODD 4, cible 4.5)	85 %	15 %	0 %
2. Les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de violence, de harcèlement et d'oppression (ODD 5, cibles 5.1 et 5.2)	77 %	15 %	8 %
3. Les femmes sont économiquement autonomes, bénéficient d'une sécurité de revenu, d'un travail décent et d'une protection sociale (ODD 8, cibles 8.5 et 8.8)	58 %	33 %	8 %
4. Les femmes assument des positions de leader, participent et sont représentées à égalité dans le cadre de systèmes de gouvernance inclusifs et participatifs (ODD 5, cible 5.5)	45 %	45 %	9 %
5. Les femmes ont un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (ODD 5, cible 5.6)	50 %	25 %	25 %
6. Les femmes et les jeunes filles ont accès et participent pleinement à des développements technologiques et à des technologies de pointe exempts de préjugés sexistes (ODD 5, cible 5.b)	82 %	9 %	9 %
7. Les femmes et les filles dirigent l'action pour la justice climatique (ODD 13)	36 %	36 %	27 %
8. Des statistiques ventilées par sexe sont collectées aux fins de l'élaboration de politiques et d'activités de suivi fondées sur des données factuelles (ODD 17, cible 17.8)	91 %	9 %	0 %
9. Des dispositions législatives applicables et des politiques inclusives sont mises en place pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (ODD 5, cible 5.c)	68 %	30 %	2 %

Les 13 OIG ayant répondu, les principales priorités retenues ont été (par ordre d'importance accordée à plus de 60 %) la collecte de statistiques ventilées par sexe aux fins de l'élaboration de politiques et d'activités de suivi fondées sur des données factuelles (ODD 17, cible 17.8) ; l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation (ODD 4, cible 4.5) ; veiller à ce que les femmes et les filles aient accès et participent pleinement à des développements technologiques et à des technologies de pointe exempts de préjugés sexistes (ODD 5, cible 5.b) ; veiller à ce que les femmes et les filles vivent une vie dépourvue de violence, de harcèlement et d'oppression (ODD 5, cibles 5.1 et 5.2) ; et veiller à ce que des dispositions législatives applicables et des politiques inclusives soient mises en place pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (ODD 5, cible 5.c). L'attention a été appelée sur l'avantage comparatif de l'UNESCO en matière d'éducation, en particulier pour les adolescentes et l'éducation sexuelle complète. L'UNESCO a été encouragée à adopter et à appliquer une approche de transformation des genres et de renforcer la coopération avec la société civile.

IV.2 Groupes cibles prioritaires

Jeunes

Question A7. Selon vous, et compte tenu de l'expérience passée, quel serait le meilleur moyen pour l'UNESCO de faire en sorte que la participation des jeunes soit mieux intégrée dans la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

12 répondants

Il a été suggéré que l'UNESCO s'appuie sur ses bonnes initiatives déjà en place (par exemple, les Espaces jeunesse, le Réseau d'action pour le climat de la jeunesse, l'EPP et l'Éducation pour la justice), en fournissant des plates-formes et des mécanismes améliorés pour éléver et amplifier la voix, les idées et la créativité des jeunes dans la prise de décisions, y compris mais pas seulement dans l'éducation, aux niveaux sous-national, national, régional et mondial. Il a été recommandé d'exploiter les plates-formes existantes, comme le Forum de la jeunesse de l'ECOSOC, le Bureau de l'envoyé du secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse et les coalitions et partenariats mondiaux, comme Génération illimitée, ainsi que de promouvoir davantage d'espaces pour le partage d'informations, l'accès à des ressources gratuites et le dialogue entre les jeunes et pour la discussion intergénérationnelle, dans des cadres formels et informels. Il a été suggéré que l'UNESCO investisse davantage dans la promotion d'un accès équitable à une éducation inclusive de qualité, y compris l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'apprentissage à distance et l'apprentissage formel et non formel ; et qu'elle encourage un accès ouvert, libre et sécurisé aux technologies, services et connectivité numériques et améliore les compétences et la culture numériques des jeunes. D'autres programmes recommandés portaient sur le sport chez les jeunes pour le développement et la coexistence pacifique, la maîtrise des médias et de l'information chez les jeunes, le journalisme et la recherche menés par les jeunes dans le contexte de la réponse à la COVID-19 et de la mise en œuvre des ODD, les jeunes et les droits de l'homme, les villes créatives, la biodiversité. L'UNESCO pourrait également se concentrer sur la mise en œuvre des décisions déjà prises en matière de jeunesse, sur la diversification des lieux où se tiennent les forums de la jeunesse de l'UNESCO et sur l'organisation de ces derniers en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Petits États insulaires en développement (PEID)

Question A8. Quelles actions recommanderiez-vous que l'UNESCO mène pendant la période 2022-2029 afin de répondre plus efficacement aux besoins des PEID ? Veuillez formuler jusqu'à trois recommandations sur les domaines prioritaires à aborder.

7 répondants

Les sept OIG ayant répondu ont relevé les domaines suivants dans lesquels l'UNESCO pourrait répondre plus efficacement aux besoins des PEID : Renforcer les capacités institutionnelles afin de consolider les compétences nationales en matière de planification, de mise en œuvre et de gestion des politiques publiques ; soutenir la création de partenariats régionaux et internationaux ; renforcer les capacités nationales de recherche scientifique ; développer la résilience au changement climatique ; reconnaître et protéger les connaissances traditionnelles et la culture autochtone ; promouvoir la production de technologies et les initiatives locales ; aider les PEID à avoir un accès approprié à des infrastructures de qualité ; protéger le patrimoine naturel par une adaptation fondée sur les écosystèmes ; et mettre en œuvre la voie SAMOA.

V. PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT

Question A9. Quelles innovations suggérez-vous d'introduire dans l'approche de l'UNESCO concernant les partenariats ? Veuillez formuler trois propositions au maximum.

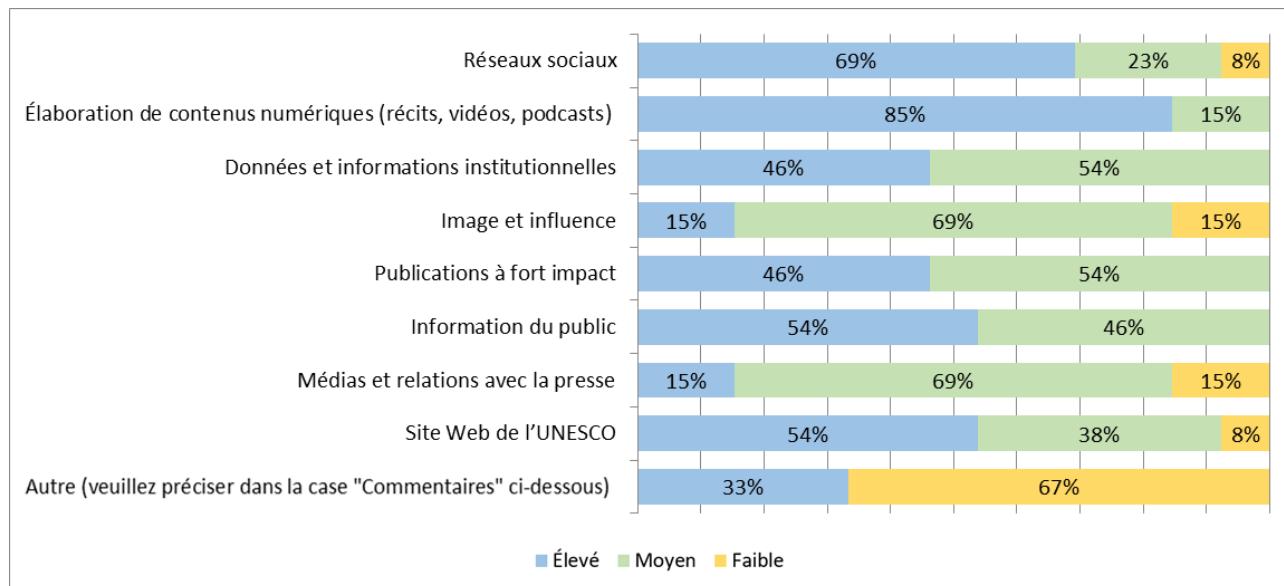
12 répondants

Les suggestions des 12 répondants sur les innovations pour de meilleurs partenariats comprenaient la coopération avec le secteur privé dans le domaine de l'intelligence artificielle pour développer l'apprentissage à distance, la recherche sur la sécurité humaine, et le suivi de la protection du patrimoine culturel et naturel. Il a également été recommandé que l'UNESCO renforce les capacités des États membres à s'engager avec le secteur privé et clarifie les rôles et les responsabilités dans les partenariats sur la base de l'avantage comparatif. L'UNESCO devrait organiser des consultations régulières avec les partenaires, favoriser la création de synergies et de propositions d'intervention communes, et valoriser et reconnaître les contributions non financières. De nouveaux partenariats devraient être encouragés avec d'autres organisations internationales. Des engagements clairs, des résultats visibles et des comptes transparents aideraient également l'Organisation à attirer de nouveaux partenaires.

VI. COMMUNICATION

Question A10. Dans le cadre de l'ambition plus vaste de l'UNESCO d'élaborer une nouvelle conception de sa fonction de communication, veuillez indiquer quel degré de priorité (Élevé/Moyen/Faible) devrait être accordé aux domaines ci-après en termes d'investissement pour l'avenir.

13 répondants



L'élaboration de contenus numériques (récits, vidéos, podcasts) est le premier domaine d'investissement dans les communications futures selon les 13 répondants (85 %), les médias sociaux (69 %), la sensibilisation du public et le site Web de l'UNESCO complétant les priorités avec plus de 50 %. Des répondants ont formulé d'autres suggestions tendant à améliorer la communication, à savoir que les messages de sensibilisation du public ont plus de poids lorsque les agences des Nations Unies parlent d'une seule voix et que pour y parvenir, il faut des consultations et une co-création sur des questions d'importance mondiale ; que davantage de validateurs externes, d'influenceurs et de voix non-UNESCO pourraient être utilisés pour amplifier la mission de l'UNESCO (par-dessus sa marque) ; et qu'une meilleure exploitation de données de haute qualité permettrait d'influencer les actions des parties prenantes.

AUTRES REMARQUES

Question A11 (facultative). Avez-vous d'autres remarques concernant la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ?

13 répondants

Il a été suggéré que l'UNESCO adapte sa nouvelle Stratégie à moyen terme dans le contexte de nouvelles réalités, telles que la COVID-19, le changement climatique et les migrations. L'élaboration d'une nouvelle stratégie est l'occasion pour l'UNESCO de revoir et d'élargir son partenariat et d'explorer les possibilités d'alliances plus opérationnelles. Le renforcement de l'ISU devrait être une priorité, afin (i) d'accroître la capacité à fournir un soutien technique au niveau des pays, (ii) d'améliorer la collecte de données des pays vers l'ISU (assurance qualité à améliorer), et (iii) d'améliorer la disponibilité et la visualisation des données. Développer l'IIPPE en établissant des pôles dans d'autres régions du monde afin que le bon travail de l'Institut puisse être reproduit. La présence sur le terrain et sur le plan opérationnel est essentielle à l'exécution du mandat de l'Institut, et le processus actuel permet de rééquilibrer les fonctions aux niveaux mondial, régional et national avec un meilleur équilibre des effectifs. L'Organisation devrait également travailler plus étroitement avec les pays les moins avancés, afin de les aider à créer et à mettre en œuvre leurs propres plans de développement nationaux.

Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)

I. METTRE L'ACCENT SUR LES PRIORITÉS GLOBALES DE L'ORGANISATION

I.1 Afrique

Question B1. Comment la collaboration entre les agences des Nations Unies et les Organisations intergouvernementales et l'UNESCO pourrait-elle être améliorée afin d'accroître l'impact et la visibilité de l'action que l'Organisation mène en Afrique et pour l'Afrique ? Veuillez formuler au maximum trois suggestions.

11 répondants

Onze OIG ont répondu. Un certain nombre de suggestions concernaient le travail du Pôle de Dakar de l'IPE, notamment la reprise des rapports de suivi de l'EPT produits entre 2000 et 2015 qui pourraient soutenir la mobilisation des gouvernements et des partenaires, et améliorer la visibilité des progrès et des contraintes sur la réalisation de l'ODD 4 ; l'adoption d'une approche flexible des analyses du secteur de l'éducation en aidant les gouvernements et les partenaires à entreprendre des exercices alternatifs ; et l'élargissement du soutien aux pays anglophones et lusophones. Il a été recommandé de poursuivre l'harmonisation de la coordination sur l'ODD 4 en Afrique et de donner la priorité aux travaux dans des domaines tels que les enfants non scolarisés, la résolution de la crise de l'apprentissage, les questions touchant les enseignants et l'analyse et la planification du secteur de l'éducation. Il a également été suggéré que l'UNESCO consulte les OIG ou organise une réunion avec elles pour identifier les priorités régionales, s'engager dans une planification et une mise en œuvre conjointes des interventions. Des projets pilotes conçus autour des ODD pourraient être mis en œuvre en impliquant une coopération triangulaire aux niveaux régional et international, et l'accent devrait être mis sur la pertinence, l'impact et la durabilité des actions. Parmi les domaines suggérés figurent les scénarios post-COVID-19 ; la transition verte et l'accès à l'énergie ; la transformation numérique ; la croissance durable et l'emploi par l'éducation et la culture et en ciblant les femmes et les jeunes ; l'égalité des sexes en action et en coopération ; la protection et l'amélioration des droits sociaux ; la société et l'économie de la connaissance ; la coopération universitaire et scientifique ; les capacités de recherche et d'innovation ; la paix, la bonne gouvernance et l'état de droit.

I.2 Égalité des genres

Question B2. Selon vous, et compte tenu des décisions pertinentes adoptées par le Conseil exécutif à ce jour, quelles seraient les mesures à prendre pour accroître l'impact de l'action de l'UNESCO en faveur de la priorité globale Égalité des genres ? Veuillez répondre en utilisant l'échelle d'évaluation Élevé/Moyen/Faible.

12 répondants

	Élevé	Moyen	Faible
1. Élaborer un troisième plan d'action pour la priorité Égalité des genres (2022-2029)	58 %	33 %	8 %
2. Mener des initiatives transversales transformatrices en matière d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité	58 %	42 %	0 %
3. Concevoir et mettre en place un instrument de suivi budgétaire opérationnel	42 %	58 %	0 %
4. Renforcer l'expertise spécifique en matière d'égalité des genres hors Siège, en particulier au niveau régional	67 %	25 %	8 %

Douze OIG ont répondu à cette question, la priorité absolue étant accordée au renforcement des compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes dans les bureaux extérieurs de l'UNESCO, en particulier au niveau régional. Les suggestions pour obtenir un plus grand impact du travail de

l'UNESCO sur l'égalité des genres comprennent l'intégration de l'égalité des genres dans tous les domaines de travail ; l'utilisation d'outils de suivi budgétaire et opérationnel ; le renforcement des capacités institutionnelles à la fois en termes de spécialisation des genres et d'intégration d'une perspective de genre ; l'engagement des jeunes, en particulier des adolescentes et des jeunes femmes, dans le travail de l'UNESCO. Ce travail devrait être aligné sur les ODD, être axé sur les résultats et utiliser des données et des informations ventilées par sexe et par âge, comme le préconisent la CEDAW, la plate-forme d'action de Pékin et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. RECENTRER LES PROGRAMMES DE L'UNESCO

Question B3. Veuillez citer jusqu'à trois exemples de cas dans lesquels les actions menées par l'UNESCO (instruments normatifs, publications majeures, matériels et outils d'orientation, bonnes pratiques, etc.) ont eu un impact sur l'action et les résultats de votre agence/organisation.

12 répondants

Douze OIG ont répondu à cette question. Les travaux menés en particulier à l'IIEPE sur le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture d'une assistance technique sur l'analyse du secteur de l'éducation ont été utiles. Le travail de l'ISU a également eu un fort impact dans le suivi de l'ODD 4, et dans la fourniture d'un soutien technique pour la collecte et l'analyse des données, ce qui a conduit à des appels pour sa priorisation et son renforcement. Les publications et les bonnes pratiques de l'UNESCO ont également été jugées importantes, notamment les Rapports mondiaux de suivi sur l'éducation, « Les différents aspects de la culture islamique », « Histoire des civilisations de l'Asie centrale » et le document d'orientation intitulé « Prévenir l'extrémisme violent par l'éducation ». Le partenariat pour l'institutionnalisation de la santé et de la productivité des écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres, la fourniture d'une assistance technique et la mise en place de systèmes d'alerte précoce/réduction des risques de catastrophe ont été mentionnés comme des travaux importants de l'UNESCO. Les travaux de l'UNESCO sur les Routes de la soie, dans le domaine du sport, du développement de la jeunesse, de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (Convention de 1970), de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005), de l'UNGIS et du Forum du SMSI, de la collaboration interinstitutionnelle sur les TIC et du maintien des TIC et du développement numérique à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat ont également été mentionnés comme ayant un impact. Enfin, les travaux de l'UNESCO sur l'égalité des genres ont également fourni des orientations.

II.1 Hiérarchisation des domaines programmatiques

Question B4. En gardant à l'esprit la nécessité de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'UNESCO apporte une véritable valeur ajoutée et possède un avantage comparatif dans le système des Nations Unies, ainsi que sur sa contribution au Programme 2030, et compte tenu des priorités de votre agence/organisation en ce qui concerne la collaboration avec l'UNESCO, parmi les domaines programmatiques suivants, lesquels devraient se voir accorder la priorité à l'avenir (veuillez également vous référer aux domaines d'action transversaux stratégiques mis en avant dans votre réponse à la question A4) ? La liste ci-après a été établie à partir du programme actuel (40 C/5).

11 répondants

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
ÉDUCATION	1. Rôle de chef de file dans la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030	91 %	9 %	0 %
	2. Politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie	73 %	27 %	0 %
	3. Enseignement et formation techniques et professionnels	82 %	18 %	0 %
	4. Alphabétisation des jeunes et des adultes	55 %	45 %	0 %
	5. Enseignement supérieur	73 %	27 %	0 %
	6. Enseignants	82 %	18 %	0 %
	7. Éducation en vue du développement durable et éducation à la citoyenneté mondiale	45 %	55 %	0 %
	8. Éducation pour la santé et le bien-être	55 %	36 %	9 %
	9. Égalité des genres dans l'éducation, y compris l'éducation des filles et des femmes	82 %	18 %	0 %
	10. Droit à l'éducation	91 %	9 %	0 %
	11. Éducation pour les groupes vulnérables et éducation dans les situations d'urgence	64 %	27 %	9 %
	12. Technologie et intelligence artificielle dans l'éducation	55 %	36 %	9 %
	13. Recherche et prospective	27 %	64 %	9 %
	14. Élaboration de programmes d'enseignement (<i>curriculum</i>)	27 %	64 %	9 %
	15. Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)	36 %	45 %	18 %
	16. Collecte et analyse des données	55 %	45 %	0 %

Dans le domaine de l'éducation, les domaines prioritaires à plus de 70 % (par ordre décroissant) étaient le leadership dans la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030, le droit à l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les enseignants, l'égalité des sexes dans l'éducation, y compris l'éducation des filles et des femmes, l'enseignement supérieur, et les politiques et plans d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie. Des répondants ont formulé un certain nombre de suggestions, telles que : donner la priorité aux éléments fondamentaux de la prestation de l'éducation – programmes d'études, enseignants, droit à l'éducation, et collecte et analyse des données ; la nécessité de promouvoir les valeurs par l'éducation physique et le sport ; la poursuite des travaux de cartographie des résultats des pays et de collecte de données pour améliorer la qualité de l'éducation et les possibilités/accès à l'éducation et un certain nombre de domaines sur lesquels il convient de se concentrer dans le C/5, notamment l'établissement de normes en matière d'éducation, la lutte contre les lacunes existantes en ce qui concerne l'éducation des femmes et des filles et le droit à l'éducation des personnes en déplacement touchées par la crise,

la mise à profit des systèmes éducatifs pour préparer l'Afrique à la transformation numérique et la promotion de modèles de développement durable, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la perte de biodiversité.

11 répondants

	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	17. Politique et gouvernance en matière de science, technologie et innovation (STI)	73 %	27 %	0 %
	18. Interface science-politiques	45 %	55 %	0 %
	19. Science ouverte	64 %	36 %	0 %
	20. Diplomatie scientifique	67 %	33 %	0 %
	21. L'égalité des genres dans le domaine des sciences	64 %	36 %	0 %
	22. Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	50 %	50 %	0 %
	23. Réserves de biosphère et écosystèmes	78 %	22 %	0 %
	24. Biodiversité	78 %	22 %	0 %
	25. Surveillance et atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets	80 %	20 %	0 %
	26. Systèmes de savoirs autochtones et locaux	70 %	30 %	0 %
	27. Sécurité de l'eau	67 %	22 %	11 %
	28. Sciences de la Terre	56 %	33 %	11 %
	29. Réduction des risques de catastrophe	70 %	20 %	10 %
	30. Collecte et analyse de données	70 %	30 %	0 %

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, les domaines prioritaires à plus de 70 % (par ordre décroissant) sont la surveillance, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les réserves de biosphère et les écosystèmes, la biodiversité, la politique et la gouvernance en matière de STI, les systèmes de connaissances autochtones et locales, la réduction des risques de catastrophes et la collecte et l'analyse de données. Il a été noté que pour relever les défis contemporains du développement, il fallait aujourd'hui aborder des questions relevant des sciences exactes et naturelles telles que le changement climatique, l'atténuation et l'adaptation, la sécurité de l'eau, la réduction des risques de catastrophe. En outre, en tant que seule agence des Nations Unies ayant un mandat pour la science, le travail de l'UNESCO est essentiel pour une approche du développement durable basée sur des preuves et pour la réalisation des ODD. Par conséquent, l'UNESCO doit améliorer sa capacité à répondre rapidement aux nouveaux défis en évolution rapide. La science ouverte et le libre accès doivent rester une priorité et doivent garantir la participation de tous les groupes prioritaires. Comme le montrent les réponses actuelles à la pandémie de COVID-19, les efforts visant à renforcer l'interface science-politique-société aux niveaux mondial et local doivent faire appel à des approches transsectorielles. La confiance dans la science devrait être restaurée en renforçant la communication et l'éducation scientifiques. Il convient d'aider les États membres à assurer la sécurité de l'eau en mutualisant leurs capacités de recherche et en partageant leurs données sur l'eau, et de promouvoir la diplomatie de l'eau, y compris auprès des décideurs.

10 répondants

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
31. Écosystèmes océaniques sains et services écosystémiques durables	60 %	40 %	0 %	
32. Systèmes d'alerte rapide efficaces et mécanismes efficaces de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans	80 %	20 %	0 %	
33. Renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement et à la variabilité du climat	100 %	0 %	0 %	
34. Services fondés sur les sciences pour la mise en place d'une économie durable des océans	40 %	60 %	0 %	
35. Amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie	30 %	70 %	0 %	
36. Collecte et analyse de données	44 %	56 %	0 %	

En ce qui concerne la COI, les domaines prioritaires à plus de 60 % (par ordre décroissant) sont les suivants : résilience et adaptation accrues au changement et à la variabilité climatiques, systèmes d'alerte précoce efficaces et préparation aux tsunamis et autres risques liés aux océans, et écosystèmes océaniques sains et services écosystémiques durables. Un répondant a indiqué que les défis identifiés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030) sont transversaux à tous les océans et ont pour cœur les avantages sociaux de l'utilisation durable de l'océan. Deux répondants ont souligné leur intérêt à collaborer avec la COI, y compris en étudiant la possibilité d'une composante jeunesse dans ce travail.

10 répondants

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
37. Éthique et droits de l'homme (équité, inclusion)	90 %	10 %	0 %	
38. Gestion des transformations sociales	60 %	40 %	0 %	
39. Dialogue interculturel	60 %	40 %	0 %	
40. Sport (éducation physique, lutte contre le dopage, sports et jeux traditionnels)	44 %	56 %	0 %	
41. Collecte et analyse de données	67 %	33 %	0 %	

Dans le domaine des sciences sociales et humaines, plus de 60 % (par ordre décroissant) des priorités sont l'éthique des droits de l'homme (équité, inclusion), la collecte et l'analyse des données, la gestion de la transformation sociale et le dialogue interculturel. Un répondant a noté les domaines dans lesquels le travail du Secteur pourrait contribuer à la réalisation des ODD, notamment l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, y compris l'égalité des sexes dans le sport, l'ODD 8 sur le travail décent (et la croissance économique), l'ODD 16 sur la paix (justice et institutions fortes), et l'ODD 3 en élaborant les lignes directrices de l'UNESCO pour une éducation physique de qualité. Ils ont également mis en évidence les domaines dans lesquels il convient de renforcer l'engagement des jeunes, notamment en ce qui concerne les secteurs culturel et créatif, ainsi que la sensibilisation et la compréhension de la démocratie, de l'égalité, du respect de la dignité humaine, des droits de l'homme, du pluralisme et de la diversité, l'amélioration des compétences en matière de médias et d'information.

10 répondants

CULTURE	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	42. Patrimoine mondial (Convention de 1972)	90 %	10 %	0 %
	43. Trafic illicite de biens culturels (Convention de 1970)	60 %	40 %	0 %
	44. Retour ou restitution de biens culturels	56 %	44 %	0 %
	45. Musées (Recommandation de 2015)	89 %	11 %	0 %
	46. Biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles)	56 %	44 %	0 %
	47. Patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)	33 %	67 %	0 %
	48. Patrimoine vivant (Convention de 2003)	67 %	33 %	0 %
	49. Diversité des expressions culturelles (Convention de 2005)	78 %	22 %	0 %
	50. Économie créative	44 %	56 %	0 %
	51. Culture et situations d'urgence	78 %	22 %	0 %
	52. Politiques culturelles et développement durable	70 %	30 %	0 %
	53. Collecte et analyse de données	56 %	44 %	0 %

En ce qui concerne la culture, les domaines prioritaires à plus de 60 % (par ordre décroissant) sont le patrimoine mondial (Convention de 1972), les musées (Recommandation de 2015), la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005), la culture et les situations d'urgence, les politiques culturelles et le développement durable, le patrimoine vivant (Convention de 2003) et le trafic illicite de biens culturels (Convention de 1970). En outre, l'importance de la préservation et de la protection du patrimoine culturel, en particulier dans les conflits armés et les risques naturels, a été soulignée. Pour renforcer cette importance, il convient de promouvoir la formation des agents techniques, notamment pour la prévention du trafic illicite de biens culturels. L'Organisation devrait mettre en place un mécanisme de réaction rapide en cas d'urgence. Il a également été suggéré que l'UNESCO travaille à l'élaboration d'indicateurs culturels, à la collecte et à l'analyse de données afin d'élargir la base de preuves de la contribution de la culture au développement et de promouvoir la sensibilisation internationale à cette contribution. Elle devrait renforcer les approches transversales et interdisciplinaires pour la mise en œuvre des ODD, améliorer sa coopération avec les universités et les pôles de recherche, et jouer un rôle renforcé d'*« observatoire »* privilégié, notamment en cas de problèmes qui pourraient devenir critiques au niveau international.

11 répondants

COMMUNICATION ET INFORMATION	Domaines programmatiques	Élevé	Moyen	Faible
	54. Liberté d'expression et sécurité des journalistes	100 %	0 %	0 %
	55. Accès à l'information	80 %	20 %	0 %
	56. Transformation numérique	73 %	27 %	0 %
	57. Éducation aux médias et à l'information	60 %	40 %	0 %
	58. Développement des médias et enseignement du journalisme	56 %	44 %	0 %
	59. Préservation du patrimoine documentaire	67 %	33 %	0 %
	60. Collecte et analyse de données	44 %	56 %	0 %

Enfin, en ce qui concerne les domaines de la communication et de l'information, plus de 60 % (par ordre décroissant) des priorités sont la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, l'accès à l'information, la transformation numérique, la préservation du patrimoine documentaire et l'éducation aux médias et à l'information. En outre, l'UNESCO a été invitée à soutenir les organisations de défense des droits de l'homme qui travaillent sur les abus et les assassinats de journalistes. Il a été noté que l'Objectif stratégique 9 du 37 C/4 est toujours très valable, et que le suivi et les rapports sur l'ODD 16.10 sont au cœur du travail de l'UNESCO. L'Organisation devrait être à l'avant-garde du débat mondial sur l'impact des technologies et plates-formes émergentes sur la liberté d'expression et l'intelligence artificielle, en veillant à ce qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit adoptée, à ce que les droits ne soient pas restreints et à ce que les nouvelles formes d'exclusion et la fracture numérique soient prises en compte. Les travaux transversaux et intersectoriels sur les discours de haine, la désinformation, la désinformation, la maîtrise de l'information dans les médias (MIL) et la compétence numérique devraient être renforcés et le leadership renforcé dans la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, avec une attention particulière à la sécurité des femmes journalistes.

II.2 Renforcer les activités interdisciplinaires et intersectorielles

Question B5. Selon vous, et compte tenu de l'expérience de votre agence/organisation, à quels domaines programmatiques doit-on appliquer en priorité une approche transversale/intersectorielle dans le prochain Programme et budget ?

11 répondants

Onze OIG ont répondu à cette question. Les réponses fournies pour mieux faciliter les approches interdisciplinaires comprenaient le travail avec les partenaires afin de maximiser les synergies basées sur les avantages comparatifs aux niveaux mondial, régional et national, et l'exploitation de la présence et des ressources des Nations Unies et des partenaires sur le terrain pour la mise en œuvre. La mise en place d'équipes interdisciplinaires diverses, avec des perspectives et des opinions différentes, a été encouragée. L'établissement dès le départ d'objectifs et de résultats clairs qui contribuent à la mise en œuvre des ODD, la hiérarchisation des travaux ayant un impact démontrable et l'élaboration de politiques organisationnelles visant à soutenir l'environnement de changement faciliteraient les approches interdisciplinaires. Il a également été suggéré que l'UNESCO joue un rôle actif dans la réforme des Nations Unies.

III. PRÉSENCE DE L'UNESCO DANS LE MONDE

Dispositif hors Siège

Question B6. Dans le cadre de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement, et compte tenu de l'expérience de votre agence/organisation, quels changements l'UNESCO pourrait-elle opérer, selon vous, afin d'optimiser ses activités aux niveaux régional, sous-régional et national ?

9 répondants

Neuf OIG ont répondu à cette question. Les suggestions répétées pour optimiser le réseau de l'UNESCO sur le terrain comprenaient la promotion d'alliances et de partage des connaissances, notamment au niveau des Nations Unies, au sein des équipes nationales et du réseau des coordinateurs résidents, avec les institutions régionales et nationales, y compris les organismes de recherche et les commissions nationales, et avec les OIG travaillant sur des questions relevant du mandat de l'UNESCO. Des appels ont été lancés en faveur d'une décentralisation accrue de la prise de décisions et de l'autonomie, ainsi que d'une plus grande transparence. Le travail de l'UNESCO devrait être davantage axé sur les résultats et s'appuyer sur son avantage comparatif et son leadership, par exemple pour faire progresser l'ODD 4, renforcer les capacités institutionnelles et humaines, et impliquer les acteurs locaux, en particulier leur participation directe à la prise de décisions et à l'évaluation des actions. Le renforcement de la mobilisation des ressources liées à l'action a également été mentionné.

IV. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Question B7. Quelle est pour l'UNESCO la meilleure manière de mettre à profit la coopération avec ses partenaires et les membres de sa « famille » afin de renforcer les synergies et d'accroître l'efficacité et l'impact de son action ?

12 répondants

Douze OIG ont répondu à cette question. Parmi les suggestions visant à accroître les synergies, l'efficacité et l'impact, il a été suggéré d'élaborer/actualiser des lignes directrices pour le travail avec divers groupes de partenaires. La Stratégie, qui devrait inclure un bon équilibre entre les stratégies et les priorités, doit être flexible car « il n'y a pas de solution unique » ; s'appuyer sur les avantages comparatifs et le leadership de l'UNESCO, par exemple sur l'ODD 4 ; inviter les OIG à participer en tant qu'observateurs à la Conférence générale de l'UNESCO et créer des opportunités pour les OIG de contribuer à la prise de décisions ; renforcer les partenariats conjoints, y compris la formulation de résultats transversaux attendus, les mécanismes de financement conjoints et la coorganisation d'événements ; renforcer la mise en œuvre des programmes sur le terrain. Un organisme des Nations Unies a suggéré d'intégrer dans la stratégie de partenariat des initiatives spéciales de partenariat avec une ou plusieurs autres agences des Nations Unies et d'autres partenaires, sur la base de thèmes spécifiques présentant un intérêt particulier pour les agences. Promouvoir le partage d'informations et d'expériences, et assurer des liens aux niveaux national et mondial.

Question B8. Comment renforcer le partenariat de l'UNESCO avec les agences des Nations Unies et les organisations intergouvernementales aux niveaux national et régional dans le contexte de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement ?

12 répondants

Douze OIG ont répondu à cette question. Les suggestions comprenaient la mise en place d'un mécanisme pour renforcer la collaboration entre les bureaux régionaux et nationaux de l'UNESCO et leurs partenaires des OIG aux niveaux régional et national. Leur collaboration devrait viser à apporter des réponses stratégiques basées sur les avantages comparatifs des deux partenaires et à soutenir les processus des États membres menés par les pays. L'UNESCO devrait également renforcer sa participation à la formulation des cadres de coopération, en assumant un rôle de chef de file et en fournissant des orientations stratégiques et normatives sur des sujets tels que l'éducation, le genre, la culture, la tolérance et la discrimination. L'Organisation devrait également jouer un rôle de premier plan en soutenant les capacités en matière de données et de statistiques, en contribuant au centre régional de gestion des connaissances, aux coalitions thématiques pertinentes et en renforçant les rapports régionaux sur les résultats. Des partenariats sur des campagnes de communication communes, une participation efficace aux mécanismes locaux de coordination des donateurs, une collaboration sur des projets et sur la coorganisation d'événements ont également été suggérés. Enfin, il a été recommandé que la présence des bureaux extérieurs soit examinée à la fin ou au début de chaque quadriennal.

Question B9. Comment l'UNESCO peut-elle mieux favoriser les interconnexions entre ses partenaires, ses réseaux et ses principales parties prenantes ?

11 répondants

Onze OIG ont répondu à cette question, recommandant à l'UNESCO de tirer parti des atouts de ses partenaires des Nations Unies et autres en fonction de leur avantage comparatif, en créant des espaces de dialogue et de partage avec une orientation régionale par thèmes. L'Organisation a été invitée à renforcer ses capacités institutionnelles de partenariat, à consolider le dialogue avec ses partenaires, à identifier les priorités communes/partagées, à promouvoir une planification ouverte et inclusive des priorités de développement et à améliorer sa réactivité face aux OIG. La création de davantage de chaires et de centres UNESCO dans les pays les moins avancés a été recommandée. Un organisme des Nations Unies a suggéré des domaines spécifiques de coopération sur les réserves de biosphère, la biodiversité et le Partenariat pour la survie des grands singes.

Question B10. Comment l'UNESCO peut-elle améliorer sa communication autour de ses partenariats et accroître la visibilité de ces derniers ?**10 répondants**

Dix OIG ont répondu à cette question, suggérant l'élaboration de messages communs axés sur les résultats et l'impact, adaptés à différents contextes et publics, parlant d'une seule voix en tant que membre de la famille des Nations Unies, invitant les partenaires publics et privés à contribuer aux objectifs stratégiques de l'UNESCO, offrant des espaces aux partenaires dans les communications et publications de l'UNESCO et citant les travaux des partenaires dans les publications de l'UNESCO. Le partage d'informations sur les différentes modalités de partenariat avec l'UNESCO, ainsi que sur les plans et stratégies de l'Organisation a été mentionné.

AUTRES REMARQUES**Question B11 (facultative). Avez-vous d'autres remarques concernant le futur Programme et budget pour 2022-2025 ?****3 répondants**

Il a été demandé que les noms de toutes les OIG qui ont contribué à la définition du futur programme soient mentionnés dans le document. Un répondant a fait remarquer qu'il élabore actuellement un programme de réponse à la pandémie de COVID-19 abordant plusieurs domaines relevant directement du mandat de l'UNESCO. À ce titre, une réponse multilatérale forte et coordonnée à cette pandémie mondiale pourrait être envisagée, qui aurait également des incidences sur le futur Programme de l'UNESCO (C/5).

ANNEXE

LISTE DES RÉPONDANTS

ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS

ÉTATS MEMBRES

- | | | |
|---|--|--|
| 1. Andorre | 43. Grenade | 86. Panama |
| 2. Angola | 44. Guatemala | 87. Papouasie-Nouvelle-Guinée |
| 3. Antigua-et-Barbuda | 45. Guinée | 88. Pérou |
| 4. Argentine | 46. Guinée-Bissau | 89. Philippines |
| 5. Arménie | 47. Haïti | 90. Pologne |
| 6. Autriche | 48. Honduras | 91. Portugal |
| 7. Azerbaïdjan | 49. Hongrie | 92. Qatar |
| 8. Belgique | 50. Islande | 93. République de Corée |
| 9. Bénin | 51. Inde | 94. Roumanie |
| 10. Botswana | 52. Indonésie | 95. Fédération de Russie |
| 11. Brésil | 53. Iraq | 96. Rwanda |
| 12. Brunéi Darussalam | 54. Irlande | 97. Saint-Kitts-et-Nevis |
| 13. Bulgarie | 55. Italie | 98. Sainte-Lucie |
| 14. Burkina Faso | 56. Japon | 99. Saint-Vincent-et-les
Grenadines |
| 15. Cabo Verde | 57. Jordanie | 100. Arabie saoudite |
| 16. Cameroun | 58. Kenya | 101. Sénégal |
| 17. Canada | 59. République démocratique
populaire lao | 102. Seychelles |
| 18. Tchad | 60. Lettonie | 103. Sierra Leone |
| 19. Chine | 61. Liban | 104. Slovaquie |
| 20. Colombie | 62. Lesotho | 105. Slovénie |
| 21. Congo | 63. Libye | 106. Afrique du Sud |
| 22. Côte d'Ivoire | 64. Lituanie | 107. Espagne |
| 23. Croatie | 65. Luxembourg | 108. Soudan |
| 24. Cuba | 66. Madagascar | 109. Suriname |
| 25. Chypre | 67. Malawi | 110. Suède |
| 26. Tchéquie | 68. Malaisie | 111. Suisse |
| 27. République populaire
démocratique de Corée | 69. Maldives | 112. République arabe syrienne |
| 28. République démocratique
du Congo | 70. Mali | 113. Thaïlande |
| 29. Danemark | 71. Malte | 114. Timor-Leste |
| 30. Équateur | 72. Mauritanie | 115. Togo |
| 31. Égypte | 73. Mongolie | 116. Turquie |
| 32. El Salvador | 74. Maroc | 117. Ouganda |
| 33. Guinée équatoriale | 75. Mozambique | 118. Ukraine |
| 34. Estonie | 76. Myanmar | 119. Émirats arabes unis |
| 35. Eswatini | 77. Namibie | 120. Royaume-Uni
de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord |
| 36. Éthiopie | 78. Nauru | 121. République-Unie
de Tanzanie |
| 37. Finlande | 79. Népal | 122. Uruguay |
| 38. France | 80. Pays-Bas | 123. Ouzbékistan |
| 39. Gabon | 81. Nouvelle-Zélande | 124. Viet Nam |
| 40. Gambie | 82. Nigéria | 125. Zambie |
| 41. Allemagne | 83. Norvège | 126. Zimbabwe |
| 42. Ghana | 84. Oman | |
| | 85. Palestine | |

MEMBRES ASSOCIÉS

1. Aruba
2. Curaçao
3. Sint Maarten
4. Tokélaou

**ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN PARTENARIAT OFFICIEL
AVEC L'UNESCO ET FONDATIONS ET INSTITUTIONS SIMILAIRES ENTRETIENANT
DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'ORGANISATION**

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN PARTENARIAT OFFICIEL AVEC L'UNESCO

- 1. ACTIONAID INTERNATIONAL
- 2. AFS INTERCULTURAL PROGRAMS
- 3. UNION DE RADIODIFFUSION POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
- 4. ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD
- 5. ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AMITIÉ ET DE LIAISON
- 6. ASSOCIATION NATIONALE CULTURES DU MONDE
- 7. ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ARABES
- 8. ATD QUART MONDE - MOUVEMENT INTERNATIONAL
- 9. B'NAI B'RITH INTERNATIONAL
- 10. BPW INTERNATIONAL
- 11. CASAMEMOIRE
- 12. OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
- 13. CISV INTERNATIONAL
- 14. CLOWNS WITHOUT BORDERS INTERNATIONAL
- 15. COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL
- 16. DIANOVA INTERNATIONAL
- 17. RÉSEAU CULTUREL EUROPÉEN DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
- 18. RÉSEAU EUROPÉEN POUR LE MANAGEMENT ET LES POLITIQUES CULTURELLES
- 19. FONDATION POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- 20. ALLIANCE POUR L'ÉDUCATION LGBT
- 21. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS
- 22. HOPE 87 (HUNDREDS OF ORIGINAL PROJECTS FOR EMPLOYMENT)
- 23. AFRICA WORLD INSTITUTE
- 24. ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINE
- 25. CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
- 26. ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA CÉRAMIQUE
- 27. ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
- 28. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'EVALUATION DU RENDEMENT SCOLAIRE
- 29. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE EXPÉRIENCE TECHNIQUE
- 30. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARTS PLASTIQUES
- 31. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES D'ART
- 32. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHARITÉS
- 33. ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES
- 34. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS
- 35. CENTRE CATHOLIQUE INTERNATIONAL DE COOPÉRATION AVEC L'UNESCO
- 36. ASSOCIATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE DE SERVICES POUR LA JEUNESSE FÉMININE
- 37. ORGANISATION CHRÉTIENNE INTERNATIONALE DES MÉDIAS
- 38. CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES
- 39. CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE
- 40. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DE SCIENCES
- 41. CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES JUIVES
- 42. CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE ET D'ARTS TRADITIONNELS
- 43. CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
- 44. CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ACTION SOCIALE
- 45. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VÉHICULES ANCIENS - FIVA
- 46. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES
- 47. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'ADULTES RURAUX CATHOLIQUES
- 48. FORUM INTERNATIONAL DES FEMMES DE LA MÉDiterranée
- 49. CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE
- 50. RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 51. INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OCÉAN

- 52. ORGANISATION INTERNATIONALE DES SCIENCES CHIMIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT
- 53. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS EN PHARMACIE
- 54. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE
- 55. INSTITUT INTERNATIONAL DU THÉÂTRE
- 56. JEUNESSE ÉTUDIANTE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
- 57. INTERNET SOCIETY
- 58. JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE
- 59. ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINE POUR LES DROITS DE L'HOMME
- 60. CAMPAGNE LATINO-AMÉRICAINE POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION
- 61. LEONARD CHESHIRE DISABILITY
- 62. MAISON DE SAGESSE (LA)
- 63. MAKE MOTHERS MATTER INTERNATIONAL (anciennement MOUVEMENT MONDIAL DES MÈRES INTERNATIONALES)
- 64. BUREAU MÉDiterranéen D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 65. FONDATION POUR L'ÉDUCATION MÈRE-ENFANT
- 66. NATIONAL BOARD FOR CERTIFIED COUNSELORS
- 67. HUMANITÉ NOUVELLE
- 68. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE
- 69. PATRIMOINE SANS FRONTIERES
- 70. PAX ROMANA - MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ETUDIANTS CATHOLIQUES et MOUVEMENT INTERNATIONAL DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES
- 71. ROTARY INTERNATIONAL
- 72. FONDATION RUSSE POUR LA PAIX
- 73. SERVICE CIVIL INTERNATIONAL
- 74. SIL INTERNATIONAL (Summer Institute of Linguistics)
- 75. SOROPTIMIST INTERNATIONAL
- 76. THE WEST INDIA COMMITTEE
- 77. TRADITIONS POUR DEMAIN
- 78. UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
- 79. ASSOCIATION UNIVERSELLE D'ESPÉRANTO
- 80. UNIVERSITY OF THE ARCTIC ASSOCIATION (Uarctic)
- 81. LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ
- 82. ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES
- 83. COMITÉ MONDIAL DES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE
- 84. CONSEIL MONDIAL DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION COMPARÉE
- 85. FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS
- 86. FÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES
- 87. ORGANISATION MONDIALE DES BOUDDHISTES
- 88. ORGANISATION MONDIALE POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE
- 89. ORGANISATION MONDIALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
- 90. ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT
- 91. UNION MONDIALE DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES
- 92. UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FÉMININES CATHOLIQUES
- 93. ZONTA INTERNATIONAL

FONDATIONS

- 94. ABU DHABI MUSIC & ARTS FOUNDATION
- 95. AL SAAD FOUNDATION FOR KNOWLEDGE AND SCIENTIFIC RESEARCH
- 96. FONDATION GOI POUR LA PAIX
- 97. KING FAISAL FOUNDATION
- 98. RAMAKRISHNA MISSION
- 99. FONDATION DE L'ASIE DU SUD
- 100. TURKISH CULTURAL FOUNDATION
- 101. CENTRE UNESCO-ETXEA EUSKAL HERRIA

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

1. Secrétariat du Commonwealth
2. Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN)
3. Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP)
4. CPLP – Communauté des pays de langue portugaise
5. Bureau international des poids et mesures (BIPM)
6. Institut international d'études sur l'Asie centrale (IICAS)
7. Institut commun pour la recherche nucléaire
8. Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains (OIJ)
9. Organisation de la coopération islamique (OCI)
10. Union européenne
11. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
12. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
13. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-dixième session

210 EX/22.INF Corr.
PARIS, le 26 octobre 2020
Anglais et français seulement

Point 22 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME (41 C/4) ET LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (41 C/5)

CORRIGENDUM

Le paragraphe d'introduction de la partie I.A « Rapport de la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes, Le Caire, Égypte (26-27 février 2020) » doit se lire comme suit :

« La consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région des États arabes s'est tenue les 26 et 27 février 2020 au Caire, en Égypte. Quatorze commissions nationales ont participé à la consultation qui a été présidée par la Secrétaire générale de la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO, Mme Ghada Abdelbary, avec l'appui de deux rapporteurs, Mme Tala Zein, Secrétaire générale de la Commission nationale libanaise pour l'UNESCO et Mme Aisha Al Suwaidi, Directrice du Bureau de la Commission nationale des Émirats arabes unis pour l'éducation, la culture et les sciences. Les résultats de cette consultation sont présentés ci-dessous. »

